



ADSEAM

Association Départementale pour la Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte de la Manche



RAPPORT D'ACTIVITÉ
2022



SOMMAIRE

I – LE FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF	4
Présentation de l'ADSEAM	5
II – LE RAPPORT GÉNÉRAL ASSOCIATIF	10
1. Le rapport moral du Président	11
2. Les instances associatives	14
3. La Direction Générale	19
III – LES RAPPORTS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES	26
1. PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE	31
1.1 SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT À LA JEUNESSE	32
SERVICES HÉBERGEMENTS	
Service d'Éducation en Milieu Ouvert (SEMO)	33
Centre d'Activité Scolaires et d'Insertion Professionnelle (CASIP)	39
Familles d'Accueil Spécialisées (FAS)	43
1.2 SERVICES EN MILIEU OUVERT	46
Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO)	47
Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative (MJIE)	64
Médiation Familiale	74
Espace Rencontre parents enfants	83
2. PÔLE INSERTION	94
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale le Cap (CHRS) Nord et Sud	95
Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale le Prépont (CHRS) Centre	121
Service Logement	128
Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) Nord	137
Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) sud	146
Lits Haltes Soins Santé (LHSS)	154
Service d'Accueil et d'Orientation (SAO)	162
Maison Relais Simone et Antoine Veil	169
Atelier d'Adaptation à la Vie Active (AAVA)	184
Logements d'Accueil Temporaire (ALT)	187
Services : Fonds de Solidarité Logement FSL et Accompagnement Vers et Dans le Logement AVDL	191
Maison Relais	198
3. PÔLE MÉDICO-SOCIAL	200
Pôle Médico-Social	201
Institut Médico-Éducatif (IME)	204
Institut d'Éducation Motrice (IEM)	210
Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP)	218
Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)	224
Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)	229



FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF



PRÉSENTATION DE L'ADSEAM

L'HISTOIRE DE L'ADSEAM, DE 1960 À AUJOURD'HUI

L'ADSEAM, association loi 1901, prend ses origines en 1960. Elle a été créée à l'initiative de Camille Belliard, qui en fut le premier président. L'association, dénommée à l'époque « Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence de la Manche » avait pour but ... « *la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence inadaptées sous quelque forme que ce soit, et la coordination, dans le cadre départemental, des institutions et associations poursuivant le même but...* »¹. La démarche initiale de l'association n'était pas de créer, ni de gérer des établissements spécialisés, mais « *de réunir ce qui était épars et de mêler les volontés, les professionnels du secteur social et les philosophies des différents partenaires.* »²

En 1966, le bureau accepte de prendre la gestion d'un premier établissement, puis suivra l'ouverture de nombreux établissements et services, sur l'ensemble du territoire de La Manche.

C'est en 1996, compte tenu de l'évolution des activités de l'association, que la dénomination ADSEAM devient « Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche ». Tout en restant fidèle à ses premiers engagements, l'association de militants et de professionnels pour des actions d'utilité sociale, construite à partir de convictions et de compétences, réaffirme ses fondements et développe ses ambitions compte tenu de l'évolution des contextes socio-politiques.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION

L'ADSEAM s'adresse à une population ciblée dans sa dénomination « de l'enfant à l'adulte » dans les champs du médico-social, de l'insertion et de la protection de l'enfance sur le département de la Manche. Les services développés par l'association pour les personnes vulnérables concernent ainsi les mineurs(es), les jeunes majeurs(es), les adultes, les familles.

La finalité de l'association vise un futur voulu, résolument tourné vers la population à laquelle elle s'adresse et qui en constitue sa raison d'être : « **Favoriser le développement des compétences et des potentialités de la personne pour optimiser son accession à l'autonomie et l'accompagner dans la construction de son projet de vie.** »

Cette finalité repose sur les objectifs généraux suivants, inscrits au sein du projet associatif :

- Prévenir les inadaptations et les exclusions des personnes, jeunes ou adultes.
- Favoriser l'épanouissement des personnes, leurs capacités à s'assumer et à s'insérer dans la vie sociale.
- Développer les moyens d'intégration et les supports permettant aux personnes d'avoir une utilité sociale, un rôle à assumer.
- Accompagner les personnes au plus près de leurs besoins dans l'évolution de leur parcours de vie.
- S'appuyer sur une démarche d'amélioration continue pour garantir la qualité de nos pratiques.

L'action de l'ADSEAM et de ses acteurs est guidée par les lignes directrices fondamentales énoncées dans son projet associatif réécrit en 2016.

La finalité associative et sa déclinaison en grands objectifs sont issues des valeurs portées par l'association et qui guident son action : humanisme, citoyenneté, laïcité, solidarité, respect, sauvegarde, intégration et participation sociale individualisée, militantisme ...

L'ADSEAM inscrit ses actions selon les valeurs fondamentales ainsi identifiées :

- Le respect de la personne et de son individualité

L'ADSEAM affirme son cadre éthique d'intervention en intégrant le concept de Valorisation des Rôles Sociaux (VRS) qui repose sur un système de valeurs prônant la reconnaissance de la personne en difficulté et en situation de handicap, le droit à être comme les autres, à vivre ou exercer des rôles sociaux valorisés dans son environnement.

1- Extrait des premiers statuts de l'association de 1960.

2- Extrait du texte de D. Pillet « De la naissance à la maturité ou les balbutiements d'un nouveau-né dans notre département, à son aboutissement, 40 ans après » élaboré pour le 40^{ème} anniversaire de l'ADSEAM.

La politique d'amélioration continue engagée depuis plusieurs années a permis de consolider la démarche d'élaboration des projets individualisés avec la participation des intéressés.

- Le respect des droits des personnes et la prise en compte de leur parole

Fidèle à ses valeurs et à son éthique, l'ADSEAM promeut l'exercice d'une citoyenneté active.

Ainsi, les projets des établissements et services s'attachent à prendre en compte la parole des personnes accueillies ou accompagnées et à favoriser toutes les formes possibles de participation.

- L'ouverture aux autres

Dans une logique d'ouverture et de participation aux politiques sociales développées localement, l'association veille à optimiser sa coopération et sa communication vers ses partenaires institutionnels, publics et privés.

L'ADSEAM participe activement à la promotion et au développement tant des individus que des territoires.

- L'éthique

Soucieuse du respect des opinions politiques, religieuses et philosophiques des personnes accompagnées, des salariés et bénévoles, l'ADSEAM veille à ce que soient respectés les principes de laïcité, clairement inscrits dans son éthique associative.

En application de la Charte de la laïcité dans les services publics et de la Charte des droits et libertés de la personne accueillie, l'association garantit des droits égaux aux personnes, fait preuve d'un devoir de neutralité vis-à-vis de tous et promeut une véritable culture de la bientraitance.

Ces principes déterminent les fondements des actions mises en œuvre dans les services et établissements de l'association, pour lesquels le respect de la personne, de son intégrité et de sa dignité contribue à l'apprentissage et au développement du «*vivre ensemble*».

L'ADSEAM inscrit sa politique dans une éthique de gouvernance fondée sur la participation, le dialogue et la richesse de sa vie associative.

Les valeurs de l'ADSEAM sont portées par une organisation et des instances qui jouent un rôle important dans le fonctionnement, et sont garantes des responsabilités et des engagements de l'association. L'organisation et le rôle de ces instances sont détaillés dans les statuts de l'ADSEAM et le règlement de fonctionnement associatif.

Depuis une quinzaine d'années, l'ADSEAM a intégré et développé **le concept de Valorisation des Rôles Sociaux (VRS) au cœur de son projet associatif** :

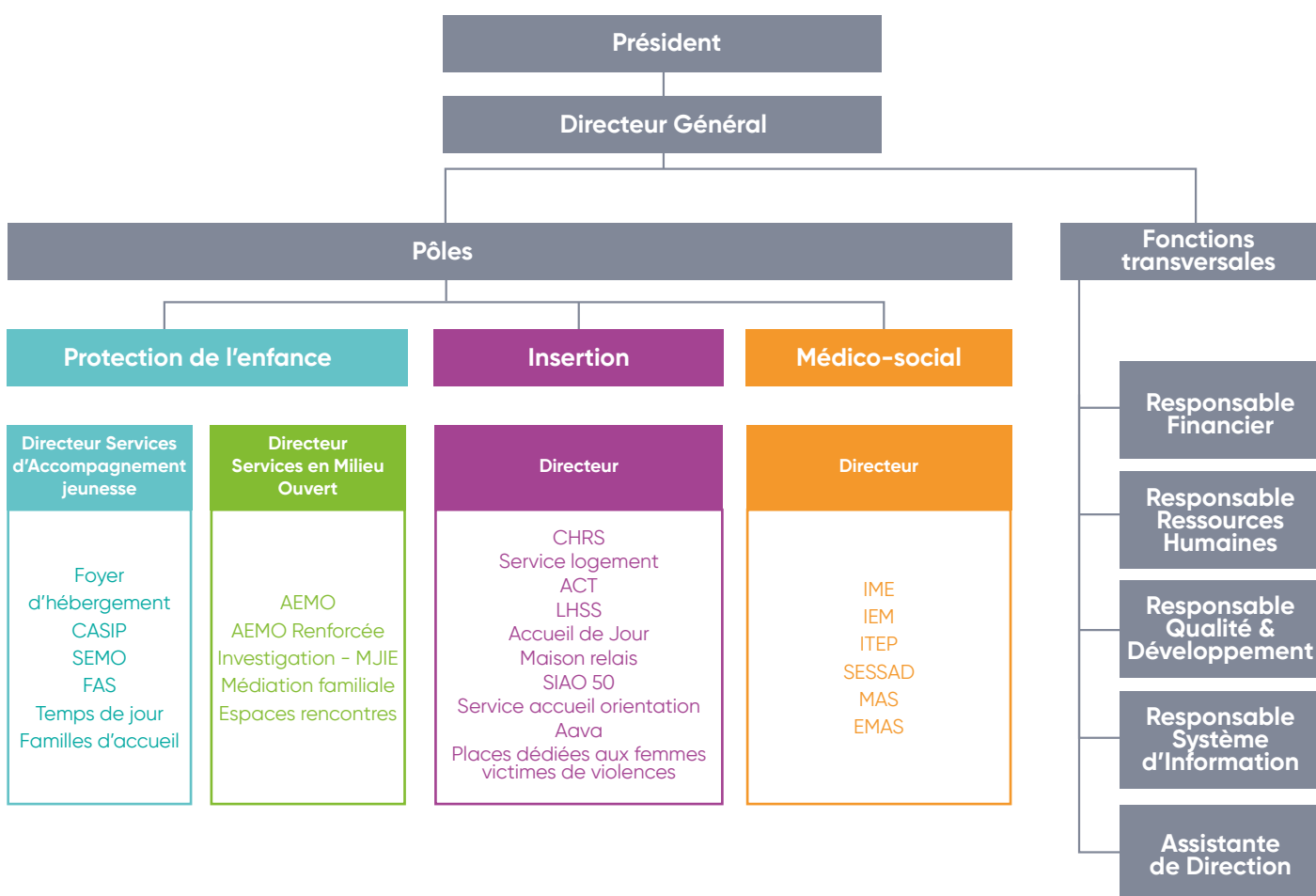
« Les personnes, indépendamment de leurs difficultés, de leurs déficiences et limites de capacités, sont tout d'abord des enfants, des adolescents ou des adultes et l'on doit s'efforcer de leur permettre d'accéder, avec les adaptations strictement nécessaires, aux statuts les plus nombreux et les plus valorisés possibles. Pour ce faire il importe d'être attentif aux limitations de rôles qui peuvent être imputées à des causes variées, liées autant aux difficultés de la personne qu'à des procédures externes ».

L'ADSEAM est une organisation marquée par ses fondements humanistes et citoyens (en référence aux droits de l'homme). Elle est également une entreprise gestionnaire dont la mission prédominante est d'accueillir et d'accompagner des personnes en difficulté, dans le cadre de leur projet personnalisé en s'appuyant sur les lois constitutives des dispositifs sociaux et médico-sociaux.

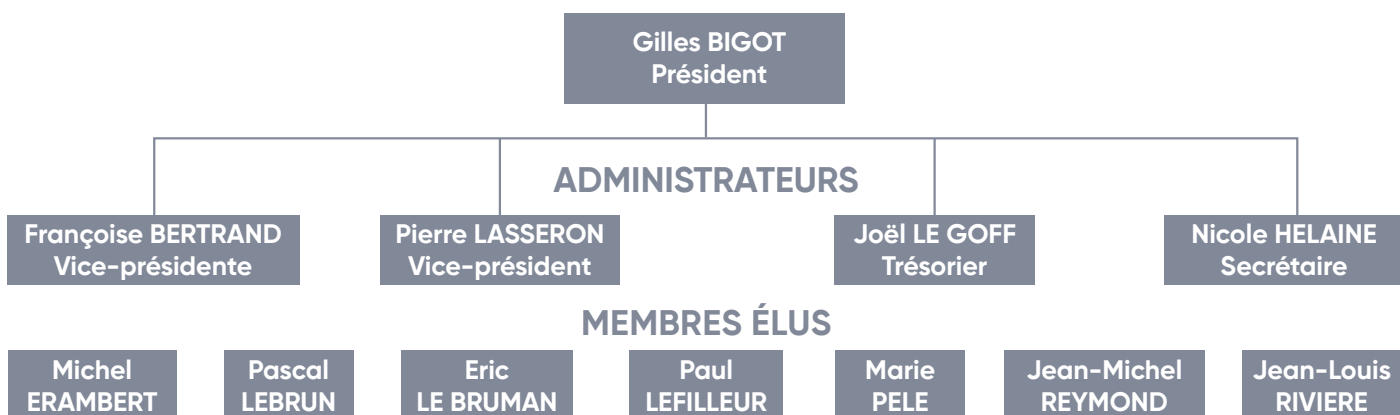
L'organisation de l'association s'articule autour :

- d'une Direction générale, constituant un centre de ressources et de contrôle pour l'ensemble des établissements et services de l'association, par l'apport de compétences transversales en termes de gestion financière, démarche qualité, développement de projets, gestion des ressources humaines.
- et de trois pôles d'intervention, ayant chacun sa direction spécifique :
 - > le Pôle Protection de l'Enfance (*constitué des SMO et du SAJ*),
 - > le Pôle Insertion,
 - > le Pôle Médico-Social.

ORGANIGRAMME DE L'ADSEAM

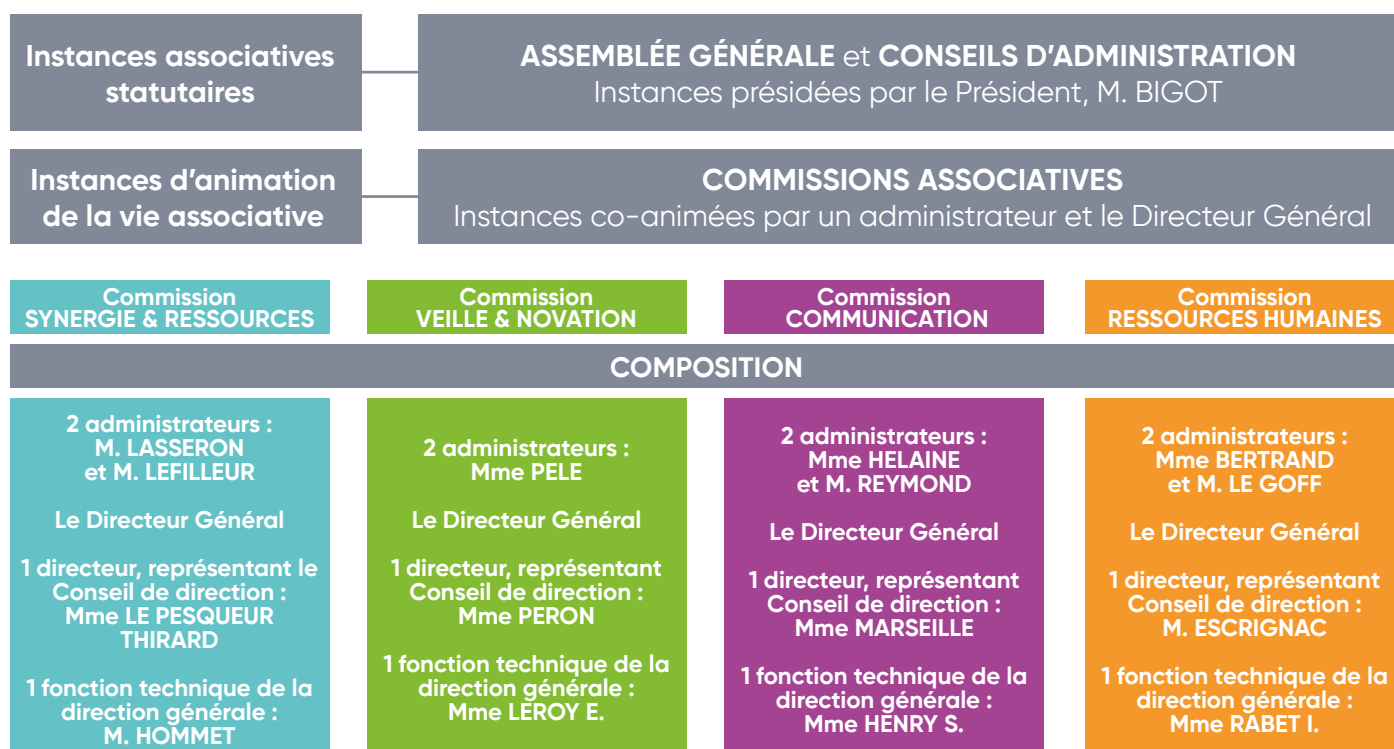


LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADSEAM



LES COMMISSIONS ASSOCIATIVES

Les commissions, des instances d'animation de la vie associative



LE CONSEIL DE DIRECTION (CODIR)

LA DIRECTION GÉNÉRALE :

Directeur Général, **Stéphane MALHERBE**

Cadres techniques :

- Responsable Administratif et Financier, **Laurent HOMMET**
- Responsable Ressources Humaines, **Ingrid RABET**
- Responsable Qualité et Développement, **Elodie LEROY**
- Responsable des Systèmes d'Information, **Thomas POISSON**
- Assistante de Direction, **Sophie HENRY**

LES DIRECTIONS DE PÔLES :

- Services Accompagnement Jeunesse, **Ingrid LEPESQUEUR-THIRARD**
- Services en Milieu Ouvert, **Laetitia PERON**
- Médico-social, **Éric ESCRIGNAC**
- Insertion, **Hélène MARSEILLE (jusqu'en octobre 2022)**



RAPPORT GÉNÉRAL ASSOCIATIF



LE RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Sans trop entrer dans le détail des rapports d'activité, revenons sur l'activité de l'année 2022. Activité qui ne se dément pas puisqu'en arrondissant ces chiffres de 2022, l'on constate que ce sont 3 700 enfants, jeunes et adultes qui ont été reçus et accueillis dans nos services ou nos centres, pour une activité qui se décline en quelques 370 000 journées et 12 450 actes.

En y regardant de plus près, un de ces chiffres laisse cependant apparaître une hausse significative. Il s'agit du nombre de personnes accueillies au « pôle insertion » puisque 2022 est la première année pour laquelle l'activité du CHRS le Prépont est prise en compte à l'ADSEAM.

Durant deux années, nous aurons été fortement marqués par la « Covid 19 ». Cette pandémie nous aura montré comment du jour au lendemain une société se trouve fragilisée. Mais cette pandémie nous aura aussi montré comment cette même société est capable de résister et de s'adapter et l'ADSEAM n'échappe pas à ce constat.

Ainsi, 2022 aurait pu être une année où aucune incidence extérieure ne viendrait perturber le déroulement de notre quotidien. Tel ne fût pas tout à fait le cas.

La fusion avec le CHRS du « Prépont » est effective depuis le début de l'année 2022. Nous connaissons les difficultés de cette structure ainsi que son histoire, différente de la nôtre et tout aussi respectable. Nous nous sommes engagés à respecter l'une, tout en s'appliquant de rendre viable l'ensemble. L'ADSEAM est maintenant responsable de trois CHRS. Ils peuvent chacun garder sa personnalité et sa spécificité mais l'organisation et la gestion ne peuvent être que cohérentes et harmonisées. Soyons patients mais tel est le but à atteindre.

Pour le même pôle, nous avons aussi connu l'incendie de centre de Cherbourg. Un incendie, la nuit, dans un centre d'hébergement, le pire que l'on puisse imaginer ! Pas de victime à déplorer, un vrai soulagement ! Pour autant, face à une telle situation, tout est à réinventer, à imaginer et qui plus est, immédiatement : loger les résidents, certes, mais aussi, parer au plus pressé et vérifier qu'ils disposent du nécessaire. La mobilisation des uns et des autres a fait qu'immédiatement, tout cela a fonctionné. Et quand je dis « mobilisation », c'est parfois au-delà de ce que l'on attend d'un professionnel puisque je me souviens avoir vu au milieu des bungalows, éducateurs et chef de service transformés en terrassiers, maçons et autres plombiers.

Je n'hésite pas à me répéter, pour toute cette mobilisation, soyez-en toutes et tous remerciés.

Pour clore avec ce sujet, les échanges entre experts et notre assureur ont duré plus longtemps que nous l'espérions et ont retardé d'autant les travaux de remise en état du centre, que nous espérons néanmoins réintégrer avant les mois d'hiver 2023.

Cette même année 2022 aura également vu l'Association se pencher sur des sujets plus personnels concernant son organisation, mais aussi la mise en place de la prévention des risques psycho-sociaux. Dans les deux cas, et afin d'avoir l'appui d'un professionnel ainsi qu'un regard extérieur, nous avons fait appel aux services d'un cabinet spécialisé.

S'agissant de l'organisation, il y a là un ouvrage à remettre sans cesse sur le métier. A telle enseigne que nous devons réécrire et actualiser le « projet associatif ». En revanche, et sans attendre celui-ci, le « projet de service du siège » a été adopté et les réunions du Conseil d'Administration ont été redéfinies.

S'agissant de la prévention des risques psycho-sociaux, nous y avons consacré plus de temps et de moyens. Avec le cabinet « ARFOS », nous sommes convenus d'une consultation de l'ensemble des salariés avant l'élaboration d'un plan d'actions ; plan d'actions qui devrait être présenté en janvier 2024.

D'autre part, les dialogues et discussions avec nos financeurs continuent et 2022 n'échappe pas à la règle. L'on peut même affirmer que ces échanges auront été plus féconds puisque plusieurs projets ont été concrétisés même s'ils ne verront le jour qu'en fin d'année 2023.

Sans les classer, ni par ordre chronologique, ni par ordre d'importance, ce sont :

- L' « AEMO renforcée » qui va démarrer, avec 100 mesures octroyées.
- À la rentrée scolaire, au 1er septembre 2023, c'est la « maison d'enfants à caractère social » (MECS) pour 6 à 8 enfants de 3 à 10 ans. Structure, activité et tranche d'âge nouvelles pour nous, en remplacement du service des « familles d'accueil spécialisées » (FAS).
- Enfin, pour le mois d'octobre 2023 nous dit-on, l'ouverture du foyer pour adolescents de Saint-Lô. S'il s'agissait à l'origine d'un redéploiement de nos hébergements et de nos personnels de Coutances et Cherbourg ; au final, ce foyer fonctionnera avec des créations de places et de postes.

Depuis le temps, je peux aussi donner des nouvelles du « contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens » (CPOM). Les « CPOM », existent depuis quelques années mais, vous le savez maintenant, la nouveauté pour celui-ci était de l'élaborer en commun avec nos deux financeurs principaux : l'ARS et le Conseil Départemental. Le terme arrive puisque la date de la signature est fixée au 21 juin de cette année.

En guise de conclusion, je dirai qu'après avoir trop attendu, les administrateurs reprendront dès que possible des visites dans nos établissements.

Certes, la palette de nos activités et le nombre de sites demandent du temps pour couvrir l'ensemble. Mais comme l'intérêt de ces visites n'est plus à démontrer, cela en vaut la peine et nous arrêterons un calendrier dès la rentrée de septembre prochain.

Gilles BIGOT
PRÉSIDENT



LES INSTANCES ASSOCIATIVES

L'Assemblée Générale

L'association a tenu son Assemblée Générale statutaire annuelle le 23 juin 2022, sur la journée complète, à la salle de conférence Le Phénix de Saint Lô.

La séance a été interrompue par l'intervention de salariés de l'intersyndicale CGT/CFDT qui ont souhaité exposer leurs doléances salariales aux participants. L'Assemblée Générale a repris son cours après cette intervention.

Après avoir entendu les différents rapports statutaires, l'Assemblée Générale a approuvé le rapport moral, le rapport d'activité général et le rapport financier de l'exercice 2021. Il a été donné quitus au Président, ainsi qu'au trésorier.

L'Assemblée générale a acté le renouvellement du tiers sortant de ses membres, conformément à ses statuts. A l'exception de M. Michel ERAMBERT, tous les membres sortants ont représenté leur candidature et ont donc été réélus pour une durée de 6 ans. Le Conseil d'Administration a également accueilli un nouveau membre, M. Eric LE BRUMAN, qui intègre cette instance pour 6 ans.

La deuxième partie de journée était consacrée à un colloque sur la sensibilisation au handicap des salariés et les difficultés qu'ils peuvent rencontrer sur leur lieu de travail.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration s'est réuni onze fois en 2022 pour des conseils ordinaires et cinq fois en assemblées extraordinaires. Le nombre de Conseils d'administration extraordinaires est le reflet de l'année 2022, complexe à gérer.

Un audit de gouvernance a été effectué afin de comprendre et de remédier à un certain nombre de dysfonctionnements, par le biais d'un plan d'actions spécifique. Un écrit a formalisé les rôles et fonctions des cadres fonctionnels du siège, du Directeur Général ; une réorganisation des rencontres entre le Conseil d'administration et des Directeurs a été mise en œuvre. Ce plan d'actions, toujours en cours, a porté ses fruits dès le début du 4^{ème} trimestre 2022. Le Conseil d'administration a ainsi retrouvé sa place d'organe politique de l'Association et renouvelé sa confiance au Directeur Général.

Le Conseil de direction

Le Conseil de direction s'est rencontré onze fois en 2022. Cette instance se réunit en moyenne une fois par mois, pour faire le point sur les différents projets de l'association et pour traiter des questions d'actualité. Toute décision relative au fonctionnement des trois pôles, ou transverse à l'association, peut être prise après échanges, discussions, confrontations... Les projets y sont envisagés puis présentés, la situation spécifique de chaque pôle, tant en termes de gestion financière que de ressources humaines, est régulièrement abordée.

Il est composé :

- Des cadres du siège :

- > Responsable administratif et financier,
- > Responsable des systèmes d'information,
- > Responsable des ressources humaines,
- > Responsable qualité et développement,
- > Assistante de direction.

- Des directeurs des pôles :

- > Médico-social,
- > Insertion,
- > Enfance (2 directrices).

- Et du Directeur Général.

Est conviée au CODIR, la chargée de mission DUI.

2022 a été marqué par un renouvellement important de personnel :

- Un nouveau responsable administratif et financier,
- Une nouvelle responsable des ressources humaines,
- Une nouvelle assistante de direction,
- Une remplaçante responsable qualité et développement.

Ces remplacements ont pris un temps important et ont été sources de déstabilisation pour le siège et pour les pôles, qui ont dû palier les temps de vacance de poste.

Depuis décembre 2022, l'équipe du siège est au complet et sera tout à fait opérationnelle dans les mois à venir, en 2023.

Les réunions cadres

Les cadres de l'Association se sont retrouvés deux fois en 2022, afin de travailler sur des thématiques communes durant une journée complète. Ainsi, le 05 mai 2022, le thème portait sur le respect du secret professionnel et le partage d'informations ; le 06 octobre 2022, a été consacré à la présentation du projet de fonctionnement du siège et à la réforme des évaluations internes.

Outre le fait de partager une formation commune à l'ensemble des cadres, ces journées sont l'occasion pour les professionnels de se rencontrer ou de se retrouver, d'échanger et de partager un moment de convivialité durant le temps du déjeuner.

L'accueil des nouveaux salariés

Chaque année, le Président, les Administrateurs, le Directeur Général et les Directeurs de pôles ont à cœur d'accueillir les nouveaux collaborateurs de l'association, afin de leur présenter les différents établissements et services de l'ADSEAM. Ce temps d'échange est organisé une fois par an et concerne tous les salariés embauchés depuis la tenue de la réunion précédente.

L'édition 2022 a eu lieu le 13 octobre après-midi, à l'hôtel Mercure de Saint Lô. Elle s'en est suivie d'un temps d'échange informel et convivial autour d'un café.

LES REPRÉSENTATIONS DE L'ADSEAM

Par l'intermédiaire de ses différents représentants, Administrateurs, Directeur Général, Directeurs d'établissements, l'ADSEAM participe à de nombreuses instances sur les différents champs dans lesquels elle intervient. **Propices à faire connaître l'association mais aussi à se positionner dans les évolutions des politiques publiques, ces instances sont les suivantes :**

- Commissions nationales / régionales :

- > La convention Nationales des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE),
- > La CORAPE (CNAPE régionale),
- > La Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS),
- > Syndicat des Employeurs Associatifs de l'Action Sociale et Médico-Sociale (NEXEM),
- > L'organisation représentant les employeurs du secteur social, médico-social et sanitaire NEXEM,
- > L'Organisation Régionale de la Santé (ORS CREAL),
- > L'Union Régionale Interfédérale des Œuvres et Organismes Sanitaires et Sociaux (URIOPSS),
- > La Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux (FENAMEF),
- > La Fédération Française des Espaces de Rencontre (FFER),
- > L'Association Nationale des Placements Familiaux (ANPF),
- > L'Association pour la Médiation Familiale (APMF),
- > L'Association ARRIMAGE
(*groupe d'entraide mutuelle pour jeunes adultes en difficulté psychologique et sociale*),

- > La Fédération Nationale des services Sociaux Spécialisés de Protection de l'Enfance (FN3S),
- > Le Carrefour National de l'Action Educative en Milieu Ouvert (CNAEMO),
- > L'Association Régionale de la Recherche et de Formation à l'Intervention Sociale.

- Commissions départementales :

- > Le Comité Départemental consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH),
- > Les Commissions des Droits de l'autonomie des personnes handicapées de la MDPH de la Manche (CDAPH),
- > La Commission exécutive de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH / MDA),
- > La Commission Départementale Consultatives des Gens du Voyage,
- > La Maison des Adolescents de la Manche,
- > Le Conseil de Développement du Cotentin,
- > La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX),
- > La Conférence de Territoire de la Manche Santé Mentale (ARS),
- > La Commission d'appel à projet au titre des activités autorisées par le Préfet de la Manche,
- > Le Centre de formation des apprentis des métiers du Social,
- > La Commission d'attribution de logement de Presqu'île Habitat de Cherbourg en Cotentin,
- > La commission consultative des services publics locaux de Cherbourg en Cotentin,
- > CAP Emploi.

Ces différentes représentations sont actualisées dès nécessité et sont validées par le Conseil d'Administration.

Le groupement inter-associatif Cap/Alternance est composé de :

- l'ADSEAM, Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche,
- l'AAJD, Association pour l'Aide aux Adultes et Jeunes en Difficulté,
- l'ACAI, Association du Cotentin d'Aide et d'Intégration Sociale.

Le groupement de coopération SIAO 50, créé en 2010, pour animer le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, est chargé de garantir sur l'ensemble du département l'insertion et l'accès au logement des personnes sans abri.

Le groupement est aujourd'hui constitué des partenaires suivants :

- L'Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche gérant le CHRS Le Cap.
- L'association Femmes gérant le CHRS Louise Michel.
- Le Centre Communal d'Action Sociale gérant le CHRS Villa Myriam et le dispositif 115.

- Les relations avec les pouvoirs publics

Que ce soit dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, des tarifications mais aussi des contributions à la réalisation, élaboration et construction des politiques publiques, l'ADSEAM veille à entretenir de bonnes relations avec les différentes autorités qui travaillent avec elle : l'ARS, le Conseil Départemental, les juridictions, les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

Un évènement important de notre vie associative : la fusion avec l'association Le Prépont, le 24 février 2022

L'ADSEAM a répondu favorablement à la demande de l'Association Le Prépont, début 2020, afin d'envisager une démarche de fusion entre nos deux Associations.

Si les deux associations sont différentes dans la diversité de leurs activités et le nombre de leurs salariés, elle se rejoignent sur les valeurs associatives, toutes deux marquées par leurs fondements humanistes et citoyens.

Il aura fallu deux années pour que cette fusion aboutisse. Certes, le Covid a été fort présent, mais il a fallu gérer toute la complexité que revêt un tel projet.

Si nos valeurs se rejoignent, nos « cultures » associatives, nos process de management, de gestion financière sont différents, et ont constitué de véritables défis. Une année éprouvante pour l'ensemble du personnel du Prépont qui a fait face à des changements importants et a dû « adopter » l'ADSEAM.

Le Conseil d'Administration était pleinement conscient que cette fusion, souhaitée par les deux associations, n'allait pas être une démarche simple et évidente. Même si nous œuvrons dans le même champ d'activité, même si nos valeurs étaient partagées, l'approche du public, la gestion des ressources humaines, les « us et coutumes » de nos établissements étaient pour le moins éloignées.

L'année 2022 a donc été une année complexe pour la mise en œuvre de cette fusion, et ce, à de nombreux niveaux :

- Une absence de chef de service pendant de nombreux mois où la directrice du pôle Insertion a dû assurer la fonction,
- Des difficultés de recrutement,
- La mise en œuvre de licenciements économiques pour deux salariés,
- L'appréhension de deux « cultures éducatives ».

Complexe donc, difficile, chronophage, nous pourrions encore ajouter quelques superlatifs du même genre. Mais une constante, et non des moindres : une équipe éducative du Prépont à l'écoute, volontaire et compréhensive.

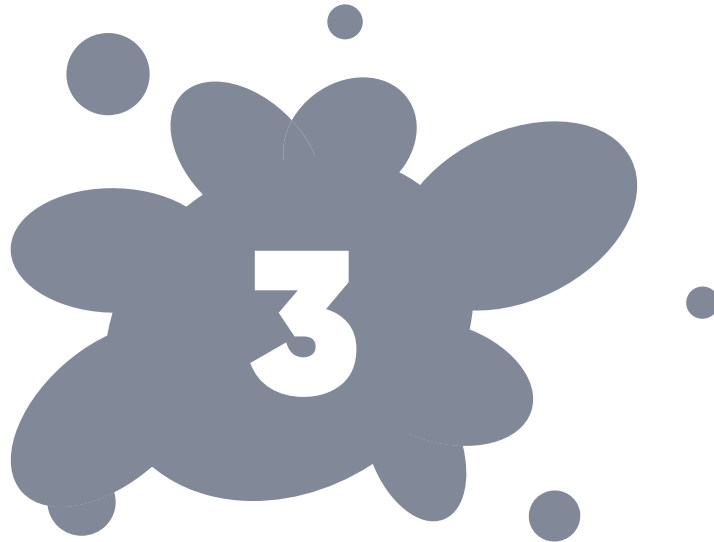
Cette fusion sera effective et fonctionnelle en 2023.

CPOM

Les négociations des Contrats pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (SPOM) avec l'ARS et le Conseil Départemental se sont poursuivies tout au long de l'année 2022. Les directions des pôles Protection de l'Enfance et Médico-social ont fourni un travail très important pour élaborer, rédiger, négocier, avec les fonctions support du siège, les différentes fiches actions constitutives du CPOM.

Le CPOM devait être initialement signé début 2022.

Au regard de l'ampleur du travail à fournir et de la complexité de « l'outil ARS » qui servait de trame aux fiches actions, il a été décidé, en accord avec les ARS et le Conseil Départemental, de reporter la finalisation du CPOM au début d'année 2023.



LA DIRECTION GÉNÉRALE

Qualité et développement

- Démarche RPS

La décision de mettre en œuvre une démarche relative aux risques psycho-sociaux fait suite à une interpellation de la médecine du travail et des membres du CSE central en novembre 2021, faisant état de souffrance au travail sur plusieurs sites de l'institution.

L'ADEAM a fait appel au cabinet d'audit ARFOS (*après un appel d'offres*), afin de mener à bien le travail d'élaboration d'un « plan de prévention des risques psycho-sociaux ».

Les objectifs de ce diagnostic étaient de :

- Réaliser un état des lieux quantitatif et qualitatif des RPS auxquels les salariés seraient exposés,
- Repérer les modes d'organisation, les représentations individuelles et collectives des salariés, susceptibles d'expliquer la présence ou non de ces risques,
- Définir une stratégie à mettre en place,
- Réaliser un diagnostic approfondi, intégrant une analyse des situations problèmes,
- Formuler des préconisations pour alimenter un plan d'actions et mettre à jour les documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

La méthodologie s'est déroulée en deux phases pour l'année 2022.

Un questionnaire d'enquête individuel, en septembre 2022. Ce questionnaire a été transmis lors de trois réunions de territoire, lors de la présentation de la démarche. Nous avons obtenu un taux de réponse des salariés de 70%.

Par la suite, il a été constitué 18 groupes « focus métiers » pour approfondir ce diagnostic.

Une présentation des premiers résultats aura lieu début 2023 et ce travail se poursuivra, avec de nouveau la constitution de groupes de travail autour des thèmes qui ressortiront des diagnostics, ceci afin de formaliser un plan d'actions associatif de prévention des risques psycho-sociaux.

Une démarche très suivie et dont les résultats sont également très attendus par l'ensemble des salariés de l'ADSEAM.

- Plan de fonctionnement Associatif 2022-2027

Conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, article L.311-8, chaque établissement social/médico-social doit justifier d'un projet d'établissement formalisé. Le siège de l'ADSEAM ne s'est pas dispensé de cette formalisation, qui permet de décliner des valeurs, des principes d'intervention en termes inscrits et opérationnels, tant sur le champ de l'offre de services proposés, de la relation aux usagers et à leur entourage, que sur le champ de l'organisation interne, du fonctionnement et de la communication.

Ainsi, courant 2022, le siège s'est doté d'un plan de fonctionnement, lui permettant de :

- Clarifier la gouvernance associative,
- Définir les missions du siège auprès des établissements et services,
- Décliner les apports des fonctions support du siège en termes de ressources humaines, de démarche qualité, de gestions des services informatiques, de gestion des ressources financières.

Bien entendu, ce plan de fonctionnement s'inscrit dans le projet associatif de l'ADSEAM, dont les valeurs s'appliquent à l'ensemble des personnes accompagnées, mais également à l'ensemble du personnel :

- Le respect de la personne et de son individualité,
- Le respect des droits des personnes et la prise en compte de leur parole,
- L'ouverture aux autres,
- L'éthique, fondée sur la participation et le dialogue.

Ressources Humaines

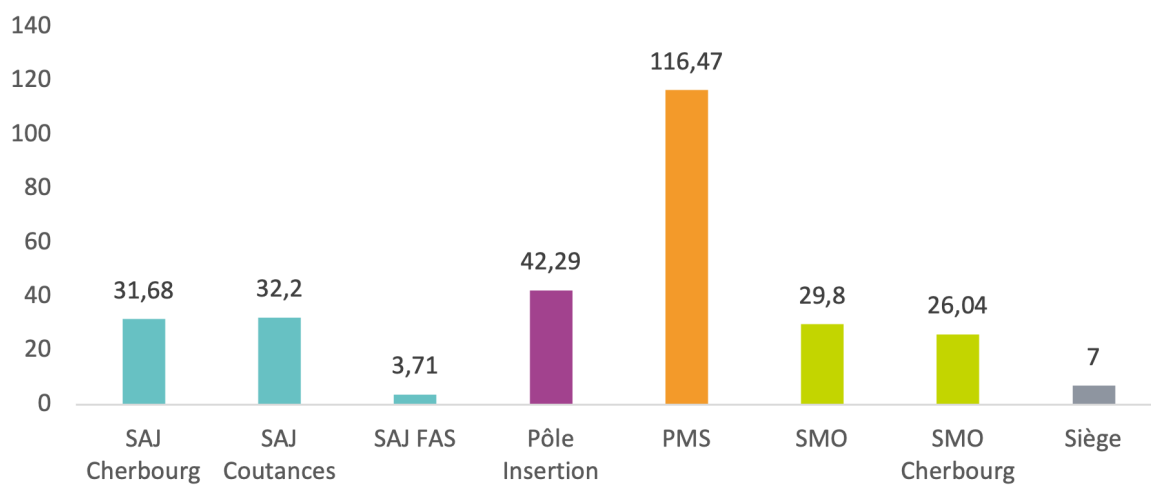
Données sociales au 31/12/2022 :

L'ADSEAM compte **335 salariés** : 238 femmes et 97 hommes, soit 289,32ETP, répartis comme suit :

- **300 CDI** dont 212 femmes et 88 hommes
- **35 CDD** dont 26 femmes et 9 hommes :

La répartition des ETP

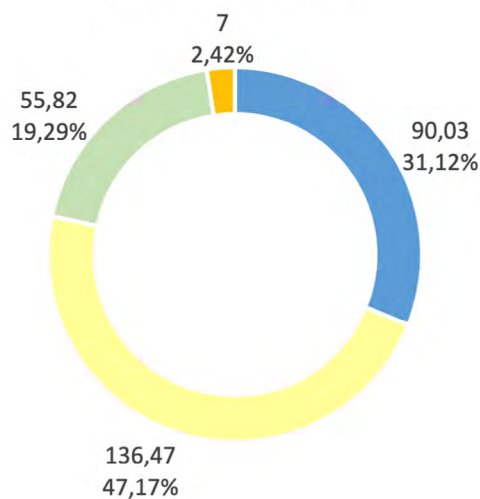
ETP par établissement



72.66% des salariés travaillent à temps complet, et 27.34% à temps partiel.

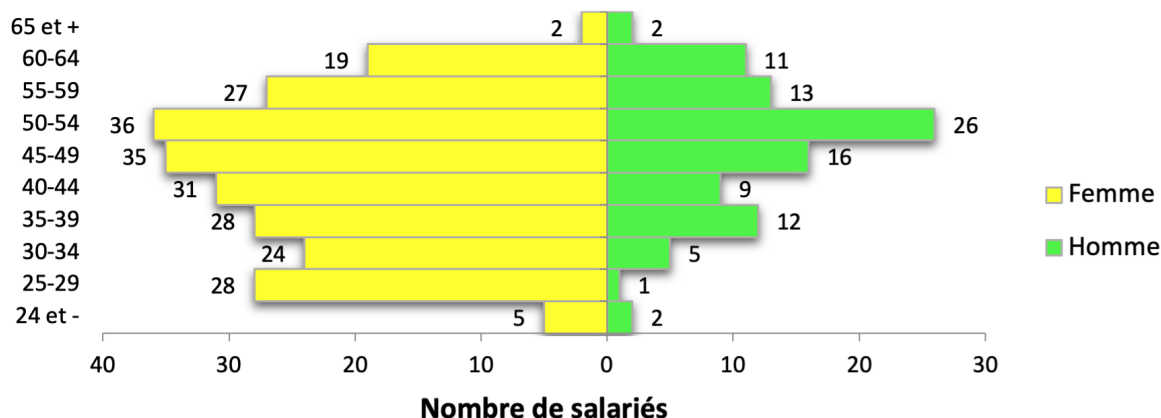
L'ancienneté moyenne pour l'ensemble de l'ADSEAM est de 10.28 années.

ETP par territoire



La répartition par âge et par sexe :

Répartition des salariés par sexe



En 2022, comme les années précédentes, l'association emploie plus de femmes que d'hommes.

On remarque que la répartition par tranche d'âge reste stable, et que 50% des salariés se situent dans une tranche d'âge de 30 à 49 ans.

Cependant, ces deux dernières années, l'ancienneté moyenne des salariés a diminué. Cela s'explique par un turn-over qui a lui aussi augmenté. Les démissions, départs en retraite et licenciement pour inaptitude, représentent 75% des motifs des sorties.

Nous observons, depuis plusieurs années, un taux d'absentéisme en progression. En 2017, il était de 5.15%, en 2022, nous atteignons 7.43% (maladie maintenue et non maintenue, hors temps partiel thérapeutique). Ces absences entraînent le recrutement de CDD.

En 2022, l'association a versé 8 395 097 € bruts de salaire, dont 96 997 € de prime Ségur/Laforcade.

Du fait du turn-over, la moyenne des salaires bruts a légèrement diminué. Il n'existe pas de différence de rémunération entre homme et femme.

Le dialogue Social

En 2022, les instances représentatives du personnel (CSE central, CSE établissement et NAO) se sont régulièrement rencontrées.

La clôture de la NAO 2022 a été signée par procès-verbal du 06/12/2022. Il est prévu pour 2023 de travailler sur un accord d'entreprise sur les forfaits mobilités.

La formation

Le plan de développement des compétences 2022, du fait de la crise sanitaire, n'a pu être mis en œuvre comme initialement prévu. Cependant au terme de l'année 2022, le plan de développement des compétences au niveau associatif (plan intra) est le suivant :

Intitulé de la formation	Nombre de salariés formés	Organisme de Formation	Dates	Lieu	Durée en heures
Navigation Ogyris et transmissions	134	Interne par la chargée de mission	31	Sur Site	3,5
Ogyris : révision des acquis et module calendrier	43	Interne par la chargée de mission	10	Sur Site	3,5

Les salariés en situation de handicap

Comme pour le taux d'emploi, la tendance de l'association est la même pour les salariés ayant une RQTH : plus de femmes sont concernées.

Il ne s'agit pas d'accepter d'être « porteur de handicap », mais de reconnaître que les problèmes de santé peuvent gêner dans le cadre précis du travail et de se donner les moyens d'agir pour limiter une situation de handicap. Cela participe aussi à la qualité de vie au travail.

Il n'y a aucune obligation pour le salarié d'informer son employeur de sa situation personnelle en matière de handicap. En revanche, s'il y a un besoin d'aménagement spécifique du poste de travail, d'équipements personnels, la décision de la Maison de l'Autonomie (MDA) est demandée.

En tant que salarié en situation de handicap, la RQTH permet :

- de bénéficier des aides proposées par l'AGEFIPH (*aide à l'achat de matériels adaptés (agrandisseurs, appareils auditifs, aménagement de bureau etc.*)
- la mise en accessibilité des formations professionnelles, etc.

La communication

Lettre Horizon de l'ADSEAM

Cette revue n'a pas été rééditée en 2022, en raison notamment des difficultés à faire vivre cet outil et à récolter des informations, malgré la mise en place de « correspondants communication » sur chaque pôle.

Cependant, le sondage réalisé auprès des salariés fait ressortir une envie de partager régulièrement des informations associatives. Aussi, le format et le contenu de la Lettre Horizon sont à l'étude, afin de proposer, en 2023, un support plus adapté aux attentes des professionnels et en adéquation avec son époque.

Vis mon handicap

En 2022, l'ADSEAM a souhaité mettre l'accent sur l'intégration des salariés en situation de handicap, afin de sensibiliser l'ensemble de ses collaborateurs sur les difficultés que peuvent rencontrer leurs collègues en situation de handicap, de favoriser leur intégration, de dépasser les *a priori* et de libérer la parole.

Cette action a pris la forme d'ateliers de sensibilisation, qui se sont tenus sur 2 journées, dans différents établissements de l'association, à travers tout le territoire, afin qu'un maximum de collaborateurs puisse y participer. Ainsi, les lundi 20 juin et mardi 21 juin 2022, les salariés ont pu participer à des ateliers de mime et à des cafés-signes, où ils ont été initiés à la communication avec des personnes déficientes auditives par deux rédactrices en langue des signes.

Ils ont également pu se confronter à la circulation en fauteuil roulant, en extérieur comme en intérieur, grâce au concours de l'Association des Paralysés de France, qui a installé des parcours, fourni des fauteuils et animé cet atelier.

Cette action de sensibilisation s'est clôturée par un colloque, une exposition et une pièce de théâtre, qui ont succédé à l'Assemblée Générale l'après-midi du 22 juin. Cette opération a pu être menée à bien grâce à la collaboration et l'intervention de partenaires tels que l'APF, l'ADAPT, Harmonie Mutuelle, entre autres.

Le Système d'information

DUI (Dossier de l'utilisateur Informatisé)

Le projet d'informatisation du dossier de l'utilisateur est un projet initié dès 2021, par une phase de sélection du prestataire, puis de paramétrage, de communication et un lancement de déploiement sur quelques structures (MAS, IME, ITEP, CHRS).



L'année 2022 s'est traduite par une montée en puissance de l'utilisation de l'outil, avec notamment :

Au premier trimestre :

- L'arrivée de Françoise BLONDEL en tant que Chargée de mission avec le rôle de dispenser les formations aux salariés,
- La formation des chefs de projets (*Élodie LEROY et Thomas POISSON*), des cadres de directions et du personnel administratif (*PMS, SAJ, INSERTION*) ainsi que de Françoise BLONDEL par le prestataire du DUI Socianova (*3 fois 2 jours*),
- L'importation de données sur Ogirys,
- Plusieurs réunions de paramétrages,
- Les comités de Pilotage (Siège et Directeurs de Pôle) en janvier et mars 2022.

Au second trimestre 2022 :

- Début des formations internes (*par modules*) :
 - > Navigation sur Ogirys et module transmission : faciliter l'accès aux informations des dossiers des usagers centralisées dans le logiciel et rédiger les transmissions du quotidien dans Ogirys,
 - > Présentation du module Calendriers : permet d'inscrire, d'organiser et de suivre l'activité des usagers et de la structure grâce à un calendrier partagé.
- Accompagnement des secrétaires éducatives dans la mise à jour des dossiers des usagers dans Ogirys,
- Réunions sur plusieurs structures en vue de la suite du déploiement,
- Réunion avec les différentes infirmières de pôles pour le module du Dossier de santé partagé et Dossier Médical.

Au troisième trimestre 2022 :

- Formations de rattrapage pour quelques salariés absents,
- Paramétrage et intégration des premiers documents sous forme de rapport,
- Poursuite des formations sur d'autres structures :
 - > Présentation du module calendrier,
 - > Navigation sur Ogirys et module transmission.

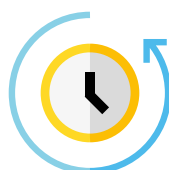
Au quatrième trimestre :

- Sessions de formation ouvertes pour les nouveaux salariés et les salariés absents,
- Poursuite des formations sur d'autres structures :
 - > Présentation du module calendrier,
 - > Navigation sur Ogirys et module transmission.
- Paramétrage et construction du Plan de soin sur Ogirys pour la MAS (*Maison d'Accueil Spécialisé*),
- Création de COPIL DUI avec les chefs de service.

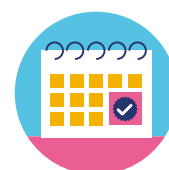
Quelques chiffres :



**134 personnes
formées**



**144 heures
de formation**



**31 dates
de formation**

Et pour demain :

A l'écriture de ces lignes, le déploiement du DUI se poursuit, structure par structure, formation après formation, module après module.

L'année 2023 sera marquée par la montée en version du logiciel, avec sa comptabilité aux modules de santé (DMP, Messagerie Sécurisé Santé, Prosanté Connect, Identité Nationale de Santé (INS)).

Enfin, l'éditeur sera également référencé sur le volet protection de l'enfance et notamment sur les SMO entre Juin et Septembre 2023.

Parc informatique & Mobilité :

L'année 2022 s'est traduite, comme en 2021, par de nombreux investissements et renouvellements d'ordinateurs. Comme initié, le choix porté par l'ADSEAM est d'équiper en gamme portable afin de répondre aux besoins en télétravail et en mobilité des professionnels de l'Association. Des PC fixes sont également ajoutés là où il est nécessaire.



Le parc s'est ainsi renouvelé à 80%, avec pour but en 2023 d'obtenir un parc homogène, récent et performant.

Nous continuerons à renouveler, sur une période moyenne de 3-4 ans, chaque année, le matériel considéré comme vieillissant.

Enfin, le parc de téléphonie mobile s'est également développé avec une flotte de 119 terminaux en 2021 à plus de 150 en 2022.

Architecture réseau (internet/téléphonie) :

L'ADSEAM est répartie sur 34 sites avec adresses géographiques différentes.

Depuis fin 2022, nous avons passé 15 sites sur le nouveau réseau unifié, chez l'opérateur LINKT. Principalement en réseau fibre optique et téléphonie numérique.

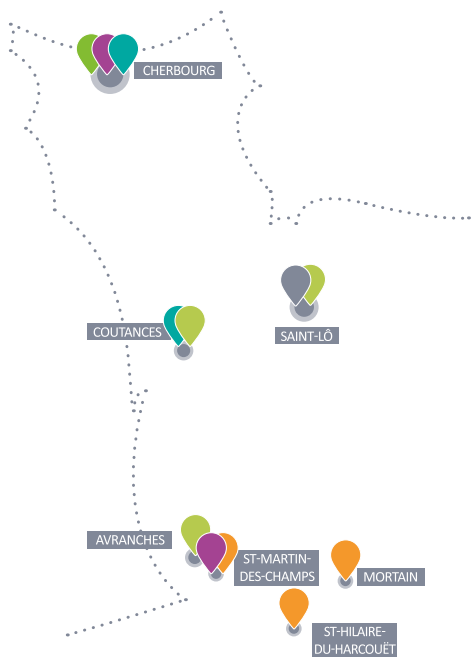


Un gros chantier a été opéré sur le site du Pôle Médico-Social de Mortain, avec l'installation d'un nouveau câblage dans le bâtiment Administratif et de liaisons fibrées entre chaque bâtiment.

Le site des SMO Centre à Saint-Lô a également bénéficié d'un nouveau câblage informatique, en lien avec les travaux de réaménagement opérés sur celui-ci.

Ce nouveau réseau unifié a ainsi pour but de regrouper tous les sites de l'ADSEAM au sein d'une même architecture. A titre d'exemple, un utilisateur sur un site A pourra imprimer sur une imprimante d'un site B en toute transparence. De plus, avec le recours au télétravail ou le travail hors sites, ce nouveau réseau est équipé pour permettre l'utilisation d'un VPN (*Virtual Private Network*) qui crée « un tunnel » de connexion entre le PC et le site auquel on accède, ceci afin de renforcer la sécurisation de la connexion (*dans le cadre de l'utilisation du DUI à domicile notamment*).

L'année 2023 va se poursuivre par le déploiement de ce nouveau réseau unifié au sein des sites de l'ADSEAM, en fonction des éligibilités et des priorités d'utilisation.

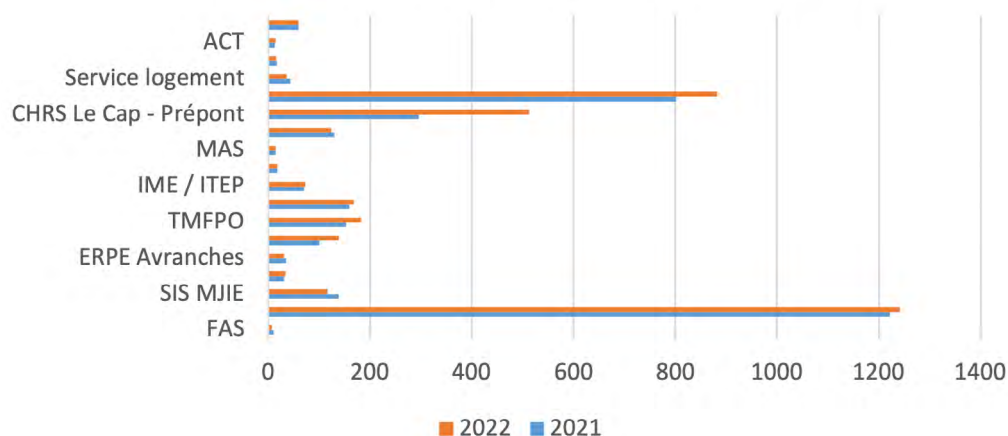


LES RAPPORTS DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

NOMBRE DE PERSONNES SUIVIES EN 2022

Établissements ou services	2020	2021	2022	VARIATION 2021/2020
FAS (<i>jeunes</i>)	12	10	7	-3
AEMO (<i>jeunes</i>)	1200	1222	1241	19
SIS MJIE (<i>mineurs</i>)	144	138	117	-21
Diapason Cherbourg (<i>mineurs</i>)	39	31	34	3
Diapason Avranches (<i>mineurs</i>)	26	35	31	-4
Médiation Familiale (Cherbourg, Avranches, Coutances) (<i>adultes</i>)	68	101	138	37
TMFPO (<i>adultes</i>)	167	153	182	29
Services d'Accompagnement de la Jeunesse (<i>jeunes</i>)	163	159	168	9
IME / ITEP (<i>jeunes</i>)	75	70	72	2
IEM (<i>jeunes</i>)	17	18	18	0
MAS (<i>adultes</i>)	14	14	14	0
SESSAD (<i>jeunes</i>)	125	130	124	-6
CHRS Le Cap - Prépont (<i>personnes</i>)	299	296	512	216
Accueil de jour (<i>personnes</i>)	737	802	882	80
ALT Coutances (<i>personnes</i>)	-	-	14	14
Service logement (<i>personnes</i>)	52	43	36	-7
Lits Halte Soins Santé (<i>personnes</i>)	15	16	15	-1
Appartements de Coordination Thérapeutiques (<i>personnes</i>)	3	13	14	1
Maison Relais Cherbourg (<i>personnes</i>)	50	59	59	0
Maison Relais Coutances (<i>personnes</i>)	-	-	4	4
ASI (<i>mesures</i>)	-	-	9	9
AVDL (<i>mesures</i>)	-	-	10	10
Total	3 206	3 310	3 701	391

Evolution du nombre de personnes suivies



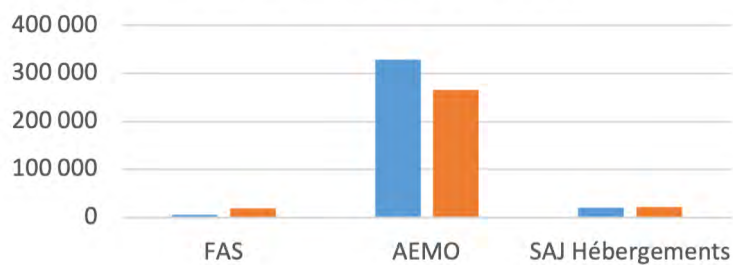
NOMBRE DE JOURNÉES ET D'ACTES RÉALISÉS EN 2022 (valeur internat)

ÉTABLISSEMENTS	CONSEIL DÉPARTEMENTAL 50		CONSEIL DÉPARTEMENTAL AUTRES DÉPARTEMENTS		DDCS		PJJ		JUSTICE		CPAM		ÉCART		
	PRÉVU	RÉALISÉ	PRÉVU	RÉALISÉ	PRÉVU	RÉALISÉ	PRÉVU	RÉALISÉ	PRÉVU	RÉALISÉ	PRÉVU	RÉALISÉ	JNÉES	ACTES	%
FAS	5 475	1 917	-	120	-	-	-	-	-	-	-	-	2 037	-	36,41%
AEMO	321 930	252 607	6 570	13 528	-	-	-	-	-	-	-	-	266 135	-	81,02%
SIS MJIE	-	-	-	-	-	-	175	117	-	-	-	-	-	117	66,86%
Diapason (Cherb et Avr)	-	-	-	-	-	-	-	-	72	65	-	-	-	65	90,28%
Médiation familiale (Cherb, Avr, Cout)	-	-	-	-	-	-	-	-	75	75	-	-	-	75	100,00%
TMFPO	-	-	-	-	-	-	-	-	75	86	-	-	-	86	115%
SAJ Hébergements	20 749	21 861	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	21 861	-	105%
IME/ITEP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10 542	9 943	599	-	94,32%
IEM	-	-	49	53	-	-	-	-	-	-	1 948	1 956	-8	-	100,41%
MAS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 855	3 907	948	-	80,47%
SESSAD	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12 182	12 100	-	82	99,33%
CHRS Le Cap	-	-	-	-	20 458	17 549	-	-	-	-	-	-	2 909	-	85,78%
CHRS Prépont	-	-	-	-	7 789	7 754	-	-	-	-	-	-	35	-	99,55%
Maison Relais Cherbourg	-	-	-	-	19 710	19 183	-	-	-	-	-	-	527	-	97,33%
Maison Relais Coutances	-	-	-	-	1 644	1 460	-	-	-	-	-	-	184	-	88,81%
Service d'Accueil et d'Orientation	-	-	-	-	-	13 200	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LHSS Cherbourg	-	-	-	-	1 825	1 202	-	-	-	-	-	-	623	-	65,86%
ACT	-	-	-	-	5 256	3 775	-	-	-	-	-	-	1 481	-	71,82%
Total nb journées	348 154	276 385	6 619	13 701	56 682	64 123	-	-	-	-	17 345	15 806	297 331	-	-
Total nb actes	-	-	-	-	-	-	175	117	222	226	12 182	12 100	-	425	-

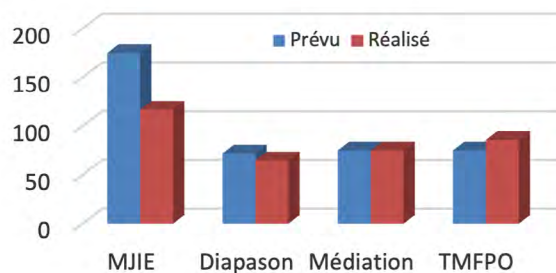
ACTIVITÉ 2022 Nb de journées prévus : 428 800
 Nb de journées réalisées : 370 015
 Écart : - 58 785

Nb d'actes prévus : 12 579
 Nb d'actes réalisées : 12 443
 Écart : - 136

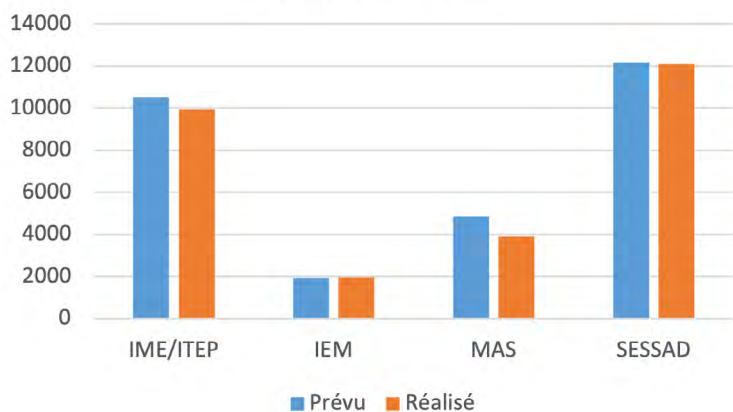
Pôle enfance - Journées



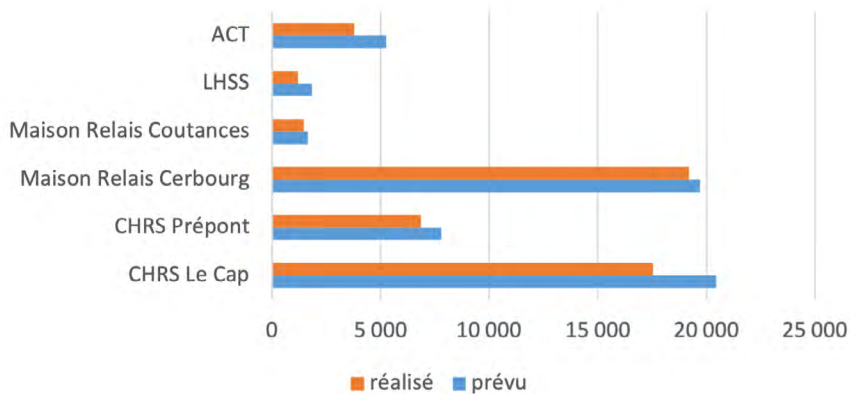
Pôle enfance - Actes



Pôle médico-social

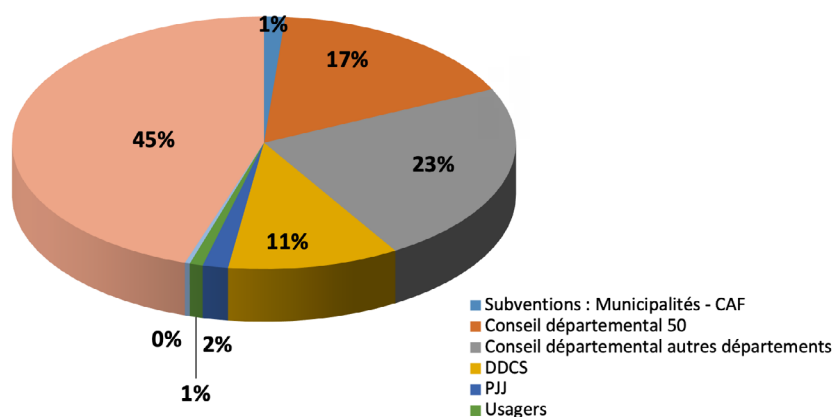


Pôle Insertion - Journées



RECETTES PAR ORGANISME PAYEURS ANNÉE 2022 (facturation en K€)

ÉTABLISSEMENTS	SUBVENTIONS : MUNICIPALITÉS - CAF	CONSEIL DÉPARTEMENTAL 50	CONSEIL DÉPARTEMENTAL AUTRES DÉPARTEMENTS	DDCS	PJJ	USAGERS	JUSTICE	CPAM	TOTAL
FAS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AEMO	-	2 778	111	-	-	-	-	-	2 889
SIS MJIE	-	-	-	-	288	-	-	-	288
Diapason (Cherb et Avr)	57	-	-	-	-	-	19	2	78
Médiation familiale (Cherb, Avr, Cout)	129	10	-	-	-	11	38	-	188
SAJ Hébergements	-	-	3 977	-	-	-	-	-	3 977
IME/ITEP	-	-	-	-	-	-	-	3 382	3 382
IEM	-	-	19	-	-	-	-	968	987
MAS	-	-	-	-	-	75	-	1 176	1 251
SESSAD	-	-	-	-	-	-	-	1 615	1 615
CHRS Le Cap	15	-	-	1 008	-	38	-	-	1 061
CHRS Prépont	-	-	-	349	-	25	-	-	374
Service d'Accueil et d'Orientation	21	-	-	248	-	-	-	-	269
Service Logement Cherbourg (ALT+BG)	16	8	-	52	-	-	-	-	76
Service Logement Prépont	-	-	-	26	-	-	-	-	26
Appui Santé	-	149	-	-	-	-	-	-	149
SIAO 50	-	-	-	259	-	-	-	-	259
ACT	-	-	-	-	-	-	-	481	481
LHSS + coordinateur de soins	-	-	-	-	-	-	-	309	309
Total nb actes	238	2 945	4 107	1 941	288	149	57	7 932	17 657





PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE



SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT À LA JEUNESSE



SERVICES HÉBERGEMENTS

SERVICE D'ÉDUCATION EN MILIEU OUVERT (SEMO)

DIRECTION :

93 Rue Geoffroy de Montbray 50200 COUTANCES
TÉL : 02 33 19 41 00
E-MAIL : saj-coutances@adseam.asso.fr

39 rue des portes 50100 CHERBOURG EN COTENTIN
TÉL : 02 33 43 05 10
E-MAIL : saj-cherbourg@adseam.asso.fr

DIRECTRICE : Ingrid LE PESQUEUR-THIRARD
E-MAIL : ilepesqueurthirard@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :

CHERBOURG : 2 Rue Psichari : Jean-Luc PAYSANT
COUTANCES : 2B-2C Rue des Tanneries Prodhommes : Murielle LANGLOIS



AUTORISATION / HABILITATION

L'avenant n°2 au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2017 – 2021, en date du 19 décembre 2019, a modifié le nombre de mesures. Avec 10 prestations supplémentaires, la capacité du service est portée désormais à 45 mesures.

CAPACITÉ AUTORISÉE

Le nombre de mesures au Service Educatif en Milieu Ouvert (SEMO) est fixé à 47 mesures réparties sur 2 secteurs :

- Nord Manche : 25 mesures
- Sud et Centre Manche : 22 mesures

POPULATION ACCUEILLIE

Prioritairement, le SEMO accompagne des garçons et des filles dont l'âge d'admission est compris entre 14 et 18 ans. Il peut accompagner des Jeunes Majeurs jusqu'à 21 ans avec l'accord du Conseil Départemental de la Manche dans le cadre du Dispositif Jeunesse Insertion Manche (DJIM).

Ces jeunes orientés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de la Manche ou par les Juges des Enfants (JE) bénéficient d'un accompagnement d'une durée qui correspond au projet individualisé à mettre en œuvre.

FINANCEMENT

Le Service d'Éducation en Milieu Ouvert est financé par le Conseil Départemental de la Manche.

MISSIONS

L'une des caractéristiques particulières de ce service est de proposer pour des jeunes un accompagnement éducatif régulier et fréquent (au minimum 2 interventions par semaine en moyenne en plus des démarches auprès des partenaires), permettant de conduire chaque jeune vers une autonomie progressive.

ACTIONS

L'action des professionnels du SEMO s'inscrit autour du projet individualisé de chaque jeune accompagné.

Ce projet comprend les objectifs suivants (et les moyens qui en découlent) :

- Accompagner le jeune dans son développement personnel,
- Répondre aux besoins élémentaires d'insertion (*logement, budget, vie professionnelle, santé, socialisation*)
- Redéfinir la place de chacun (*jeune, famille*)
- Restaurer le lien familial et avec le réseau de soutien existant, maintenir des liens familiaux.

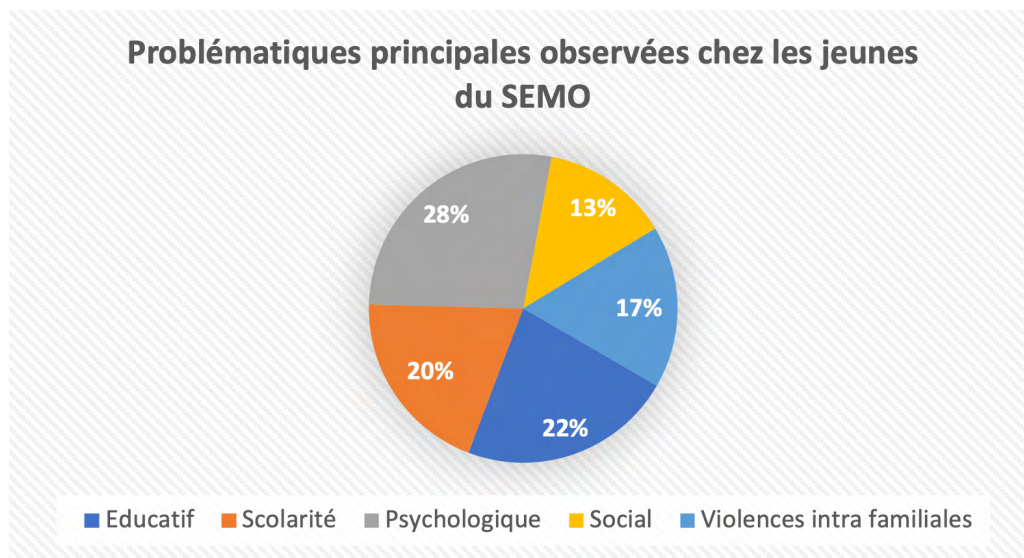
Le projet est élaboré à partir des attentes du jeune et de sa famille et des échanges entre les membres de l'équipe pluridisciplinaire. Il est validé pour la durée de la mesure et révisable obligatoirement une fois par an au moins. Il est signé par le jeune, sa famille, le service et envoyé au service prescripteur (territoire de solidarité ou JE).

ACTIVITÉ 2022 STATISTIQUES

En 2022, 44 jeunes ont été suivis dans le cadre du SEMO Classique à Coutances ainsi que 3 en SEMO hébergement. A Cherbourg, ce sont 40 jeunes qui ont été accompagnés dans la cadre du SEMO ainsi que 5 en hébergement.

La moyenne d'âge des jeunes se situent entre 16 et 17 ans en début de mesure et la durée moyenne de l'accompagnement est de 11 mois.

Profil des jeunes :

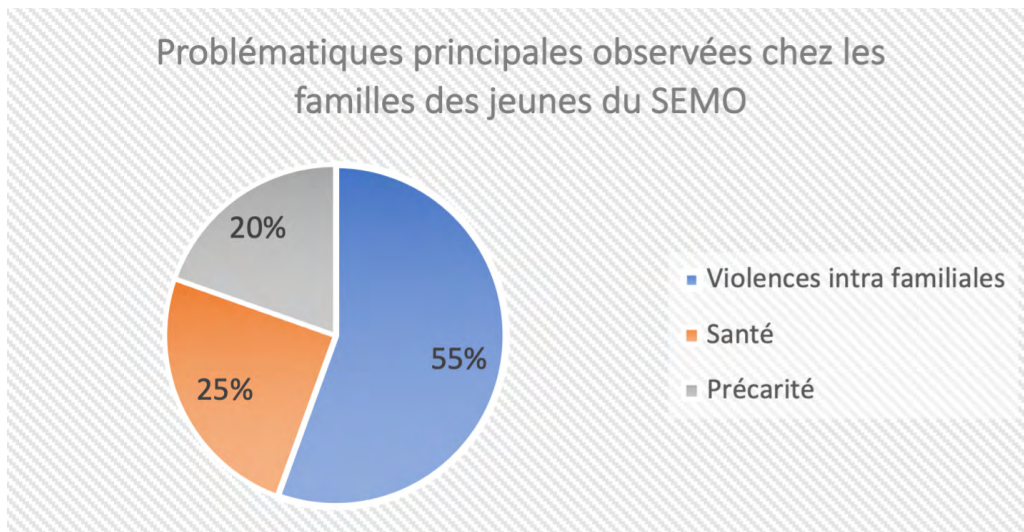


Les personnes que nous accompagnons présentent, pour un grand nombre, des problématiques multiples. Le schéma met en avant la problématique la plus prégnante des personnes.

PROBLÉMATIQUES	
Educatif	Carences éducatives (<i>absence de codes sociaux, défauts d'apprentissage, ...</i>), Comportements violents, Fugues, Conduites sexuelles inadaptées, Incivilités, délinquance.
Scolarité	Échec scolaire, Décrochage, désinvestissement scolaire, Absentéisme, Déscolarisation, Problèmes de comportement.

Psychologie	Souffrances psychiques, Troubles alimentaires, Agressivité, agitation, Tentatives de suicide, idées suicidaires, scarifications, Conduites à risques, Conduites addictives.
Social	Isolement social, Inhibition, repli sur soi, Errance, Difficultés relationnelles.
Violences intra familiales	Maltraitance administrative, financière (<i>privations ou négligences</i>), Maltraitance psychologique (<i>dont moralité</i>), Maltraitance physique, Maltraitance sexuelle.

Profil des familles :



PROBLÉMATIQUES	
Violences intra familiales	Violences entre conjoints ou ex-conjoints, Violences intergénérationnelles, Violences concernant des personnes extérieures à la cellule familiale.
Santé	Maladie invalidante de longue durée, Troubles psychiques (<i>maladie mentale, dépression, ...</i>), Déficience reconnue par la MDPH.
Précarité	Précarité financière, Environnement, habitat, Errance, marginalité.

Les accompagnements dans le cadre des SEMO étant très demandés, l'activité a pu se faire bien au-delà du prévisionnel. En effet, nous pouvons noter que les listes d'attentes s'allongent d'années en années. Il y a en moyenne 20 mesures judiciaires et 20 mesures administratives en attente sur le site de Cherbourg et Coutances.

La liste tend, également, à augmenter du fait qu'une grande partie des mineurs suivis sollicitent la poursuite de leur accompagnement dans le cadre d'un Dispositif Jeunesse Insertion Manche (DJIM). Alors que pendant de nombreuses années, le public des SEMO n'était constitué que de mineurs, depuis la loi dite « Taquet » chaque jeune majeur peut solliciter un DJIM.

Nous notons un léger déficit de l'activité des SEMO Hébergement (compensée par l'excédent d'activité des SEMO Classique). A Coutances, cela s'explique par le fait qu'en dehors d'accompagnement en Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) ou chez des tiers dignes de confiance, nous ne disposons pas d'appartements dédiés au SEMO Hébergement. Dans le cadre du projet de regroupement des services de Coutances dans de nouveaux locaux, nous envisageons de transformer les locaux du SEMO en appartements (fonction initiale).

Le profil de jeunes accompagnés est assez identique au profil des jeunes des hébergements. De même pour les problématiques familiales.

ACTUALITÉ 2022

1. Développement des mesures SEMO hébergement et SEMO classique

En juin 2021 nous avons obtenu l'extension de quelques mesures de SEMO. Malgré cette extension, la liste d'attente pour la mise en place de mesures SEMO hébergements et SEMO classique tant du côté de l'ASE (mesures administratives) que de la part des juges (mesures judiciaires), augmente.

Dans le cadre de la négociation CPOM, nous avons proposé d'étendre la capacité d'accueil des SEMO à :

- 40 mesures sur Cherbourg,
- 40 mesures sur Coutances,
- 15 mesures sur Avranches
(ouverture d'un service de SEMO Classique sur Avranches afin de pouvoir couvrir l'ensemble du territoire de la Manche).

Cependant, le Conseil Départemental nous a rappelé les termes de l'article L313-1-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF). « Dès lors que l'ESMS fait appel, partiellement ou intégralement à des financements publics, les projets d'extension, de transformation ne peuvent être autorisés qu'après avis d'une commission d'information et de sélection d'appel à projet »

Ainsi, au regard du nombre de places sollicité et des extensions antérieures, seule une procédure d'appel à projets pourra répondre à l'extension de ce dispositif.

2. Changement de dénomination du SEMO

Le SEMO (Service d'Education en Milieu Ouvert) qui est un dispositif du SAJ est régulièrement confondu avec le SMO (Service de Milieu Ouvert) qui exerce des mesures d'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO). Même si les accompagnements éducatifs ont pour point commun le fait que les enfants/adolescents sont toujours au domicile familial, l'objectif des mesures sont différentes.

Dans le cas des mesures d'AEMO, l'objectif est de faire cesser les dangers repérés dans le quotidien des enfants par un soutien à la parentalité. Dans le cas des mesures SEMO, il s'agit d'accompagner prioritairement les adolescents vers leur majorité par un travail autour de l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle et ce, malgré les dysfonctionnements familiaux.

Afin de mettre fin à la confusion des mesures chez les partenaires, il a été proposé de renommer le SEMO, en Service d'Accompagnement Educatif et d'Insertion (SAEI). Dans sa réponse au CPOM base zéro de l'année 2023, le Conseil Départemental a validé cette proposition.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE À VENIR

1. Passage du SEMO au pôle SMO

Le SEMO étant un dispositif d'accompagnement en milieu ouvert, il pourrait sembler logique, d'un premier abord, que celui-ci dépende de la direction des Services de Milieu Ouvert. C'est à ce titre qu'il a été inscrit dans le CPOM commun au Pôle Protection de l'Enfance que le SEMO devait passer sous la direction du SMO.

Toutefois, avant de mettre en place ce passage, il nous appartient d'actualiser le projet de service du SEMO/SAEI afin de nous assurer que les mesures ne soient pas à nouveau confondues avec les mesures exercées par le SMO. Il importe de faire ressortir la spécificité de cette mesure d'accompagnement des adolescents.

De plus, la question du suivi des mesures en SEMO Hébergement nous laisse à penser que le SEMO ne peut pas uniquement dépendre du service SMO.

En tout état de cause, il importe de rappeler le service SMO et le SAJ sont un seul et même pôle, le Pôle Protection de l'Enfance de l'ADSEAM. A ce titre, il appartiendra aux deux directions et à la Direction Générale de retenir une affectation qui permettra de préserver la spécificité du dispositif du SEMO pour le faire perdurer, voire se développer, plutôt que de le voir se fondre dans les nouvelles mesures d'accompagnement en milieu ouvert (AEMO renforcée) qui vont se déployer dans les cinq prochaines années du CPOM.

2. Étude de l'appel à projet « gîte de Coutances »

En 2021, nous avons signé une convention de partenariat avec la Direction de la Petite Enfance/Enfance et de la Famille (DPEEF) afin d'assurer une astreinte auprès de jeunes majeurs suivi par l'ASE et hébergés au domaine de la Boudière situé à Coutances.

Il s'agissait d'un dispositif créé en juillet 2021 par le Conseil Départemental, ayant pour objectif l'accompagnement de jeunes majeurs autour de besoins ciblés en termes d'hébergement, de scolarité et formation, de gestion budgétaire et administrative, de développement du réseau social et professionnel, d'accompagnement à la vie affective et sexuelle, de santé.

La loi relative à « la protection des enfants » du 7 février 2022 ne permet plus à la DPEEF de poursuivre ce dispositif dès lors qu'il n'est pas adossé à un établissement social ou médico-social.

Un appel à projet en date du 20 mai 2022 est paru. La DPEEF a sollicité l'ADSEAM pour étudier ce projet de reprise.

Le projet doit proposer un dispositif d'hébergements autonomes et inclusifs pour des jeunes majeurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance, dont des jeunes majeurs en situation de handicap. Ces jeunes majeurs doivent répondre aux critères suivants :

- Etre en situation régulière sur le territoire Français,
- Etre sans ressources ou avec de faibles ressources et/ou ressources instables, (*précarité du contrat de travail, bénéficiaires d'un Dispositif Jeunesse Insertion Manche, DJIM*),
- Sans logement ou en logement très précaire (*hébergés chez un tiers, en rupture familiale*),
- Volontaires et motivés pour tester une expérience en logement accompagné,
- Capable d'autonomie évaluée par le référent du jeune.

A ce jour, l'appel à projet est étudié avec l'équipe du SEMO de Coutances. Au regard des prestations attendues nous pensons que ce dispositif, même s'il se différencie des mesures SEMO et SEMO Hébergement, pourrait être une déclinaison de la prestation déjà exercée auprès des mineurs et jeunes majeurs.

En effet, les prestations attendues du projet « gîte jeunes majeurs » sont les suivantes :

- Réaliser une expérience d'hébergement dans un logement autonome,
- Apprendre à assumer et gérer les démarches et charges inhérentes au logement,
- Développer le « bien vivre » dans son logement,
- Faire de son logement un lieu propice à la (re)construction de soi,
- Travailler la prise d'autonomie en vue d'accès direct en qualité de locataire en titre
- Permettre l'acquisition de ressources financières suffisantes pour accéder au logement autonome par le biais d'une insertion scolaire, de formation professionnelle et/ou l'accès à des prestations sociales.

Proposé pour un coût financier de 210 000 € en année pleine, nous étudions actuellement la faisabilité de ce projet, tant du point de vue éducatif que financier avant de déposer une réponse à cet appel à projet.

Activité :

	SEMO NORD		SEMO CENTRE/SUD		TOTAL SEMO	
	PRÉVU	RÉEL	PRÉVU	RÉEL	PRÉVU	RÉEL
2022	7 300	7 740	6 935	7 839	14 235	15 579

SERVICES HÉBERGEMENTS

CENTRE D'ACTIVITÉ SCOLAIRES ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE (CASIP)

DIRECTION :

93 Rue Geoffroy de Montbray 50200 COUTANCES
TÉL : 02 33 19 05 91
FAX : 02 33 07 63 77
E-MAIL : casipcherbourg@adseam.asso.fr

DIRECTRICE : Ingrid LE PESQUEUR-THIRARD

E-MAIL : ilepesqueurthirard@adseam.asso.fr

CHEF DE SERVICE : Jean-Luc PAYSANT

10 Impasse Leveel – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN



AUTORISATION / HABILITATION

Le dernier arrêté relatif à la modification de capacité et au renouvellement du CASIP de Cherbourg date du 27 mars 2018.

CAPACITÉ AUTORISÉE

La capacité d'accueil est fixée à 14 places dont 6 places pour les jeunes en hébergement ADSEAM et 8 places pour les externes.

POPULATION ACCUEILLIE

Le CASIP reçoit des garçons et des filles de 14 à 18 ans en rupture scolaire ou professionnelle et sans solution immédiate d'insertion, mais pourvus d'un étayage social (famille, autres services...).

FINANCEMENT

Le service du CASIP est financé par le Conseil départemental de la Manche.

MISSIONS

Le CASIP a pour mission d'accueillir, d'encadrer, d'accompagner les jeunes en journée, de préparer leur insertion, tant sur le plan scolaire que professionnel, en favorisant un retour sur les dispositifs de droits communs.

Les enjeux et les finalités de l'action du CASIP sont de mettre chaque jeune dans les meilleures conditions possibles pour lui permettre de préparer son avenir scolaire et/ou professionnel. Le CASIP propose des activités de découverte, d'expression créatrice et d'apprentissage de savoir-être et de savoir-faire. Il est sollicité pour des jeunes qui n'ont temporairement pas de perspectives et d'activités de formation.

Les objectifs généraux du CASIP sont :

- D'offrir un espace où l'activité est le support à la création d'un lien éducatif essentiel à l'instauration d'une confiance partagée, à l'acceptation d'être soutenu afin d'élaborer un projet d'insertion sociale et professionnelle,
- D'offrir à chaque jeune accueilli un cadre éducatif sécurisant, structurant, valorisant, permettant de rompre avec la spirale d'échecs et de commencer à formuler à nouveau des projets,
- D'être un lieu où le jeune retrouve un mieux-être et un sens aux apprentissages proposés,
- De préparer le jeune à l'ébauche d'un projet scolaire et professionnel en passant par l'expérimentation et les apprentissages.

ACTIONS

L'équipe éducative et pédagogique du CASIP veille à prendre en compte des principes tant en direction du jeune que de sa famille ou de l'environnement.

Elle est composée d'un éducateur technique, d'un éducateur spécialisé et d'un instituteur mis à disposition par l'Education Nationale.

> Si le jeune est placé en qualité d'externe, il s'agira de :

- Veiller à ne pas se substituer à la famille,
- Mobiliser, autant que possible, les ressources familiales et environnementales,
- Aider les familles dans l'exercice de leur fonction parentale,
- Respecter les valeurs, la culture de la famille, lorsqu'elles s'inscrivent dans la légalité, afin de favoriser la continuité, la cohérence éducative,
- Co-construire avec le jeune son projet individualisé.

> Si le jeune fréquente le CASIP en qualité d'interne, il s'agira pour les professionnels de s'inscrire, au même titre que les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement, dans la mise en œuvre du projet individualisé en y associant sa famille.

Dans les modalités d'accompagnement du jeune, les professionnels du CASIP veillent à mettre en place des pratiques consistant à :

- Donner un cadre éducatif sécurisant permettant l'écoute, l'échange nécessaire à la remise en confiance et la valorisation de soi.
- Evaluer les potentiels scolaires, professionnels et la capacité des jeunes à s'inscrire dans une action durable, stable.
- Mettre en place un soutien individualisé et un cadre de travail adapté aux besoins des jeunes et des objectifs visés.
- Définir un rythme de scolarisation adapté à chaque jeune, tenant compte de ses capacités opératoires et de son niveau d'attention.
- Donner aux jeunes l'envie d'apprendre, les mettre en situation de recherche, de confrontation à des problèmes ou difficultés à résoudre.
- Favoriser la découverte de nouvelles capacités au travers de l'organisation d'ateliers, en les animant de telle sorte qu'ils soient autant un lieu de découverte, d'expression créatrice qu'un espace sécurisant, valorisant.
- Préparer les jeunes à s'inscrire dans leur projet scolaire et professionnel en passant par l'expérimentation, les apprentissages de base.

SECTEURS D'INTERVENTION

Le dispositif du CASIP n'existe que sur Cherbourg et accueille 6 jeunes issus des hébergements de Cherbourg et 8 jeunes externes confiés par les services de l'ASE de la Manche ou par le juge des enfants.

ACTIVITÉ 2022 STATISTIQUES

Les mesures d'accompagnements dans le cadre du CASIP sont de plus en plus sollicitées.

Pour autant, en raison de difficultés institutionnelles du début d'année 2022, du départ du chef de service et de la vacance de poste jusqu'en octobre, l'activité en interne a été déficitaire, alors que les suivis externes sont restés constants.

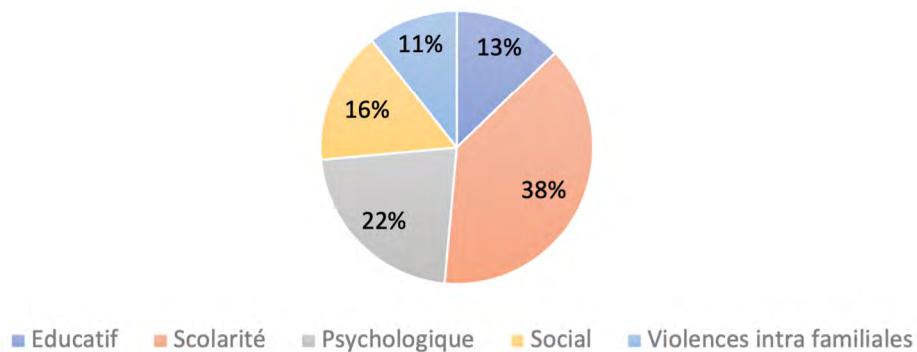
14 jeunes ont été accompagnés par le CASIP en 2022.

Les garçons sont sur représentés : 12 garçons pour 2 filles. L'âge moyen des jeunes à leur arrivée est de 15 ans.

A leur entrée, 100% des jeunes sont soit déscolarisés, soit en absentéisme où en décrochage scolaire. 80% des jeunes sortants ont intégré une formation ou un dispositif d'insertion.

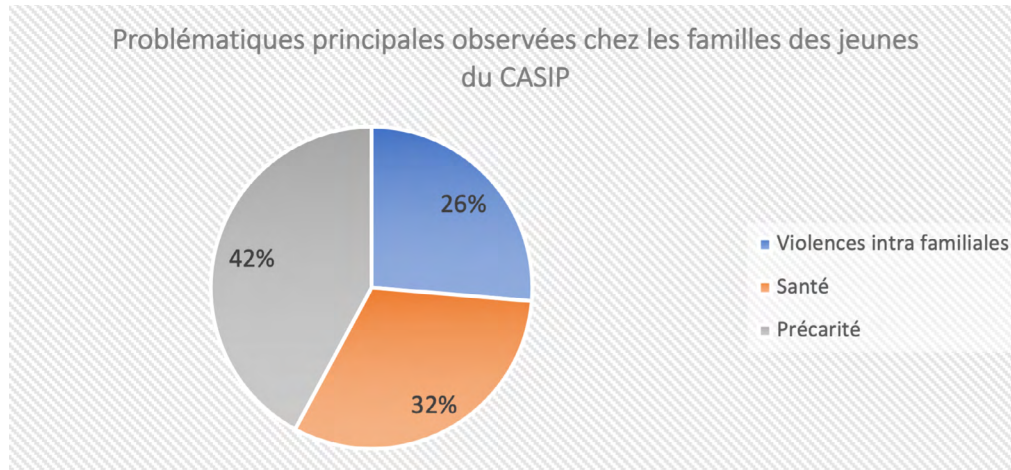
Profil des jeunes :

Problématiques principales observées chez les jeunes du CASIP



PROBLÉMATIQUES	
Éducatif	Carences éducatives (<i>absence de codes sociaux, défauts d'apprentissage, ...</i>), Comportements violents, Fugues, Conduites sexuelles inadaptées, Incivilités, délinquance.
Scolarité	Échec scolaire, Décrochage, désinvestissement scolaire, Absentéisme, Déscolarisation, Problèmes de comportement.
Psychologie	Souffrances psychiques, Troubles alimentaires, Agressivité, agitation, Tentatives de suicide, idées suicidaires, scarifications, Conduites à risques, Conduites addictives.
Social	Isolement social, Inhibition, repli sur soi, Errance, Difficultés relationnelles.
Violences intra familiales	Maltraitance administrative, financière (<i>privations ou négligences</i>), Maltraitance psychologique (<i>dont moralité</i>), Maltraitance physique, Maltraitance sexuelle.

Profil des familles :



PROBLÉMATIQUES	
Violences intra familiales	Violences entre conjoints ou ex-conjoints, Violences intergénérationnelles, Violences concernant des personnes extérieures à la cellule familiale.
Santé	Maladie invalidante de longue durée, Troubles psychiques (<i>maladie mentale, dépression, ...</i>), Déficience reconnue par la MDPH.
Précarité	Précarité financière, Environnement, habitat, Errance, marginalité.

SERVICES HÉBERGEMENTS

FAMILLES D'ACCUEIL SPÉCIALISÉES (FAS)

DIRECTION :

93 Rue Geoffroy de Montbray 50200 COUTANCES
TÉL : 02 33 19 05 91

DIRECTRICE : Ingrid LE PESQUEUR-THIRARD

E-MAIL : ilepesqueurthirard@adseam.asso.fr

CHEFFE DE SERVICE : Murielle LANGLOIS

TÉL : 02 33 19 05 91

E-MAIL : fas@adseam.asso.fr



SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT
DE LA JEUNESSE

AUTORISATION / HABILITATION

Le dernier arrêté portant la régularisation de 33 places existantes et extension de 7 places du service des Familles d'Accueil Spécialisées de l'ADSEAM date du 21 août 2006.

CAPACITÉ AUTORISÉE

Le service des FAS est autorisé à accueillir des enfants de la naissance à leur majorité, garçons et filles. Une prolongation du placement est possible pour des jeunes majeurs. La capacité autorisée par le CPOM 2017-2021 est répartie de la manière suivante :

- 16 places dans la Manche,
- 5 places dans le Calvados.

POPULATION ACCUEILLIE

Le service intervient auprès de mineurs (jeunes garçons et filles) âgés de 0 à 18 ans, gravement et précocement carencés dans leur existence et leur éducation. A ces carences s'ajoutent souvent une rupture douloureuse des liens parentaux, un déficit majeur de la relation parentale, un manque de soins au cours de la petite enfance. Le rejet ou l'abandon fragilise, chez ces enfants, toute perspective de construction individuelle et autonome à l'égard des parents.

L'enfant passe donc d'une situation où ses parents se trouvent en incapacité d'assurer leurs fonctions, à une autre situation où des éducateurs assurent une suppléance parentale dans un temps donné.

FINANCEMENT

Le service des FAS est financé par le Conseil Départemental de la Manche.

MISSIONS

Des professionnels de l'éducation spécialisée accueillent, au sein de leur propre famille, des enfants gravement et précocement carencés dans leur existence et leur éducation. Le service vise à offrir à l'enfant ou à l'adolescent une structure à caractère familial, encadrée par des éducateurs spécialisés, afin de l'accompagner dans son histoire et son devenir.

Un accueil familial spécialisé, de par la qualification des professionnels, se doit d'être identifié dans une offre de service différenciée du placement familial habituel. Ce type d'accueil se caractérise par les finalités suivantes :

- Le sens d'une protection renforcée

L'accueil par le service répond à un besoin de protection décidé par voie judiciaire ou administrative. Cependant cette « protection » ne peut se résumer uniquement à une mise à l'écart de situations jugées dangereuses. Elle vise également à ce que l'enfant gagne le sentiment d'une sécurité intérieure qui le protège de lui-même et nuance l'invasion des sentiments de culpabilité activés par le vécu de placement.

- L'accompagnement éducatif spécialisé

Le sens fondamental de l'accompagnement est de permettre à l'enfant de devenir acteur de son histoire, de reconstruire l'idée d'un avenir possible, donc la perspective d'un projet personnel.

- Le lien et les repères de vie recréés

L'enfant doit expérimenter, en début de séjour, la pertinence d'un contenant fort et cohérent, capable de limites, posant des repères de génération, dans lequel il puisse engager ses attentes. L'objectif à chaque nouvel accueil est de faire vivre une relation d'étayage qui n'a pas eu lieu jusque-là ou qui s'est déroulée de façon inadéquate.

La mission prioritaire du service consiste à **offrir une prise en charge permanente** – accueil, hébergement, encadrement – à des jeunes en situation familiale très difficile, présentant des troubles de la personnalité et/ou des difficultés importantes de comportement. Ces jeunes sont placés sur mandat de l'aide sociale à l'enfance de la Manche et du Calvados.

Cet accueil a la particularité de proposer d'un accompagnement spécialisé en situation. Il peut être conduit par les deux membres du couple s'ils sont tous deux éducateurs diplômés, ou par un seul des deux répondant à cette exigence.

L'objectif est donc de proposer un cadre familial, échappant au poids institutionnel, à l'intérieur duquel puisse se développer de façon continue un travail personnalisé et approfondi sur la vie relationnelle de l'enfant et ses repères de vie, conduit par ceux qui en ont la responsabilité quotidienne.

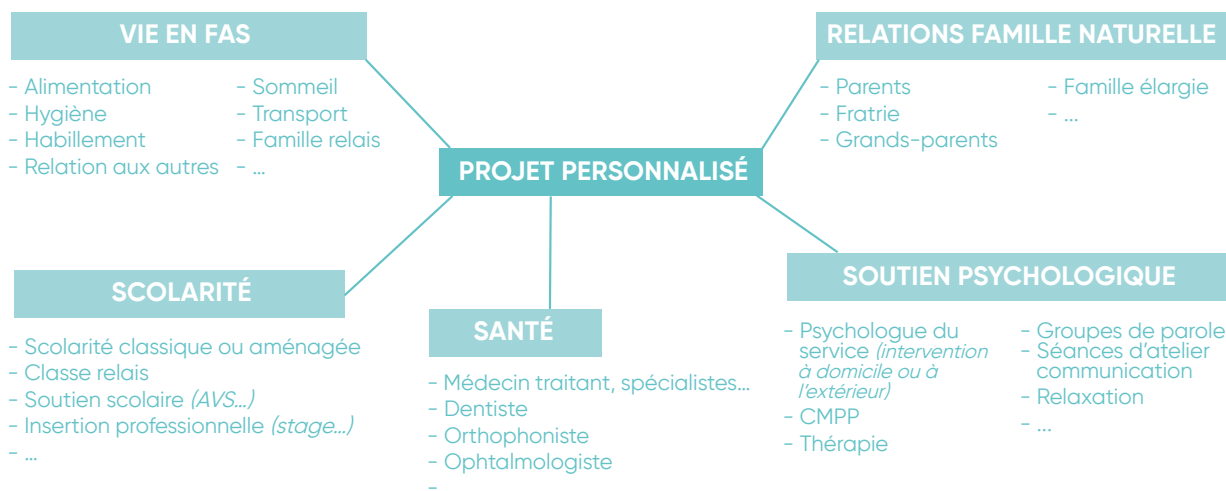
Il s'adresse à des enfants souffrant de perturbations importantes du lien, exprimées par des souffrances diverses pour lesquels la question de leur place (et conjointement la question du placement) reste une question vive.

La garantie d'existence et d'activité de ces espaces repose sur trois modes de continuité :

- La continuité de la présence des adultes référents,
- La permanence d'un lieu et d'un rythme de vie,
- La capacité à s'engager dans la durée et à résister aux pressions des symptômes.

ACTIONS

Le service propose des prestations diversifiées définies dans un programme d'intervention dont le projet personnalisé constitue le socle. Ces prestations visent à répondre aux besoins du jeune dans les différents domaines de son quotidien.



SECTEURS D'INTERVENTION

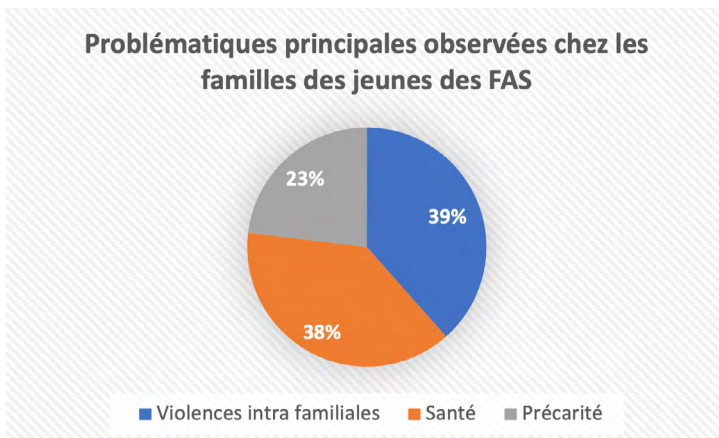
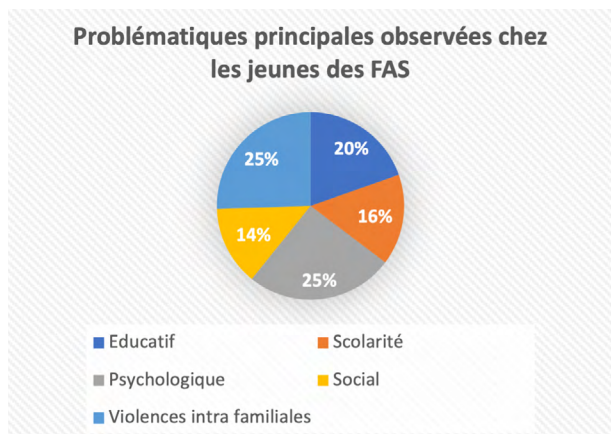
En 2022, trois familles exercent leurs missions dans le département de la Manche.

ACTIVITÉ 2022 STATISTIQUES

En 2022, 6 jeunes ont été pris en charge par les familles d'accueil spécialisées.

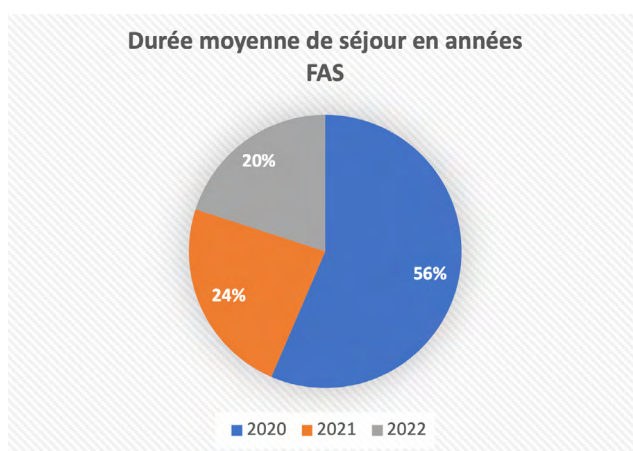
Le motif principal de leur accueil reste les carences éducatives graves, ce qui se répercute sur leur devenir. L'ensemble des jeunes a une reconnaissance MDA et un suivi psychologique.

Pour la moitié d'entre eux, ils suivent une scolarité spécialisée.



Le principe de l'admission de ces enfants en famille d'accueil spécialisé est de pouvoir leur proposer un environnement stable, rassurant et contenant sur une longue période de leur vie afin de leur permettre de se reconstruire.

Depuis la sortie des confinements liés au Covid, la durée moyenne de séjour a diminué. En effet, pendant la première période, les familles se sont senties seules et isolées dans la prise en charge de ces enfants qui présentent des troubles du comportement. Plusieurs ont décidé de s'arrêter.



ACTUALITÉ 2022

En avril 2022, une nouvelle famille d'accueil a quitté ses fonctions, réduisant la capacité d'accueil à 5 jeunes pour 2 familles et une assistante familiale.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE À VENIR

Dans le cadre du CPOM, le redéploiement des places des familles d'accueil spécialisées par la création d'une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) a été validé. Un projet budgétaire sera déposé en janvier 2023, venant compléter le projet de service déposé en août 2021.

La recherche d'un pavillon pouvant accueillir la MECS va se concentrer sur Saint-Lô ou aux communes des alentours, afin de faciliter le management des deux nouveaux services.

Nous pouvons raisonnablement penser que la création de la MECS de Saint-Lô sera effective en fin d'année 2023.



SMO
SERVICES
EN MILIEU OUVERT



ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)

DIRECTION :

Hôtel d'entreprises au Bord de Lô
709, Promenade des Ports - Bât. B
50000 SAINT-LO
TÉL : 09 74 19 89 70

DIRECTRICE : Laëtitia PERON
E-MAIL : smo@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :



ADSEAM

SERVICES EN MILIEU OUVERT

NORD (TOURLAVILLE)

CENTRE (ST-LÔ/COUTANCES)

SUD (AVRANCHES)

A compter du 21 novembre 2022,
les services de Cherbourg
(sites 1 et 2) ont déménagé
et se sont installés dans de
nouveaux locaux :

**260 rue des Noisetiers
TOURLAVILLE**

50110 CHERBOURG en COTENTIN
Tél : 02 33 88 57 20
smo.nord@adseam.asso.fr

**33 Rue de Tessy
50001 SAINT-LO**

Tél : 02 33 77 44 70
smo.centre@adseam.asso.fr

**6 Rue de la 4^{ème} DBA
50300 AVRANCHES**

Tél : 02 33 89 28 89
smo.avranches@adseam.asso.fr

**Guillaume DIGNE
Marie COPLO**

Virginie LOQUET

Florence DUMORTIER

AUTORISATION / HABILITATION

Le nouvel arrêté d'habilitation du service daté du 21/12/17 précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2018 et pour une durée de 5 ans : la capacité du service autorisée est de 900 enfants suivis et peut être augmentée de 5 % au regard des fratries accueillies soit jusqu'à un maximum de 945 enfants suivis.

CAPACITÉ AUTORISÉE

La capacité autorisée au titre de l'exercice budgétaire 2022, a été fixée à **328 500 journées prévisionnelles** pour **33,33 ETP** de travailleurs sociaux. La capacité du service est de 900 jeunes suivis simultanément, soit 27 mineurs pour un ETP d'intervenant.

POPULATION ACCUEILLIE

Le service intervient auprès de mineurs (*jeunes garçons et filles*) âgés de 0 à 18 ans.

FINANCEMENT

Le budget 2022 a été fixé le 26 Août 2022 par un arrêté conjoint de Monsieur le préfet de la Manche et de Monsieur le Président du Conseil Départemental.

Le prix de journée a été fixé à 9,69 € à compter du 1^{er} octobre 2022.

MISSIONS

« Si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger, ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par justice. » (Art. 375 code civil).

L'assistance éducative peut être ordonnée à la requête des père et mère, conjointement ou de l'un des deux, du mineur lui-même ou du ministère public qui peut être avisé par le Président du Conseil Départemental. Le juge des enfants peut se saisir d'office, à titre exceptionnel.

C'est dans ce cadre que le juge des enfants peut désigner notre service avec mission d'aider la famille à surmonter les difficultés éducatives qu'elle rencontre et à accompagner le développement de l'enfant. Il est précisé : « à chaque fois qu'il est possible le mineur doit être maintenu dans son milieu actuel. »

La mesure éducative a pour mission première de protéger l'enfant donc de veiller à écarter toute situation de danger.

Dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance, le service est amené à travailler sur différentes problématiques autour de la maltraitance : carences éducatives, soutien des parents dans des situations de crise, conséquences de conflits parentaux (rupture, abandon, conflit de loyauté...), dans le but d'accroître les compétences parentales traversées par les évolutions familiales et sociétales.

A l'échéance de sa mission et à tout moment qui le nécessite (crise, nouveau danger...), le service informe le magistrat et conjointement le Responsable de Territoire (RT) de l'ASE du déroulement de son intervention et de l'évolution de la situation.

ACTIONS

Le Juge des Enfants désigne directement le service pour exercer la mesure d'AEMO. A réception du jugement, en lien avec la liste d'attente, un référent éducatif est nommé, chargé d'exercer la mesure éducative jusqu'à son échéance.

Sont alors concernés : Les enfants désignés sur le jugement, leurs parents ou autres responsables légaux.

Au cours de la première rencontre, en présence du chef de service, de l'intervenant social qualifié référent et de la famille, le jugement est intégralement lu. Un Document Individuel et Familial de Prise en Charge (DIFPC) est élaboré en tenant compte des attendus du magistrat puis remis à la famille.

Modalités d'organisation de la mesure :

Parents et enfants sont associés à l'ensemble des démarches entreprises au cours de l'intervention.

Lors d'entretiens fixés par l'intervenant, les difficultés relevées par le Juge des Enfants sont abordées. L'objectif du travail est que la famille et chacun de ses membres s'efforcent d'écarter le danger repéré pour le(s) enfant(s).

Les entretiens sont d'une heure environ, toutes les deux à trois semaines en moyenne. Ils peuvent être familiaux ou individuels, au service, à domicile, ou dans un autre lieu convenu.

L'intervenant social référent est par ailleurs amené à contacter et à rencontrer les personnes connaissant le(s) enfant(s) : l'école, le médecin, assistante sociale, puéricultrice, tuteur... etc. La famille est associée au travail ainsi effectué en lien et en coordination avec l'ensemble des partenaires médicosociaux.

Après quatre mois d'intervention, un Projet Individualisé (PI) est formalisé afin de répreciser les objectifs du travail socioéducatif et les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Un exemplaire est remis à la famille et transmis au Juge des Enfants, ainsi qu'au Responsable de Territoire.

Pendant la durée de la mesure, une réflexion en équipe soutient l'intervenant dans son travail. Elle permet de mesurer l'évolution de la situation de l'enfant, les efforts fournis par les différents membres de la famille pour remédier aux difficultés nommées par le Juge des Enfants. L'intervenant social est tenu de rendre compte par écrit de tous ces éléments au magistrat en fin de mesure, ce rapport est également lu à la famille dans son intégralité.

A l'échéance, le juge fixe une nouvelle audience, à laquelle parents, enfant(s) et référent sont convoqués. A nouveau le danger encouru par le(s) enfant(s) est évalué au regard de l'évolution de la situation et de la mobilisation familiale. Le juge prendra alors les décisions qui s'imposent : arrêt ou renouvellement de l'AEMO, placement, investigation ...

SECTEURS D'INTERVENTION

Les Services d'Actions Educatives en Milieu Ouvert interviennent sur **3 secteurs** sur le département de la Manche :

→ 1 site sur le Nord Manche :

A compter du 21 novembre 2022, déménagement et regroupement des 2 sites du Nord Manche dans de nouveaux locaux situés à :

- Cherbourg en Cotentin : 260 rue des Noisetiers TOURLAVILLE.

→ 1 site sur le Centre Manche :

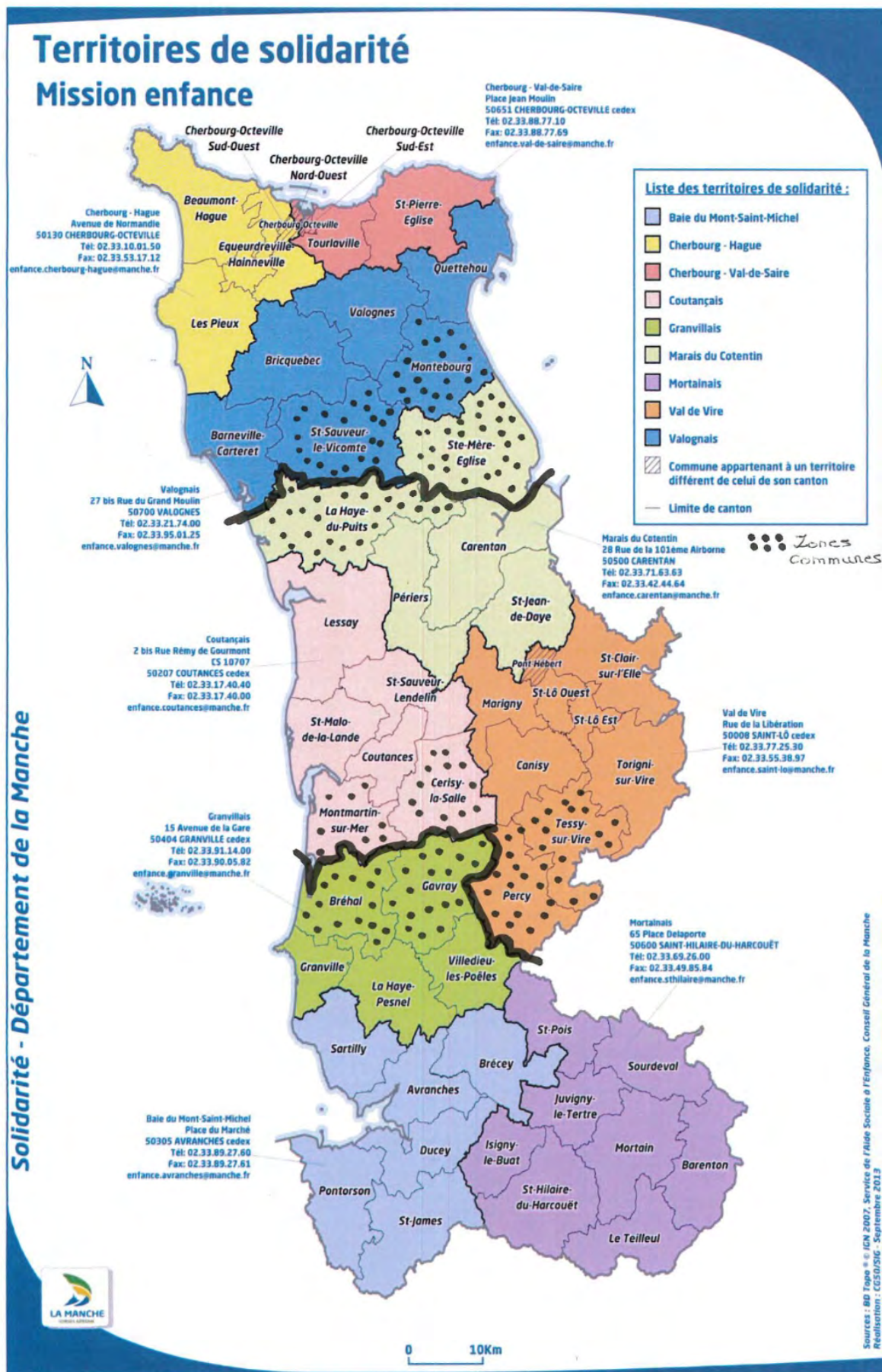
- Saint-Lô : 33 rue de Tessy.

→ 1 site sur le Sud Manche :

- Avranches : 6 rue de la 4^{ème} DBA.

Ces 3 secteurs d'intervention recouvrent les **9 secteurs géographiques des territoires de Solidarité** (*carte page suivante*).

Délimitations des territoires de Solidarité de la Direction de la Solidarité départementale et des 3 secteurs d'intervention des Services en Milieu Ouvert :



ACTIVITÉ 2022

L'activité départementale :

L'année 2022 aura été marquée, comme la précédente, par les :

950 ordonnances reçues et traitées en 2022 entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Les mouvements de l'activité 2022 du service sont résumés dans le tableau, ci-dessous :

	DÉCISION D'UNE JURIDICTION DE L'ENFANCE		
	GARÇONS	FILLES	TOTAL
Jeunes en charge au 01.01.2022	428	381	809
Jeunes entrés en 2022	217	215	432
Jeunes sortis en 2022	233	208	441
Jeunes en charge au 31.12.2022	412	388	800
Jeunes suivis sur l'année 2022	645	596	1 241

Au 31/12/22, 800 mineurs faisaient l'objet d'un suivi éducatif.

Nous avons réalisé dans l'année **266 135 journées** soit une sous-activité de l'ordre de **62 365** journées qui correspond à **18,98 % de déficit** par rapport au prévisionnel de **900 mesures**. Les moyens en ressources humaines ont dû être adaptés en conséquence.

En raison d'un nombre conséquent d'ordonnances de renouvellement et de fin de mesure non réceptionnées dans les délais impartis en raison de la surcharge de travail des juridictions, nous avons réalisé, comme l'année passée, une « *photographie* » de l'activité AEMO au 31/12/22 qui a été élaborée le 08/02/23.

Ainsi :

Au 31/12/22 :

- 800 mineurs étaient pris en charge par le service AEMO au 31/12/2022.
- Dont 1 mineur était en attente de décision (*d'une ordonnance de renouvellement*).
- Et 75 mineurs étaient comptabilisés dans les effectifs pour lesquels la mesure n'avait pas débuté, ces mesures n'étaient pas encore facturées à la date de l'édition (*conformément à nos nouvelles procédures*).
- 103 enfants en attente de placement.

Nous avons suivi au cours de l'année 2022 :

- **1 241 jeunes** (jeunes présents au 31/12/22 + jeunes sortis en cours d'année – file active)
- **52 %** de garçons et **48 %** de filles.

Évolution globale des journées réalisées de 2020 à 2022 :

	REALISE	PREVISIONNEL	DEFICIT
2020	271 967	328 500	-56 533
2021	276 281	328 500	-52 219
2022	266 135	328 500	-62 365

L'activité prévisionnelle 2022 a été calculée sur un équipement de 33,33 ETP de travailleurs sociaux. En 2022, le déficit est plus important que sur les années précédentes.

Pour autant, ces chiffres doivent être analysés sous l'angle de l'accompagnement qualitatif par typologie de mesures accompagnées par nos services. Comme les années précédentes le constat reste le même. En effet, le déficit doit être analysé sous l'angle des mesures d'AEMO en attente de prise en charge réalisées par nos services. Les listes d'attente des autres dispositifs conduisent les magistrats à mandater une mesure AEMO dans l'attente de l'effectivité de mesures type MDAI, placement avec séparation, SEMO, AED. Le tableau ci-dessous indique le nombre d'enfants pris en charge par le dispositif AEMO en dehors du projet de service.

De nouveau, le nombre de mesures uniques accompagnées augmente comme les années précédentes. En effet, l'accompagnement des mesures uniques démultiplie le nombre d'interventions dans les familles et augmente la charge de travail de l'ensemble du service.

Tableau récapitulatif :

Mesures AEMO ordonnées en 2022 dans l'attente d'une mesure placement sur le département

SERVICE AEMO ADSEAM

	Nombre de Mesures ordonnées « en attente de » sur l'année					Nombre OPP				Nombre de Mesures hors du cadre du projet de service		
	AEMOEN ATTENTE DE PLACEMENT MDA	AEMOEN ATTENTE DE SEMO	AEMOEN ATTENTE DE PLACEMENT AVEC SEPARATION	TOTALES MESURES AEMO EN ATTENTE DE PRESEEN CHARGE	OPP PRESEEN CHARGE ASE (placement famille ou établissement)	OPP PLACEMENT MERE	OPP PLACEMENT PERE	OPP PLACEMENT TIERS	MESURE AEMO SUITE A UN ECHEC DE PLACEMENT	NOMBRE DE MESURES NECESSITANT UN MINIMUM D'UNE INTERVENTION PAR SEMAINE	AEMO AVEC MAINTIEN SOUS CONDITIONS	
ST-LÔ												
En nombre d'enfants	29	5	1	35	11	7	4	0	9	11	12	
En nombre de familles	17	5	1	23	7	4	2	0	6	6	5	
AVRANCHES												
En nombre d'enfants	15	1	4	20	6	0	0	0	3	31	10	
En nombre de familles	7	1	2	10	4	0	0	0	3	15	5	
CHERBOURG rue JMarais												
En nombre d'enfants	24	0	0	24	14	0	0	0	1	31	25	
En nombre de familles	14	0	0	14	11	0	0	0	1	18	16	
CHERBOURG rue Rossel												
En nombre d'enfants	16	2	6	24	7	0	0	0	0	26	10	
En nombre de familles	4	1	4	9	4	0	0	0	0	12	9	
TOTAL												
En nombre d'enfants	84	8	11	103	38	7	4	0	13	99	57	
En nombre de familles	42	7	7	56	26	4	2	0	10	51	35	

En 2022, le service a accompagné :

- 103 enfants placés à l'aide sociale à l'enfance, contre 109 en 2021. Nous pouvons constater que ce chiffre reste stable,
- Sur 1 241 jeunes accompagnés dans l'année, 49 Ordonnance de Placement Provisoire ont été prononcées, 38 enfants ont été pris en charge par l'ASE et 11 enfants confiés à un des parents. En 2022, aucun enfant confié en OPP à un tiers,
- 13 enfants sont accompagnés en AEMO dans le cadre d'un retour au domicile suite à l'échec du placement,
- 57 enfants dans le cadre d'une mesure AEMO sous conditions nécessitant un suivi plus important auprès de la famille,
- 99 enfants sont suivis par les services, nécessitant au minimum une intervention par semaine, hors cadre du projet du service.

Ainsi, nous poursuivons notre accompagnement auprès des enfants dans un contexte de saturation des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance.

C'est pourquoi, nous soulignons de nouveau pour l'année 2022 que la sous-activité en chiffres doit être analysée sous l'angle qualitatif. En effet, les mesures en attente de placement sont comptabilisées sur le financement d'une mesure AEMO dite classique, bien que l'enfant soit confié, mais la mesure non exercée.

Par conséquent, en fonction du nombre de mesures hors cadre du champ d'intervention de la mesure AEMO en lien avec le projet de service, le nombre d'attributions de mesures par référent est évalué et réajusté par le chef de service.

Il est à noter une liste d'attente de plus en plus importante afin de pouvoir accompagner les mesures AEMO.

Répartition de l'activité en 2022 par secteur géographique et par prescripteur :

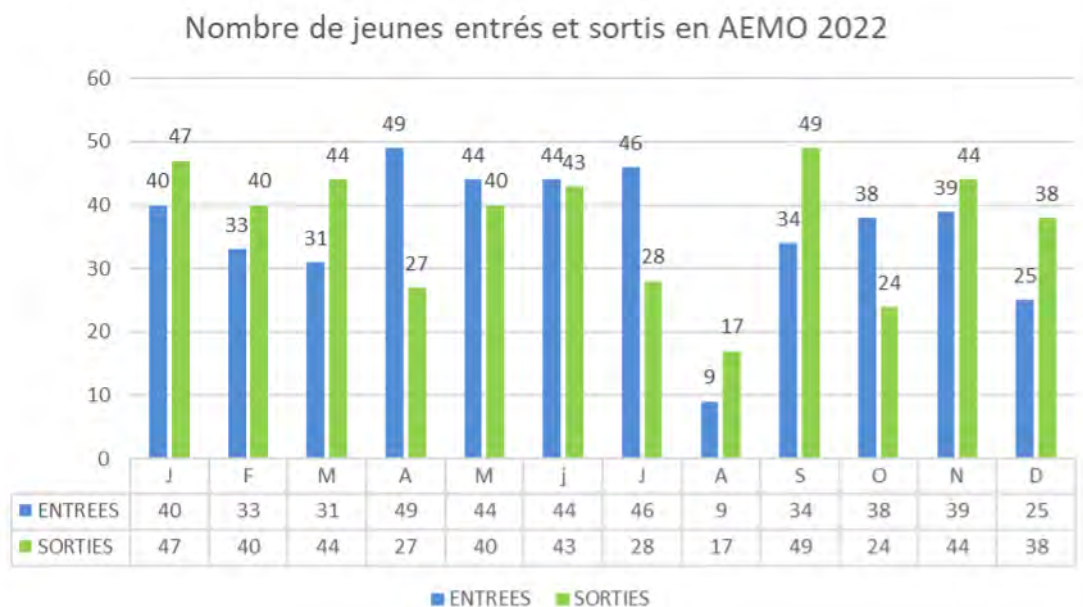
	CHERBOURG 1	CHERBOURG 2	ST LÔ - COUTANCES	AVRANCHES	TOTAL
MANCHE	72 370	47 187	76 901	56 149	252 607
AUTRES DEPARTEMENTS	2 857	595	5 547	4 529	13 528
TOTAL	75 227	47 782	82 448	60 678	266 135

La répartition de l'activité entre le nord du département, le centre et le sud est :

	2022	2021	2020
SECTEUR CHERBOURG 1	28 %	31 %	35 %
SECTEUR CHERBOURG 2	18 %	17 %	16 %
SECTEUR COUTANCES	31 %	29 %	25 %
SECTEUR SAINT-LÔ	46 %	49 %	51 %
SECTEUR AVRANCHES	23 %	23 %	24 %

Comme en 2021, nous constatons, qu'en 2022 la part de l'activité sur le nord diminue de 3%. L'activité du centre, quant à elle, augmente de 2% tandis que celle du sud reste stable.

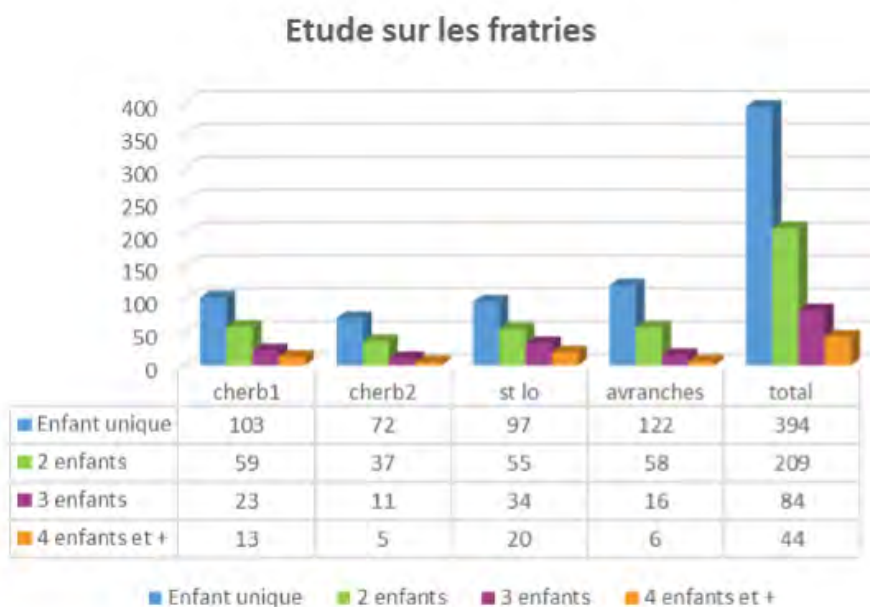
Nombre de jeunes entrés et sortis en AEMO en 2022 :



En 2022, le nombre d'entrées est de 358 mesures et le nombre de sorties 441. On observe une régularité des entrées et sorties tout au long de l'année, sauf au moins d'août qui pourrait s'expliquer par les congés estivaux des services (*TJ, services de protection l'enfance, moins d'effectif*). Le nombre de sorties est plus important que le nombre d'entrées dans le dispositif.

Étude concernant les fratries suivies en 2022 :

Le graphique, ci-dessous, indique le nombre de famille par taille de la fratrie :



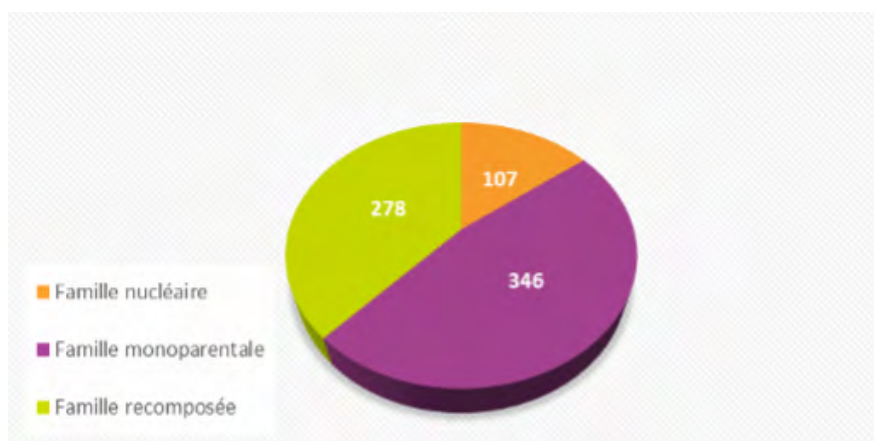
Ainsi, sur 731 familles suivies en 2022 :

- 53,89 % concerne des mesures uniques
- 28,59 % des fratries de 2 enfants,
- 11,49 % des fratries de 3 enfants,
- 6,03 % des fratries de 4 enfants et +.

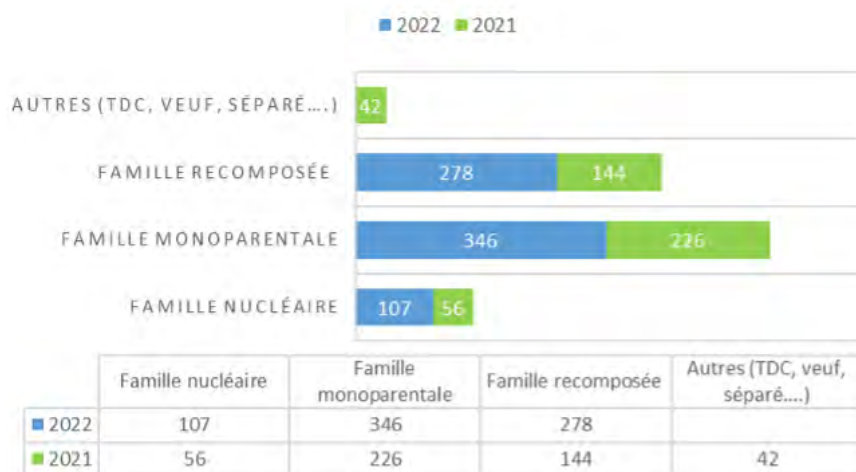
La part des enfants uniques est passée de 46,09% en 2021 à 53,89% en 2022. L'impact est important et ne cesse d'augmenter. En effet, comme indiqué précédemment, les configurations familiales (de moins en moins de familles nucléaires, une augmentation des familles monoparentales et des accueils *Tiers de Confiance (TDC)*, les placements chez un des parents) viennent modifier le rythme de l'intervention de la mesure éducative (nombre d'entretiens, nombre de km parcourus).

Nous constatons toujours des situations fortement dégradées lorsque la mesure AEMO se met en place. La temporalité entre la saisine judiciaire, l'ordonnancement, et l'attribution de la mesure par nos services accentue ce constat.

Type de familles suivies en 2022 :



Comparatif 2022/2021 « type de familles suivies en 2022 » :

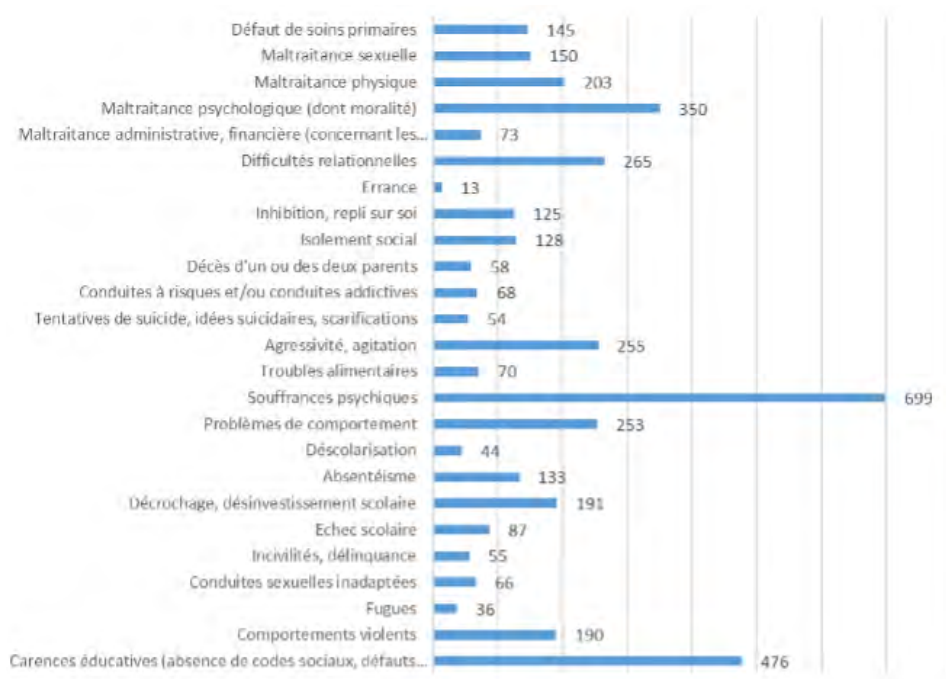


Entre 2021 et 2022, nous constatons toujours une augmentation importante du nombre de familles monoparentales passant de 200 en 2020 à 346 en 2022.

Une nette augmentation également du nombre de familles recomposées et des familles nucléaires en 2022. Avec la nouvelle grille CPOM l'onglet "Autres" n'apparaît plus dans la grille, ce qui explique l'absence de chiffres en 2022.

Pour conclure comme en 2021, il reste important de se doter d'outils permettant d'effectuer des analyses croisées entre la configuration de la fratrie et la structure familiale. Ces outils ne sont toujours pas déployés en 2022.

Les problématiques principales observées chez l'enfant en 2022 :

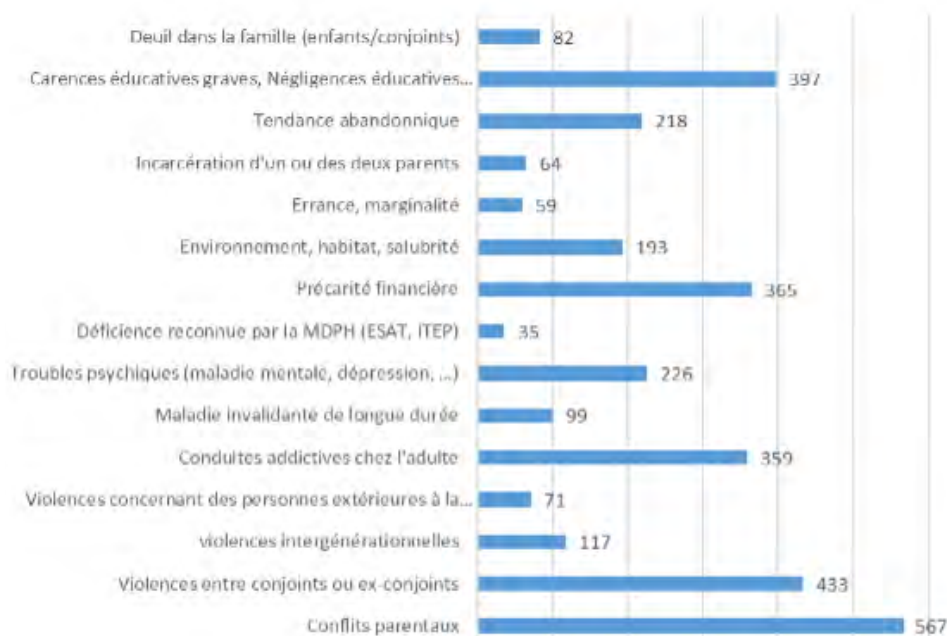


En 2022, nous avons retravaillé les indicateurs de la grille CPOM lors d'une séance de travail avec la Référente établissements et services – Service qualité, analyse et développement de la DPEEF.

Tous les chiffres sont importants mais certains doivent venir nous alerter sur le champ de la prévention et de la protection :

- 699 enfants sont identifiés en souffrance psychique. Le constat reste le même que l'année dernière concernant les prises en charge via le CMPEA /CMPP dont les délais d'attente sont très importants (le délai de prise en charge qui varie de 18 mois à 2 ans). Cela impacte le temps d'intervention des psychologues qui viennent quand elles le peuvent rencontrer certains enfants ou parents de façon ponctuelle.
- 328 droits de visite médiatisés ont été réalisés dans le cadre des mesures AEMO, de placement chez un des deux parents, de MDAI dans l'attente avec des droits de visites ...
- 150 enfants sont identifiés ayant subis des maltraitances sexuelles (reconnues ou suspicions) ; 203 enfants subissent des maltraitances physiques, 350 enfants des maltraitances psychologiques

Les problématiques principales observées chez les parents en 2022 :

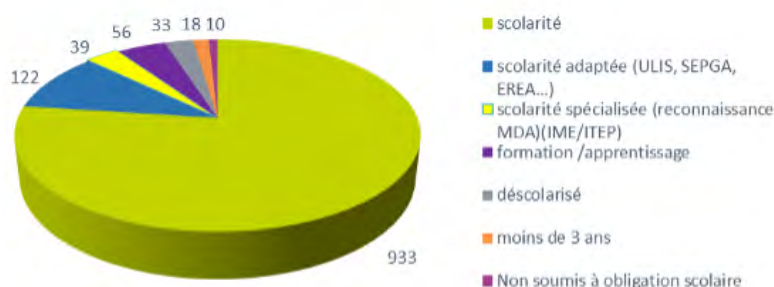


Les carences éducatives et le conflit parental restent des sujets majeurs dans nos accompagnements auprès des enfants et des familles.

Pour autant, certains chiffres doivent attirer notre attention :

- Dans le cadre des conflits parentaux, 433 sont victimes de violences conjugales,
- 218 adultes ont été identifiés avec des tendances abandonniques envers l'enfant,
- 359 adultes avec des conduites addictives,
- 617 adultes en situation de précarité dont 365 en précarité financière,
- 360 adultes ayant des problèmes de santé dont 226 avec des troubles psychiques,
- 82 parents ayant été confrontés au deuil pendant la mesure (*enfants conjoint*).

Scolarité des jeunes enfants suivis en 2022 :

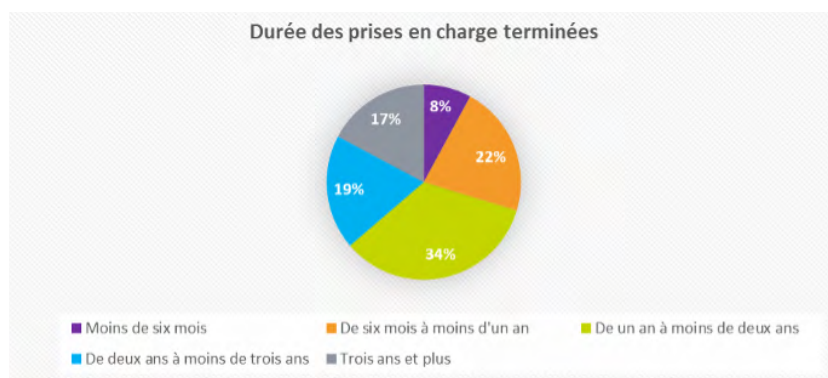


Concernant la scolarisation des enfants suivis en 2022, il est nécessaire d'indiquer que certaines situations n'ont pas pu être prises en compte. En effet, on constate sur le secteur de Saint-Lô que 30 enfants n'ont pas été comptabilisés en raison d'un manque d'éléments.

33 enfants sont déscolarisés sur l'ensemble des accompagnements du service en 2022.

161 enfants sont pris en charge dans le cadre d'une scolarité adaptée à leur situation et relèvent d'une notification MDA.

Durée moyenne des prises en charge achevées en 2022 :

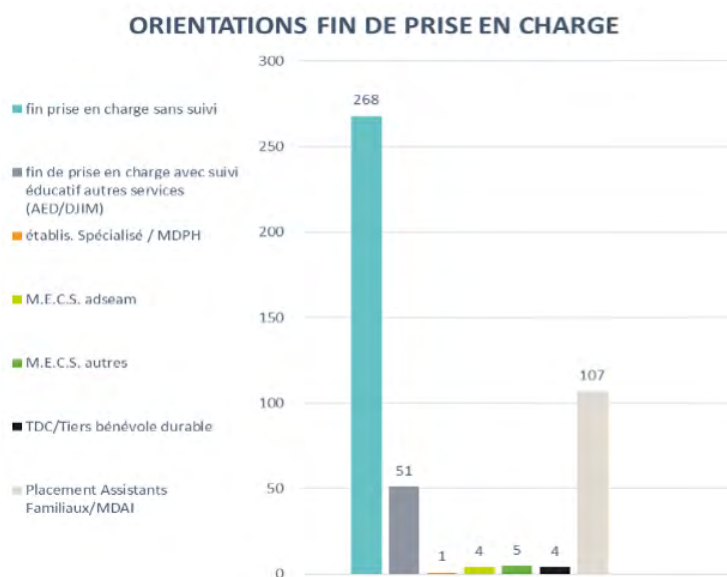


La moyenne de la durée des prises en charge AEMO achevée en 2022 est de **23 mois**.

MOYENNE DE LA DURÉE DES PRISES EN CHARGE	
année 2021	22,18 mois
année 2022	23 mois

On constate que depuis 2020, la durée moyenne des prises en charge augmente, notamment en lien avec les saturations des dispositifs.

Orientations des jeunes à la fin de prise en charge :



Sur les 441 enfants sortis au cours de l'année 2022, une seule situation enfant n'a pu être renseignée, faute d'éléments.

- 60,90 % sont en fin de prise en charge sans suivi,
- 11,59 % sont en fin de prise en charge avec suivi éducatif autres services (AED/DJIM)/ autres services extérieurs,
- 0,22 % établissement spécialisé/MDPH,
- 0,90 % sont en MECS ADSEAM,
- 1,13 % sont en MECS Autres,
- 0,90 % sont en TDC/Tiers bénévole durable,
- 24,31 % sont en placements familiaux/MDAI contre 8,8 % en 2021.

La formation :

Notre Plan de Développement des Compétences pour l'année 2022 a permis à 11 salariés de terminer leur suivi de formation inter établissement concernant l'abord familial et institutionnel systémique. En effet, les 10 journées de formation étaient réparties entre 2021 (6 sessions) et 2022 (4 sessions).

5 autres personnes ont pu bénéficier de formations dans le cadre du Plan de Développement des Compétences.

Les journées d'études ou congrès :

Dans le cadre du budget de perfectionnement interne au service, 15 salariés ont participé à des journées d'études, formations, congrès ou colloques, concernant notre secteur d'intervention.

La direction s'attache à ce que les SMO soient présents chaque année sur les journées de formations organisées par les Fédérations comme : le CNAEMO, la FN3S ou encore la FFER.

L'analyse des pratiques professionnelles :

Tous les secteurs des Services en Milieu Ouvert ont bénéficié d'une analyse des pratiques professionnelles (ADPP).

L'objectif de l'ADPP est de permettre aux personnels des différents services, par l'intervention d'une personne extérieure qualifiée, une élaboration collective d'hypothèses de travail à partir de situations familiales suivies et de problématiques rencontrées dans l'exercice de ses missions.

Elle permet aussi aux intervenants une prise de distance, favorise l'analyse et concourt à l'amélioration de la qualité de la prestation. Ces journées sont des temps de travail obligatoires.

RÉTROSPECTIVE SUR L'ANNÉE ECOULÉE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Zoom sur l'activité du secteur Nord :

Sur l'ensemble de cette année 2022, les services des SMO Nord ont pris en charge 572 mineurs bénéficiant d'une AEMO, dont 35 mesures étaient assorties d'un maintien à domicile sous conditions, celles-ci nécessitant davantage de vigilance. Par ailleurs, 40 enfants se trouvaient en attente d'une prise en charge MDAI, 2 en attente d'une orientation SEMO, et 6 en attente d'une prise en charge ASE avec séparation. 21 OPP ont été réalisées au cours de l'année.

Les services de l'AEMO ont démarré l'année 2022 avec une liste d'attente oscillant autour de 60 enfants. Cette liste d'attente s'explique par des arrêts de travail, un congé maternité et des vacances de postes dues à des départs du service (*au nombre de 4*).

Afin de pallier ces absences et de poursuivre l'accompagnement auprès des familles, les travailleurs sociaux ont dû absorber une charge de travail conséquente dans l'attente de nouveaux recrutements. La direction des SMO rencontre, comme l'ensemble des ESMS, des difficultés de recrutement générant une surcharge d'activité et des questionnements au sein des équipes. Pour surmonter ces difficultés, une réflexion sur l'accession par voie d'apprentissage au poste de travailleur social est en cours, ainsi que la possibilité de gratifier les stages de troisième année, afin d'avoir un professionnel diplômé préformé à l'activité des services.

Malgré ces difficultés, trois recrutements sont intervenus au cours de l'année 2022 et ont permis la prise en charge de l'ensemble des mesures en attente.

L'année a été rythmée par le projet de déménagement qui a permis de rassembler les deux équipes de Cherbourg sur un même site. Ce projet a nécessité un investissement majeur des chefs de service (*suivi des plans, suivi des travaux, rendez-vous avec les maîtres d'œuvre*). Il a fallu également travailler auprès des équipes sur ce changement qui n'a pas été aisé pour une partie de l'équipe.

Le déménagement s'est fait sur une semaine complète durant laquelle l'accès aux locaux a été limité.

Si cette installation d'un point de vue matériel s'est déroulée sans difficulté majeure, il est apparu néanmoins un besoin de réorganiser le service, celui-ci comptant un effectif de 30 personnes sur un même site (*réorganisation du pôle administratif, rôle des chefs de service, temps d'adaptation des équipes*). Aujourd'hui les SMO du Nord regroupent 2,5 postes de chef de service (*sur plusieurs dispositifs*), 4 postes d'agents administratifs, 2 postes en Médiation Familiale, 1,54 poste de psychologues et 17 travailleurs sociaux.

L'association a organisé l'inauguration des nouveaux locaux le 13 décembre 2022. De nombreux partenaires ont répondu présents.

Des projets culturels ont permis l'obtention de 30 entrées à la Cité de la Mer de Cherbourg, permettant à quelques mineurs d'accéder au site et parallèlement de travailler l'accompagnement éducatif avec une activité culturelle pour support.

Les professionnelles ont également mené des actions de prévention au sein de deux lycées privés, autour de la présentation de nos missions de protection de l'enfance, et des métiers d'éducateur spécialisé et d'assistant social.

L'arrivée de nouvelles greffières au tribunal de Cherbourg en début d'année 2022 a redynamisé le nombre d'audiences pris en charge par les Juges des Enfants.

Nous avons par ailleurs continué à travailler sur l'harmonisation des pratiques entre les différents secteurs d'intervention.

Les chefs de service du nord ont participé avec la direction et les deux chefs de service centre et sud à la rédaction du pré-projet d'AEMO Renforcée de juin à septembre 2022.

Zoom sur l'activité du secteur Centre :

L'équipe du secteur centre est composée de 10 référents éducatifs (de formation ES, AS ou EJE) ce qui représente 9.70 ETP, un temps plein de secrétariat, 0,50 ETP de psychologue et d'un chef de service à temps plein.

En 2022, deux référents éducatifs, jusque-là en CDD, se sont vus proposer un CDI.

Le retour d'un chef de service en mi-temps thérapeutique après 18 mois d'absence a permis d'acter la demande du chef de service du centre depuis plusieurs mois. Ainsi, une réorganisation a été mise en place afin que les deux dispositifs (*médiation et MJIE*) soient confiés au chef de service de retour au sein de la direction des SMO.

En début novembre 2022, les arrêts maladies du chef de service, de l'assistante administrative, de la psychologue jusqu'au mois de février 2023, ont nécessité de nouveau une réorganisation rapide des services. Les chefs de service des autres secteurs et la directrice ont assuré la suppléance du centre. La suppléance administrative ayant été assurée par les autres secteurs géographiques et la direction dans l'attente d'un recrutement d'un intérimaire, qui a pu se concrétiser début janvier 2023.

Au 31 décembre 2022, 36 enfants (*17 familles*) étaient en attente de la mise en œuvre effective de la mesure. Le service reste souvent mandaté pour des mesures en attente d'autres dispositifs (*essentiellement MDAI et SEMO*) Il n'est pas rare que dans l'attente de la mise en œuvre de la MDAI, la mesure AEMO court jusqu'à l'échéance fixée par le juge des enfants.

Ces situations sont plus complexes de par leurs problématiques et amènent les situations d'urgence, d'où l'orientation préconisée par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ainsi, sur les 9 Ordonnances de Placement Provisoire (OPP) réalisées en extra familial, 3 situations étaient en attente de MDAI soit 33%.

Au total, 22 OPP ont été réalisées en 2022, il est à noter que 11 situations ont fait l'objet d'un placement en urgence chez le parent non hébergeant, privilégiant ainsi le maintien de l'enfant dans son milieu naturel. Nous restons fortement impactés par les demandes de droits de visites médiatisées (DVM) sollicitées par le Juge des Enfants. Les locaux ne nous permettent pas de mutualiser la mise en place de ces droits dans le cadre d'un ERPE tel que cela peut exister sur les secteurs de Cherbourg et d'Avranches. Cela pose la question de l'équité pour les enfants suivis.

Le rythme demandé par le Juge des enfants est bien souvent hors cadre du rythme de la mesure AEMO. La mesure d'AEMO n'étant pas faite pour exercer des droits de visites.

Les services de Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) sont également impactés par ces demandes de DVM auprès des services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Dernièrement l'ADESSA, association d'aide et de soins à domicile de la Manche, avait un délai d'attente de 8 mois pour intervenir au domicile des familles.

Le partenariat s'est fortement développé sur le secteur.

Des échanges réguliers ont lieu tant avec les services en externes (*Mesure à Domicile d'Accompagnement Educatif, cadre ASE, adjoint de territoire*) qu'en interne (*notamment avec le SEMO*), dans un souci de continuité dans la prise en charge des mineurs.

Des passations sont organisées de façon systématique lorsque la mesure AEMO est en attente d'une mesure SEMO ou MDAI ou lorsque la mesure AEMO intervient suite à une autre mesure de protection. Avec du recul, nous nous apercevons que cela facilite l'affiliation du mineur et de sa famille auprès d'un autre service et favorise la continuité d'intervention.

Des contacts réguliers ont lieu avec les cadres ASE des trois secteurs (*Saint-Lô, Carentan et Coutances*) dans le cadre des situations en liste d'attente.

Des travaux ont été réalisés sur le service durant l'été 2022. L'aménagement de la cour privée et du rez-de-chaussée permet aujourd'hui l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les salles d'entretien ont été restaurées et le choix de revêtement (tant au sol que du mobilier) lessivable a été fait. En effet, durant

la situation COVID, ces salles ont dû être fermées car elles ne pouvaient pas être désinfectées telle que la législation d'alors le prévoyait.

Les sorties jeunes connaissent un certain essor. Des places pour un parc d'activité Saint-Lois ont été négociées avec un tarif préférentiel et de nombreuses sorties se sont organisées autour d'activités gratuites durant l'été. Ainsi, certains référents ont pu organiser des sorties de groupe, dans un souci de travail éducatif.

Zoom sur l'activité du secteur Sud :

L'équipe se compose d'une cheffe de service (1 ETP dont 0,80 affecté à l'activité de l'AEMO), de sept travailleurs sociaux pour 6,89 ETP, une psychologue à 0,50 ETP et 1 ETP d'assistante administratif.

Cette année, le délai de mise en place des mesures s'est accru en raison d'une liste d'attente qui s'est créée à la fin du premier semestre 2022, sans que nous puissions en identifier les origines. En effet, notre organisation, qu'elle soit relative à la gestion des ressources humaines ou d'ordre matériel, est demeurée stable.

Nous avons constaté que l'effectivité de l'accompagnement avait lieu en moyenne quatre mois après la décision du magistrat.

Dans ce contexte, la pensée de devoir pallier cette attente a traversé le service. Cependant, nous avons choisi, à moyen constant, de ne pas imposer aux collaborateurs, référent éducatif, assistante administrative et cheffe de service, la gestion de cette liste, sous la forme d'un dispositif nouveau, tel que pratiqué par d'autres associations. En effet, il nous est apparu essentiel de préserver les conditions de travail, à défaut de pouvoir les améliorer.

Par ailleurs, l'indication de cette liste peut aussi être une donnée utile pour le Conseil Départemental. Au 31 décembre 2022, 26 mineurs, soit dix-huit familles reçues par le Juge des Enfants, étaient en attente de la mesure d'accompagnement décidée la même année.

Il nous a donc fallu composer avec ce délai, l'expliquer aux enfants, aux parents, user d'habileté pour les amener à mettre du sens à cet accompagnement contraint qui, malgré le danger nommé par le juge, tarde à être effectif. Certaines familles ont essayé d'utiliser ce dysfonctionnement pour se soustraire à l'obligation de la mesure.

Au cours de l'accompagnement de huit mois, le référent s'est astreint à rendre compte du suivi grâce aux principaux écrits réalisés pour chaque mineur : projet individualisé, rapport d'échéance. Les notes pour information ou signalement sont fréquentes.

Dans le rapport d'activité de 2021, nous soulevions déjà la complexité des situations familiales, les problématiques multifactorielles, les mesures d'AEMO prises dans l'attente d'une autre mesure judiciaire, le type de placement au domicile (MDAI) et la nécessité de travailler plus en proximité avec le Cadre ASE et les établissements d'hébergement pour garantir une meilleure communication et partager dans l'intérêt de l'enfant la connaissance de sa particularité et de ses besoins. A nouveau, nous déplorons ce manque. Il arrive parfois que ce soit le parent qui, après avoir été destinataire d'un courrier provenant d'une autre institution, nous informe que la MDAI est effective.

Pour rappel, en 2022 nous avons accompagné 7 familles et 15 mineurs en attente de MDAI. Pour trois familles, la mesure intensive ne s'est pas mise en place, pour autant elle a été renouvelée car elle correspond aux besoins des enfants. La mesure d'AEMO a été aussi maintenue, toujours dans l'attente de l'effectivité de la mesure de placement. Nous avons aussi constaté que la MDAI pouvait se mettre en place un mois avant l'audience d'échéance.

Dans l'année, nous avons calculé que 15 situations familiales et 31 mineurs ont été accompagnés une fois par semaine, bien au-delà d'un rythme d'intervention en AEMO.

Le nombre de mesures avec maintien au domicile sous conditions est en baisse comparativement à l'an dernier puisqu'il concernait 10 mineurs et 5 familles.

Le nombre d'OPP est quasi identique, passant de 5 en 2021 à 4 pour 2022. Pour chacune de ces années, 6 mineurs étaient concernés. En revanche, en 2022, tous les enfants ont été confiés à l'ASE, ce qui n'était pas le cas en 2021, un relai familial ayant pu être trouvé. En fin d'année, au mois de décembre, il nous a

été possible d'organiser un temps d'échange, pour la première fois dans nos bureaux, avec la Juge des Enfants et l'ensemble de l'équipe.

Enfin, nos installations n'étant pas conformes aux normes d'accès aux personnes en situation de handicap, nous avons travaillé sur un projet immobilier visant à le respecter. Toutefois, si celui-ci est amorcé et validé par le Conseil d'Administration de l'ADSEAM, nommé auprès des partenaires, il suppose encore que nous poursuivions nos démarches, à la fois auprès de l'agglomération Normandie Baie du Mont Saint-Michel, dans l'espoir d'une location ou d'une réhabilitation et également auprès de l'architecte, en cas de rénovation de notre propriété. A moyen terme, les quatre dispositifs du SMO seront réunis dans un même site.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE À VENIR

Les deux dernières années ont notamment été consacrées à la négociation du Contrat pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2023-2027 (CPOM). Cette étape complexe a permis au service de développer des indicateurs en lien avec l'activité du service et d'échanger avec les financeurs sur les conditions de travail des salariés des Services en Milieu Ouvert.

Le CPOM va être validé et signé en avril 2023. Les fiches actions ont toutes été validées dans l'intérêt des enfants et de leurs familles et dans la prise en compte et la volonté d'amélioration des conditions de travail de l'ensemble des salariés. Nous remercions le Conseil Départemental pour ces négociations qui ont été entendues et comprises.

Ainsi, il a été acté la diminution du nombre de suivis pas intervenant social, passant de 27 mesures à 24 pour 1 ETP, l'augmentation du nombre d'ETP de chef de service, l'augmentation de temps administratif et la mise en place d'un nouveau dispositif à compter de mai 2023 : 100 mesures d'AEMO Renforcées.

Cette année 2023 sera, pour l'ensemble de la direction des SMO, une année de réadaptation, de réorganisation afin de trouver une fluidité dans l'organisation et l'accompagnement des enfants sur l'ensemble des dispositifs dont nous avons la délégation. Il nous faut proposer une organisation générale des services et le mettre en œuvre en 2023.

Le développement de dispositifs, l'adaptation des dispositifs existants, nous amènent à construire un projet des Services en Milieu Ouvert dans lequel les dispositifs seront des outils dans l'accompagnement du parcours des enfants et des familles. Tous ces mouvements et changements doivent prendre en compte l'accompagnement de nos collaborateurs sur l'ensemble des sites géographiques et de la direction.

Afin de poursuivre et pallier les difficultés organisationnelles que nous pouvons rencontrer (arrêts maladie, congés maternité, congés des salariés etc) nous avons poursuivi le développement d'outils partagés par l'ensemble des administratifs du département. Ainsi, lors d'un arrêt, et parfois d'un congé au même moment, la suppléance (*faute de pouvoir remplacer dans l'immédiateté*) permet d'assurer une continuité de service minimum.

Le CPOM est en route : nous devons poursuivre sa mise en œuvre et préparer les fiches actions actées dans le contrat jusqu'en 2027.

Ainsi, en 2023, les actions prioritaires seront les suivantes (cette liste n'est pas exhaustive) :

- Recherche d'un nouveau local sur l'agglomération de Saint-Lô, afin d'y réunir l'ensemble des dispositifs des SMO Coutances et Saint-Lô : MJIE, AEMO, AEMO R, Médiation et ERPE. Cette recherche, en cours au moment de la rédaction du présent rapport, a démarré en avril 2023, une fois le CPOM validé par la commission départementale de la Manche.
- À Avranches, l'agrandissement de nos locaux ou l'adaptation d'un projet de local doit se mettre en place en 2023. Nous attendons le soutien des financeurs dans cette réalisation.
- L'ouverture du service AEMO Renforcée demande beaucoup d'énergie sur un temps très court afin que les personnes qui seront sur le dispositif puissent être accueillies et travailler dans des conditions de travail adapté. Il nous faudra mettre en œuvre au fur et à mesure les locaux, la logistique, le matériel informatique, la téléphonie, les véhicules, etc ...
- La réécriture des dispositifs et l'écriture du dispositif d'AEMO Renforcée.
- L'ouverture de nouveaux services : l'augmentation des ETP doit conduire rapidement à la mise en place d'un logiciel SIRH, car il ne sera pas possible de rester au format papier pour la gestion RH,.

- Projet avec le Trident de Cherbourg autour de l'accèsion d'un public en difficulté à des pièces de théâtre.
- Appel à projet SPIP : Projet d'intervention d'un éducateur et d'une médiatrice de l'équipe, autour du thème de la parentalité, auprès de personnes incarcérées à la maison d'arrêt et auprès de personnes exerçant leur peine en milieu ouvert.
- Renouvellement de nos actions de prévention au sein d'institutions scolaires autour de la protection de l'enfance. En 2023, il semblerait que le public cible choisi sera des 4^{ème} et 3^{ème} de collège.
- A partir de juin 2023, un groupe de travail sur la place dans l'accompagnement du psychologue au sein des services va débuter. Après des constats chiffrés sur l'activité des psychologues dans les différents sites et dispositifs, sur les référentiels d'accompagnement, nous reviendrons vers le département sur ces questions. En effet, on constate un déséquilibre par territoire et en termes de moyens alloués pour exercer les missions.
- La question des Droits de Visite Médiatisée (DVM) hors Espaces de Rencontre Parents-Enfants (ERPE) doit être de nouveau réaffirmé, car la sollicitation des Juges des enfants dans le cadre de mesures de placement en attente d'une AEMO doit être reconnu dans notre activité globale. En 2022, 328 droits de visite médiatisés ont été réalisés sans cadre d'intervention et sans rémunération des services.
- La valorisation de la prime SEGUR aux personnels administratifs et aux fonctions supports qui n'en bénéficie toujours pas.

La direction demande une adaptation importante depuis 2021 des salariés des Services en Milieu Ouvert, afin de tenter de construire ensemble une organisation que nous souhaitons plus fluide et plus performante dans les réponses, que ce soit pour les accompagnements mais aussi pour l'organisation du service : informatisation, partage interne des informations, harmonisation des documents, indicateurs etc.

Ces changements rapides et contraints pour tous ont permis à la direction de faire remonter aux financeurs la réalité de l'activité des SMO, de valoriser le travail réalisé, que ce soit sur le terrain avec les enfants et les familles par l'accompagnement des travailleurs sociaux, mais aussi des fonctions administratives et d'encadrement. Tous les postes sont indispensables et œuvrent à la qualité d'accompagnement pour les enfants.

Ainsi, ce qui était écrit en 2021 reste d'actualité en 2022 et le sera en 2023 : merci à tous les salariés des SMO de l'ADSEAM. Le CPOM conclu entre l'ADSEAM et le Département est la reconnaissance du travail et de l'implication de chacun.

MESURE JUDICIAIRE D'INVESTIGATION ÉDUCATIVE (MJIE)

DIRECTION :

Hôtel d'entreprises au Bord de Lô
709, Promenade des Ports - Bât. B
50000 SAINT-LO
TÉL : 09 74 19 89 70

DIRECTRICE : Laëtitia PERON

E-MAIL : smo@adseam.asso.fr



ADSEAM

SERVICES EN MILIEU OUVERT

CHEFS DE SERVICE :

NORD	CENTRE	SUD
<p>260 rue des Noisetiers 50110 TOURLAVILLE CHERBOURG en COTENTIN Tél : 02 33 88 57 20 smo.nord@adseam.asso.fr</p>	<p>93 rue Geoffroy de Montbray 50200 COUTANCES Tel : 02.33.19.05.90 smo.centre@adseam.asso.fr</p>	<p>6 Rue de la 4^{ème} DBA 50300 AVRANCHES Tél : 02 33 89 28 89 smo.sud@adseam.asso.fr</p>
<p>Marie COPLO</p>	<p>Virginie LOQUET À compter du 3 novembre 2022 Carole DESTRES</p>	<p>Florence DUMORTIER</p>

AUTORISATION / HABILITATION

Depuis la parution de la circulaire du 31 décembre 2010 relative à la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative applicable au 2 janvier 2011, cette mesure se substitue à l'Enquête Sociale et à la mesure d'IOE. Le service est autorisé à exercer 175 mesures par an.

Le projet de service MJIE a été validé par le bureau de l'ADSEAM le 16 mai 2011 et soumis à la Direction interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Rennes. Le dernier arrêté d'habilitation date du 15 décembre 2011, la demande de renouvellement a été déposée en avril 2018.

CAPACITÉ AUTORISÉE

En 2022, l'activité a été autorisée pour 175 Mesures Judiciaires d'Investigation Educative (MJIE), par arrêté préfectoral du 29 juin 2022.

POPULATION ACCUEILLIE

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative a pour but de recueillir des éléments sur la personnalité de mineurs (0 à 18 ans) et leur environnement. Elle est ordonnée par le Juge des Enfants et elle n'est pas susceptible d'appel.

L'origine et les motifs de la mesure sont :

- La CRIP (*Cellule de Recueil d'Information Préoccupante*), le parquet et la saisine directe du Juge des Enfants.
- Les éléments ayant motivé la demande de MJIE reposent principalement sur des notions/ interrogations de danger chez un mineur autour de carences éducatives, conflits parentaux, des problèmes d'addiction, des troubles psychiques parentaux et des violences morales, physiques et sexuelles envers les mineurs.

FINANCEMENT

Les mesures de MJIE sont financées et tarifées suivant un prix à l'acte, fixé tous les ans conformément au décret DRPJJ du 6 octobre 1988.

Par arrêté du Préfet de la Manche en date du 29 juin 2022, le prix de l'acte pour l'année a été fixé à 2508.60 €.

La tarification des services habilités est indiquée dans la circulaire de la DRPJJ de juillet 2020.

MISSIONS

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative, conformément à la circulaire, a pour objectif de « recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sa situation familiale et sociale et sur le sens des actes qu'il pose ou qu'il subit ».

Cette mesure est une aide à la décision des magistrats. Elle doit permettre de vérifier si les « conditions d'une intervention judiciaire sont réunies et nécessaires ».

Cette mesure peut concerner un ou plusieurs mineurs d'une même fratrie, signalée en danger par les services sociaux du département, lorsque les évaluations ou les aides proposées par la Cellule de Recueil d'Information Préoccupante (CRIP) ne se sont pas révélées possibles ou efficaces.

ACTIONS

La Mesure Judiciaire d'Investigation Educative s'attache à évaluer :

- Les conditions de prise en charge du mineur par sa famille,
- La prise en compte de ses besoins fondamentaux,
- Les difficultés des adultes responsables du mineur,
- Les ressources parentales et environnementales,
- Les capacités de mobilisation et d'évolution des membres de la famille,
- L'histoire familiale.

En ce qui concerne le déroulement de la mesure, sont répertoriés :

- Les rencontres avec les membres de la famille ou le tuteur des mineurs (famille, couple, individuelles) et les différents intervenants,
- Le lieu des entretiens (*service, domicile, autre*),
- Les temps d'évaluation interdisciplinaire,
- Les contacts extérieurs (*partenaires sociaux, médecins, psychologues...*),
- L'attitude des intéressés par rapport à l'intervention : coopération / hostilité / réticence / évolution au cours de la mesure / mobilisation par rapport à l'éventuelle problématique spécifique relevée par le magistrat.

Concernant l'analyse de la situation, en préambule, une compréhension de l'histoire familiale dans laquelle évolue le mineur fait partie des investigations prioritaires. Ensuite, à partir d'échanges avec les différents membres de la famille sur la représentation qu'ils se font des problèmes relevés, l'intervenant social peut progresser dans une meilleure compréhension du système familial. Vont alors être mis en évidence les éventuels dangers pour le mineur, mais aussi les compétences parentales susceptibles d'y remédier, les améliorations attendues, les capacités de changement de la famille, ainsi que leur adhésion aux aides proposées.

Enfin, l'évaluation interdisciplinaire de la situation, réalisée au cours de l'intervention, est enrichie par la confrontation entre le point de vue des membres de la famille et les éléments d'information (qui leur sont rapportés), recueillis dans leur environnement (services sociaux et médico-sociaux, établissements scolaires, médecins ...) et l'analyse critique et interdisciplinaire de ceux-ci.

Cette intervention vise à l'alimentation du débat contradictoire, en permettant aux mineurs et à leurs responsables légaux de s'exprimer sur leur situation et d'impulser :

- Une démarche dynamique de la famille,
- Une prise de conscience du danger encouru par le ou les mineur(s) concerné(s),
- Une mobilisation parentale visant à apporter le changement nécessaire à l'évolution de la situation,
- Une élaboration de propositions, exposée et discutée avec les intéressés, propres à résoudre les difficultés repérées.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'activité est répartie sur trois territoires du département, en lien avec les limites géographiques des deux juridictions :

- Secteur Nord à CHERBOURG (260 rue des Noisetiers, Tourlaville),
- Secteur Centre à COUTANCES (93 rue Geoffroy de Montbray),
- Secteur Sud à AVRANCHES (6 rue de la 4^{ème} DBA, Avranches).

Cette répartition territoriale sur un département étendu permet un travail de proximité avec les usagers et les partenaires.

Le partage des locaux avec les autres dispositifs des Services en Milieu Ouvert (AEMO, Espace de rencontre Parents Enfants, Médiation Familiale) permet une mutualisation des moyens et une réduction des coûts.

ACTIVITÉ 2022

L'activité projetée pour 2022 à hauteur de 175 mesures n'a pas été réalisée.

Cette non réalisation doit être observée en considérant que les 175 mesures ne sont réalisables qu'avec un ratio fratrie se situant au-dessus de 1,65 enfant.

Le ratio fratrie est calculé en divisant le nombre d'enfants suivis par le nombre de familles

Le ratio de 1,65 enfant était celui que nous avons lors de la négociation avec le financeur, mais qui est aujourd'hui inférieur dans certains secteurs et ne tenait pas compte des difficultés de recrutement au sein du service MJIE, particulièrement durant l'année 2022.

Le service a rencontré des difficultés en termes de ressources humaines en 2022. En effet, chaque secteur a connu des vacances de poste, déséquilibrant l'activité, et des réorganisations ont dû s'opérer en interne afin d'assurer la continuité de service. Cette difficulté perdure en lien avec les ETP alloués.

Nos partenaires de la Justice ont également rencontré des difficultés organisationnelles et de recrutements, qui ont eu des incidences sur l'activité du service.

En 2022, le service a reçu 83 ordonnances entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre.

Nous avons facturé 77 ordonnances dans l'année, concernant 117 mineurs.

NOMBRE DE MINEURS PAR FAMILLE / DÉCISION	1	2	3	4	5	6	7	8 ET +	TOTAL
NOMBRE DE FAMILLES / DÉCISION JUDICIAIRE	47	23	4	3	0	0	0	0	77
NOMBRE DE MINEURS	47	46	12	12	0	0	0	0	117

On constate une augmentation de la mesure unique, ce qui a des conséquences sur l'activité des intervenants sociaux et sur le calcul de l'activité. En effet, sur 77 ordonnances, 47 mesures correspondent à une mesure unique, soit 61 % de l'activité réalisée au niveau départemental.

En 2021, la mesure unique correspondait à 57,69% de l'activité soit une augmentation de 3, 31%. Les indicateurs seront détaillés par secteur du SMO de l'ADSEAM dans le rapport d'activité.

Zoom sur l'activité de la MJIE à Avranches :

Depuis 2020, année de pandémie et des confinements dus à la Covid-19, le Service d'Investigations Spécialisé connaît un délai d'attente conséquent dans la réalisation des Mesures Judiciaires d'Investigation et d'Orientation Educative (MJIE), à savoir une année environ. L'information a été donnée aux magistrats, qui nous ont confirmé leurs besoins et maintenu leurs décisions.

Par ailleurs, la vacance de poste d'un travailleur social (0.76 ETP), à nouveau existante au dernier trimestre 2022 mais prévisible depuis le mois de juin de cette même année, est venue amplifier ce délai. Nous avons plusieurs explications à ce départ. Si la principale fut d'ordre personnel, la personne en poste nous a confié que l'exercice de son travail à temps partiel, l'organisation du service, notamment des temps de réunion d'évaluation avec une équipe trop réduite, une psychologue et une cheffe de service, étaient des facteurs décisifs pour mettre un terme à sa mission.

Le service MJIE a connu aussi la vacance du poste d'assistante d'administration (0.22 ETP), dès le mois de septembre.

Faute de binôme, nous avons organisé une suppléance avec d'autres assistantes volontaires et reconnues financièrement pour leurs nouvelles missions. La distance géographique entre elles et l'équipe d'Avranches a été appréhendée grâce aux outils partagés : tableau d'activité, calendrier des réunions, envoi des courriers et des rapports par mails etc.

En 2022, 28 MJIE ont été réalisées (*facturées*) sur le secteur malgré la vacance de poste, dont 5 mesures uniques pour 18 % (*1 enfant*). Le ratio fratrie est donc bien au-dessous de 1,65 selon la circulaire de tarification.

Ci-dessous, le tableau de répartition par ordonnances et par fratrie sur le secteur d'Avranches :

	ETP ATTRIBUÉS	ETP VACANTS EN 2022	PRÉVISIONNEL	1	2	3	4	5	TOTAL
SECTEUR SUD NOMBRE D'ORDONNANCES	1,02	0,5	31	5	6	1	2	0	14
TOTAL JEUNES				5	12	3	8	0	28

Le nombre de mesures uniques est moins important qu'en 2022 et représente 35,71 % de l'activité réalisée en 2022.

Par ailleurs, 10 MJIE étaient des mesures "doubles" c'est-à-dire exercées par deux services différents et dans deux départements. Nous avons réalisé celles concernant le parent n'ayant pas la résidence principale ou le tiers chez lequel le mineur était accueilli. Dans ce type de contexte, les mesures ont été menées sur le mode de l'enquête sociale, elles ont duré en moyenne 4 mois.

Enfin, la principale innovation au sein de l'antenne d'Avranches fut l'expérimentation du dossier informatique de l'enfant. Nous l'avons constitué de façon autonome sur une base sécurisée en interne, en y mettant le jugement de MJIE, les coordonnées de la famille et des partenaires, la fiche de suivi, les comptes rendus des évaluations et les écrits : notes et rapport d'échéance.

L'année 2022 s'est clôturée par la reprise d'un temps d'échange entre le juge des enfants, la direction et les équipes des dispositifs des Services en Milieu Ouvert. Cette rencontre a été l'occasion pour le magistrat de visiter nos locaux.

Le projet immobilier permettant à la fois de rendre les locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite et de réunir l'ensemble du personnel des SMO a été stoppé en raison des priorités relatives aux autres sites départementaux, à Cherbourg par exemple. Le manque de temps pour le porter pleinement est aussi à prendre en considération. Toutefois, les démarches reprendront l'année prochaine.

Zoom sur l'activité de la MJIE à Coutances :

L'encadrement du service MJIE de Coutances est assuré par le chef de service de Saint Lô et ce, sans financement. Ce service compte également un temps de psychologue (0,40 ETP), un administratif (0,2286 ETP) et était jusqu'en septembre 2021 composé de 1,50 ETP de travailleurs sociaux. Pour cette année 2022, nous constatons un déficit de 0,50 ETP tout au long de l'année. Une seule salariée à 1 ETP a exercé l'activité. Au mois de novembre 2022, une réorganisation de l'encadrement des SMO amène un changement de chef de service, suite au retour d'un arrêt longue maladie et suite à la demande du chef de service du centre concernant sa charge de travail. Ainsi, le retour du salarié a conduit à la réorganisation des dispositifs et leurs gestions.

En 2022, 25 ordonnances ont été reçues et prises en charge par l'intervenante éducatives du secteur centre.

	ETP ATTRIBUÉS	ETP VACANTS EN 2021	PRÉVISIONNEL	1	2	3	4	TOTAL
SECTEUR CENTRE NOMBRE D'ORDONNANCES	1,5	0,5	67	15	9	1	0	25
TOTAL JEUNES				15	18	3	0	36

En 2022, le service a réalisé 36 mesures malgré la conjoncture et un 0,50 ETP en moins. Le service a réalisé 15 mesures uniques représentant 60% de l'activité du secteur Centre. Il faut ajouter à cela la configuration rurale du Centre et du Sud, qui induit un nombre important de déplacements des travailleurs sociaux. Les magistrats, informés de la situation RH des SMO, ont pour habitude d'ordonner des MJIE avec un délai de six mois à compter de l'effectivité de la mesure, ce qui permet d'étaler leur attribution qui repose sur une seule salariée. Les autres mesures sont adressées à l'UEMO.

Nous constatons les mêmes difficultés qu'en 2021 :

- Les demandes d'expertises psychologiques ou psychiatriques restent souvent sans orientation
- Le Juge des Enfants demande au psychologue du service d'effectuer ce travail, ce qui n'est pas prévu dans le déroulement de la MJIE (ces expertises sont soumises à une réglementation particulière).
- De nombreuses notes ou demandes d'audiences anticipées adressées aux magistrats restent d'actualité. Il n'est pas rare de solliciter une mesure de protection (*AEMO par exemple, OPP*) avant la fin de la mesure d'investigation. Les écrits, outre les rapports d'échéances, sont donc de plus en plus nombreux et viennent impacter le temps de disponibilité de l'intervenant au sein des familles et auprès de partenaires. Ainsi, le temps de rédaction est devenu plus important du fait des problématiques familiales complexes mais également des nouvelles compositions familiales (*parents séparés, recompositions familiales impliquant des doubles prise en charge et davantage de relations parentales à explorer*).
- Les magistrats sollicitent de plus en plus « l'approfondissement psychologique du ou des mineur(s) et de chacun de ses parents ». Cette préconisation figure dans la quasi-totalité des jugements ordonnant une MJIE. Or, le temps alloué à la psychologue du service ne permet pas le traitement de l'ensemble de ces situations. En effet, durant l'année 2022, la psychologue du service a continué de consulter les dossiers au tribunal. Auparavant, seul l'intervenant consultait le fonds de dossier. La conjoncture ayant demandé au service de s'organiser pour gagner en efficacité. Bien que cette méthodologie soit remontée par l'équipe comme étant positive, cette organisation ne peut perdurer : deux intervenants en consultation au tribunal n'est pas envisageable dans la durée.
- Nous recevons de nombreux jugements provenant de départements extérieurs, pour lesquels nous sommes saisis directement par les Juges des Enfants. Lorsque ce cas de figure se présente, nous sollicitons les fonds de dossier auprès de Tribunaux pour Enfants trop éloignés de notre zone d'intervention.

Zoom sur l'activité de la MJIE à Cherbourg :

Sur le secteur de Cherbourg, le service d'investigation est composé de deux travailleurs sociaux (1,78 ETP), d'un psychologue (0,45 ETP), d'une secrétaire (0,4368 ETP) et d'un chef de service (0,25 ETP).

En 2022, sur une activité prévisionnelle de 77 mesures, 53 mesures ont été réalisées dont 27 mesures uniques.

	ETP ATTRIBUÉS	ETP VACANTS EN 2021	PRÉVISIONNEL	1	2	3	4	5	TOTAL
SECTEUR NORD NOMBRE D'ORDONNANCES	1,78	0,89	77	27	8	2	1	0	38
TOTAL JEUNES				27	16	6	4	0	53

Les mesures uniques représentent 71 % de l'activité réalisée en 2022.

Le service s'est à nouveau adapté et des réorganisations ont dû être effectuées pour assurer la continuité de service :

- Départ d'une salariée au mois de juin 2022.
- Bilan de l'expérimentation conduisant à l'augmentation du temps de travail d'une salariée, passée de 0,50 ETP à un 1 ETP au moment d'un départ et le maintien de l'autre salarié sur un 0,39 ETP et un 0,50 ETP en AEMO et un 0,11 ETP en ERPE.
- Retour du chef de service en arrêt maladie le 3 de novembre 2022, qui a repris la gestion du dispositif MJIE sur le centre et le nord dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique.

- Expérimentation d'une MJIE de courte durée (15 jours) qui s'est effectuée avec le concours d'un chef de service et d'un travailleur social.
- Poursuite de l'attribution ponctuelle de MJIE à des salariés volontaires mais travaillant sur d'autres dispositifs.
- Emménagement dans les nouveaux locaux et réunification des SMO.

Suite au retour d'un chef de service après 18 mois d'arrêt, et par souci d'équité, la répartition des missions incombant à chacun chefs de service a été réévaluée et réorganisée. Un même chef de service s'est vu confier la gestion du dispositif MJIE sur les territoires nord et centre à mi- temps thérapeutique, auparavant répartie sur 2 chefs de service mais un seul émargé sur le dispositif.

Au départ de la salariée, les mesures en cours ont été réparties entre les deux autres travailleurs sociaux et la psychologue. Le salarié intervenant à 0,39 ETP a souhaité poursuivre l'organisation expérimentale afin de se donner davantage de recul quant à la pérennité de cette répartition.

Les déséquilibres organisationnels et la baisse d'ordonnements n'ont pas permis d'effectuer le nombre de mesures autorisées par la PJJ. Il est à noter que sur le secteur Nord, au-delà des difficultés RH, nous observons comme les années précédentes une proportion de plus en plus importante des mesures uniques.

Cette augmentation de l'enfant unique au sein des Mesures Judiciaires d'Investigation est un des éléments principaux à prendre en compte pour expliquer la difficulté à atteindre les objectifs fixés avec les financeurs.

Pour conclure, le service rencontre actuellement une baisse d'activité, qui doit être nuancée et mise en corrélation avec :

- les mouvements de personnel internes et externes,
- les difficultés rencontrées par le TPE et le Tribunal Judiciaire,
- les vacances de postes internes et externes,
- le ratio fratrie.

L'âge des jeunes au moment de la décision du Magistrat :

- 41 % avaient 6 ans et moins,
- 18 % avaient entre 7 et 9 ans,
- 19 % avaient entre 10 et 12 ans,
- 13 % avaient entre 13 et 15 ans,
- 9 % avaient entre 16 et 17 ans.

Dans les précédents rapports d'activité, les indicateurs se déclinaient par 4 catégories d'âge : moins de 10 ans, 10 à 12 ans, 13 à 15 ans et de 16 ans à 17 ans. Nous avons fait évoluer ces indicateurs afin de disposer d'éléments plus précis pour l'analyse. En effet, l'indicateur de 0 à 10 ans ne permet pas d'estimer la part des très jeunes enfants dans le cadre des MJIE.

Ainsi, en 2022 :

- 41 % des mesures concernaient des enfants de 0 à 6 ans.
- 18 % des 7 -9 ans.

La part des enfants de moins de 10 ans concerne 59 %.

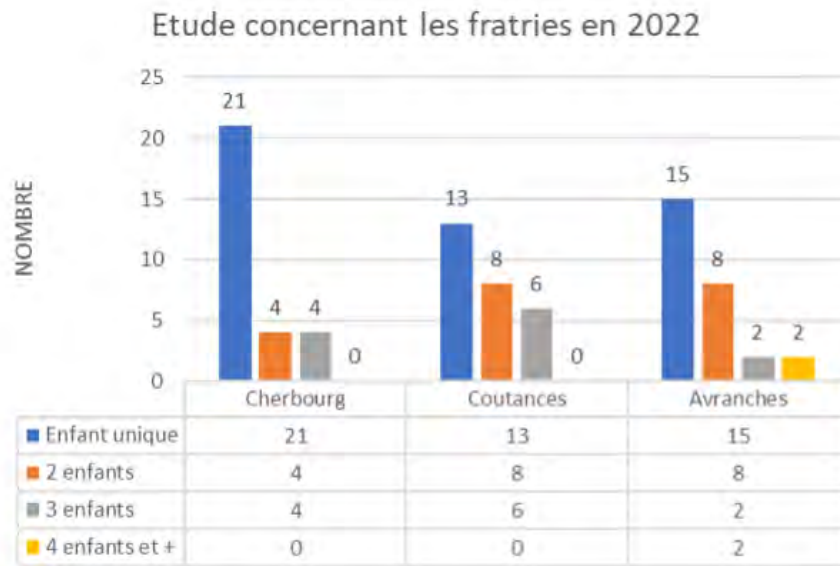
- La part des 10 et 12 ans reste stable à 19 %.
- On constate une stabilité dans la catégorie d'âge 13 ans à 15 ans, qui est de 13%.
- On constate une diminution de 3 % de 16 à 18 ans.

La part des enfants de moins de 6 ans est très importante (41%) et vient appuyer le fait qu'une intervention auprès des très jeunes enfants doit être rapide afin d'évaluer le danger, notamment dans les 1000 premiers jours de l'enfant.

La MJIE est très souvent ordonnée en tant que primo mesure, lorsque la famille n'est pas connue du Juge des Enfants. Pour autant, cette mesure peut également être ordonnée dans le cadre de la mesure éducative ou du placement, pour répondre à un besoin d'investigation ciblé, ce qui est peu pratiqué dans le département.

Le ratio fratrie en 2022

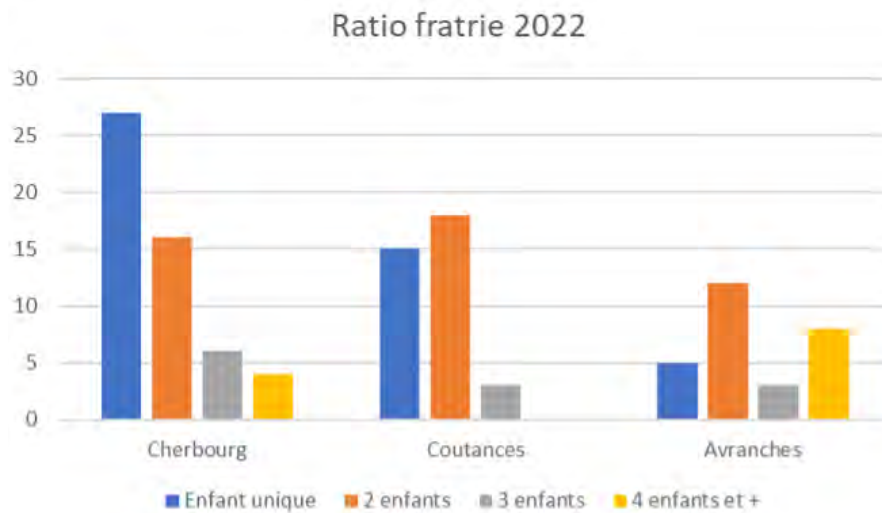
Ordonnances reçues au cours de l'année 2022 :



Initialement prévue pour une durée de 6 mois, la durée moyenne des mesures est de 5,5 mois. Quant au délai d'effectivité, il est de 1,5 mois pour le secteur de Cherbourg, contre 3 mois pour le secteur de Coutances/Avranches.

Ordonnances sorties au cours de l'année 2022 :

Les MJIE sorties dans l'année ont concerné 55 garçons et 62 filles sur tout le département.



ORIGINES DES DEMANDES	TRIBUNAL POUR ENFANTS DE COUTANCES		TRIBUNAL POUR ENFANTS DE CHERBOURG		TOTAL	
	ORDONNANCES	ENFANTS	ORDONNANCES	ENFANTS	ORDONNANCES	ENFANTS
En cours au 01/01/22	18	32	18	30	36	62
Entrées dans l'année	54	93	29	42	83	135
Sorties dans l'année	38	64	39	53	77	117
En cours au 31/12/22	17	26	15	21	32	47

La MJIE, au sein des Services en Milieu Ouvert, est mandatée exclusivement pour une durée de 6 mois, contrairement à d'autres départements qui peuvent ordonner des MJIE de 3 ou de 4 mois. La rotation n'est donc pas la même, que ce soit en termes de quantité de mesures, de mesures réalisées et réalisables.

En effet, en 2022 sur un effectif de 2,65 ETP pourvu dans l'année, ce sont 117 mesures + 47 en cours au 31 décembre 2022 qui ont été réalisées par les salariés du SIS, soit 164 mesures. Sachant que les autres temps étaient vacants et des départs sont intervenus en 2022.

La circulaire de 2011 de la PJJ, indique un nombre de mesures par référent à temps plein sur l'année lorsque le ratio fratrie est au-dessus de 1,65.

Lorsque le ratio fratrie est en-dessous de 1,65, on compte 35 mesures par ETP et cela n'inclut pas le nombre d'heures réellement travaillées dans le cadre de notre convention.

Nous continuerons de présenter nos arguments auprès du financeur à chaque dialogue de gestion.

Évolution de l'activité sur trois années :

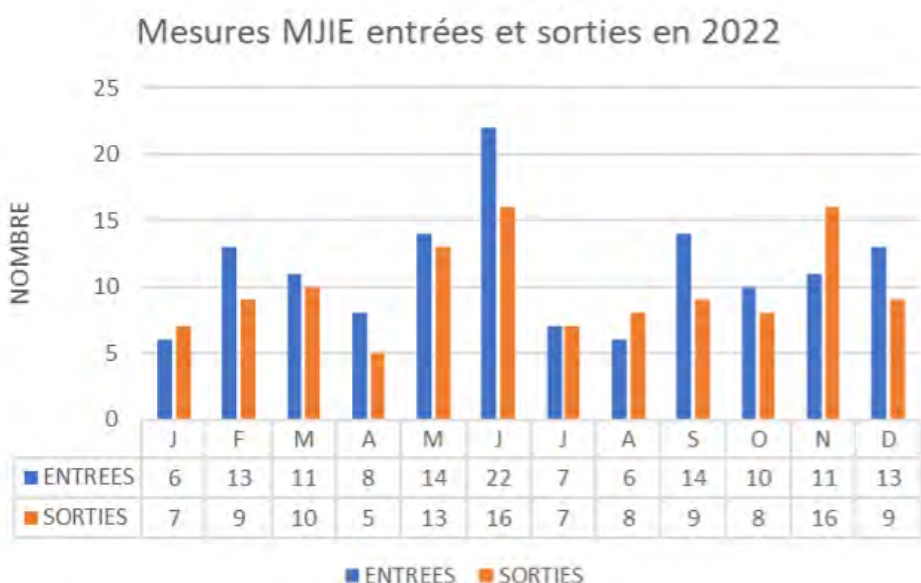
	2020	2021	2022
Nombre de mesures terminées	144	138	117

Le service connaît une diminution de son activité, liée à la crise sanitaire d'abord, puis aux difficultés RH et organisationnelles des différents acteurs concourant à la Protection de l'Enfance dans la Manche. Pour autant, nous avons argumenté tout au long du rapport d'activité sur les informations qualitatives en lien avec les chiffres et l'activité.

De plus, lors du dialogue de gestion le 1^{er} février 2022, nous avons présenté et argumenté en lien avec la circulaire PJJ sur l'organisation de la MJIE et en lien avec l'organisation du travail du milieu associatif (convention 66 et code du travail), que les moyens et l'activité doivent être réévalués et redéfinis.

Ainsi, à la date de rédaction du rapport d'activité, le contre argumentaire transmis par la direction à la DRTPJJ est en attente de retour. En effet, le nombre d'heures annuellement travaillées est différent des institutions de la PJJ. Nous devons donc réviser le nombre de mesures par équivalent temps plein pour nos missions.

Les mesures entrées/sorties :



On constate 83 entrées pour 117 sorties en 2022. C'est bien le décalage entre la facturation de l'acte rendu, à savoir le rapport et l'audience, qu'il faut entendre par « sorties ».

Pour autant, l'attribution continue tout au long de l'année. En effet, à partir de juin, au regard du projet de service de l'ADSEAM, toute MJIE ordonnée par le magistrat est comptabilisée sur l'année N+1, alors qu'en pratique, elle court sur l'année N. Cf les 164 mesures en file active dans l'année par le nombre d'ETP pourvus dans l'année.

La proposition de projet MJIE plus courte a été faite aux magistrats.

L'analyse des pratiques :

Le service a bénéficié de 6 séances d'analyse des pratiques professionnelles en 2022. Cette analyse des pratiques a été menée a été mutualisée pour les équipes d'Avranches, Cherbourg et Coutances qui sont en charge des MJIE.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE À VENIR

En 2023, nous poursuivrons le travail engagé depuis septembre 2021 sur l'harmonisation des documents, en lien avec le déploiement au sein de l'ADSEAM du dossier informatisé de l'usager.

Le groupe de travail « Harmonisation », piloté par la Direction avec le soutien des personnels administratifs a réalisé un travail de fond important, incluant tous les dispositifs des SMO en s'adaptant avec les réorganisations et le développement de projets au sein du pôle protection de l'enfance.

S'ajoute à ce travail, la construction en 2022 et la stabilisation et la remontée régulière des indicateurs d'activité afin de permettre de rendre compte d'éléments quantitatifs et surtout qualitatifs de la Mesure Judiciaire d'Investigation Educative, et plus globalement de l'ensemble de l'activité des SMO.

Nous avons transmis les propositions de travail en juin 2022 auprès de magistrats des deux tribunaux judiciaires concernant la mise en place de MJIE plus courte, incluant des modalités de missions détaillées, comme convenu au dialogue de gestion de 2022. Nous sommes en attente de mandats de ces nouvelles modalités d'exercice, dans l'intérêt des familles et des enfants.

En septembre 2022, la direction des SMO a répondu à l'appel à projet du SPIP de Cherbourg. Le service a été retenu pour ce projet dont le thème est « la lutte contre les violences intrafamiliales ». Des travailleurs sociaux interviendront auprès des personnes incarcérées à la maison d'arrêt et auprès de personnes dans le cadre du milieu ouvert. Ces interventions se dérouleront tout au long de l'année et feront l'objet d'un bilan fin 2023.

La négociation du CPOM entamée en janvier 2021 est terminée. La contractualisation d'avril 2023 a permis de développer des moyens actuels sur le dispositif de l'AEMO, mais également la création d'une nouvelle mesure. Notre service est chargé d'exercer, à compter de mai 2023, la mise en œuvre des AEMO Renforcées. Ainsi, nous devons repenser l'organisation des services et procéder aux recrutements de 24 ETP supplémentaires en 2023 sur l'action éducative et l'action éducative renforcée.

Par conséquent, un chef de service départemental pour le dispositif de la MJIE est indispensable, afin de répondre à la charge de travail des chefs de service qui peuvent cumuler jusqu'à 4 dispositifs sur un même territoire et accompagner 300 situations avec des missions d'accompagnements différentes. Cette organisation ne peut perdurer, y compris dans la réponse finale faite aux usagers.

De plus, la problématique du ratio fratrie et de la mesure unique fait l'objet de discussions à chaque dialogue de gestion depuis 2021 afin d'assurer une continuité de service en lien avec les ETP et l'organigramme du service, lequel rencontre des difficultés de recrutement et d'attractivité. Cette situation n'est pas unique et s'inscrit dans une tendance nationale au sein de nos secteurs, mais est également en lien avec le cumul de dispositifs pour proposer un temps plein au salarié, tout en gardant l'analyse pluridisciplinaire indispensable à nos métiers. Aujourd'hui cela n'est pas le cas.

Nous renouvelons auprès du financeur, la demande de suivi d'accompagnement de 29 MJIE par ETP au lieu de 44 actuellement à l'ADSEAM, sachant que dans d'autres départements le nombre est inférieur pour un ETP.

Les perspectives déjà évoquées dans le rapport d'activité 2020 et 2021, à savoir notre possibilité de venir en appui des partenaires sur des nouvelles mesures perdurent :

- MJIE pénales,
- Mesures Educatives d'Accueil de Jour,
- Médiation pénale,
- Justice réparatrice,
- Accompagnement des plus de 18 ans relevant de la PJJ.

Les problématiques en lien avec la non accessibilité de nos locaux aux publics est résolue pour 2 territoires sur 3, à savoir sur le secteur nord avec un emménagement dans de nouveaux locaux réunissant l'entièreté des SMO mi-novembre 2022, et des travaux de mise en conformité au centre.

Pour le Sud, le projet d'extension des locaux actuels est toujours en discussion. Nous devons être accompagnés par les financeurs sur ce budget.

Le dispositif de la MJIE de l'ADSEAM présente toujours des faiblesses sur l'ensemble du département qui le mettent en situation de vulnérabilité : fonctionnement à l'arrêt. En effet, pour la deuxième année consécutive, le dispositif n'a pas été en capacité d'assurer pendant plusieurs mois sa mission de service public sur l'ensemble des sites. Il faut tenir compte de ce constat, afin de repenser dans son ensemble l'organisation structurelle de ce service pour demeurer opérationnel en toutes circonstances, c'est-à-dire faire face aux imprévus ; s'adapter aux nouvelles commandes des juges, pouvoir moduler l'exercice d'une MJIE comme le permet la loi, s'adapter et accompagner avec les moyens nécessaires dans l'organisation qui demande une informatisation croissante des tâches dans tous les métiers, de prendre en compte les nouvelles formes de parentalité et la dimension territoriale du département.

Pour conclure, toujours dans un souci d'efficacité d'intervention auprès des enfants et des familles, il est nécessaire en 2023 de se doter d'outils modernes afin de se transférer de manière dématérialisée et sécurisée les fonds de dossiers des familles pour lesquelles nous avons une mesure. Ce transfert de dossier entre le Tribunal Judiciaire, les organisations dont le secret est partagé dans le cadre de la loi, feraient gagner en performance et dégageraient un temps considérable qui pourra être consacré aux familles à l'air du numérique : déplacements, consultations du dossier au tribunal, prise de notes lors de la lecture du dossier etc ...

MÉDIATION FAMILIALE

DIRECTION :

Hôtel d'entreprises au Bord de Lô
709, Promenade des Ports
50000 SAINT-LO
TÉL : 09 74 19 89 70

DIRECTRICE : Laëtitia PERON

E-MAIL : smo@adseam.asso.fr



ADSEAM

SERVICES EN MILIEU OUVERT

CHEFS DE SERVICE :

NORD	CENTRE	SUD
<p>260 rue des Noisetiers 50110 TOURLAVILLE CHERBOURG en COTENTIN Tél : 02 33 88 57 20 smo.nord@adseam.asso.fr</p>	<p>93 rue Geoffroy de Montbray 50200 COUTANCES Tél : 02 33 45 63 72 smo.centre@adseam.asso.fr</p>	<p>36 rue de Lille 50300 AVRANCHES Tél : 02 33 79 05 61 smo.sud@adseam.asso.fr</p>
<p>Guillaume DIGNE (depuis septembre 2021)</p>	<p>Virginie LOQUET À compter du 3 novembre 2022 Carole DESTRES</p>	<p>Florence DUMORTIER</p>

AUTORISATION / HABILITATION

Depuis septembre 2007, après conventionnement passé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et sur décision du comité départemental de la Médiation Familiale, l'ADSEAM a été habilitée à créer un service de Médiation Familiale, déployé sur l'ensemble du département conjointement et en complémentarité avec l'UDAF de la Manche.

CAPACITÉ AUTORISÉE

Conformément au schéma départemental des services aux familles 2016-2019 dont les signataires sont : la CAF, le Conseil Départemental, la DDCS et la Cour d'Appel de Caen, le nombre d'ETP est passé de 1,25 ETP au 01/01/18 à 2,25 ETP, au regard de l'augmentation de l'activité et suite à la mise en place de la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (TMFPO).

Par arrêté du Garde des Sceaux, en date du 16 mars 2017, le Tribunal judiciaire (TJ) de Cherbourg a été désigné parmi les onze juridictions retenues pour participer à l'expérimentation de la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (TMFPO) inscrite dans la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle.

Les conditions d'organisation de cette nouvelle modalité de saisine du Juge aux Affaires Familiales sont prévues dans une convention multi partenariale, signée notamment avec le TJ de Cherbourg, le 8 septembre 2017. La convention a été renouvelée jusqu'au 31 décembre 2024.

Des moyens complémentaires ont alors été spécifiquement affectés sur le territoire de Cherbourg à hauteur de 1.5 ETP de médiateur, également répartis auprès des deux opérateurs (UDAF et ADSEAM), soit un 0.75 ETP pour l'ADSEAM.

L'activité prévisionnelle est établie sur la base du référentiel national de financement partenarial des services de médiation familiale V2 en novembre 2018 réalisé par la CNAF.

Selon le référentiel, un ETP de médiateur doit réaliser 50 mesures de médiation terminées ou en cours au 31 décembre de l'année N et 320 entretiens par an et par ETP.

Le nombre d'entretiens comprend :

- Les informations individuelles et/ou collectives en direction du public (*MJD, PAD, TGI et autres lieux d'informations*),
- Les séances partenariales d'information collectives « parents après la séparation » en direction du public et des professionnels,
- Les entretiens d'informations préalables (*qu'ils aboutissent ou non à une médiation familiale*),
- Les séances de médiation familiale,
- Les actions de promotion de la médiation familiale auprès des partenaires locaux (*Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, Point Info Famille, EICCF, PMI, Centres sociaux, etc.*) et par la sensibilisation spécifique de professionnels (*travailleurs sociaux, avocats, magistrats, etc.*),
- Les permanences au TGI, MJD, PAD, etc.

Pour 2,25 ETP de médiateur, notre activité prévisionnelle, conformément au référentiel, est de 112 médiations terminées et en cours au 31/12/N. Ces ETP sont répartis de la façon suivante pour l'ADSEAM :

	ETP MÉDIATION JUDICIAIRE OU CONVENTIONNELLE	ETP TMFPO
CHERBOURG	0,65	0,35
CHERBOURG	-	0,40
COUTANCES	0,45	-
AVRANCHES	0,40	-
TOTAL	1,5	0,75

POPULATION ACCUEILLIE

- Les couples mariés ou non avec enfant(s), en situation de séparation.
- Les parents déjà séparés ou divorcés qui veulent trouver de nouveaux accords.
- Les parents en rupture de liens avec un adolescent.
- Les parents en désaccord avec leur enfant, jeune adulte à propos de l'obligation alimentaire.
- Les grands-parents souhaitant restaurer des liens avec leurs petits-enfants.
- Les frères et sœurs en désaccord au sujet des frais liés à la prise en charge d'un parent âgé, d'une succession ...

FINANCEMENT

Conformément au référentiel national élaboré par la CAF, la prestation de service versée correspond à 75 % des frais de fonctionnement du service de Médiation Familiale, déduction faite des participations familiales (*calcul selon le barème de participation retenu par la CNAF*), de l'aide juridictionnelle et dans la limite d'un prix plafond déterminé également par la CNAF.

Le financement de l'activité est donc majoritairement assuré par la Caisse d'Allocations Familiales, complété par des subventions de la MSA, du Conseil Départemental et de la Cour d'Appel.

MISSIONS

La Médiation Familiale se définit comme un espace de « *reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de ruptures ou de séparations dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision – le médiateur familial – favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication et la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution* » Définition du Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale, décembre 2003.

ACTIONS

La Médiation Familiale offre aux parents un lieu d'échange, de confrontation, de prise de décisions à propos de l'exercice concret de leur coparentalité. Elle peut étendre son champ d'action aux conflits familiaux autour du maintien des liens grands-parents/petits-enfants et entre parents et jeunes adultes.

Dans tous les cas, le processus de médiation permet aux personnes :

- de tenter de renouer un dialogue
- de négocier, voire de parvenir à des accords sur les thèmes qui leur importent

La Médiation Familiale peut être exercée dans un cadre judiciaire ou conventionnel :

- > **Soit à la demande du Juge aux Affaires Familiales** : médiation ordonnée suite à l'accord des personnes, recueillie en audience et injonction (obligation du rendez-vous d'information),
- > **Soit par contact direct** : médiation conventionnelle.
- > **Soit par le juge des enfants.**

Mais également, et exclusivement sur la juridiction de Cherbourg, dans le cadre de la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire expérimentée depuis septembre 2017 :

- > À la demande d'un des parents souhaitant la révision d'un jugement existant concernant :
 - le lieu de résidence habituelle de ou des enfants,
 - le droit de visite et d'hébergement,
 - La Contribution à l'Entretien et l'Education des Enfants (CEEE),
 - les décisions relatives à l'autorité parentale (AP) pouvant être reprise par un JAF.

L'exercice de la Médiation Familiale repose sur trois grands principes : la neutralité, l'impartialité et la confidentialité, qui sont inscrits dans les principes déontologiques du médiateur arrêtés par le Conseil National Consultatif de la Médiation Familiale.

Modalités de mises en œuvre :

Le premier rendez-vous est réservé à l'information sur les objectifs, le processus et les modalités d'organisation d'une médiation. Il est gratuit pour les familles et pris en charge par les financeurs. Il dure environ une heure. Les personnes peuvent venir en rendez-vous seules ou en couple.

En TMFPO, les personnes sont conviées ensemble à participer à un entretien d'information (également gratuit), immédiatement suivi d'une séance de médiation.

Cette phase préalable permet de recueillir l'adhésion ou le refus de chacun de s'engager dans la démarche. Le nombre d'entretiens varie en moyenne d'un à six entretiens, selon les besoins et les demandes des personnes, et veille ainsi à respecter le caractère singulier et volontaire de la démarche.

Chaque entretien dure entre une à deux heures.

La médiation se termine donc :

- Lorsque des accords même partiels, écrits ou oraux, sont trouvés,
- Par interruption d'un commun accord, sans qu'un accord ait été trouvé,
- À la demande d'une seule des parties,
- A l'initiative du médiateur : lorsque les conditions de la médiation ne sont pas réunies.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'activité est répartie sur trois territoires géographiques :

- Secteur Nord à CHERBOURG (*TMFPO et Médiation familiale*),
- Secteur Centre à COUTANCES (*Médiation Familiale*),
- Secteur Sud à AVRANCHES (*Médiation Familiale*).

ACTIVITÉ 2022

L'activité s'est maintenue à un rythme permettant une bonne dynamique de service.

Le renouvellement de la convention TMFPO a été validé et reconduite jusqu'au 31 décembre 2024.

Au niveau des ressources humaines, le service de médiation a été constant en 2022 grâce au recrutement en interne d'une médiatrice sur le nord du département dans le cadre de la convention TMFPO avec l'UDAF. Elle est en parcours de formation. La continuité de service sur le Nord est assurée.

Le recrutement en 2021 d'une médiatrice sur le secteur centre et sud permet d'assurer une continuité de service sauf en période de congés puisque cette salariée est seule sur les deux secteurs. Pour autant, cela a permis de proposer un 0,85 ETP contre 0,40 ETP initialement sur Avranches et un 0,45 ETP sur Coutances. Cette configuration rendait complexe le recrutement au regard du temps de travail.

Aujourd'hui nous comptons donc 2,25 ETP de médiateur au sein de l'ADSEAM.

Il est important de réaffirmer que les chefs de service en charge de la gestion des services de médiation n'émargent pas sur un temps d'encadrement. Aujourd'hui, cette activité est réalisée par les chefs de service des autres dispositifs des Services en Milieu Ouvert (AEMO, MJIE). En effet, nos demandes auprès des financeurs dans le cadre des demandes de budget prévisionnel n'ont pas abouti. Nous révoquerons ces points lors du Comité de financeurs en 2023.

Pour conclure cette année 2022, l'activité est largement réalisée par le service de médiation : 151 médiations réalisées en 2022 contre 112 à réaliser au prévisionnel d'activité, soit une hausse de 139 médiations réalisées par rapport à 2021.

L'activité se calcule sur les mesures réalisées et les mesures en cours. Ainsi, aux 151 médiations réalisées, il faut ajouter les 37 mesures au 31/12/2022.

Par conséquent, le service de médiation a réalisé 188 médiations.

Zoom sur l'activité de Cherbourg :

Le service de Cherbourg est composé de deux médiatrices à temps plein. Sur ces deux postes, 0,75 ETP est dévolu à l'activité TMFPO en partenariat avec l'UDAF. Le 0,65 ETP restant permet de prendre en charge les mesures de médiations judiciaires et conventionnelles.

On observe une activité relativement stable, avec toutefois une augmentation du nombre de mesures conventionnelles (*27 en 2022 contre 22 en 2021*) qui peut s'entendre comme la conséquence des actions de promotion (*permettant une meilleure visibilité*) effectuées sur le secteur.

Ces actions de promotion à la médiation familiale, réalisées chaque année en direction du public et des partenaires sociaux de la juridiction, permettent de porter à la connaissance tant du public que du réseau (*organismes sociaux, entreprises...*) ce qu'est la médiation familiale.

En 2022, diverses actions de promotion ont été menées, offrant une meilleure connaissance du service à nos partenaires. Les médiatrices ont également expérimenté des interventions en parallèle d'une mesure d'AEMO ordonnée par le Juge des Enfants. Cette promotion en 2022 a été réalisée auprès de 19 professionnels.

Les médiatrices sont intervenues sur des temps d'information auprès du SPIP, du CDHAT, d'une assistante sociale libérale, ainsi que sur le service social de l'ASA (*Action Sociale de l'Armée*).

La directrice, le chef de service et une médiatrice de Cherbourg ont participé à une rencontre avec le barreau de Cherbourg autour d'un échange sur le travail partenarial.

En complément de ces actions de promotions, les médiatrices sont intervenues cette année dans des mesures AEMO en soutien de certains collègues aux prises avec des situations de conflit familial important. L'année 2022 s'est clôturée par le déménagement du service de médiation familiale dans de nouveaux locaux au 260, rue des Noisetiers à Tourlaville - 50110 Cherbourg en Cotentin.

Au sein de ces locaux, qui répondent aux normes de l'accessibilité, chaque médiatrice dispose d'un espace adapté lui permettant d'accueillir les familles et d'effectuer les entretiens.

Enfin, malgré nos sollicitations à rencontrer les JAF de Cherbourg, nous n'avons pas réussi à organiser de temps d'échange en 2022. Nous renouvelerons cette demande en 2023.

Zoom sur l'activité de Coutances / Saint-Lô :

Le service de Coutances reçoit des jugements de deux Juges aux Affaires Familiales du tribunal judiciaire de Coutances. L'arrivée d'un nouveau magistrat a permis, en théorie, de réduire les délais d'audiencement à 2 mois, entre le moment de la requête et la date d'audience.

Le service reçoit également des demandes de parents, grands-parents, de fratries pour obtenir des informations sur la médiation familiale. Les personnes reçues -les médiés- vivent principalement sur les Territoires de Solidarité de Coutances et du Val de Vire.

Le service situé à Coutances, nécessite des déplacements réguliers de la cheffe de service de l'AEMO de Saint-Lô, ce qui ne facilite pas la gestion du service, contrairement à ce qui peut se faire sur les deux autres sites installés dans le service AEMO sur Cherbourg et à 5 kilomètres du service de l'AEMO d'Avranches.

Le service de médiation de Coutances, depuis le départ de Madame DUFOR, il y a presque 4 ans, a connu de nombreux CDD et des temps de vacances de postes rendant peu lisible le dispositif de médiation du centre. Depuis juillet 2021, le poste est occupé à hauteur de 0.45 % ETP. Son activité prévisionnelle est de 22 mesures. Au 31/12/2022, la médiatrice a réalisé 25 mesures de médiation sur le centre.

Lors de sa prise de poste, la médiatrice a souhaité développer le partenariat sur son secteur d'activité. Des perspectives sont d'ores et déjà lancées avec des prises de contact afin de présenter les différents types de médiation familiale (*rencontre CMS, rencontre CCAS ...*).

Elle est en lien constant avec son homologue du secteur centre à l'UDAF basé à Saint-Lô. En effet, la répartition des médiations familiales sur le territoire centre nécessite une collaboration étroite dans l'organisation du travail avec l'UDAF. En 2022, la médiatrice de l'UDAF a quitté ses fonctions, nécessitant une reprise partielle de l'activité de l'UDAF sur le centre afin d'assurer une prise en charge des demandes de médiations.

Zoom sur l'activité d'Avranches :

Pour la seconde année consécutive, l'activité du service de médiation est en hausse. Nous disposons pour le ressort du sud de La Manche d'un 0.40 ETP de médiateur. Selon le cadre légal celui-ci peut réaliser 20 processus.

L'activité dépend uniquement des mesures conventionnelles et judiciaires, dites classiques. Le changement de président du tribunal judiciaire de Coutances n'est venu en rien modifier le type de mesures. Celles relevant de l'expérimentation de la Tentative de Médiation Familiale Préalable et Obligatoire n'existent toujours pas.

En 2022, la médiatrice a effectué 25 processus, dont 11 judiciaires et 14 conventionnels. La majorité des médiés viennent dans le cadre d'une séparation ou d'un divorce. Une seule situation concernait un conflit familial entre deux époux et leurs enfants.

Le nombre d'entretiens d'information est en hausse également. Si la majorité le sont à la demande du Juge aux Affaires Familiales (*26 entretiens*), les rendez-vous à la demande de la personne sont aussi conséquents (*22 entretiens*).

Pour assurer notre mission, en l'absence d'assistante d'administration, soit 0.08 ETP, lors du second semestre 2022, nous avons organisé une suppléance avec d'autres collègues assistantes, basées à Avranches et à Saint-Lô. La continuité de service a également pu être assurée grâce aux outils de communication partagés. Les réunions mensuelles avec la médiatrice, l'assistante d'administration et la cheffe de service été faites en visio.

Dans la poursuite de l'année précédente, la pratique s'interroge et innove afin de davantage tenir compte des possibilités des médiés. Ainsi, en raison de la distance géographique entre le service

et le lieu de résidence des médiés, des processus ont eu lieu en dehors de nos locaux, dans un bureau prêté par une municipalité, comme au Forum du Mortainais par exemple. Dans la même idée, la médiatrice, après échange avec ses pairs dans le cadre de l'analyse des pratiques professionnelles, a pu initier un processus de médiation au domicile des usagers. L'un des médiés présentait un handicap moteur et la problématique ne relevait pas du contentieux traité par le Juge aux Affaires Familiales.

De façon générale, une dynamique nouvelle et complémentaire à ce que nous faisons déjà s'instaure au sein du service. En effet, si les médiés continuent de venir à Avranches, la médiatrice peut, lorsque c'est indispensable, se déplacer au plus près du lieu d'habitation des personnes. Enfin, la pratique de la médiation sous forme de visio continue son développement, la méthodologie de celle-ci se précise avec les expériences.

Par ailleurs, le recueil de l'avis des médiés a fait l'objet de plusieurs temps de travail avec la coordinatrice parentalité de l'UDAF. A l'issue de ceux-ci, un nouveau questionnaire a été validé par l'UDAF et l'ADSEAM. Il se déploiera sur les secteurs en 2023. Les médiés pourront le renseigner en flashant le QR Code avec leur téléphone. Ils auront aussi la possibilité de le remplir dans notre service, grâce à un ordinateur ou une version papier mise à disposition.

Comme nous le savons, certaines situations sont communes à d'autres dispositifs des Services en Milieu Ouvert, en Action Educative en Milieu Ouvert dans le cadre de la protection de l'enfance (*Juge des Enfants*) ou en Espace de Rencontre Parents Enfants. Pour l'une d'entre elles, service de médiation et ERPE, ont dû construire les actions ensemble, tant la problématique était singulière.

Le partage de connaissances au sens large, et d'informations portant sur l'utilisateur commence à exister au sein des Services en Milieu Ouvert. Il s'agit d'une émergence, d'un début d'acceptation à réduire les distances entre les dispositifs, qui aurait tout intérêt à se protocoliser.

La formation fait partie de nos missions. En ce sens, nous avons accueilli en stage d'observation une personne dont le projet était d'intégrer une école de formation au diplôme d'Etat de médiateur familial. En outre, le service a réalisé 3 actions de communication : en direction de la Mission Locale, du groupe ressources VIF et des travailleurs sociaux de la CAF d'Avranches.

Pour conclure, le dispositif de médiation d'Avranches fonctionne avec peu de personnel. Il est désormais plus que nécessaire, en raison de l'expérience liée à la vacance de poste, de rompre avec l'isolement physique généré par l'existence de plusieurs sites.

Le projet immobilier nous permettant à la fois de réunir les équipes des Services en Milieu Ouvert et de rendre nos bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite, est toujours d'actualité. S'il nous a été impossible de mener de front les différents chantiers, nous devons reprendre la démarche auprès de nos partenaires, à savoir l'agglomération Baie du Mont Saint-Michel, la région Normandie, le cabinet d'architecte, etc ...

La médiation en quelques chiffres :

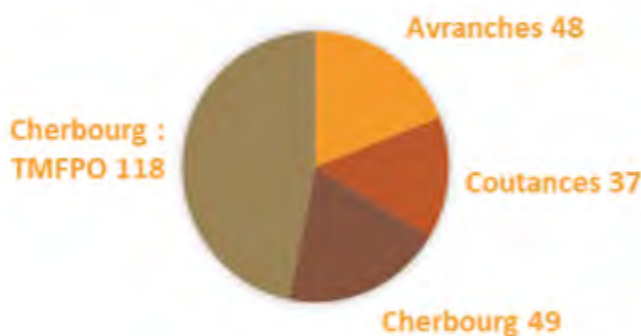
Rappel des cibles de volume d'activité minimum par ETP de médiateur et par an (Source : Référentiel National de la MF) :

- 320 entretiens individuels ou séances coll de promotion/information,
- 50 mesures de médiation (terminées ou en cours au 31 déc de l'année).

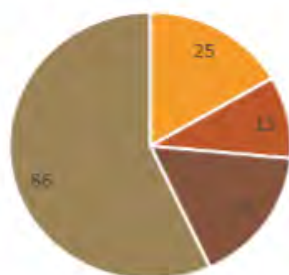
ENTRETIENS D'INFORMATION PRÉALABLES 2022				MÉDIATIONS RÉALISÉES 2022					NB TOTAL SÉANCES MÉDIATION	NB MOYENNE SÉANCES / MÉDIATION	NB MÉDIATION / ETP MÉDIATEUR
JUDICIAIRES	DONT TMFPO	CONVENTIONNELLES	TOTAL	JUDICIAIRES	DONT TMFPO	CONVENTIONNELLES	EN COURS	TOTAL			
175	45	61	236	83	72	36	20	139	312	2,24	69,8

ENTRETIENS D'INFORMATION PRÉALABLES 2021				MÉDIATIONS RÉALISÉES 2021					NB TOTAL SÉANCES MÉDIATION	NB MOYENNE SÉANCES / MÉDIATION	NB MÉDIATION / ETP MÉDIATEUR
JUDICIAIRES	DONT TMFPO	CONVENTIONNELLES	TOTAL	JUDICIAIRES	DONT TMFPO	CONVENTIONNELLES	EN COURS	TOTAL			
183	94	54	237	87	81	28	25	140	294	2,10	76,5

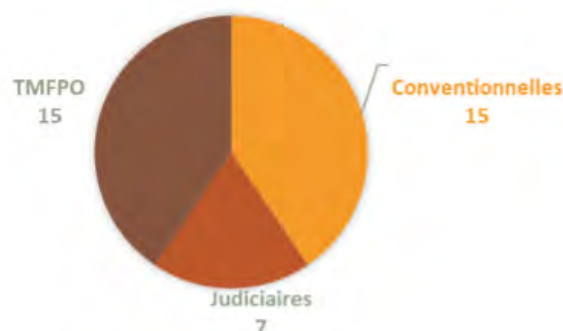
ENTRETIENS D'INFORMATION PREALABLE 2022



MESURES TERMINEES au 31/12/2022



MESURES EN COURS AU 31/12/2022



■ Avranches ■ Coutances ■ Cherbourg ■ Cherbourg : TMFPO ■

L'activité de la Médiation Familiale est supérieure à l'activité de 2021, soit 151 médiations réalisées en 2022 contre 139 en 2021.

L'activité total au 31 décembre 2022 est de 188 médiations.

252 entretiens préalables ont été réalisées en 2022, contre 236 en 2021. On constate également une augmentation sur cet indicateur.

Quelques éléments d'analyse de l'augmentation de l'activité en 2022 :

- L'expérimentation de la TMFPO fait inéluctablement diminuer le nombre de mesures judiciaires classiques sur la juridiction de Cherbourg. Cette diminution est logique puisque la TMFPO est déployée sur le ressort du Tribunal de Cherbourg. Cette baisse peut s'entendre du fait que le tribunal judiciaire de Cherbourg n'adresse que très peu d'ordonnances et ce depuis plusieurs années. La TMFPO est inscrite dans le processus.
- La stabilité des embauches sur les postes de médiation depuis juillet 2021.
- Les actions de promotion des médiatrices se développent, permettant la diffusion du dispositif auprès des partenaires et des usagers.
- Les outils de communication ont été réactualisés et modernisés en 2022. L'impression de flyers à destination des partenaires contribue au développement de l'activité du dispositif sur l'ensemble du département.

La TMFPO en 2022 :

NOMBRE DE DEMANDES DE TMFPO	180	
NOMBRE DE DEMANDES AYANT ABOUTIÀ UN PROCESSUS DE MÉDIATION	96	53,33%
NOMBRE DE DEMANDES N'AYANT PASABOUTI À UN PROCESSUS DE MÉDIATION	75	41,67%
NOMBRE DES MÉDIATIONS AYANT ABOUTIÀ UN ACCORD	27	15%

Situations qui ne rentrent pas dans l'obligations d'une TMFPO :

VIOLENCE	5	6,67%
PLUS DE 100 KMS	3	4%
ERREUR DE JURIDICTION OU RÉORIENTATION	11	14,67%
PRÉSENCE D'UNE SEULE PERSONNE	43	57,33%
ABANDON DE PROCÉDURE (NON VENUS)	9	12%
REFUS DE MÉDIATION (2 PERSONNES PRÉSENTES MAIS PAS DE POURSUITE)	4	5,33%
MÉDIATION EN ATTENTE DU 1 ^{ER} RDV D'INFO	9	5%

L'analyse des pratiques professionnelles :

L'objectif de l'analyse des pratiques est de permettre au personnel du service, par l'intervention d'une personne extérieure qualifiée, une élaboration collective d'hypothèses de travail à partir de situations familiales suivies dans le contexte de la médiation familiale.

Elle permet aussi aux intervenants une prise de distance, favorise l'analyse et concourt à l'amélioration de la qualité de la prestation.

Il y a eu 7 séances d'ADPP pour les médiatrices familiales de l'établissement. Ces instances sont partagées avec les professionnels de l'UDAF et de l'ACSEA.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE À VENIR

Après deux ans de travail dans le cadre du CPOM avec le Conseil Départemental, les perspectives de développement de l'ensemble du service vont permettre de poursuivre, de valoriser et de développer les services de médiations.

La signature du CPOM en avril 2023 nous permettra d'expérimenter des axes de réflexions d'accompagnements pour l'ensemble des services. Pour autant, il faut accompagner les équipes dans ces changements d'organisation et de développement.

La réunification des sites de Cherbourg a créé une dynamique d'équipe autour de la parentalité dans son ensemble et des missions qui nous sont déléguées par les financeurs.

Le service de la médiation de Coutances va intégrer en juin 2023 le service de Saint-Lô et rompre l'isolement de la médiatrice sur le site de Coutances. Elle pourra continuer à recevoir les médiés dans des bureaux de Coutances qui appartiennent au Service d'Accompagnement Jeunesse. Nous sommes en recherche de locaux sur l'agglomération de Saint-Lô afin de réunir l'ensemble des équipes du centre.

Sur Avranches, les réflexions autour de l'isolement de la médiation ont permis de réadapter l'organisation du site de l'AEMO. Aujourd'hui, la médiatrice occupe un bureau avec l'ensemble de ses collègues des autres dispositifs. Le site de la rue de Lille permet l'accompagnement des mesures de l'espace de rencontre, bien qu'il ne réponde pas à la norme d'accessibilité des locaux. Les réflexions sont en cours pour l'utilisation des deux bureaux du RDC dans le cadre de l'activité globale des Services en Milieu Ouvert (dans l'attente de trouver un local adapté ou un accord financier pour la réhabilitation et extension des locaux actuels) Le service de médiation a pour vocation de se développer et de venir également en appui de situations en fonction de l'analyse faites par les équipes et le chef de service sur les différents dispositifs. Les temps d'encadrement doivent être accordés par les financeurs afin de poursuivre ce développement avec les médiatrices et répondre au référentiel des services de médiation. L'analyse de l'activité également.

Nous reverrons les mécanismes d'octroi des ETP en fonction de notre convention collective avec les financeurs lors du Comité en mai 2023. La question des indicateurs devra également être abordée avec une demande de notice de remplissage des tableaux demandés par la CAF.

Conformément aux réflexions de 2021, nous avons dissocié sur le site internet le service de médiation du pôle de protection de l'enfance. Nous poursuivons nos actions de communication, qu'elles soient sous la forme de supports informatiques, en action de promotion des médiatrices auprès des partenaires ou dans le cadre d'appel à projet.

En 2023, sur le nord, il est prévu d'effectuer des actions de promotion auprès du service social du centre hospitalier, du commissariat de Police de Cherbourg, ainsi qu'auprès du CDE et des Maitres Laitiers qui ont demandé à différer la rencontre initialement prévue en 2022.

Enfin, les médiatrices représenteront le service de médiation lors de la journée Parentalité co-organisée avec la Communauté Urbaine de Cherbourg. Nous espérons une belle semaine de promotion sur ce temps-là.

En septembre 2022, l'ADSEAM a répondu à un appel à projet avec le SPIP de Cherbourg, que nous avons remporté. Une médiatrice et un travailleur social vont conjointement intervenir en milieu carcéral fermé et en milieu ouvert, sur le thème des violences intrafamiliales et les conséquences sur la construction de l'enfant.

A partir de mai 2023, le service de médiation participera à la permanence du « point information amiable » au sein du tribunal judiciaire de Cherbourg. Cette permanence aura lieu tous les 15 jours pendant deux heures le lundi en alternance avec l'UDAF et les autres partenaires de la médiation du nord Cotentin.

Le service de médiation s'inscrit toujours dans une réflexion autour de la création d'un service parentalité, dans lequel le service de Médiation familiale aurait toute sa place. Les axes de développement restent les mêmes qu'en 2021 et se poursuivent : la médiation parents adolescents, la médiation pénale des mineurs, l'intervention en espaces de rencontre etc.

ESPACE RENCONTRE PARENTS ENFANTS

DIRECTION :

Hôtel d'entreprises au Bord de Lô
709, Promenade des Ports
50000 SAINT-LO
TÉL : 09 74 19 89 70

DIRECTRICE : Laëtitia PERON
E-MAIL : smo@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE :

NORD	SUD
<p>260 rue des Noisetiers 50110 TOURLAVILLE CHERBOURG en COTENTIN Tél : 02 33 88 57 20 smo.nord@adseam.asso.fr</p>	<p>6 Rue de la 4^{ème} DBA (Annexe 36 rue de Lille) 50300 AVRANCHES Tél : 02 33 79 05 61 smo.sud@adseam.asso.fr</p>
Marie COPLO	Florence DUMORTIER



SERVICES EN MILIEU OUVERT

AUTORISATION / HABILITATION

Ces services sont ouverts depuis 1998 à Cherbourg et 2003 à d'Avranches, et ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral en 2013 leur permettant d'obtenir un agrément par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la prestation de service « Espace Rencontre » a été créée et implique de respecter un cahier des charges national.

Le nouveau référentiel du 1^{er} Janvier 2022 est établi par la CNAF (*Caisse Nationale des Allocations Familiales*).

CAPACITÉ AUTORISÉE ET CRÉNEAUX D'OUVERTURE

La capacité d'accueil cible est de 72 mesures par an, réparties entre les deux zones d'implantation, équitablement.

Actuellement, l'Espace Rencontre parents enfants est ouvert un samedi sur deux de 13h30 à 18h30.

POPULATION ACCUEILLIE

L'Espace Rencontre accueille des enfants mineurs dont la situation familiale présente des difficultés nécessitant d'être accompagnés par un tiers « *aux fins de suivi du droit de visite, dans des situations de danger réel ou supposé, de conflit violent ou de reprise de relation après une période de rupture prolongée* » conformément aux articles 373-2-1, 373-2-9 et 375-7 du Code Civil et à l'art. D216-1 et suivants du CASF.

FINANCEMENT

Le financement de l'activité est assuré à hauteur de 60 % par la prestation de service versée par la Caisse d'Allocations Familiales. Des demandes de complément de subventions sont réalisées chaque année auprès de la Cour d'appel, de la MSA, de la DDCS et des mairies afin d'assurer le fonctionnement du service.

A partir du 1^{er} Janvier 2023, le Conseil Départemental de la Manche participe financièrement dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).

MISSIONS

Selon le référentiel national des Espace de Rencontre du 1^{er} Janvier 2022 et conformément à l'article D. 216-1 du code de l'action sociale et des familles : « *l'espace de rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers. Il contribue au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, notamment en assurant la sécurité psychique et morale et la qualité d'accueil des enfants, des parents et des tiers* ».

L'espace de rencontre est un lieu sécurisant pour les familles, où des professionnels qualifiés assurent la qualité de l'accueil, des enfants, des parents et des tiers et garantissent la sécurité physique et psychique de chacun.

L'espace de rencontre participe à l'apaisement du conflit parental et, dans les situations où cela est possible, à la recherche d'accord entre les parents dans l'intérêt de l'enfant.

ACTIONS

Pendant plusieurs années, les ERPE de l'ADSEAM se positionnaient sur un principe de neutralité et un projet d'intervention réduit sur 4 mois.

Le projet de service est en cours de réécriture et viendra modifier les modalités de mise en place.

Notre volonté est :

- De développer les temps d'accueils pour les besoins des familles et de l'enfant dans le cadre de droits de visite médiatisés (DVM),
- De mettre en valeur l'analyse des professionnels présents et faisant tiers pendant le droit de visite, en lien avec l'expertise de leurs missions en prévention et protection de l'enfance,
- D'ouvrir cet espace également aux juges des enfants dans le cadre de mesures de placement, de placement chez l'un des parents mais également dans le cadre des mesures de placement à domicile avec une AEMO dans l'attente, incluant des DVM réalisés par nos services, aujourd'hui bénévolement.

L'intervention n'a pas vocation à être pérennisée. Elle doit permettre aux parents d'assumer dès que possible leur rôle parental centré sur l'enfant et les responsabilités qui y sont liées. Certaines situations nécessitent du temps d'accompagnement qui doit être évalué par le service lors des rencontres, et formalisées ensuite aux magistrats ou à l'organisme mandataire en charge de la situation.

L'organisation des rencontres peut prendre les formes suivantes :

- La mesure d'accueil : Il s'agit de rencontres organisées exclusivement dans les locaux de la structure en présence de deux accueillants.
- La mesure de passation : Elle assure le transfert de l'enfant entre les parents, dans des conditions de nature à éviter la confrontation entre eux. Ce passage de bras de l'enfant d'un parent à un autre s'effectue ainsi dans les locaux du service, avec des sorties possibles hors des locaux sans la présence obligatoire d'un tiers. Le parent non-hébergeant quitte ainsi le lieu de rencontre pour accueillir à son domicile, ou dans un lieu de son choix, son enfant, pour une durée délimitée par le magistrat et dans le respect du projet de service. Pendant la durée de la passation, l'espace rencontre reste un lieu ressource auprès du parent. A l'issue de cette rencontre, le transfert des enfants vers le parent hébergeant est effectué et accompagné par les accueillants.
- La mesure d'accueil individuelle sur Cherbourg : un espace individuel à l'intérieur de l'ERPE permettant un droit de visite plus individualisé.
- Une mesure d'accueil en visio-conférence suivant la résidence du parent et de la demande.

A réception du jugement ou d'une mesure conventionnelle, chaque parent est rencontré en début et en fin de mesure, avec la possibilité de solliciter le service durant l'effectivité de la mesure.

L'espace de rencontre informe celui qui a ordonné la mesure, la fin de celle-ci. Une note de fin de mesure est établie et communiquée, ainsi qu'aux parties qui peuvent, le cas échéant, la transmettre à leur avocat.

Cette note comporte notamment :

- le calendrier des visites effectuées,
- leurs modalités (*durée, sorties effectives ou non*),
- le motif de la fin de la mesure, en indiquant s'il s'agit du terme prévu dans la décision, d'un accord des parents, d'une demande d'un parent en cas d'absence de l'autre parent, d'une demande de l'espace de rencontre (*en cas d'incident, absence des parents, information préoccupante*),
- le déroulement des rencontres (*décrivant notamment comment les parents et les enfants se sont investis dans la mesure*).

Cette note factuelle doit permettre au service prescripteur, de disposer de l'ensemble des éléments relatifs à l'exécution de la mesure qu'il a ordonnée et d'apprécier l'évolution de la situation familiale et les mesures à fixer pour l'avenir (*ex. : maintien d'un droit de visite ou d'une remise de l'enfant dans un espace de rencontre ou non, reprise d'un droit de visite et d'hébergement classique à l'extérieur, fixation d'un droit de visite simple ou progressif*).

Dans cette note, l'espace de rencontre peut, le cas échéant, faire des préconisations au magistrat, évoquées préalablement avec les parents.

« En cas de difficulté dans la mise en œuvre de la mesure, la personne gestionnaire de l'espace de rencontre en réfère immédiatement au juge » (*art. 1180-5 du code de procédure civile*). Il s'agit d'une obligation qui s'impose à l'espace de rencontre et non d'une simple faculté. Le juge doit être informé sans délai. Une copie du rapport écrit factuel relatif à l'incident envoyé au juge est adressée aux parties. Concourant à la politique de protection de l'enfance dans le département au sens de l'article L. 226-2-2 du code de l'action sociale et des familles, les espaces de rencontre sont également tenus de transmettre au président du conseil départemental toute information préoccupante sur un mineur en danger ou en risque de l'être, conformément aux articles L. 226-2-1 et L. 226-2-2 du code de l'action sociale et des familles. Enfin, l'article 434-3 du code pénal oblige toute personne qui a connaissance de privations, de mauvais traitements, d'agressions ou d'atteintes sexuelles infligés à un mineur à en informer les autorités judiciaires ou administratives.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'activité est répartie sur deux territoires géographiques :

- Secteur Nord à TOURLAVILLE
- Secteur Sud à AVRANCHES

ACTIVITÉ 2022

L'activité des ERPE en 2022 (*tout comme en 2021*), a été marquée par des difficultés en termes de ressources humaines, qui ont demandé des réajustements constants afin de pouvoir rendre un service de qualité aux personnes accueillies dans le cadre des mesures ordonnées par le Juge aux Affaires Familiales. Les salariés des Services en Milieu Ouvert ont été impliqués et ont pris part à ces réajustements afin que les familles puissent le plus possible bénéficier de cet accompagnement.

L'activité au 31 décembre 2022 est supérieure à l'activité prévue, à savoir 72 mesures sur l'ensemble du département de la Manche.

Nous avons donc réalisé **77 mesures en 2022**, auxquelles s'ajoutent 25 situations en attente au 31 décembre 2022.

En 2021 et 2022, la liste d'attente sur Cherbourg était importante mais la réunification des équipes de Jean Marais et des équipes de Rossel dans un nouveau site rue des Noisetiers en novembre 2022, a permis de créer un espace de rencontre de 100 m² où le Service en Milieu Ouvert (SMO) a pu projeter un espace conforme au référentiel des ERPE 2022 de la CNAF. Un espace individuel à l'intérieur de l'ERPE a été créé, avec la possibilité pour les intervenants d'observer le droit de visite à travers une baie vitrée, tout en assurant un espace de relative intimité pour la famille ; cinq espaces ont été aménagés pour l'accueil collectif, soit six espaces d'accueils sur un même lieu.

Le nouveau site de Tourlaville a permis de réduire partiellement la liste d'attente qui perdurait depuis un certain temps. Celle d'Avranches reste conséquente, dans l'attente de nouveaux locaux pour le secteur.

Une réflexion concrète doit être menée avec les financeurs dans une perspective d'ouverture en semaine de cet espace et des moyens pour le réaliser. En effet, nous devons adapter les créneaux aux besoins de familles qui peuvent travailler le samedi.

En 2022, nous avons accompagné **250 droits de visite médiatisés** (DVM) sur nos services dans le cadre d'un jugement mandaté par le Juge aux Affaires Familiales (JAF).

Les services ont également accompagné **328 droits de visite médiatisés** sans mandat d'un magistrat, sans mandat du département ou d'une mesure conventionnelle. Les salariés, afin de répondre aux besoins de l'enfant et de la famille, ont mis en place sur les temps d'activité de l'AEMO un mercredi sur deux, un temps de rencontre afin que les enfants et les parents puissent être accompagnés dans le lien et conformément aux demandes des Juges des Enfants. Cette question devra être étudiée avec les membres du Comité des financeurs en 2023.

De plus, il est important de noter que le taux d'encadrement n'est pas pris en compte dans la gestion chronophage de ce service et dans ces réajustements constants, au regard des ETP alloués pour l'ensemble du département (*1,32 ETP répartis à hauteur de 0,11 ETP sur 12 salariés exerçant d'autres missions au sein de nos services*) et des difficultés RH que le secteur connaît.

17 % des situations accompagnées en ERPE en 2022 ont duré moins de 6 mois, contre 83 % de 6 mois à 1 an. Initialement, le projet de service et son protocole prévoient 4 mois maximum d'intervention, avec possibilité de renouvellement de la mesure.

Cette donnée permet d'évaluer que la durée actuelle d'intervention n'est pas satisfaisante.

- 55 % des mesures concernent un enfant unique. Cette augmentation des situations est importante. Cela nécessite une planification en amont par les Chefs de service dans le cadre des accueils.
- 35 % concernant 2 enfants.
- 4,61 % concernant des familles de 3 enfants.
- 4,61 % concernent des familles de plus de 3 enfants.
- La part des grandes fratries est faible (environ 9 %) dans le cadre de ces mesures.

Afin de fluidifier l'organisation et dans l'attente de la mise en œuvre du Dossier de l'Usager Informatisé, les SMO ont développé, depuis 2021, des outils informatiques mutualisés : calendriers numériques partagés par l'ensemble du personnel administratif des secteurs et de la Direction, bases sécurisées pour la tenue de la mesure mandatée. Il est indispensable que le service se dote d'outils de gestion qui facilitent la gestion administrative de l'activité et le management d'équipes.

Bien que les services s'adaptent, il n'en reste pas moins que l'organisation des petits dispositifs de médiation doit être repensée.

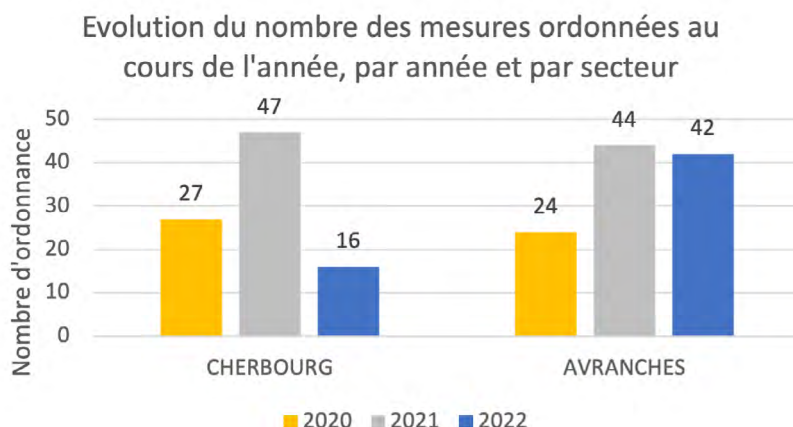
En janvier 2022, à l'initiative des SMO et l'ACSEA, un temps d'échanges entre les professionnels de l'ERPE des deux structures a eu lieu à Bayeux. Ces échanges ont été constructifs et passionnants. Pour autant, on ne peut que constater les différences importantes d'approches de l'accueil en espace de rencontre et les fonctionnements.

Ainsi, pour la réécriture du projet de service, nous nous ferons accompagner par la Fédération Française des Espaces de Rencontres (FFER), nous tendons vers une réflexion de mise en place d'un « Espace Protégé » qui correspond aux missions de protection de l'enfance que nous assurons dans le quotidien auprès des enfants et des familles.

Nous achevons deux ans de négociations CPOM dans le cadre des différents dispositifs rattachés à l'Aide sociale à l'enfance qui viennent se juxtaposer avec les dispositifs parentalités dont nous avons la responsabilité (ERPE-MEDIATION). Les équipes ont été mobilisées afin de factueliser et d'analyser notre activité.

Ainsi, nous développons des outils et des indicateurs d'activité qui permettront de faire remonter auprès des financeurs l'activité de l'ensemble des services et d'échanger sur les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un service qui réponde aux besoins des enfants.

La mesure de médiation et d'accueil en quelques chiffres :



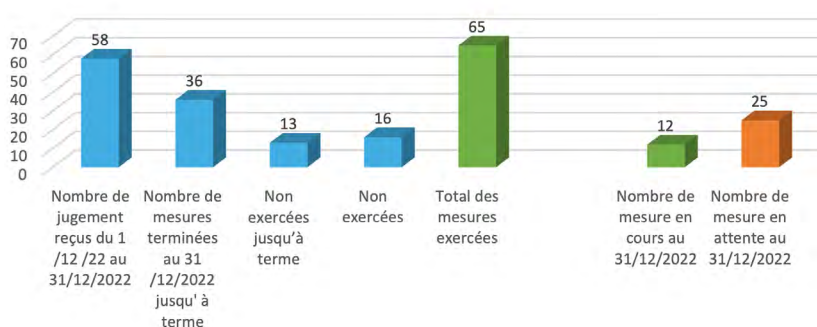
En 2022, nous constatons une diminution du nombre d'ordonnances reçues sur l'ensemble du département. Passant de 91 ordonnances en 2021, à 58 ordonnances reçues en 2022, celles-ci exclusivement mandatées par les Juges des Affaires Familiales (aucune ordonnance provenant de la cour d'appel).

Cette diminution est significative uniquement sur le secteur nord avec 16 ordonnances. En effet, le nombre d'ordonnances reçues sur le secteur sud reste stable (42). On constate que la période COVID est terminée par rapport à 2020.

Cette diminution sur le nord peut s'expliquer par différents facteurs :

- Une liste d'attente importante depuis plusieurs années, incitant les JAF à trouver des solutions alternatives (cf. CR du Comité des financeurs de 2021 et 2022).
- Des difficultés structurelles pour le tribunal judiciaire (difficultés RH notamment).
- Une organisation mise en place pendant la crise sanitaire impliquant une diminution de la capacité d'accueil au sein des ERPE de l'ADSEAM qui a pris fin début janvier 2023, fin de la situation sanitaire dans l'hexagone.
- Un service ouvert un samedi après-midi sur deux.

TOTAL ACTIVITE ERPE ADSEAM AU 31/12/2022



Sur une capacité de 72 mesures ERPE, les mesures sont réparties par territoire :

- 36 mesures sur Cherbouurg
- 36 mesures sur Avranches

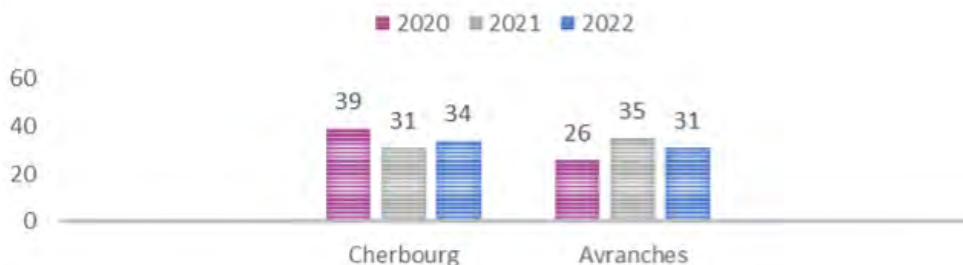
L'activité est réalisée sur le dispositif avec 77 mesures réalisées en 2022. Ce chiffre tient compte des 65 mesures réalisées dans l'année et des 12 mesures en cours au 31 décembre 2022.

Au 31/12/2022, la liste d'attente diminue : 25 ordonnances contre 32 ordonnances au 31/12/2021.

Ainsi, sur les 25 situations en attente sur l'ensemble du dispositif, 23 concernaient l'ERPE d'Avranches. La difficulté de prise en charge et la capacité d'accueil du dispositif en sont les principales conséquences (locaux, plages horaires).

Par conséquent, la liste d'attente sur le nord était faible au 31 décembre, avec seulement 2 mesures. Cette attente s'explique notamment en raison de mesures non exercées et de l'ouverture d'un nouveau site répondant au référentiel CNAF.

Evolution du nombre de mesures terminées au 31 décembre, par année et par secteur



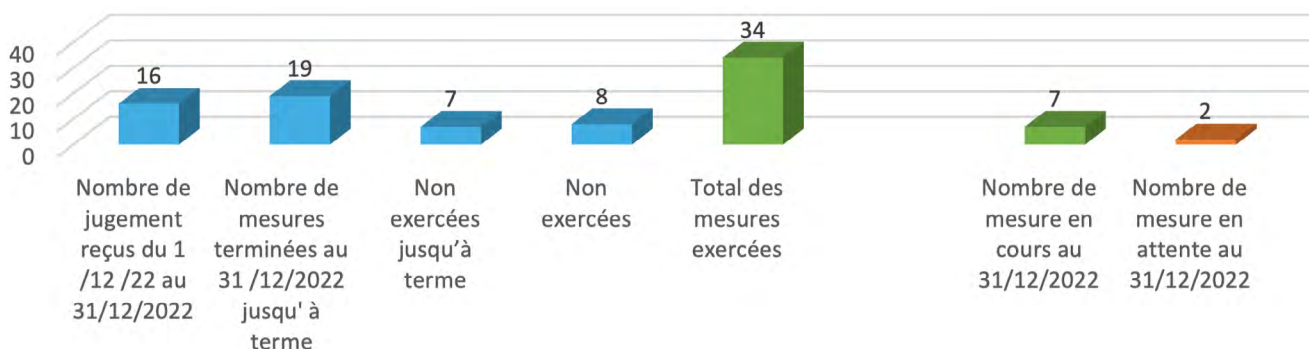
Le graphique ci-dessus permet d'évaluer la progression des mesures exercées au cours de l'année. Ce graphique ne prend pas en compte les mesures en cours au 31 décembre.

Ainsi,

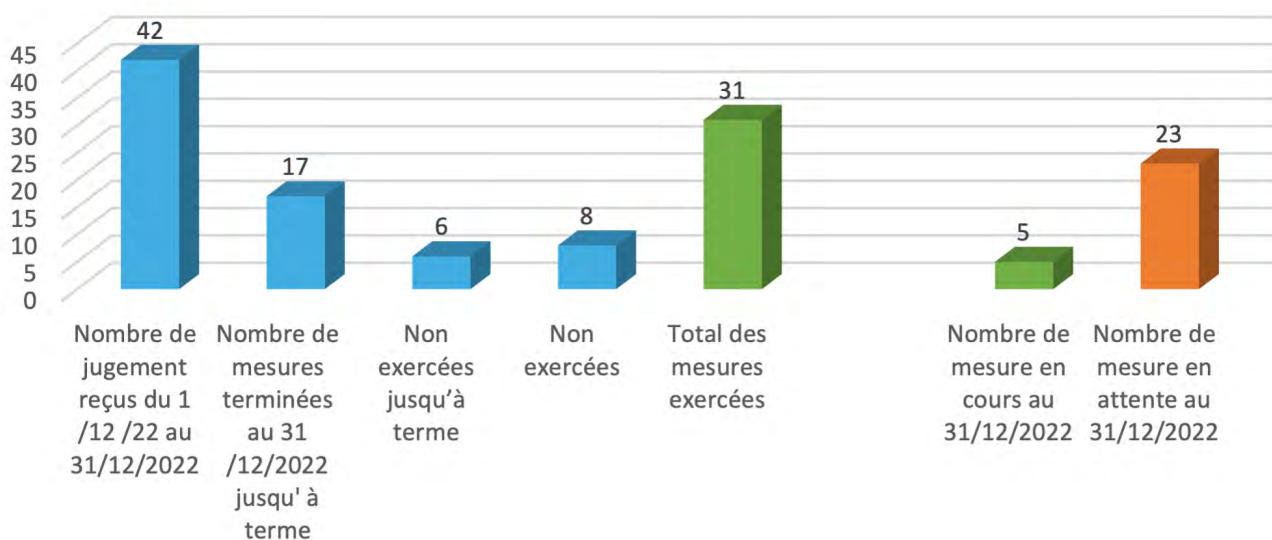
- En 2022, 65 mesures plus 12 mesures en cours soit 77 mesures et 25 mesures en attente.
- En 2021, 66 mesures plus 14 mesures en cours soit 80 mesures et 32 mesures en attente.
- En 2020, 65 mesures plus 12 mesures en cours soit 72 mesures et 6 mesures en attente (COVID).

Précisions par secteur :

ACTIVITÉ ERPE NORD 2022



ACTIVITÉ ERPE SUD 2022



Pour conclure, l'activité est réalisée par rapport au prévisionnel voir dépassée depuis deux années de suite.

Pour autant, la liste d'attente perdure, essentiellement sur le site d'Avranches.

Pour la cinquième année consécutive, des mesures ont été mises en attente à réception du jugement.

Les situations accompagnées :

Durée des situation terminées :

	2022	2021
Inférieure ou égale à 6 mois	11	64
Entre 6 mois et 1 an	54	2

On constate que la durée de prise en charge est majoritairement comprise entre 6 mois et un an. En 2021, c'était totalement l'inverse avec des mesures prises en charge moins de 6 mois.

Nombre de visiteurs :

	2022	2021
Parents	35	66
Grands-parents	1	1
Tante	0	1
Total	36	68

L'ERPE accompagne essentiellement des reprises de lien entre le parent et l'enfant.

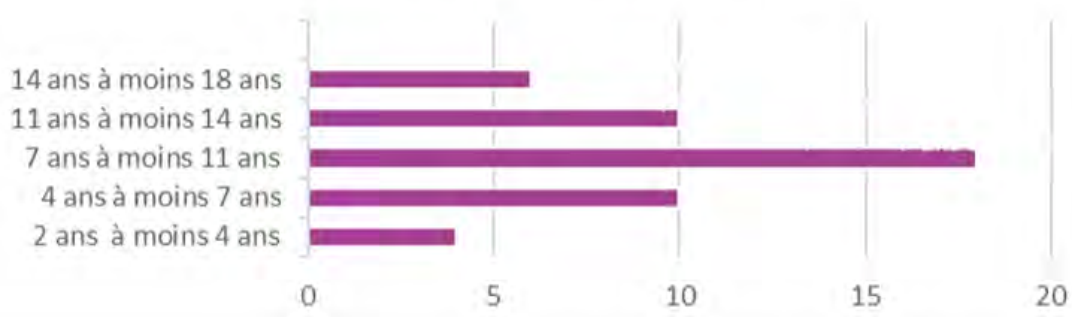
Modalités des rencontres installées au départ :

	2022	2021
Passages de bras	7	17
Rencontres sans sortie	243	193
Total	260	210

On constate une augmentation de 40 DVM entre 2021 et 2022 et une diminution des passages de bras. Les mandats concernent de plus en plus des droits de visite encadrés par les professionnels et demandant un tiers dans la relation.

Age des enfants :

Répartition par tranches d'âge



Pour les tranches d'âges entre 7 ans et moins de 18 ans, les chiffres restent stables.

On constate une diminution importante de mesures dont les enfants ont moins de 7 ans. En 2021, 20 mesures concernaient cette tranche d'âge contre 10 mesures en 2022.

Pour les moins de 4 ans, 17 enfants en 2021 contre 4 en 2022.

Nombre de familles ayant 1, 2, 3 enfants ou plus :

	2022	2021
1 enfant	36	37
2 enfants	23	17
3 enfants	3	7
4 enfants ou plus	3	5
Total	65	66

La composition des familles bénéficiaires reste stable ; on note de nouveau en 2022 un taux supérieur à 50% des mesures uniques.

Zoom sur l'activité de l'ERPE d'Avranches :

L'ERPE d'Avranches est composé d'une secrétaire intervenant sur plusieurs dispositifs à 0,1815 ETP et 6 intervenants sociaux à 0,11 ETP, intervenant également sur un autre dispositif des SMO.

L'ERPE a enregistré 42 nouvelles ordonnances prises par le JAF, dont 31 ont été réalisées. En 2021, nous avons reçu 44 ordonnances et 35 mesures d'accueil avaient été effectives.

Nous constatons un nombre croissant de décisions pour lesquelles le droit est accordé alors-même que le parent non hébergeant réside hors département ; 23 étaient concernées par cette situation.

Le fonctionnement de l'ERPE a connu une nouvelle fois des difficultés d'organisation liées notamment à des départs de personnel. Toutefois, des solutions ont pu être trouvées et ont permis d'assurer les droits d'accueil sur l'année.

En effet, dans le cadre d'abord d'un remplacement, puis pour une durée indéterminée (0,11 ETP), nous avons intégré une accueillante titulaire d'un diplôme d'état de Technicienne en Intervention Sociale et Familiale, permettant ainsi d'élargir le regard professionnel du dispositif.

Compte-tenu des difficultés de recrutement, nous avons ouvert les candidatures à l'externe de l'ADSEAM, complexifiant notre organisation puisqu'il nous a fallu tenir compte des contraintes d'un autre employeur. Nous avons ainsi élaboré un nouveau calendrier de réunion de fonctionnement, avec le maintien de réunions en semaine, et la fixation de temps de réunion les samedis matin, à la fréquence d'un tous les deux mois, permettant aux accueillantes d'être réunies, en présentiel ou en visio.

Cette année a également été marquée par une nouvelle répartition des missions de l'assistant d'administration, conséquence du départ au mois d'août de la personne occupant ce poste à hauteur de 0,48 ETP (temps incluant également l'administratif de la MJIE et de la Médiation Familiale). Une suppléance a été possible grâce à l'accord et la rémunération supplémentaire de deux collègues en administratif (points de sujétions), affectées originellement à d'autres missions, dans d'autres sites.

Le personnel des Services en Milieu Ouvert a fait preuve d'adaptabilité et de créativité. Dans ce contexte, un cahier de messages numérique, le calendrier annuel des accueils, le dossier de l'utilisateur et le tableau d'activité ont été dématérialisés. Pour autant, cette suppléance a des limites, notamment celle de l'absence de réactivité quant à la réponse apportée aux personnes laissant un message sur le répondeur téléphonique. Pour tenter de pallier cette difficulté, en l'absence d'assistant d'administration à l'ERPE, nous avons sollicité le Responsable du Système d'Information de l'ADSEAM, qui a mis en place des transferts de ligne téléphonique, puis établi un roulement entre accueillantes pour que chaque personne puisse être recontactée.

Comme les années précédentes, nous repérons que certaines des situations sont communes au Juge aux Affaires Familiales et au Juge des Enfants. 15 mineurs et leurs parents étaient accompagnés à la fois en Assistance Educative et par l'ERPE, dans le cadre du droit d'accueil en lieu neutre, décidé par le magistrat de la famille.

Également, les ordonnances peuvent indiquer l'obligation pour les parents d'assister à un rendez-vous d'information à la Médiation Familiale et accorder une mesure d'accueil. Compte tenu du délai d'attente de celle-ci, d'environ 7 mois depuis 2021, il est rare que les deux dispositifs soient effectifs au même moment, le processus de médiation débutant avant la mise en place de la mesure d'accueil. Néanmoins cette année, après échange avec la Juge, nous avons, pour une situation connue de l'ERPE et particulièrement complexe dans les relations intra-familiales, décidé que les deux dispositifs se poseraient concomitamment afin d'aider au mieux les mineurs.

Si cette année, nous n'avons pas organisé de rencontre avec les Juges aux Affaires Familiales, les contacts entre ces derniers et la cheffe de service ont été spontanés et fluides. Ainsi, il nous a été possible de penser, de réajuster les modalités de l'intervention dans le cadre même de la mesure. Les échanges faisaient suite à une note d'information de notre part.

Les équipes de l'ERPE ont bénéficié de trois temps d'analyse de la pratique professionnelle. Lors du bilan, les accueillantes comme l'intervenante extérieure, ont souligné la dynamique positive de travail au sein du groupe et l'utilité de cette instance. L'augmentation du nombre de séances avec une fréquence plus rapprochée est souhaitée par tous.

Comme nous l'indiquions dans le rapport d'activité de l'année dernière, l'intervention en ERPE, et donc le projet de service, doivent être revisités sur la base du référentiel de 2022, avec le soutien de la Fédération Française des Espaces de Rencontre (FFER). En effet, les besoins émanant du terrain sont multiples : passage du judiciaire au conventionnel permettant le maintien du lien ; penser la mesure d'accueil avec le support de la visio quand le domicile du parent non hébergeant est trop éloigné de l'ERPE ; multiplication des créneaux d'ouverture (en termes de jours), modulation de la durée des accueils en fonction de l'évolution de la qualité des rencontres entre l'enfant et son parent ...

Nous concluons notre propos avec la même aspiration que l'an dernier, à savoir rendre accessible l'ERPE aux personnes à mobilité réduite, et en définissant des aires adaptées aux besoins des personnes reçues. En effet, nous avons travaillé ce projet immobilier, en sollicitant des agences, un vendeur, puis un cabinet d'architecture en particulier, collecté des informations concernant les fonds régionaux et européens, cependant il nous faudra davantage de temps pour le concrétiser.

Zoom sur l'activité de l'ERPE de Cherbourg :

L'équipe de l'ERPE de Cherbourg est composée d'une secrétaire intervenant sur plusieurs dispositifs à 0,1815 ETP et 6 intervenants sociaux à 0,11 ETP par intervenant.

Aujourd'hui, l'ERPE fonctionne un samedi après-midi sur deux, divisé en deux tranches horaires.

L'année 2022 a débuté avec une liste d'attente toujours existante, qui s'explique notamment par l'augmentation des ordonnancements par le JAF de l'utilisation du lieu d'accueil que nous proposons. Pour autant, la liste d'attente s'est épurée au fur et à mesure des mois. Cette diminution de la liste d'attente s'explique par une diminution des ordonnancements JAF, que nous constatons surtout sur la fin d'année 2022.

L'ERPE de Cherbourg a connu des difficultés en termes de mouvement du personnel. Un arrêt maladie de plusieurs mois est survenu en début d'année 2022, l'équipe de l'ERPE a dû s'organiser pour pallier cette absence jusqu'à fin avril 2022, en augmentant leur nombre d'interventions le samedi.

Un recrutement s'est opéré en avril 2022, ce qui a permis à l'équipe de l'ERPE d'être au complet. Un départ du service de l'ERPE fin juin 2022 est venu déstabiliser l'équilibre retrouvé depuis plusieurs mois. De nouveau, l'équipe de l'ERPE a dû s'adapter, avec le soutien du Chef de service qui est intervenu ponctuellement et le retour d'une professionnelle de congé maternité mi-juillet 2022. Un nouveau départ est survenu début août 2022. Là encore, l'organisation a dû être revue. Deux professionnelles travaillant sur un autre dispositif ont accepté d'intervenir ponctuellement. Une de ces professionnelles a d'ailleurs émis le souhait d'intégrer l'équipe de l'ERPE définitivement. Cette intégration a été effective début octobre 2022 et l'équipe est à nouveau au complet.

L'année a également été rythmée par le projet de déménagement des SMO du Nord, qui a permis de rassembler les deux équipes sur un même site. Il a fallu travailler auprès des équipes sur ce changement. Il n'a pas été aisé pour une partie de l'équipe qui a dû faire un deuil de locaux qu'ils investissaient depuis leur arrivée au sein de l'ADSEAM. L'ADSEAM a profité de ce déménagement pour proposer un espace consacré à l'ERPE plus spacieux et renouveler l'ensemble du mobilier de l'ERPE, avec l'achat de nouveaux jeux et livres. L'espace propose également une salle individuelle permettant des échanges parent/enfant avec davantage d'intimité. Cet emménagement a nécessité une nouvelle organisation durant l'arrivée et le départ des familles afin que les parents hébergeant et non hébergeant ne se croisent pas.

Par ailleurs, il nous semble important d'évoquer de nouveau que lorsque nous assurons les mesures de grandes fratries, nous traitons moins de mesures sur l'année du fait de notre capacité d'accueil physique. Pour exemple, nous avons la possibilité d'accueillir 9 personnes par créneau. Dans la situation d'enfant unique, cela nous permet de traiter 4 mesures ERPE sur un même créneau. En revanche, si nous prenons en charge une fratrie de 4 enfants, nous ne pouvons traiter que 3 mesures, dans la situation où les deux autres mesures concernent des enfants uniques.

Nous observons également une certaine complexité dans la communication avec les tribunaux, notamment des Juges aux Affaires Familiales.

Les séances d'analyse des pratiques professionnelles sont mutualisées avec l'ensemble des ERPE du territoire Manche. 3 séances ont eu lieu pour les accueillants en 2022.

En conclusion, le fonctionnement global de Cherbourg doit évoluer pour répondre à l'évolution sociétale corrélée aux demandes croissantes des magistrats.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE À VENIR

L'année 2022 a été complexe pour l'organisation globale des services, les dispositifs ERPE étant annexés sur les autres activités du SMO. Les complexités RH impactent la fluidité de l'organisation. En effet, le projet de service en cours de validité, la répartition des ressources humaines (faibles ETP qui doivent s'adosser à des ETP sur d'autres dispositifs types AEMO MJIE) viennent complexifier l'efficacité du dispositif et la réponse à l'utilisateur, créant une liste d'attente importante sur l'ERPE (par exemple en cas d'arrêt maladie, poste vacant, congé maternité).

Pour autant, les équipes se mobilisent, s'adaptent dans l'intérêt des enfants et des familles. Cette demande constante de souplesse auprès des équipes doit être valorisée et faire l'objet de réflexions communes auprès des financeurs. Le départ d'un salarié vient remettre en question l'organigramme.

La finalisation du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Conseil Départemental en avril 2023 va permettre le développement d'un nouveau service au sein de la direction des Services en Milieu Ouvert et la validation de moyens supplémentaires sur les dispositifs historiques.

L'énergie portée par l'ensemble des salariés pendant ces deux dernières années consacrées au CPOM, requiert de réadapter à nouveau l'organigramme, en tenant compte des remontées sur les secteurs, de l'organisation de l'ensemble des activités et dans une dimension de respect du cadre des conditions de travail pour les salariés des SMO et la nécessité de continuité de services. Ces mouvements, ces adaptations peuvent insécuriser les salariés. Nous devons pouvoir proposer un cadre pérenne, qui apportera une forme de sérénité dans l'exercice de nos missions.

Au comité des financeurs, nous argumenterons sur les mécanismes de financement, sur les ETP alloués en fonction des objectifs fixés par les financeurs dans le cadre de l'ERPE et plus globalement sur les dispositifs de Médiation.

Il faut définir une notice de renseignement des indicateurs de la CAF. En effet, cette notice n'existe pas. Cela suppose une part de subjectivité dans les indicateurs, essentiels pour l'analyse des problématiques et pour agir dans le cadre de la prévention.

Les évolutions du travail, le respect de son cadre, le taux d'encadrement des cadres dans les dispositifs de l'ERPE et de la médiation doivent être pris en compte par les financeurs, y compris les permanences de cadres le samedi. De plus, ouvrir davantage le service induit une revalorisation des moyens.

La définition du nombre d'accueillants lors des droits de visite en ERPE et la base sur laquelle nous devons nous appuyer doit être définie également. En effet, agrandir les espaces de rencontres, proposer d'augmenter la capacité de prise en charge doit faire l'objet d'un cadre de référence.

Le projet de service est en cours de réflexion et sera supervisé par la Fédération Française des Espaces de Rencontre (FFER). La question de l'expertise des SMO dans la prévention et la protection de l'enfant constituera l'axe de réflexion central dans la réécriture du projet de service.

Sur le côté organisationnel, certains arguments restent identiques à ceux de 2021 :

- Le référentiel 2022, doit permettre d'élargir le champ d'activité, les publics accueillis et repenser les ouvertures au public. Cela ne pourra se réaliser qu'avec le soutien des financeurs.
- Révision du projet de service. Nous devons penser ce dispositif comme accompagnement du lien, mais aussi, quand cela le nécessitera, pour accompagner la rupture (notamment lorsque la relation a des répercussions sur l'enfant). Le projet de service devra repenser le temps du droit de visite, qui ne peut être figé en fonction de l'âge de l'enfant, de la durée de la rupture et de certaines situations qui revêtent un caractère pénal etc. Le projet de service doit s'adapter et évoluer incontestablement. Nous le faisons déjà évoluer dans l'espace de rencontre.
- Un service qui permettra aux agents de l'ASE de déléguer une partie du temps de leur activité à notre association et nos équipes formées
- Des projets immobiliers qui répondent aux normes d'accessibilités, aux besoins des usagers et qui permettent d'accueillir davantage de mesures.

Sur Avranches, au regard de la pénurie de locaux, de l'impossibilité de construire un bâtiment répondant à la loi de 2005 et aux obligations du référentiel 2022, la solution d'un réaménagement de nos propres locaux et la construction d'une extension demande un positionnement clair des différents financeurs. Nous ouvrons d'autres options voyant le projet ne pas concrétiser sur le plan financier.

- La mise en place de mesures conventionnelles. Nous sommes en capacité de recevoir des demandes conventionnelles et invitons les services mandataires de cette prestation à nous solliciter.
- Augmenter notre capacité d'ouverture en lien avec tous les axes de développement ci-dessus : ouverture en semaine. Quelle sera la mécanique de financement dans ce cadre ?
- Faciliter l'organisation de ces petits dispositifs chronophages à l'aide d'un logiciel informatique adapté.



PÔLE INSERTION

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE LE CAP (CHRS) NORD ET SUD

DIRECTION :

60 Rue Robert Lecouvey – BP 11
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TÉL : 02 33 88 41 00

DIRECTRICE : Hélène MARSEILLE (jusqu'en octobre 2022)

CHEFS DE SERVICE :



CENTRE (PRÉPONT)	NORD	SUD
<p>14 rue de la Verjuzières 50200 COUTANCES Tél : 02 33 19 06 90 fgalles@adseam.asso.fr</p>	<p>60 Rue Robert Lecouvey BP 11 – 50651 CHERBOURG EN COTENTIN CEDEX Tél : 02 33 88 41 00 ygirot@adseam.asso.fr</p>	<p>24 Avenue du Quesnoy 50300 ST MARTIN DES CHAMPS Tél : 02 33 60 94 26 cernouf@adseam.asso.fr</p>
Florence GALLES	Yann GIROT	Caroline ERNOUF

AUTORISATION / HABILITATION

- Arrêté du 27 mars 1986 autorisant la création d'un CHRS.
- Arrêté du 30 mars 2000 transférant la gestion du CHRS à l'ADSEAM.
- Arrêté du 29 août 2001, 30 places autorisées.
- Arrêté du 16 novembre 2005, 34 places dans le cadre de la création d'une antenne à Avranches.
- Arrêté du 19 décembre 2007, 45 places dont 30 places pour Cherbourg-Octeville, 15 places pour Avranches.
- Arrêté de décembre 2008, 3 places supplémentaires d'accueil d'urgence avec des fonds non pérennes.
- Arrêté du 25 février 2010, portant création de 10 nouvelles places sur le Sud-Manche ce qui porte à 55 places réparties comme suit :
 - > 23 places d'insertion, 4 places de stabilisation, 3 places d'urgences à Cherbourg.
 - > 22 places à St Hilaire et Avranches dont 2 d'insertion ne sont pas financées.
- Arrêté du 29 octobre 2015, portant transformation de trois places d'hébergement d'urgence sous statut CHRS qui porte la capacité à 58 places réparties :
 - > 30 places sur Cherbourg (dont 3 d'urgence).
 - > 28 places sur Avranches (dont 6 d'urgence).
- Arrêté du 05 octobre 2016, portant transformation d'une place d'hébergement d'urgence sous statut CHRS qui porte la capacité à 59 places réparties :
 - > 31 places sur Cherbourg (dont 4 d'urgence / 1 financée en un seul versement).
 - > 28 places sur Avranches (dont 6 d'urgence / 3 non financées).
- Arrêté d'octobre 2019, 2 places dédiées Femmes Victimes de Violence (subvention).

CAPACITÉ AUTORISÉE ET CRÉNEAUX D'OUVERTURE

Pour le CHRS de Cherbourg : 31 places dont 4 d'urgence, 27 d'insertion.

Pour le CHRS de St Martin-des-Champs : 28 places dont 22 places en insertion, 6 places en urgence et 2 places dédiées aux femmes victimes de violences.

POPULATION ACCUEILLIE

Pour le CHRS de Cherbourg :

Hommes majeurs seuls ou accompagnés, couples, familles, en grande précarité et détresse sociale, à la rue ou en risque de l'être. Les personnes accueillies peuvent sortir d'établissements médicaux, sociaux ou pénitentiaires.

Pour le CHRS de St Martin-des-Champs :

Femmes majeures seules avec ou sans enfant(s), confrontées à des difficultés d'insertion sociale et d'hébergement. Près de 80% des personnes sont accueillies pour des problématiques de violences conjugales (p 10).

FINANCEMENT

Le financement du fonctionnement du CHRS le Cap est assuré par une dotation globale de l'état versée au titre de l'aide sociale. Le service perçoit également des subventions de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin.

ÉQUIPE

- 3 ETP Direction/Encadrement,
- 2.35 ETP pour l'Administration/Gestion,
- 8,66 ETP pour le personnel Socio-éducatif.

Soit 14,01 ETP.

MISSIONS

Notre principale mission est d'assurer la réinsertion sociale des personnes hébergées, en les aidant à retrouver leur autonomie personnelle et économique.

ACTIONS

Le CHRS LE CAP permet à la personne de « se poser », de se ré-impliquer dans des relations, de retrouver l'estime de soi et de préparer son projet de vie, dans un cadre sécurisant.

A partir d'un bilan de la situation de la personne, une équipe pluridisciplinaire met en place un dispositif de soutien matériel, psychologique et éducatif, apporte un accompagnement social et mène des actions spécifiques pour favoriser l'accès à la formation professionnelle, à l'emploi, aux soins, à la santé et au logement.

SECTEURS D'INTERVENTION

Pour le CHRS de Cherbourg :

L'hébergement collectif se situe sur le quartier du Maupas à Cherbourg. Nous disposons également d'appartements en diffus, situés dans un périmètre de quelques kilomètres autour du collectif, sur les communes de Cherbourg, d'Equeurdreville et Octeville.

Pour le CHRS d'Avranches :

Les places d'urgence se trouvent dans une maison d'habitation située à Avranches, à côté des bureaux du service. Les appartements en diffus se situent dans un périmètre de quelques kilomètres autour de l'accueil d'urgence, mais aussi sur la commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët.

ACTIVITÉ 2022

Chrs le Cap St Martin-des-Champs :

Après ces années bouleversantes liées à la crise sanitaire, le service retrouve progressivement un fonctionnement classique. Classique ou presque puisqu'il est indéniable que cette pandémie ne fut pas sans conséquences sur la santé morale et physique de notre société : l'augmentation de la précarité, de

la pauvreté, évolution de maladies lourdes et également des violences plus fortes donc de fait, sur notre activité.

En effet, ces dernières années, nous avons souvent rapproché l'augmentation de la fréquentation du CHRS aux communications du gouvernement – depuis le grenelle des violences en 2019– permettant de libérer la parole entre autres sur les violences faites aux femmes. Si le CHRS n'est pas uniquement spécialisé « accueil des femmes victimes de violences », il s'agit toujours des ¾ du public accueilli, tous dispositifs d'hébergement confondus.

2022, des événements organisés par l'équipe dans l'intérêt des familles accueillies. Une équipe investie et engagée dans l'écriture de réponses à appels à projet qui fait partie des nouvelles modalités de travail dans le champ du secteur social.

Atelier Temps de jeux – accueil hebdomadaire, tout au long de l'année :

L'équipe de direction a choisi de poursuivre l'expérimentation en direction des enfants des femmes victimes de violences conjugales accueillies au CHRS en candidatant en septembre 2022 à l'appel à projets proposé par le Conseil Départemental, des enfants des femmes victimes de violences conjugales accueillies au CHRS.

Le choix de l'équipe du CHRS de travailler sur cet axe depuis janvier 2021 a désormais l'appui de la législation puisque le décret du 23 novembre 2021 vient modifier la place de l'enfant qui assiste à des violences au sein de la famille. Ainsi, l'enfant témoin est désormais reconnue comme victime. En ce sens, l'équipe éducative poursuit ses travaux et chemine pour penser plus largement l'accueil des enfants victimes au CHRS, au-delà de l'accueil collectif qui s'organise dans les locaux de l'espace rencontre – Le Diapason. Cf note « bilan intermédiaire » sept. 2022. En effet, cet accueil collectif fait désormais partie de l'accompagnement de la famille offrant la possibilité à l'enfant de jouer et d'occuper sa place d'enfant. Mais l'équipe constate et observe les forts enjeux de l'arrivée de la famille au service. Si le motif de l'accueil est lié aux violences, cet accueil est aussi une vraie violence pour les femmes et leurs enfants. En ce sens, il est opportun de faire évoluer notre positionnement et organisation dans la mesure où les mères sont tellement prises avec leurs émotions qu'elles sont moins sensibles aux besoins de leurs enfants.

Ateliers d'écriture « Tous en scène ! », de janvier à mars 2022 :

En lien avec l'équipe éducative, Madame ACHOURI-LEPLEUX, Fondatrice du café solidaire Ti Boussa a proposé des ateliers d'écriture aux résidentes puis une mise en scène pour celles qui le souhaitent. Voici son témoignage :

« C'est le travail de trois ateliers d'écriture et puis la rencontre de femmes de différents univers qui fonde ce spectacle sur le thème des idées reçues et qui interagissent au quotidien dans la vie des femmes. Ce spectacle s'inscrit dans la journée internationale du droit des femmes.

L'originalité de ce spectacle réside dans le fait que les femmes qui jouent, chantent, lisent des textes, sont des femmes issues de différentes couches de la société.

Certaines sont Chômeuses, retraitées, responsable de communication, architecte, ouvrière, migrantes, institutrices ou encore ayant subi des violences.

*Chacune raconte son histoire.
Le spectacle se nomme : "Idées reçues".*

*Idées reçues ce sont toutes ces idées qu'on nous inculquent dès le plus jeune âge et qui vont conditionner notre quotidien, notre vie professionnelle, notre vie amoureuse, notre vieillesse ...
C'est l'aventure de femmes qui se racontent à travers des rencontres, des histoires de vie, des chansons.
C'est parfois drôle, parfois angoissant, tristement réaliste, parfois léger.
C'est d'la vie quoi ! ».*

Ateliers socio-esthétique – décembre 2022 :

Les ateliers « bien-être » proposés rencontrent toujours un vif succès. Une socio-esthéticienne et une coiffeuse sont intervenues pour le plus grand plaisir des dames. La plupart ont perdu cette habitude pourtant nécessaire pour amorcer leur reconstruction de l'estime de soi.

La mise en place du Dossier de l'utilisateur Informatisé :

Impulsé par l'association, le déploiement du DUI a jalonné l'année 2022. Il s'est traduit par des temps de formation avec une échéance de mise en œuvre au 1^{er} novembre 2022.

En amont, en lien avec la chargée de mission, l'agent administratif du service CHRS a effectué un travail de préparation et de saisie considérable, ayant par la suite permis à l'équipe d'investir progressivement l'outil. A ce jour, l'équipe s'est habituée à ces nouvelles modalités de travail qui permettent d'harmoniser les pratiques professionnelles.

Au cours de l'année 2022, le service n'a pas connu d'augmentation du nombre de places. L'activité est dense au regard des effectifs, mais la densité est aussi liée à l'engagement de l'équipe désireuse d'offrir les conditions d'accueil et d'accompagnement optimales aux personnes accompagnées.

Pour rappel, au sein du service ce sont :

- 32 places d'hébergement.
- les dispositifs nommés « satellites » comme les permanences des lieux d'écoute et le groupe de parole.

3 ETP constituent le personnel éducatif + 0.30 ETP pour le psychologue + 0.50 ETP pour l'agent administratif.

Il est à noter qu'un certain nombre de situations des personnes accueillies sont complexes, suscitant une inquiétude certaine de l'équipe, entraînant la rédaction de plusieurs signalements au Procureur de la République. L'équipe a été aux prises avec ces fortes inquiétudes au quotidien, craignant un passage à l'acte de type féminicide, rapt d'enfants. En ce sens, l'analyse des pratiques professionnelles avec des experts sur les process des violences intrafamiliales a été extrêmement bénéfique pour les salariés.

L'équipe reste toujours soucieuse d'entretenir et de développer son partenariat comme par exemple l'investissement de l'ensemble de l'équipe dans les réseaux Violences intrafamiliales. L'année a été ponctuée de 6 rencontres partenariales organisées sur l'année 2022.

CHRS le Cap Cherbourg en 2022 :

L'année 2022 pour le CHRS de Cherbourg, a été marquée (comme pour les LHSS avec lequel il partage les locaux) par l'incendie survenu la nuit du 4 mai et qui a dévasté toute la partie hébergement du centre. L'activité a été grandement perturbée dès lors, car les locaux dans lesquels le service s'est réimplanté en urgence ne disposaient pas de capacité d'accueil pour personnes à mobilité réduite. Le mois de juillet a été grandement perturbé également, le service ayant dû libérer les locaux mis à disposition provisoirement pour se rabattre, faute d'autres solutions, sur un appartement du CHRS. Nous n'avons pu récupérer notre capacité d'accueil qu'à la fin août, lorsque le service a pu s'installer dans les bâtiments modulaires, type Algeco, installés sur un terrain appartenant à l'ADSEAM à Equeurdreville.

Cependant, si les conditions d'accueil sont suffisantes en nombre (5 places individuelles) et 4 places d'urgences, elles ne permettent pas l'accès à des personnes en fauteuil roulant.

Fatalement, notre activité globale s'en est ressentie comme les chiffres vont le montrer.

Théâtre, culture :

Malgré nos déménagements successifs, nous avons poursuivi notre partenariat avec le théâtre du trident de Cherbourg. Des accompagnements sur des spectacles choisis par les résidents ont été effectués par l'équipe du CHRS.

Des résidents ont également pu profiter de places réservées pour assister à des rencontres sportives de handball.

Groupes de parole :

Le groupe de parole pour les résidents du CHRS a été imaginé, afin que des sujets sensibles comme la sexualité, le rapport hommes / femmes, la vie amoureuse, de couple, la famille...des sujets souvent douloureux pour les résidents puissent être débattus, en présence d'un intervenant tiers au CHRS et un

référent de groupe, éducateur du CHRS. Deux conseillères conjugales des Centres médico-sociaux (CMS) de Cherbourg animent ces groupes de parole avec le Chef de service.

A raison d'une séance toutes les six semaines. Ces séances ont connu une fréquentation variable cette année, les déménagements successifs et la gestion de l'urgence ayant interrompu le cycle régulier des séances. Malgré tout, le rythme a repris en fin d'année, avec des retours très positifs des participants et des animateurs.

Les participants apprécient ce temps qui leur est consacré sans tabou. La plupart font l'expérience de parler en public, de se dévoiler ou tout simplement d'écouter. Ils se sentent moins seuls dans leurs expériences de vies partagées, peuvent relativiser ou au contraire être reconnus dans leurs souffrances légitimes. Certains ont ensuite fait la démarche de demander un rendez-vous avec une psychologue.

Partenariat :

Nos partenariats habituels ont encore été mis à mal cette année du fait des restrictions sanitaires liées au COVID. La frilosité à engager des projets dans ce contexte d'ouverture/fermeture est compréhensible. Le club d'avirons de mer de Cherbourg, qui avait développé un projet de 6 séances d'initiation au profit des plus précaires, en lien avec nos associations et soutenu par la mairie de Cherbourg, a été contraint d'annuler au dernier moment ce qui avait été mis en place. De fait, les initiatives peinent à reprendre, chacun attendant un climat sanitaire plus stable.

Sport et détente :

Journée de convivialité : Cet évènement a été annulé pour cause d'incendie, les programmations reprendront en 2023.

I) ACTIVITÉ DU CHRS D'AVRANCHES (SAINT MARTIN DES CHAMPS)

A- Les admissions (dispositif d'insertion et d'urgence)

a) Appels pour demandes d'admission ou informations diverses :

Au cours de l'année 2022, **160** fiches d'appels téléphoniques sur la ligne du CHRS ont été traitées, dispositif Urgence et Insertion confondu, contre **155** en 2021.

	2018	2019	2020	2021	2022
Appels téléphoniques	119	128	188	155	160

L'antenne d'Avranches se développe au fil des années proposant de nouveaux dispositifs adossés au CHRS.

- **131 appels** ont concerné l'accueil d'Urgence.
 - **8 appels** ont concerné l'Insertion.
 - **18 appels** ont concerné une demande d'information sur les services du CHRS (urgence et insertion).
 - **3 appels** ont concerné le dispositif « des lieux d'écoute ».
- Notons que ce dispositif est doté d'une ligne téléphonique dédiée.

Parmi les 160 appels :

- **82 appels** ont concerné des femmes seules.
 - **78 appels ont concerné des femmes avec des enfants.**
- Parmi ces 78 appels, **18 appels** ont concerné des femmes avec des enfants de moins de 3 ans, contre 35 appels en 2021.

Les principales origines de l'appel proviennent :

22 appels	CMS (Avranches, Granville, St Hilaire, Mortain)
38 appels	De la personne elle-même
27 appels	Appel du 115
23 appels	Gendarmerie (secteur sud manche)
9 appels	CCAS (Avranches/St Hilaire)
4 appels	CAF
3 appels	CH Avranches/Granville/Estran/Laval/saint-Lô
34 appels	Autres

Selon nos habitudes de travail, les personnes sont invitées à contacter le service pour un accueil sur le dispositif de l'urgence ou de l'insertion afin qu'elles soient actrices de leur projet.

Il est à noter que la provenance des appels via les travailleurs sociaux est équivalente à ceux via les gendarmes. En effet, la création de la cellule « Groupe de protection des gendarmes » favorise largement l'orientation à l'échelle du Sud Manche. Le nombre d'appels des Gendarmes a doublé par rapport à l'an passé. Ce constat est sans aucun doute à croiser avec le fait que les situations sont de plus en plus complexes.

Les solutions apportées :

URGENCE

30 appels	Accueil immédiat
9 appels	Nuitées d'hôtel
28 appels	Pas de disponibilité
13 appels	Ne donne pas suite
6 appels	Orientée vers une autre structure
30 appels	Autres
15 appels	Orientation vers le dispositif « des lieux d'écoute »

INSERTION

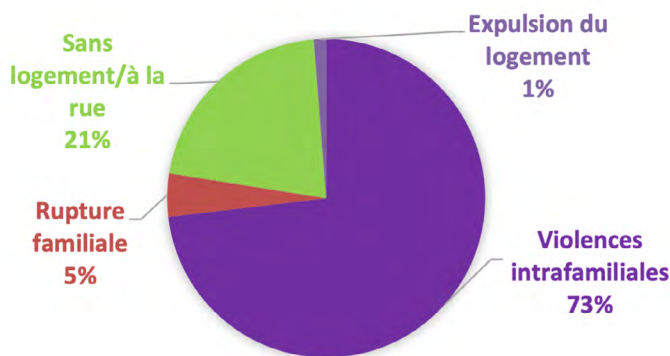
3 appels	Accueil (<i>après validation du SIAO</i>)
2 appels	Refus de la personne
0 appel	Refus de la structure
2 appels	Demande SIAO à faire par l'AS
1 appel	Sur liste d'attente

LIEU D'ÉCOUTE

2 appels	Orientation vers les lieux d'écoute
1 appel	Écoute téléphonique

Au regard de ces chiffres, nous constatons que nous refusons environ un accueil sur 2, faute de disponibilité. Aujourd'hui, 28 appels concernent un refus d'accueil faute de places, contre 16 appels l'année dernière. Ce chiffre illustre les ressentis de certains de nos partenaires qui nous renvoient qu'il n'y a que très rarement de places au CHRS.

b) Motifs de la demande :



> Sur les 160 fiches téléphoniques, le constat est le même chaque année, les renseignements demandés concernent pour plus de la moitié (73% contre 69% en 2021) des personnes victimes de violences intrafamiliales.

La proportion de personnes accueillies rencontrant des problèmes psychiatriques reste faible, tout comme celles qui sont confrontées à une problématique addictive. C'est une des conséquences de l'organisation de service puisque n'ayant pas de personnel éducatif présent sur la structure nous sommes régulièrement obligés de refuser ces demandes d'accueil faute d'autonomie de la personne dans son quotidien, ceci afin de garantir la sécurité de la personne demandeuse mais aussi des autres résidentes, et surtout les enfants.

B- L'insertion

a) Taux d'occupation :

ANNÉES	2019	2020	2021	2022
Nombre de journées	7 936	7 803	7 571	7 074

Cette baisse d'activité se traduit notamment par la composition des familles accueillies. En effet, nous avons accueilli davantage de femmes seules. Et si des colocations ont été organisées, des logements ont aussi été inoccupés pendant plusieurs semaines.

b) Nombre total de journées par mois en 2022 :

MOIS	NOMBRE DE PERSONNES			NOMBRE DE NUITS	TAUX D'OCCUPATION %
	TOTAL	FEMMES	ENFANTS		
JANVIER	22	12	10	581	85.19
FÉVRIER	18	10	8	504	81.82
MARS	24	12	12	594	87.10
AVRIL	17	9	8	484	73.33
MAI	18	9	9	522	76.54
JUIN	20	10	10	544	82.42
JUILLET	21	10	11	499	73.17
AOÛT	21	9	12	643	94.28
SEPTEMBRE	27	13	14	624	94.55
OCTOBRE	23	11	12	686	100.58
NOVEMBRE	23	11	12	690	104.55
DÉCEMBRE	26	12	14	703	103.08
TOTAL				7 074	88.09%

Le taux d'occupation sur l'année 2022 s'élève à **88.09%** contre **94.28%** en 2021.

Comme évoqué précédemment, l'inoccupation d'un appartement de type T4 sur St Hilaire pendant 4 mois justifie cette situation. Des vacances ont également été constatées sur les deux appartements de type T4 à Avranches. Par ailleurs, le service a été moins sollicité pour accueillir des familles.

En 2022, nous avons accueilli **48 personnes**, soit le même nombre de personnes qu'en 2021. Observons plus précisément la durée du séjour ci-après.

c) Durée de séjour à la sortie :

Nous comptabilisons **24 personnes sorties dans l'année** (sur les 48 accueillies) **sur le dispositif d'insertion en 2022**.

La durée moyenne de séjour pour les personnes sorties est de **294.75 jours, soit 9 mois et demi**. L'équipe éducative est alors presque systématiquement obligée de solliciter une demande de prolongation de séjour auprès de la DDETS.

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2022	POURCENTAGE
Séjours < à 8 jours	0	0
8 jours < séjours < 6 mois	9	37,50%
Séjours > 6 mois	9	37,50%
Total	6	25%
	24 personnes sorties	100%

Cette durée de séjour est plus longue que l'an passé (7 mois et demi).

En effet, 2 familles composées chacune d'une mère et de 2 enfants, et une famille composée d'une mère et un enfant, accueillies suite à un contexte de violences intrafamiliales sont restées plus de 365 jours et l'une d'entre elles jusqu'à 500 jours.

En fonction du motif d'accueil, le relogement peut être compliqué, les familles n'ayant pas toujours à leur disposition les pièces administratives nécessaires au relogement et /ou des dettes de loyer qui nécessitent d'être épurées pour envisager une demande de logement.

En outre, si au niveau législatif les personnes victimes sont prioritaires pour le relogement, l'équipe ne fait pas ce constat sur le terrain. Par ailleurs, cette priorité concerne uniquement les personnes victimes qui engagent une procédure judiciaire, ce qui n'est pas une évidence pour beaucoup d'entre elles craignant les représailles.

d) Typologie :

a) Composition familiale à l'arrivée :

10 femmes seules	soit 10 personnes
6 mères avec 1 enfant	soit 12 personnes
6 mères avec 2 enfants	soit 18 personnes
2 mères avec 3 enfants	soit 8 personnes
TOTAL	48 personnes

Nous avons accueilli 48 personnes, soit le même nombre de personnes qu'en 2021.

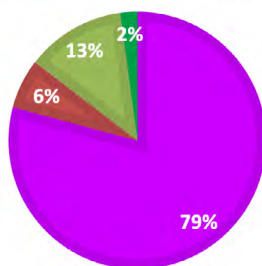
b) Motifs des demandes des personnes accueillies :

Violences Intra Familiales	38 personnes	7 femmes seules 4 mères avec 1 enfant 5 mères avec 2 enfants 2 mères avec 3 enfants
Logement insalubre	1 personne	1 femme seule
Expulsion du logement	3 personnes	1 femme seule 1 mère avec 1 enfant
Sans logement : Fin d'accueil en CADA	6 personnes	1 mère avec 1 enfant 1 mère avec 2 enfants 1 femme seule

- > **79.17%** des demandes concernent **des violences intra familiales.**
- > **2.08%** des demandes concernent **logement insalubre.**
- > **6.25%** des demandes concernent **une expulsion du logement.**
- > **12.50%** des demandes concernent **une fin d'accueil en CADA.**

MOTIFS DES DEMANDES DES PERSONNES ACCUEILLIES

■ Violences intrafamiliales ■ Expulsion ■ Sans logement ■ Logement insalubre



Le pourcentage des personnes accueillies pour violences intrafamiliales est identique à celui de l'année 2021 (79.17%). Le pourcentage reste conséquent depuis la crise sanitaire.

	2018	2019	2020	2021	2022
Femmes victimes de violence	70,37 %	64,87 %	67,92 %	79,17 %	79,17 %

Informations complémentaires des adultes accueillies en insertion en 2022

Personne sous tutelles	1 personne
Personne bénéficiant d'un suivi psychologique (CMP et psychologue du service)	16 personnes
Personne suivie par une conseillère conjugale	1 personne
Personne en cure ou en post cure	0 personne
Personnes en emploi	11 personnes
Ressources	RSA : 7 personnes Salaire : 11 personnes Retraite : 2 personnes Allocations Familiales : 5 personnes Indemnité pôle emploi : 1 personne AAH : 1 personne

Le service a accompagné davantage de personnes en situation d'emploi. Les travailleurs sociaux s'adaptent à cette situation pour proposer des rendez-vous éducatifs. Toutefois, le rythme de ces familles est souvent dense pour mener de front l'emploi, le relogement. Il leur est plus difficile de travailler sur la santé notamment pour les femmes victimes de violences.

c) Tranches d'âge :

Age	Moins de 3 ans	Entre 3 et 17 ans	Entre 18 et 24 ans	Entre 25 et 59 ans	60 ans et +	TOTAL
Insertion	4	18	4	20	2	48
%	8,33	37,50	8,33	41,67	4,17	100

Nous avons accueilli en Insertion, **22 enfants** âgés de 0 à 17 ans contre 23 enfants en 2021, ce qui correspond à **45.83%** des personnes accueillies. Cette donnée confirme toujours l'intérêt pour les femmes de pouvoir être accueillies avec leurs enfants.

Notons que sur l'atelier temps de jeux, 19 enfants ont fréquenté le lieu sur l'année 2022.

d) Origine des demandes :

CMS GRANVILLE	3 femmes seules 1 mère avec 1 enfant 2 mères avec 2 enfants 1 mère avec 3 enfants
CMS AVRANCHES	1 femme seule 1 mère avec 1 enfant
CMS COUTANCES	1 mère avec 3 enfants
CMP GRANVILLE	1 mère avec 2 enfants
CCAS SAINT HILAIRE	1 femme seule
CIAS BRÉCEY	1 femme seule
UNE AMIE	1 mère avec 2 enfants
FAMILLE	1 mère avec 2 enfants
CADA	1 mère avec 1 enfant 1 mère avec 2 enfants
GENDARMERIE DUCEY	1 femme seule
GENDARMERIE MORTAIN	1 femme seule
GENDARMERIE SAINT POIS	1 femme seule
CONSEILLÈRE CONJUGALE	1 mère avec 1 enfant
CH ESTRAN	1 femme seule
CAF GRANVILLE	1 mère avec 1 enfant
ASSOCIATION PASSERELLES	1 mère avec 1 enfant
TOTAL	48 PERSONNES

22 personnes ont été orientées par les différents CMS du Sud Manche, soit **45.83%**.

Comme ce tableau l'indique, l'origine des demandes reste variée soulignant la diversité et la multiplicité du réseau de partenaires de l'équipe du CHRS.

e) Type d'hébergements à la sortie du dispositif d'insertion :

Nous comptabilisons **24 personnes** sorties en insertion en 2022.

TYPE D'HÉBERGEMENT	NOMBRE DE PERSONNES	NOMBRE DE FAMILLES
Logement public social	15 personnes	2 femmes seules 2 mères avec 1 enfant 3 mères avec 2 enfants
Logement privé	5 personnes	1 mère avec 1 enfant 1 mère avec 2 enfants
Hébergement chez un tiers	2 personnes	2 femmes seules
Retour au domicile conjugal	1 personne	1 femme seule
Hébergement de stabilisation : CCAS AVRANCHES	1 personne	1 femme seule
Total	24 personnes	

En 2022, **62.50%** des familles accompagnées sont relogées dans des logements sociaux et **20.83%** dans le logement privé.

Mouvements en 2022 :

- > **48 personnes présentes** en insertion en 2022.
- > **24 personnes sorties** en insertion au 31/12/2022.
- > **24 personnes présentes, soit 11 femmes et 13 enfants**, en insertion au 31/12/2022.

C- L'Urgence

a) Taux d'occupation pour 10 places d'urgence :

Les 4 places dédiées Femmes Victimes de Violences (FVV) respectivement attribuées en 2019 et en 2021 sont devenues pérennes en janvier 2022. La capacité d'accueil du dispositif d'urgence est alors de 10 places soit 4 FVV et 6 classiques.

MOIS	NOMBRE DE PERSONNES			NOMBRE DE NUITS	TAUX D'OCCUPATION %
	TOTAL	FEMMES	ENFANTS		
JANVIER	18	11	7	263	83.84
FÉVRIER	11	6	1	180	64.29
MARS	20	11	9	223	71.94
AVRIL	14	8	6	326	108.67
MAI	12	8	4	260	83.87
JUIN	14	10	4	250	83.33
JUILLET	14	9	5	284	91.61
AOÛT	15	10	5	271	87.42
SEPTEMBRE	15	9	6	328	109.33
OCTOBRE	21	10	11	295	95.16
NOVEMBRE	15	7	8	304	101.33
DÉCEMBRE	15	9	6	298	96.13
TOTAL				3 282	89,84%

Le taux d'occupation est de **89.84%** sur l'année 2022 pour 10 places, contre **77.85%** en 2021 pour 6 places. Cette année, nous ne pouvons pas comparer ces 2 données puisque le ratio n'est pas le même en termes de places.

Nous avons accueilli **89 personnes** sur le dispositif de l'urgence en 2022 contre **63** en 2021 (pour 6 places).

20.25% des personnes accueillies à l'urgence ont été ensuite accueillies en insertion au CHRS LE CAP d'Avranches.

b) Durée de séjour à la sortie :

Nous comptabilisons **79 personnes sorties de l'urgence au 31/12/2022**.

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2022	POURCENTAGE
Séjours < à 8 jours	20	25,32%
8 jours < séjours < 6 mois	57	72,15%
Séjours > 6 mois	2	2,53%
Total	79	100%

Près de 25.32% des personnes ont été accueillies moins de 8 jours et **72.15%** ont été accueillies plus de 8 jours et moins de 6 mois.

Ces résultats restent cohérents avec les délais de traitement tant du côté du SIAO, des procédures d'accueil des établissements sociaux et ou médico-sociaux que des délais des bailleurs sociaux et privés. En outre, la saturation du parc social comme privé sur le secteur sud Manche n'est pas sans impacter les durées de séjour au CHRS. Nous avons observé des femmes victimes, en situation d'emploi avec des ressources tout à fait honorables ayant des difficultés à se reloger. Notons que face à la demande qui est plus importante que l'offre, une femme seule avec enfants n'est pas prioritaire aux yeux de certains propriétaires.

En 2022, la durée moyenne du séjour est de 29 jours soit identique à l'an passé. Cette durée est cohérente avec la procédure interne rédigée en 2022 où un mois d'accueil est préconisé pour les personnes victimes de violences conjugales.

c) Typologie :

a) Composition familiale à l'arrivée :

URGENCES		
36	Femmes seules	Soit 36 personnes
11	Mères avec 1 enfant	Soit 22 personnes
3	Mères avec 2 enfants	Soit 9 personnes
3	Mères avec 3 enfants	Soit 12 personnes
2	Mères avec 4 enfants	Soit 10 personnes
Total		89 personnes

Nous avons accueilli **89 personnes** sur le dispositif d'urgence.

HÔTEL		
11	Femmes seules	Soit 11 personnes
3	Mères avec 1 enfant	Soit 6 personnes
4	Mères avec 4 enfants	Soit 20 personnes
Total		37 personnes

En 2022, le service a accueilli 37 personnes à l'hôtel pour **24** nuitées, contre 15 personnes pour 14 nuitées en 2021, soit le double.

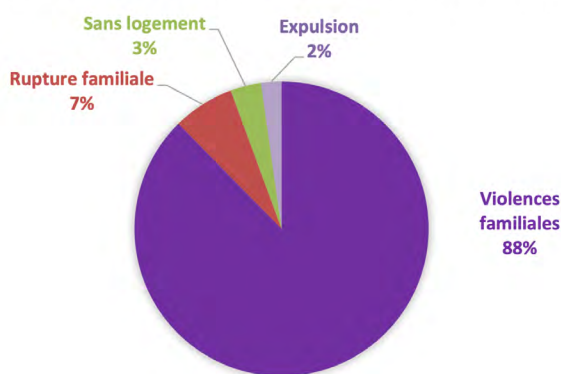
A la suite de leur accueil à l'hôtel : **18 personnes, soit 9 familles** ont intégré l'accueil d'urgence.

b) Motifs de la demande des personnes accueillies en urgence :

Violences Intra Familiales	78 personnes	27 femmes seules 10 mères avec 1 enfant 3 mères avec 2 enfants 3 mères avec 3 enfants 2 mères avec 4 enfants
Rupture familiale	6 personnes	4 femmes seules 1 mère avec 1 enfant
Sans logement	3 personnes	3 femmes seules
Expulsion du logement	2 personnes	2 femmes seules

- > **87.64 %** des accueils en urgence ont pour motif **un contexte de violences familiales.**
- > **6.74%** des accueils en urgence ont pour motif **une rupture familiale.**
- > **3,37%** des accueils en urgence ont pour motif **sans logement.**
- > **2.25%** des accueils en urgence ont pour motif **expulsion.**

MOTIFS DES DEMANDES DES PERSONNES ACCUEILLIES



c) Tranche d'âge :

Age	Moins de 3 ans	Entre 3 et 17 ans	Entre 18 et 24 ans	Entre 25 et 59 ans	60 ans et +	TOTAL
Dispositif d'Urgence	6	29	12	37	5	89
%	6,74	32,58	13,48	41,57	5,63	100

L'accueil des enfants au CHRS à l'urgence reste important. Nous avons accueilli à l'urgence **35 enfants** âgés de 0 à 17 ans, soit **39.32%** des personnes accueillies.

Origine des demandes des personnes accueillies sur le dispositif d'urgence :

CCAS AVRANCHES	2 femmes seules
CCAS SAINT HILAIRE	2 femmes seules 3 mères avec 1 enfant
CMS AVRANCHES	3 femmes seules 2 mères avec 1 enfant
CMS GRANVILLE	3 femmes seules
CMS COUTANCES	2 femmes seules 1 mère avec 1 enfant 1 mère avec 3 enfants 1 enfant
CMS RENNES	1 femme seule
CMS VAL DE VIRE	2 femmes seules
GENDARMERIE AVRANCHES	1 femme seule 1 mère avec 3 enfants
GENDARMERIE SAINT JAMES	1 mère avec 3 enfants
GENDARMERIE SAINT POIS	1 femme seule
GENDARMERIE SARTILLY	2 femmes seules
GENDARMERIE MORTAIN	2 femmes seules
CH AVRANCHES/GRANVILLE	1 femme seule
CH ESTRAN	1 femme seule
MADO	1 mère avec 4 enfants
ELLE - MÊME	1 femme seule
FAM SAINT OVIN	1 femme seule
115	7 femmes seules 1 mère avec 2 enfants 1 mère avec 4 enfants
GROUPE DE PAROLE	1 femme seule
FAMILLE	1 mère avec 1 enfant
LIEU D'ÉCOUTE AVRANCHES	2 femmes seules
TISF	1 mère avec 1 enfant
CAF AVRANCHES	3 mères avec 1 enfant 1 mère avec 2 enfants
CMP GRANVILLE	1 mère avec 2 enfants
TOTAL	89 personnes

d) Type d'hébergement à la sortie

TYPE D'HÉBERGEMENT	NOMBRE DE PERSONNES	NOMBRE DE FAMILLES
ACCUEIL EN INSERTION AU CHRS LE CAP	16 personnes	5 femmes seules 2 mères avec 1 enfant 1 mère avec 2 enfants 1 mère avec 3 enfants
LOGEMENT SOCIAL PUBLIC	5 personnes	1 femme seule 2 mères avec 1 enfant
LOGEMENT PRIVÉ	3 personnes	3 femmes seules
RETOUR AU DOMICILE CONJUGAL	22 personnes	7 femmes seules 3 mères avec 1 enfant 1 mère avec 3 enfants 1 mère avec 4 enfants
RETOUR AU DOMICILE DU PÈRE	1 personne	1 enfant
HÉBERGEMENT CHEZ UN TIERS	19 personnes	11 femmes seules 2 mères avec 1 enfant 1 mère avec 3 enfants
HOSPITALISATION CH ESTRAN	1 personne	1 FEMME SEULE
HÉBERGEMENT DANS UN CAMPING	1 personne	1 femme seule
RETOUR À LA RUE	2 personnes	2 femmes seules
ADMISSION SERVICE ACT	2 personnes	1 mère avec 1 enfant
URGENCE PFVV	2 personnes	1 mère avec 1 enfant
ACCUEIL EN GÎTE EXPÉRIMENTATION LIEU D'ÉCOUTE	5 personnes	1 mère avec 4 enfants
TOTAL PERSONNES SORTIES	79 PERSONNES	

EN 2022,

- > **27.85%** des personnes accompagnées sont retournées au domicile conjugal.
- > **20.25%** des personnes accompagnées ont été accueillies en insertion au CHRS LE CAP.
- > **24.05%** des personnes accompagnées ont été hébergées par un tiers.

Mouvements en 2022 :

- > Nous avons eu **89 personnes présentes** à l'urgence en 2022.
- > Nous comptabilisons **79 personnes sorties** à l'urgence au 31/12/2022.
- > Nous comptabilisons **10 personnes présentes**, soit 4 femmes seules et 2 mères avec 2 enfants, sur le dispositif d'urgence au 31/12/2022.

E- Commissions SIAO 2022

Depuis janvier 2022, le SIAO organise deux commissions par mois contre un par mois en 2021 afin de réduire le délai de traitement des orientations.

En 2022, 102 personnes, soit 54 ménages ont été orientée vers le dispositif d'insertion du CHRS Le CAP.

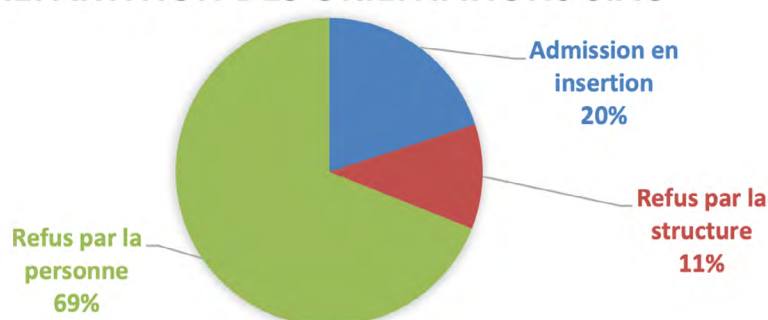
Répartition des orientations SIAO

Sur les 102 personnes orientées, soit 54 ménages :

- 22 personnes, soit 11 ménages, ont été admises **en insertion au CAP.**
- 67 personnes, soit 35 ménages, ont refusé l'orientation.
- 4 personnes, soit 2 ménages ont été orientées vers une autre demande.
- La structure a refusé l'orientation préconisée par le SIAO pour **9 personnes, soit 6 ménages faute d'adhésion lors de l'entretien d'admission mené.**

Notons que toutes les personnes orientées par le SIAO, et prenant contact avec le service sont systématiquement reçues en entretien d'admission.

RÉPARTITION DES ORIENTATIONS SIAO



Cette année, suite aux commissions SIAO, nous remarquons que seulement **20% des personnes orientées ont donné suite à l'orientation et ont été admises sur le dispositif insertion**, contre 39% en 2021 et 65% en 2020.

PERSPECTIVES/RÉFLEXIONS

L'année 2022 est la première année depuis la crise sanitaire où nous n'avons pas été contraints d'adapter nos organisations aux confinements, couvre-feu, pass sanitaire. Un soulagement pour les personnes accueillies mais aussi pour l'équipe éducative.

Les données chiffrées de cette année 2022 illustrent à nouveau l'activité soutenue du service en termes d'hébergement.

Les actions collectives ont pu reprendre pleinement leur place et ce dans l'intérêt des familles accueillies. En effet, au regard des parcours des personnes accueillies et de notre dispositif insertion organisé en diffus, que l'on pourrait désormais nommer « CHRS hors les murs » en lien avec les politiques publiques comme le logement d'abord, l'équipe reste convaincue des bénéfices des ateliers cuisine, couture, ballade... Si en premier lieu la démarche n'est pas aisée pour la personne, elle lui permet d'expérimenter le « aller vers », le partage avec l'autre, ressentir le plaisir de partager malgré toutes les appréhensions. C'est pour l'équipe, une première étape dans la démarche de reconstruction et pour cheminer vers l'insertion. Ces actions restent une priorité pour l'équipe éducative convaincue du bénéfice pour les femmes d'une part et pour ajuster nos postures professionnelles dans l'accompagnement.

S'il y a eu des absences et mouvements de personnel en 2022, l'équipe conserve son dynamisme sans jamais s'écarter de son cœur de métier, à savoir s'interroger sur ses pratiques professionnelles. L'équipe participe activement à l'analyse des pratiques proposée mensuellement. En ce sens, l'équipe est engagée et dispose d'une vraie appétence pour la construction de nouveaux projets.

A ce sujet, et en lien avec l'expérimentation Atelier Temps de jeux, l'équipe travaille sans relâche pour penser l'accueil de l'enfant au CHRS et abandonner la formule l'enfant « DES » femmes victimes de violences. Si le projet de service n'a pas encore été rédigé, il est désormais évident pour chacun des professionnels qu'il est nécessaire d'aller plus loin dans notre engagement.

Ainsi, nous avons déterminé plusieurs priorités de réflexion pour l'année 2023 :

- Penser le déploiement de l'expérimentation de l'Atelier Temps de Jeux et en parallèle l'accueil de l'enfant au CHRS. Cette réflexion fera l'objet de notre candidature à l'appel à projet du Conseil Départemental, auquel nous répondons depuis 2020. Ce travail devra aussi se traduire par l'écriture d'un livret d'accueil.
- Réfléchir à l'accueil des animaux des personnes en CHRS.

Et plus concrètement, 2023 sera aussi :

- Des Ateliers cuisine, des ateliers d'écriture, de couture, sortie à la plage, sortie au parc, sortie au théâtre, organisation d'un week-end,
- Une sortie pôle insertion.

L'accueil de jour : dispositif « des lieux d'écoute » :

Ce dispositif s'adresse à toute personne s'interrogeant sur son contexte de vie, qui pense être ou avoir été victime de violence.

Le professionnel veille à offrir un accueil chaleureux afin de proposer une écoute active, sécurisante et rassurante pour comprendre au mieux la situation actuelle de la personne. Si des violences sont repérées, l'objectif du professionnel sera de permettre la prise de conscience à la personne en ayant recours à l'information des droits. Puis, d'indiquer à la personne qu'il existe des solutions pour revenir à sa place de sujet et aller vers un mieux-être.

Chaque rencontre dure en moyenne une heure et la personne a la possibilité de solliciter un ou plusieurs rendez-vous.

Nombre de permanences proposées au public sur l'année 2022 :

Les permanences sont tenues à Avranches dans les locaux du CHRS, à Villedieu les Poêles à l'INTERCOM, à Saint Hilaire au CCAS et à Mortain au FORUM DU MORTAINAIS.

Avranches : 36 permanences de 2h, soit 72h d'écoute.

- Saint Hilaire du Harcouët : 12 permanences de 2h, soit 24h d'écoute
- Villedieu Les Poêles : 12 permanences de 2h, soit 24h d'écoute
- Mortain : 12 permanences de 2h, soit 24h d'écoute

144h d'écoute

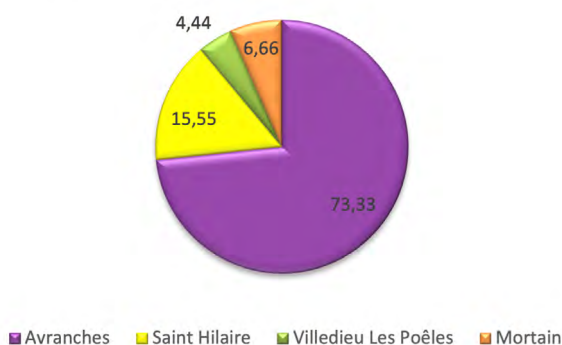
Temps dédié au transport pour se rendre sur les lieux de permanence :

- Avranches : Locaux du CHRS
- Saint Hilaire du Harcouët : 12 allers/retours de 1h, soit 12h de transport
- Villedieu Les Poêles : 12 allers/retours de 1h, soit 12h de transport
- Mortain : 12 allers/retours de 1h, soit 12h de transport

36h de temps de trajet

36h de temps de trajet soit 2088 kms.

Répartition des personnes par lieux d'écoute



Recensement des personnes reçues aux permanences des lieux d'écoute du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

- **43** personnes ont pris rendez-vous aux permanences proposées **dont 10 personnes n'ont pas honoré le rendez-vous et les personnes n'ont pas prévenu.**

Avranches :

- **26** personnes ont honoré le rendez-vous, ce qui correspond à 41h d'écoute car **la personne peut revenir plusieurs fois sur les permanences des lieux d'écoute.**
- **1** personne a reçu une écoute téléphonique.
- **6** personnes n'ont pas honoré le rendez-vous.

Villedieu Les Poêles :

- **2** personnes ont honoré le rendez-vous, ce qui correspond à 2h d'écoute.

Saint Hilaire du Harcouët :

- **3** personnes ont honoré le rendez-vous ce qui correspond à 7h d'écoute.
- **4** personnes n'ont pas honoré le rendez-vous.

Mortain :

- **2** personnes ont honoré le rendez-vous ce qui correspond à 3h d'écoute.
- **1** personne a reçu une écoute téléphonique.

Origine des demandes / les organismes orienteurs :

Site Adseam/Internet	2 personnes
Flyer « Moi, mes proches et mon bien être »	1 personne
Personne sortie du dispositif insertion LE CAP	8 personnes
Personne sortie du dispositif urgence LE CAP	3 personnes
CMP Adultes	3 personnes
CAF	1 personne
CCAS	2 personnes
Gendarmerie	3 personnes
Une amie	1 personne
Famille	1 personne
COALLIA	2 personnes
Sages-Femmes	1 personne
3919	1 personne
UMJ	1 personne
Conseillère conjugale	1 personne
SPIP	1 personne
Non renseignée	11 personnes

Au regard des données chiffrées, il est à noter une baisse d'activité importante sur les permanences « des lieux d'écoute » notamment sur les sites « satellites ». Cette baisse de fréquentation s'explique par un manque de communication et aussi une vacance de poste d'éducateur pendant 9 mois.

Conseils et orientations prodigués aux personnes écoutées :

AS Secteurs	3 personnes
Avocat	14 personnes
UMJ-consultation victimologie	1 personne
ACJM	3 personnes
Dépôt de plainte	8 personnes
Groupe de parole- ACJM/ADSEAM	5 personnes
Accueil urgence CH	1 personne
Accueil à l'urgence au CHRS	5 personnes
CMP	10 personnes
CSAPA	1 personne
Hébergement chez un tiers	1 personne
Relogement	1 personne
CAF	1 personne
SPIS	1 personne
Gendarmerie	4 personnes
Notaire	1 personne
Itinérance	1 personne
CARRUD	2 personnes

Nous observons toujours une grande diversité des orientations, qui souligne le large réseau partenarial de l'équipe éducative. Retenons deux orientations récurrentes : avocat et CMP. Ces orientations sont assurément à rapprocher des process des violences conjugales. En effet, engager une procédure judiciaire pour dénoncer des violences et/ou amorcer une séparation, se rapprocher d'un avocat est incontournable. De plus, il n'est plus à prouver les conséquences des violences conjugales sur la santé d'où cette orientation presque systématique vers un suivi psychologique.

Expérimentation Transport :

- 1 femme seule, accueillie sur le dispositif de l'urgence a bénéficié d'un taxi pour se rendre en consultation chez un chirurgien suite aux violences physiques subies.
- 3 femmes ont bénéficié d'un taxi pour se rendre à l'UMJ à Saint Lô dans le cadre d'une expertise médico-psychologique.
- 1 femme seule a bénéficié d'un taxi pour une mise à l'abri au CHRS LE CAP.

Expérimentation « dispositif gîte » :

L'expérimentation du dispositif gîte a été renouvelée à deux reprises sur l'année 2022. Toutefois, à l'instar des écrits (=synthèses) réalisés pour chacun des accueils, cette expérimentation a permis d'identifier un certain nombre de freins, notamment la sécurisation de l'accueil. En effet, les femmes hébergées ne sont pas parvenues à maintenir « secret » le lieu d'hébergement et ont dû faire face à la venue de leur ex-conjoint.

Il est à noter que cette expérimentation – l'axe 2 de la CPO 2020-2022 est arrivée à échéance au 31/12/2022. Au regard de la faible demande, et du fait des difficultés liées à la sécurité des gîtes, d'un commun accord avec la délégation à l'égalité des femmes et des hommes, financeur, cette expérimentation ne sera pas renouvelée.

Conclusion et perspectives :

Ce dispositif d'accueil de jour organisé autour de permanences et nommé « lieux d'écoute » a vu le jour en mai 2018. Depuis sa création, le dispositif s'est développé, il s'est aussi traduit par une contractualisation d'une CPO 2020-2022 dans le but de pérenniser les dispositifs dans l'intérêt des personnes victimes.

A ce jour, le nombre de permanences proposées, maillant le territoire du sud Manche, semble être adapté et répond à la demande. En effet, comme indiqué précédemment, le taux de fréquentation est en deçà de nos objectifs fixés. La problématique RH sur l'année 2022 n'a pas été sans conséquences et nous a empêché de mener nos actions de communication. Or, force est de constater que la communication de nos dispositifs doit être un axe de travail constant/régulier tant pour le grand public que pour nos partenaires. Les orientations sont efficaces si les partenaires disposent des informations précises du dispositif « des lieux d'écoute ». En effet, les professionnels comme les gendarmes, les travailleurs sociaux, les soignants, les agents d'accueil, ... ont une responsabilité collective afin d'orienter les personnes victimes vers les services spécialisés.

Ainsi, en termes de perspectives pour l'année 2023, nos objectifs seront de :

- Renouveler la CPO et se fixer des objectifs (*orientations*).
- Finaliser la création d'un flyer.
- Penser et organiser la distribution des flyers.
- Mener des actions de sensibilisation et de communication au sein de chacun des établissements d'accueil. Evaluer si ce type d'intervention favorise la fréquentation.
- Identifier les forces et faiblesses du dispositif, puis établir de nouvelles perspectives si nécessaire. Réfléchir à proposer une permanence à notre partenaire privilégié, la Gendarmerie.

II) ACTIVITÉ DU CHRS CHERBOURG EN COTENTIN

A- Insertion

	JOURNÉES	COLLECTIF	DIFFUS	TAUX D'OCCUPATION
Insertion 2012	7 267	1 885	5 382	73%
Insertion 2022	6 427	1 575	4 867	65%

	COLLECTIF	DIFFUS	TOTAL
Janvier	211	459	670
Février	172	466	638
Mars	171	397	568
Avril	110	382	492
Mai	80	441	521
Juin	35	412	447
Juillet	0	372	372
Août	63	341	404
Septembre	124	362	486
Octobre	163	403	566
Novembre	217	412	629
Décembre	217	417	634
	1 563	4 864	6 427

De même que les années précédentes, nous pouvons noter une baisse de la fréquentation durant la période estivale. Cette année, cette baisse est la conséquence de l'incendie et de la période qui a suivi avec trois déménagements, et des locaux temporaires ne permettant pas le maintien du nombre de places.

a) Typologie :

a) Composition familiale à l'arrivée :

Collectif :

hommes seuls	soit 28 personnes
TOTAL	28

Nous n'avons accueilli aucune nouvelle famille cette année. Les demandes d'admission de couples et couples avec enfants sont rares. De fait nos appartements, bien qu'occupés par des résidents, sont sous occupés par rapport à leur capacité totale. Nous accueillons en revanche assez fréquemment des hommes seuls lors de leur arrivée et qui reprennent peu à peu leurs droits parentaux. Les passages en appartements dans le diffus permettent à ces pères d'accueillir et héberger à nouveau leurs enfants lors de week-ends, de vacances scolaires.

Diffus :

23	Hommes seuls	Soit 23 personnes
0	Couple	Soit 0 personnes
0	Couple avec enfants	Soit 0 personnes
5	Isolés avec 1 à 3 enfants	Soit 12 personnes
TOTAL		35

b) Tranche d'âge :

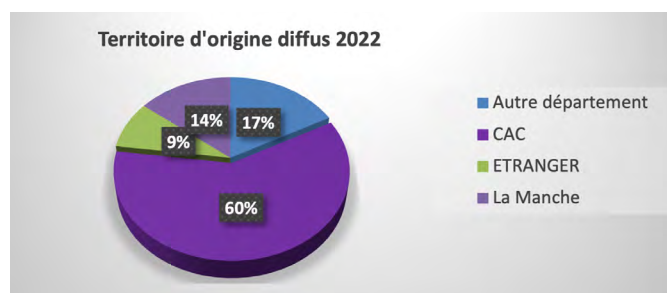
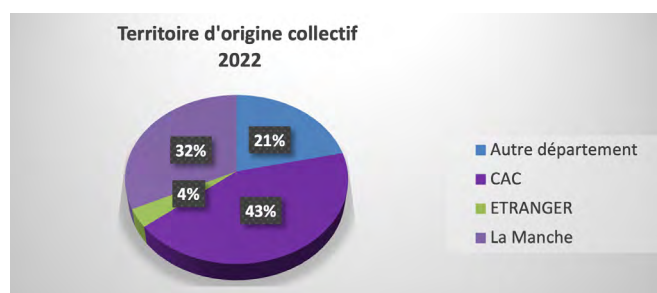
Le nombre de seniors augmente, la précarité ou les ruptures familiales touchent également des personnes retraitées.

Collectif :

Age	Moins de 3 ans	Entre 3 et 17 ans	Entre 18 et 24 ans	Entre 25 et 59 ans	60 ans et +	TOTAL
Nombre de personnes	0	0	5	19	4	28
%	0%	0%	18%	68%	14%	100%

Diffus :

Age	Moins de 3 ans	Entre 3 et 17 ans	Entre 18 et 24 ans	Entre 25 et 59 ans	60 ans et +	TOTAL
Nombre de personnes	0	5	8	19	3	35
%	0%	14%	23%	54%	9%	100%



c) Prescripteurs des demandes d'accueil :

Les personnes accueillies au CHRS entrent dans un premier temps sur le collectif. Nous pouvons ainsi évaluer leurs besoins et leur autonomie, travailler le lien avant de leur proposer un passage en appartement du CHRS. Seules les familles ou les couples entrent directement en diffus.

Collectif :

115/CONSCIENCE HUMANITAIRE/ITINÉRANCE	4
CCASS/CMS	8
AUTRES	2
FRANCE TERRE D'ASILE	2
HÔPITAL	1
LE BÉNÉFICIAIRE LUI-MÊME/FAMILLE	5
LITS HALTE SOINS SANTÉ	1
SERVICES PÉNITENTIAIRES D'INSERTION ET DE PROBATION	5
TOTAL	28

Diffus :

115/CONSCIENCE HUMANITAIRE/ITINÉRANCE	8
AUTRES	1
CCASS/CMS	7
CDHAT	2
FRANCE TERRE D'ASILE COALIA	3
HÔPITAL	1
LE BÉNÉFICIAIRE LUI-MÊME /FAMILLE	7
LITS HALTE SOINS SANTÉ	5
PROTECTION MAJEUR	1
TOTAL	35

Motifs des demandes d'accueil des ménages :

50% des personnes accueillies étaient auparavant sans domicile fixe.

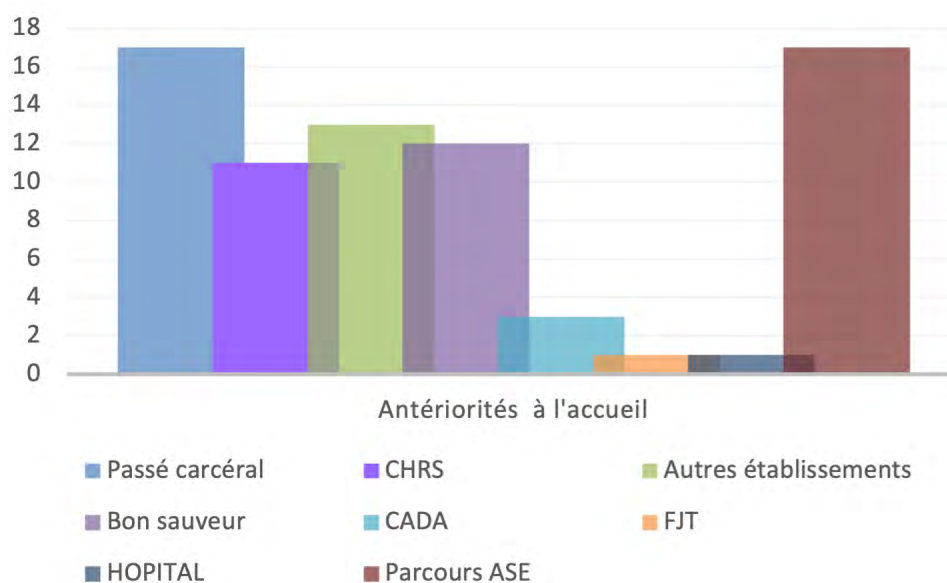
Collectif :

AUTRE	1
FIN D'ACCUEIL CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE (CADA)	2
FIN D'ACCUEIL LITS HALTE SOINS SANTÉ	1
HÉBERGÉ CHEZ UN TIERS	3
DÉTENTION	1
RUPTURES FAMILIALES	4
SANTÉ	1
SANS DOMICILE FIXE	14
VIOLENCES FAMILIALES	1
TOTAL	28

Diffus :

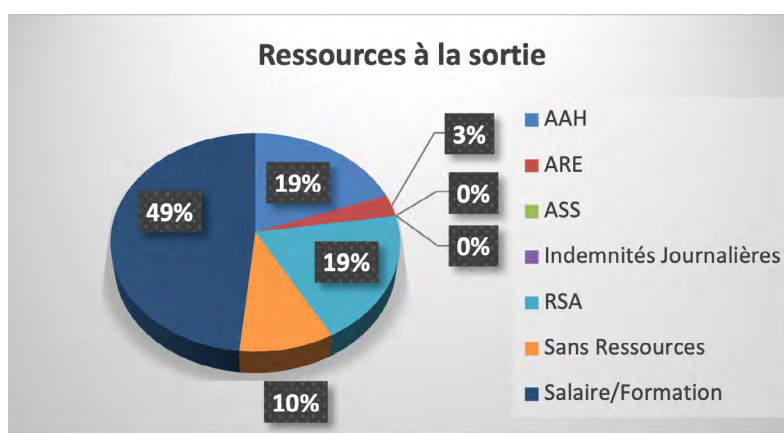
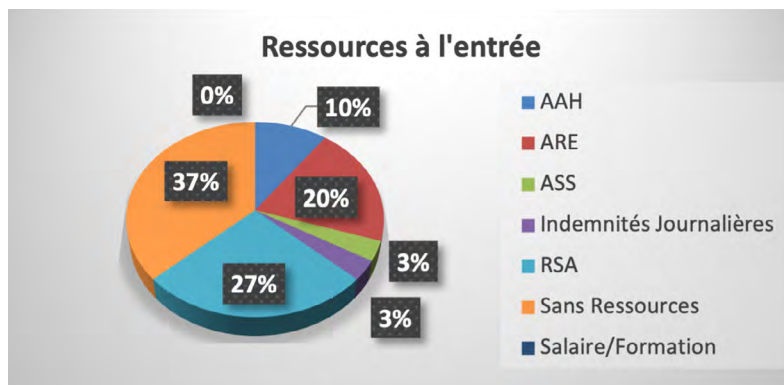
FIN D'ACCUEIL CADA	1
FIN D'ACCUEIL LITS HALTE SOINS SANTÉ	6
FIN D'ACCUEIL FJT	1
HÉBERGÉ CHEZ UN TIERS	6
RUPTURES FAMILIALES	9
SANTÉ	1
SANS DOMICILE FIXE	9
VIOLENCES FAMILIALES	2
TOTAL	35

Antériorités :



Ressources des ménages à l'arrivée et à la sortie du CHRS sans distinction de collectif ou diffus :

37% des personnes accueillies n'avaient pas de ressources à leur arrivée. La renonciation aux droits est extrêmement fréquente, ceci allant de pair avec les pièces d'identités absentes, la rupture de soins.



Le marché de l'emploi sur Cherbourg est exceptionnel en 2022. Presque toutes les personnes motivées trouvent un emploi ou une formation. Aussi, on repère bien qu'à la sortie du CHRS, 49% des résidents avaient des ressources liées à l'emploi. Avec une telle conjoncture, le travail de réinsertion par l'emploi prend tout son sens.

Type d'hébergement à la sortie :

Collectif :

TYPE D'HÉBERGEMENT	
115	6
LOGEMENT ORDINAIRE BAILLEUR PRIVÉ	1
LOGEMENT ORDINAIRE BAILLEUR PUBLIC	2
LOGEMENT ADAPTÉ ACT - LHSS - BAIL GLISSANT - MAISON RELAIS	2
ENTRÉES SUR LE DIFFUS	10
TOTAL	21

Nous avons rencontré moins de départs sans solution cette année, moins d'exclusion. La moyenne d'âge ayant augmenté, moins de jeunes ont fréquenté le CHRS, et les problèmes liés à l'instabilité de l'immaturation ont été moins sensibles.

Diffus :

TYPE D'HÉBERGEMENT	NOMBRE DE PERSONNES (ADULTES + ENFANTS)
115	4
HÔPITAL	1
HÉBERGÉ CHEZ 1/3	1
LOGEMENT ADAPTÉ ACT - LHSS - BAIL GLISSANT - MAISON RELAIS	2
BAILLEUR PRIVÉ	1
BAILLEUR PUBLIC	13
RETOUR COLLECTIF	1
TOTAL	23

50% des personnes accueillies sur le collectif sont passées en diffus et ont poursuivi leur parcours d'insertion.

De même que pour le collectif, nous avons connu très peu d'échec dans le parcours d'insertion et de relogement en 2022. La conjoncture économique et l'accès à l'emploi en sont sûrement pour partie responsables.

Durée de séjour des sorties au 31.12.2022 :Collectif :

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2022	POURCENTAGE
Séjours < à 8 jours	0	0%
8 jours < séjours < 6 mois	21	100%
Séjours > 6 mois	0	0%
Total	21	100%

La durée moyenne de séjour est de 91.86 jours soit un 3.06 mois.

Diffus :

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2022	POURCENTAGE
Séjours < à 8 jours	0	0%
8 jours < séjours < 6 mois	8	35%
Séjours > 6 mois	15	65%
Total	23	100%

La durée moyenne de séjour est de 408.59 jours soit 13.62 mois. Les personnes qui sont passées en diffus réussissent la plupart du temps leur projet d'insertion.

B- Urgence

Taux d'occupation :

	NUITÉES	TAUX D'OCCUPATION
URGENCE	734	50%

Le jour de l'incendie, les 4 places d'accueil d'urgence étaient occupées. Les conditions d'hébergement qui ont succédé au drame ne nous ont pas permis de maintenir les accueils d'urgence. Ces derniers ont réouvert lorsque les CHRS a pu se réimplanter sur le terrain d'Equeurdreville où des bungalows ont été installés.

MOIS	TOTAL MENSUEL	TAUX D'OCCUPATION 100%
JANVIER	115	16%
FÉVRIER	96	13%
MARS	98	13%
AVRIL	61	8%
MAI	9	1%
JUIN	0	0%
JUILLET	0	0%
AOÛT	14	2%
SEPTEMBRE	88	12%
OCTOBRE	105	14%
NOVEMBRE	70	10%
DÉCEMBRE	78	11%
TOTAL ANNUEL	734	100%

Durée du séjour :

La durée moyenne est de 2.67 jours consécutifs, ce qui est conforme à nos règles de fonctionnement.

a) Typologie :

a) Composition familiale à l'arrivée :

112	HOMMES SEULS	Soit 112 personnes
TOTAL		112

Origine de la demande :

ORIGINE DE LA DEMANDE D'ACCUEIL	
115 CONSCIENCE HUMANITAIRE ITINÉRANCE	265
ACJM	1
BÉNÉFICIAIRE/FAMILLE	3

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE LE PRÉPONT (CHRS) CENTRE

DIRECTION :

60 Rue Robert Lecouvey – BP 11
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TÉL : 02 33 88 41 00

DIRECTRICE : Hélène MARSEILLE (jusqu'en octobre 2022)

CHEFFE DE SERVICE : Florence GALLES

14 rue de la Verjusièrre – 50 200 COUTANCES

TÉL : 02 33 19 06 90

E-MAIL : fgalles@adseam.asso.fr



SECTEURS D'INTERVENTION

Le collectif se situe Rue de la Verjusièrre à Coutances (50200). Les appartements sont situés dans la communauté urbaine de Coutances.

L'association Le Prépont a rejoint l'ASEAM par voie de fusion en janvier 2022. Cette année 2022 a donc été marquée par cette démarche plus que complexe d'intégration du Prépont au sein du pôle Insertion.

ACTIVITÉ 2022

La réorganisation des ressources humaines, des aspects financiers ont été particulièrement chronophages, cheffe de service ayant pris ses fonctions début mars 2022, tous ces points concourent à ce que les données exposées dans le présent rapport d'activité soient parcellaires.

Il est à noter que, malgré une refonte importante de l'organisation du Prépont, l'équipe éducative a continué à assurer l'accueil et le suivi des résidents.

I) ACTIVITÉ DU CHRS LE PRÉPONT (COUTANCES)

A- L'insertion

a) Taux d'occupation :

En 2022, 43 hommes seuls ont été accueillis, 33 en Insertion et 10 en Semi Autonomie.

	JOURNÉES	COLLECTIF	SEMI AUTONOMIE	TAUX D'OCCUPATION
Insertion 2022	6 680	4 817	1 863	97%

Le CHRS « Le PRÉPONT » dispose de 13 places en insertion, 6 places en appartement « semi autonome » et 4 places d'accueil d'urgence.

En 2022, il y a eu 24 entrées (22 en Insertion et 2 en Semi Autonomie) et 25 sorties (19 en Insertion et 4 en Semi Autonomie).

Les personnes accueillies en insertion au CHRS arrivent dans un premier temps sur le collectif. Nous pouvons ainsi évaluer leurs besoins et leur degré d'autonomie avant de leur proposer un passage en appartement semi-autonome.

b) Nombre total de journée par mois en 2022 :

MOIS	COLLECTIF	SEMI AUTONOMIE	TOTAL
JANVIER	390	186	576
FÉVRIER	348	140	488
MARS	420	155	575
AVRIL	430	120	550
MAI	462	124	586
JUIN	377	150	527
JUILLET	424	186	610
AOÛT	419	186	605
SEPTEMBRE	409	166	575
OCTOBRE	378	148	526
NOVEMBRE	378	150	528
DÉCEMBRE	382	152	534
TOTAL	4 817	1 863	6 680

Le taux d'occupation proche des 100% démontre que les besoins sur Coutances sont plus que présents.

c) Durée de séjour à la sortie :

NOMBRE DE JOURS	NOMBRE DE PERSONNES SORTIES AU 31/12/2022	POURCENTAGE
Séjours < à 8 jours	0	0%
8 jours < séjours < 6 mois	12	48%
Séjours > 6 mois	13	52%
Total	25	100%

La durée du séjour inférieure à 6 mois correspond essentiellement à des personnes qui sont parties d'elles-mêmes.

Les principales raisons :

- Difficultés à travailler un projet.
- Exclusion pour non-respect du règlement.
- Difficultés à supporter les impératifs des participations financières.

Pour les personnes sorties en 2022 et dont le séjour à été supérieur à 6 mois certains d'entre eux ont pu voir aboutir leur projet en intégrant un appartement dans le parc public ou privé.

d) Typologie :

a) Composition familiale à l'arrivée :

43	HOMMES SEULS	Soit 43 personnes
TOTAL		43

b) Origine des personnes accueillies :

	FRANCE	CÔTE D'IVOIRE	PAKISTAN	SÉNÉGAL
ORIGINE	40	1	1	1

c) Origine des personnes accueillies :

	18 - 24 ANS	25 - 34 ANS	35 - 44 ANS	45 - 54 ANS	55 ANS ET +
NOMBRE DE PERSONNES	2	11	18	8	4

La moyenne d'âge des personnes accueillies est de **40 ans**.

d) Prescripteurs de demande d'accueil :

	115	10
CCAS / CMS		18
AUTRES		2
LE BÉNÉFICIAIRE / FAMILLE		6
SPIP		7
TOTAL		43

Les prescripteurs de demandes d'accueil sont variés mais la majorité des résidents sont orientés par les assistantes sociales des CMS ou des CCAS.

e) Motifs des demandes d'accueil :

IMPAYÉS (<i>expulsions, antécédents d'impayés, dettes</i>)	1
RUPTURE FAMILIALES	6
SANTÉ	4
SANS DOMICILE FIXE	18
FIN DE PEINE	4
PLACEMENT EXTÉRIEUR	3
AUTRE	7
TOTAL	43

En 2022, 18 personnes accueillies au CHRS étaient sans domicile fixe.

f) Ressources des personnes accueillies :

RETRAITE	1
AAH / PI	3
ARE	2
RSA	22
SALAIRE / FORMATION	3
SANS RESSOURCES	9
AUTRE	3
TOTAL	43

La majorité des personnes accueillies au CHRS sont sans emploi et perçoivent le RSA mais certaines sont également sans ressources.

g) Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2022 :

NOMBRE DE JOURS	INSERTION	SEMI AUTONOMIE
Séjours < 3 mois	7	1
3 mois < séjours < 6 mois	2	1
Séjours > 6 mois	4	3
Total	13	5

Il est à noter que 20,4 % des personnes sorties ont pu être logées dans le parc public.

h) Type d'hébergements à la sortie du dispositif d'insertion :

	INSERTION	SEMI AUTONOMIE
LOCATAIRE PARC PUBLIC	5	5
EXCLU	2	1
PARTI DE SA PROPRE INITIATIVE	9	0
RÉORIENTATION	1	0
RETOUR CHEZ SA MÈRE	1	0
RETOUR EN DÉTENTION	1	0
TOTAL	19	6

Ce tableau met en évidence que plus de la moitié des personnes sorties du CHRS en 2022 ne sont pas parvenues à travailler un projet. Certaines personnes ne supportant pas le règlement et les impératifs des participations financières partent de leur propre initiative, d'autres se mettent en situation de se faire exclure.

B- L'urgence

a) Taux d'occupation :

	NUITÉES	TAUX D'OCCUPATION
Urgence	1 074	73,56%

En 2022, le taux d'occupation pour l'accueil d'urgence est de 73,56%. Ce chiffre correspond à **95** personnes différentes et à **164** passages sur l'urgence ce qui fait un total de **1074** nuits. Certaines personnes reviennent plusieurs fois et d'autres demandent à rester plus longtemps car elles ont entamé des démarches en général d'ordre professionnel sur le secteur Géographique. Pour les personnes concernées cela débouchent en général sur une demande en insertion par le CHRS.

Pour 2022, on note un fort taux d'occupation de septembre à décembre.

MOIS	TOTAL MENSUEL	TOTAL
JANVIER	92	74,19%
FÉVRIER	45	36,29%
MARS	77	62,10%
AVRIL	88	70,97%
MAI	58	46,77%
JUIN	85	68,55%
JUILLET	80	64,52%
AOÛT	105	84,68%
SEPTEMBRE	115	92,74%
OCTOBRE	103	83,06%
NOVEMBRE	105	84,68%
DÉCEMBRE	121	97,58%
TOTAL	1 074	73,56%

L'accueil d'urgence a fait l'objet d'un remaniement important. Les règles d'accueil sont les mêmes que sur le CHRS de Cherbourg, à savoir un accueil sur la base de 3 nuitées. Cette disposition n'était pas appliquée auparavant, ce qui explique en partie la montée en charge du taux d'occupation. Dès le mois d'août, on observe un turn-over important et plus de places dédiées au long court.

Durée du séjour :

La durée moyenne est de 6,47 jours consécutifs.

b) Typologie :

a) Composition familiale à l'arrivée :

95	HOMMES SEULS	Soit 95 personnes
TOTAL		95

b) Origine de la demande :

ORIGINE DE LA DEMANDE D'ACCUEIL	
115	147
BÉNÉFICIAIRE / FAMILLE	6
POLICE	4
CCAS / CMS	2
SPIP	4
AUTRES	1
TOTAL	164

Les personnes orientées en urgence sont principalement orientées par le 115.

c) Tranche d'âge :

	NOMBRE DE PERSONNES	%
18 - 24 ans	50	30,49%
25 - 34 ans	45	27,44%
35 - 44 ans	29	17,68%
45 - 54 ans	19	11,59%
55 ans et +	9	5,49%
Non connu	12	7,32%
Total	164	100%

La moyenne d'âge des personnes accueillies est de **33** ans.

On note une augmentation en urgence des jeunes âgés de 18 à 24 ans qui se retrouvent sans hébergement et sans solutions, une majorité de ces jeunes sans projet pour la plupart se voit refuser l'accès en FJT.

C- Placement Extérieur

Le placement extérieur est une mesure qui a vocation à assurer la réinsertion des personnes placée sous main de justice et à prévenir la récidive en s'appuyant sur le partenariat privilégié du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP).

Aménagement de peine sous écrou, le placement à l'extérieur, permet à une personne condamnée de bénéficier d'un régime particulier d'exécution de sa peine, l'autorisant à quitter l'établissement pénitentiaire afin d'exercer une activité professionnelle, de suivre un enseignement, une formation professionnelle, de rechercher un emploi, de participer de manière essentielle sa vie de famille, de suivre un traitement médical ou de s'investir dans tout autre projet d'insertion ou de réinsertion de nature à prévenir les risques de récidive favorisant ainsi la sortie de la délinquance.

L'intérêt de cette mesure réside dans le fait que la peine n'est pas conçue uniquement comme une contrainte ou une privation de liberté, mais enclenche avant la fin de la peine une dynamique de préparation à la sortie.

Une convention passée avec le SPIP permet d'accueillir annuellement deux personnes en placement extérieur. Sur l'année 2022, 3 hommes ont bénéficié de cette mesure, tous les 3 provenant du centre de détention de CAEN.

Avant d'être accueilli en placement extérieur le CHRS reçoit les hommes susceptibles de bénéficier de cette mesure lors de permissions de trois jours ce qui permet à l'équipe d'amorcer un projet avec le futur résident.

a) Tranche d'âge :

	18 - 24 ans	25 - 34 ans	35 - 44 ans	45 - 54 ans	55 - 64 ans	65 ans et +
NOMBRE DE PERSONNES	0	1	0	0	1	1

La moyenne d'âge des bénéficiaires est de **50** ans.

b) Durée de la mesure :

	NOMBRE DE JOURS DE PRÉSENCE
Mesure 1	58
Mesure 2	183
Mesure 3	137
Total	378
Moyenne	126

Le nombre de jours de présence pour l'année 2022 est de 378 jours pour les 3 mesures.
La moyenne de jours de présence est de **126** jours.

c) Sortie de la mesure :

Au 31 décembre 2022, 1 personne bénéficie encore de cette mesure.

Les 2 autres personnes sont toujours présentes au CHRS en Insertion et sont parallèlement suivies par le SPIP.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE À VENIR

Développement du service sur l'année 2023 :

- Ouverture de 3 places ACT.
- Ouverture de places LHSS.
- Ouverture d'une maison relais : 23 places.

Mise en place de l'analyse des pratiques professionnelles pour l'ensemble de l'équipe éducative.

Mise en place du Dossier de l'Usager Informatisé (DUI), véritable outil organisationnel et fil conducteur dans l'accompagnement des personnes accueillies .

SERVICE LOGEMENT

DIRECTION :

60 Rue Robert Lecouvey – BP 11
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TÉL : 02 33 88 41 00

DIRECTRICE : Hélène MARSEILLE (jusqu'en octobre 2022)

CHEF DE SERVICE :

Mathieu VAULEGEARD
5 Rue Georges Sorel – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN
TÉL : 02 33 87 00 50
E-MAIL : mvaulegeard@adseam.asso.fr



AUTORISATION / HABILITATION

Arrêté du 06 novembre 2020 portant agrément de l'ADSEAM pour des activités d'ingénierie sociale, financière et technique et d'intermédiation locative et de gestion locative sociale / agrément valable pour une durée de 5 ans renouvelable.

CAPACITÉ AUTORISÉE

Le service logement déploie deux dispositifs : le service de logements d'accueil temporaire (ALT) et les baux glissants ayant pour but l'accès et le maintien dans le logement.

Le dispositif ALT est subventionné pour 9 logements répartis de la manière suivante :

- 2 logements de type T1.
- 3 logements de type T2.
- 4 logements de type T3.

Soit une capacité maximale de 336 personnes calculées selon l'arrêté préfectoral comme suit : 28 places au mois multiplié par 12 mois. Cette capacité est rarement atteinte. En effet le service répond aux besoins du terrain et accueille le plus fréquemment des personnes seules occupant des logements qui pourraient accueillir également un couple.

Le dispositif baux glissants peut être financé à hauteur de 10 baux glissants par an. Le service des solidarités et du logement du Conseil Départemental, responsable du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), valide les candidatures de ménages bénéficiaires à l'accès au logement autonome par bail glissant.

POPULATION ACCUEILLIE

DISPOSITIF ALT :

Cet accueil est destiné aux personnes sans logement et qui ne peuvent pas être hébergées en CHRS (*propriétaires d'animaux, refus catégorique de vie en collectif...*), aux personnes en situation de précarité et/ou confrontés à de grandes difficultés sociales. Les personnes de nationalité étrangère peuvent bénéficier d'une prise en charge en ALT, à condition qu'elles soient en possession d'un titre de séjour en cours de validité d'une durée supérieure à trois mois ou d'un récépissé de renouvellement de ce titre et qu'elles puissent justifier de ressources. Les personnes accueillies ne perçoivent ni d'APL ni d'AL.

DISPOSITIF BAIL GLISSANT :

Le bail glissant est un outil destiné à favoriser l'accès au logement de personnes en difficulté sociale. Il permet de sécuriser des opérations de location mais n'apporte pas, par lui-même, de ressources supplémentaires pour faire face au paiement du loyer et des charges. Il constitue un outil d'insertion, qui n'a de sens que si le ménage concerné accepte un accompagnement social. Le dispositif Bail Glissant ouvre droit à l'APL.

L'examen de la situation économique du ménage doit être conjugué avec d'autres critères liés aux aptitudes du ménage, au terme de la période de sous-location :

- À gérer le budget familial en y intégrant le règlement régulier des loyers et des charges,
- À vivre de façon autonome dans un logement, à l'entretenir et à l'utiliser à bon escient,
- À s'intégrer dans l'environnement social de l'immeuble, du quartier, de la ville.

FINANCEMENT

DISPOSITIF ALT :

Le dispositif est financé par la DDETS par une subvention ASSL et par l'Allocation de Logement Temporaire, ainsi qu'une subvention de la ville de Cherbourg-en-Cotentin. Le paiement des loyers par les bénéficiaires constitue une autre part du financement du service.

DISPOSITIF BAIL GLISSANT :

Le dispositif est financé par le Conseil Départemental en fonction du nombre de baux glissants réalisés dans l'année, jusqu'à 10 baux glissants. Une subvention de la ville de Cherbourg-en-Cotentin et le paiement des loyers par les sous-locataires complètent le financement du dispositif.

ÉQUIPE

- 1 ETP éducatrice spécialisée qui intervient sur les deux dispositifs.
- 0.20 ETP de Chef de Service.

MISSIONS

La mission du service est d'accueillir à titre temporaire des personnes sans domicile, hébergées par un tiers, en rupture familiale, en procédure d'expulsion pour dette, incurie ou trouble du voisinage.

Les objectifs du service logement sont entre autres :

- Faciliter l'intégration durable des personnes dans un futur logement, en concourant à restaurer leur situation sociale globale et permettre l'acquisition ou le retour à une autonomie sociale.
- Permettre à ceux qui ont été expulsés pour trouble du voisinage de réapprendre les relations de « bon voisinage ».
- Réapprendre à occuper et à entretenir son lieu de vie dans le respect de l'hygiène et de la salubrité.
- Être en capacité d'individualiser l'accompagnement social.

ACTIONS

Pour l'ALT :

Chaque personne ou ménage est accompagné par l'éducatrice spécialisée pour une période de six mois, renouvelable. Le principe de l'ALT est que la personne ne paie pas un loyer, mais une participation financière à hauteur de 15 % de ses ressources mensuelles. Elle n'a pas à se soucier des charges du logement, ce qui permet de prioriser l'action sur les problèmes à résoudre.

La prise en charge sociale est globale et offre au bénéficiaire de l'écoute et du soutien dans ses différentes démarches : accès aux droits (*ressources, couverture sociale, situation administrative*), aide à la gestion de son budget, constitution de dossiers de surendettement, réinsertion sociale et professionnelle.

L'éducatrice veillera à la bonne gestion du logement (*organisation, entretien, investissement ...*), au paiement du loyer, au respect des parties communes, aux relations avec le gardien et les voisins.

Elle peut soutenir et orienter les personnes en démarches d'insertion par l'emploi (*trouver une formation, un stage...*). Les actions pourront être également tournées vers l'accompagnement à la santé, le soutien à la parentalité ...

Dans le cas de l'ALT le professionnel travaille avec les personnes sur un projet de relogement. Il s'agit bien d'une étape dans un parcours d'insertion.

Pour les baux glissants :

Le bail glissant est un contrat de location d'une durée de 12 mois, éventuellement renouvelable par période de 6 mois et pour une durée totale maximum de 24 mois.

Le contrat de location est passé entre le bailleur et le Pôle Insertion de l'ADSEAM, afin de permettre à l'association de sous-louer temporairement le logement à un ménage dont elle assure l'accompagnement social, dans la perspective que ce ménage puisse devenir le plus rapidement possible locataire en titre du logement.

Le contenu de l'accompagnement social est fixé sur la base du cahier des charges de l'accompagnement social, utilisé dans le cadre de FSL. Le service travaille prioritairement en vue du glissement de bail, sur 4 axes : la gestion du budget, les relations de voisinage, la gestion et l'entretien du logement, et l'insertion dans l'environnement.

SECTEURS D'INTERVENTION

Appartements situés sur la Communauté Urbaine Cherbourg-en-Cotentin.

ACTIVITÉ 2022

Demandes d'accueils et orientations pour les deux dispositifs : ALT et Baux glissants

Pour l'année 2022, le Service Logement a traité 30 demandes émanant de différents services, réparties comme suit :

- CDHAT : 13.
- Service social (CMS/CCAS) : 7.
- Service Médico-social (Bon sauveur/CAARUD/ACT) : 3.
- Protection des majeurs (UDAF/ATMPM/Mandataire judiciaire) : 3.
- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale : 2.
- Droit Au Logement Opposable : 1.
- France Terre D'Asile : 1.

LE DISPOSITIF ALT :

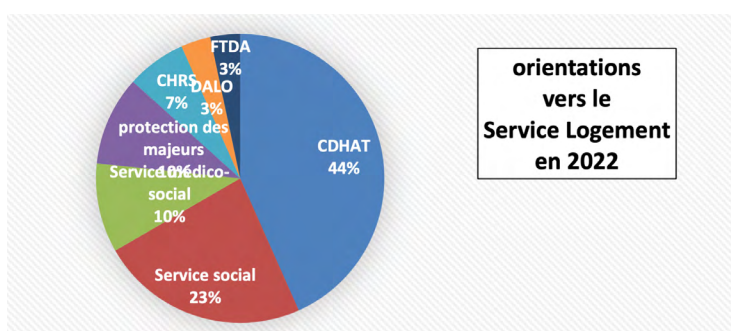
11 ménages ont été accueillis en 2022 dans les 9 logements du dispositif, répartis comme suit :

- 11 adultes et 13 enfants, (*dont 3 enfants majeurs*) soit 24 personnes.
- 2 nouveaux ménages ont pu bénéficier d'un hébergement : une femme seule et une femme avec 3 enfants.
- Une situation familiale inhabituelle est à signaler parmi les ménages accueillis cette année : une femme accueillie avec son fils et ses 2 petits-enfants, placés auprès d'elle comme tiers digne de confiance par le Juge des Enfants.
- 2 ménages ont été relogés en logement autonome par un bailleur social (*HLM du Cotentin*).
- 1 ménage a été relogé en bail glissant auprès de Presqu'île Habitat.

1) Taux d'occupation :

Nous calculons le taux d'occupation selon le nombre de personnes présentes au cours de l'année et comparons avec le nombre théorique de personnes correspondant à notre capacité d'accueil maximum. Ainsi, tous nos logements peuvent être occupés sans que l'effectif total atteigne ce chiffre théorique. En effet, le service répond aux besoins du territoire et accueille fréquemment des personnes seules dans des logements qui pourraient accueillir également un couple, entraînant un « déficit » de place.

	NUITÉES	TAUX D'OCCUPATION	NOMBRE DE PLACES IMMOBILISÉES	TAUX DE PLACES IMMOBILISÉES
ALT 2017	7 558	73.95%	9 316	91.15 %
ALT 2018	7 421	72.61%	9 456	92.52%
ALT 2019	6 759	66.13%	9 133	89.36%
ALT 2020	5 519	54%	8 919	87.27%
ALT 2021	5 592	55%	8 617	84.32%
ALT 2022	6 240	61%	9 646	94%



Le taux d'occupation en 2022 est de 61 %, un taux plus élevé que les deux années précédentes, qui s'explique par une présence plus importante de familles. En effet, 8 ménages sur les 11 accueillis en 2022 sont des familles, toutes monoparentales.

Cette réalité marque une rupture avec l'évolution constatée depuis trois ans et justifie la demande d'attribution d'un logement T4 supplémentaire pour accompagner cette évolution.

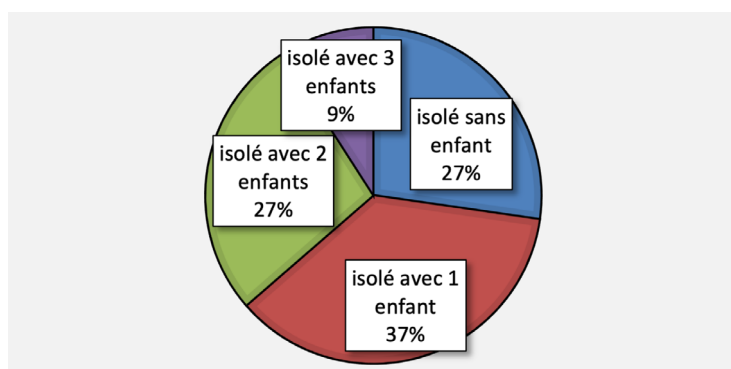
Le fort taux d'immobilisation s'explique par le fait que 6 de nos 9 logements n'ont pas eu de roulement dans l'année et que le temps de latence entre deux occupants a été assez faible. Seul un logement libéré le 10 octobre 2022 n'a pas pu être réattribué avant le 31 décembre, pour cause de travaux réalisés par le bailleur à l'occasion du départ de l'occupant.

2) Durée moyenne de séjour :

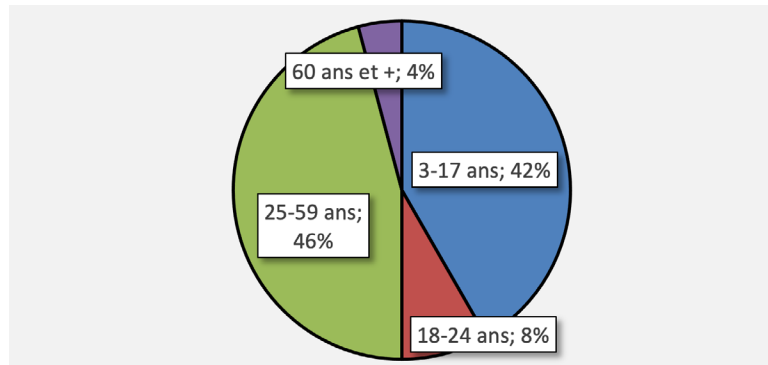
La durée moyenne de séjour est de 607 jours, soit moins de 20 mois, pour les ménages sortis en 2022.

3) Typologie des ménages accueillis :

a) Composition des ménages accueillis au cours de l'année 2022 :

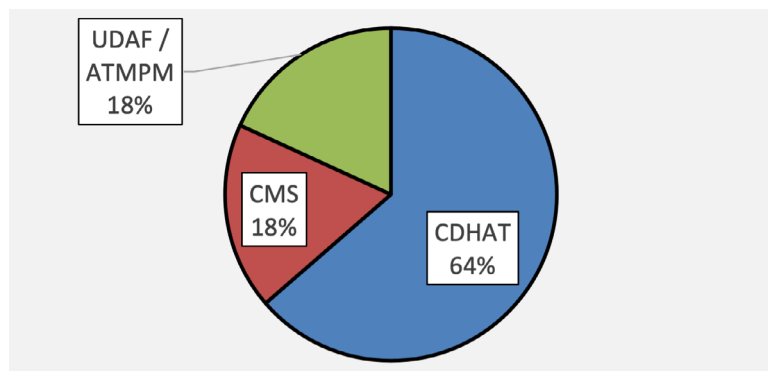


b) Tranche d'âge de la population accueillie en ALT :



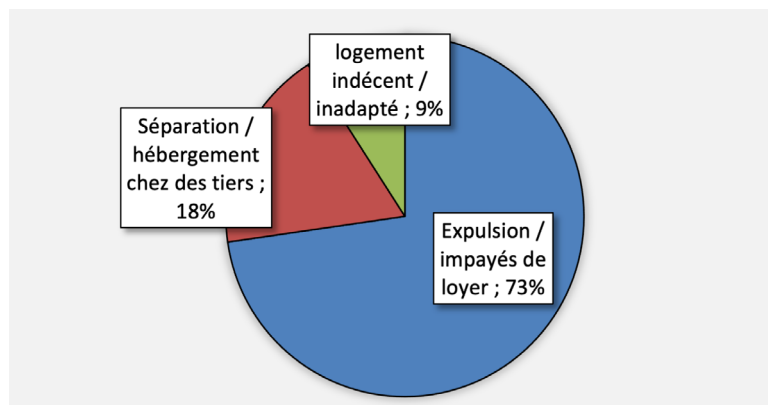
La moyenne d'âge des adultes composant les ménages est de **47 ans**.
 42 % de la population du service ALT est mineure, enfants de personnes accompagnées.

c) Service à l'origine de l'orientation en logement ALT :

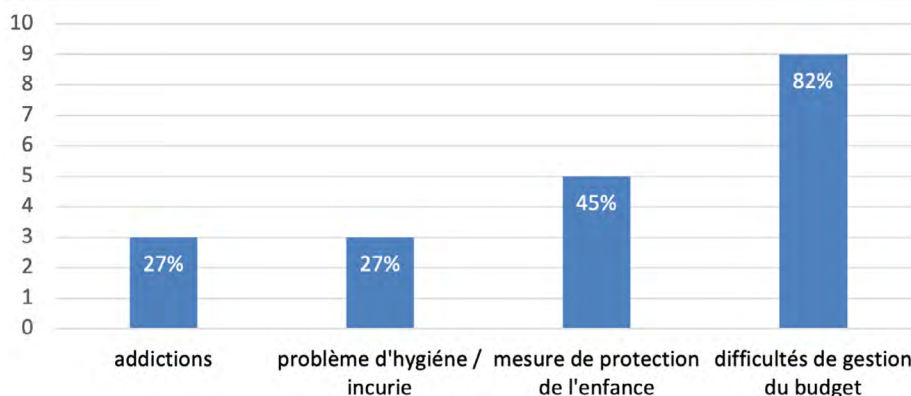


d) Motifs d'accueil des ménages :

Certains ménages accueillis cumulent plusieurs motifs relatifs à leur demande d'hébergement. Majoritairement, les personnes accueillies sont en situation d'impayés de loyer et/ou d'expulsion de leur logement, dans une proportion constante depuis 5 ans.



e) Difficultés rencontrées sur l'ensemble des ménages accueillis :



Le nombre des personnes accueillies avec différentes addictions est relativement constant depuis ces dernières années ainsi que les problématiques en lien avec l'hygiène corporelle et/ou l'entretien du logement. Les difficultés liées à la gestion du budget, les situations d'endettement et les suites d'expulsion pour impayés de loyer restent les difficultés les plus couramment rencontrées chez les ménages accueillis en logement ALT.

LE BAIL GLISSANT :

Le Service Logement dispose de 10 mesures par an de bail glissant. **8 ménages** ont bénéficié de ce dispositif : 9 adultes et 3 enfants, soit 12 personnes :

- 2 ménages entrés en 2022 et toujours présents au 31/12/2022.
- 2 ménages présents sur l'ensemble de l'année (entrés en 2021 et toujours présents au 31/12/2022).
- 2 départs (*1 glissement de bail vers Presqu'île Habitat et une fin de bail suite au déménagement de la famille concernée vers un autre département*).
- 2 entrées sont prévues en 2023, en attente d'une attribution de logement.

Admissions :

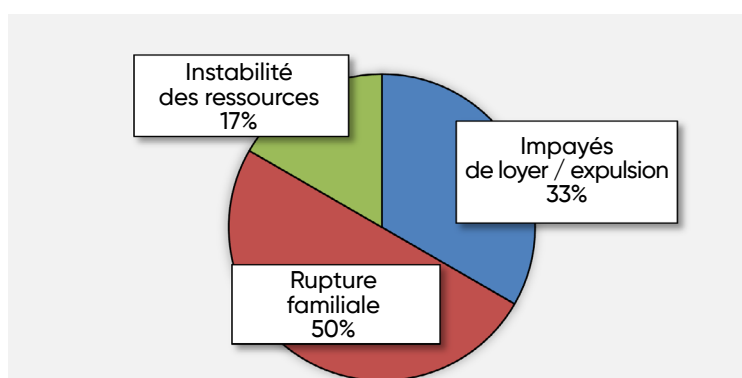
a) Les demandes d'admissions :

Nous avons signalé dans le rapport d'activité 2021 l'allongement, lié à la crise sanitaire, des délais pour obtenir des propositions de logement correspondant à la typologie familiale et à la demande des personnes orientées en bail glissant. Cette augmentation du délai entre l'accord de prise en charge donné par le service FSL et l'entrée effective en bail glissant se confirme en 2022.

Ainsi, l'accord donné le 18/05/2022 pour l'accompagnement en bail glissant d'un homme seul accueilli en CHRS était toujours en attente d'une attribution de logement au 31/12/2022.

La durée d'attente moyenne des personnes accompagnées en 2022 après accord de prise en charge est de **107 jours** (*entre 27 et 163 jours*).

b) Difficultés évoquées lors de l'entrée en bail glissant :

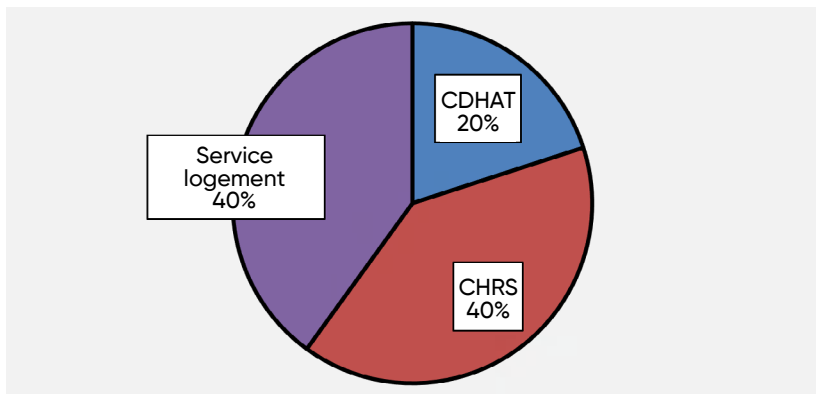


Des ménages peuvent cumuler plusieurs difficultés. Cette liste ne peut être exhaustive et reprend la problématique principale des ménages.

En fonction des difficultés repérées lors de l'évaluation, la demande peut être réorientée vers le dispositif ALT.

Il est parfois préférable, au préalable à un bail glissant, qu'un travail d'accompagnement soit engagé par le partenaire ou en continuité avec l'ALT.

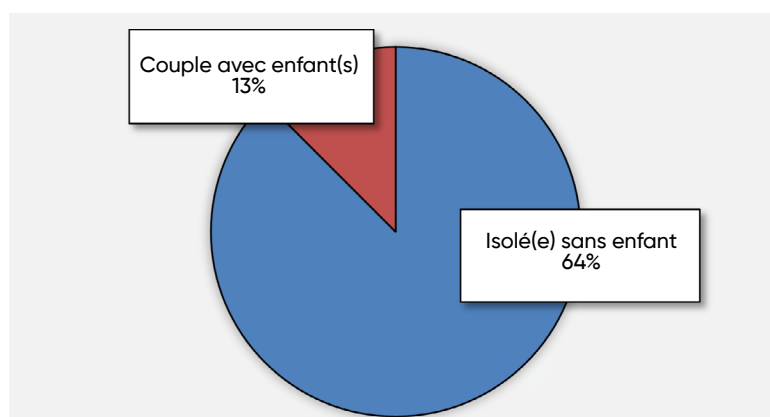
c) Services à l'origine de la demande de bail glissant :



40% des orientations en bail glissant émanent du Service Logement lui-même, dans la continuité d'une prise en charge en ALT, permettant un accompagnement évolutif et adapté au progrès de la personne, dans une logique de parcours sécurisé vers l'autonomie.

Le panel de services orienteurs en bail glissant est assez limité. Très peu de demandes émanent du CCAS, du CMS ou des services de protection des majeurs et aucune de services tels que le SPIP, la Fondation Bon Sauveur, l'accueil de jour, etc ... Des services pourtant amenés à suivre des publics pouvant relever de baux glissants. Ce constat nous interroge et nous engage à développer une stratégie de communication à destination de ces services sur ce dispositif peut-être trop peu connu et/ou utilisé.

Composition des ménages en bail glissant :



La quasi-totalité des ménages orientés en bail glissant sont des personnes seules. Cette tendance se confirme et s'accroît depuis plusieurs années.

Le glissement de bail :

a) Bailleurs publics ayant accepté un bail glissant :

BAILLEURS	PRESQU'ÎLE HABITAT	LES CITÉS CHERBOURGEOISES	HLM DU COTENTIN
2018	3	1	0
2019	4	0	1
2020	1	0	1
2021	3	0	0
2022	1	0	0

Depuis la création du service, Presqu'île Habitat est le principal bailleur fournissant des logements aux personnes accompagnées en bail glissant.

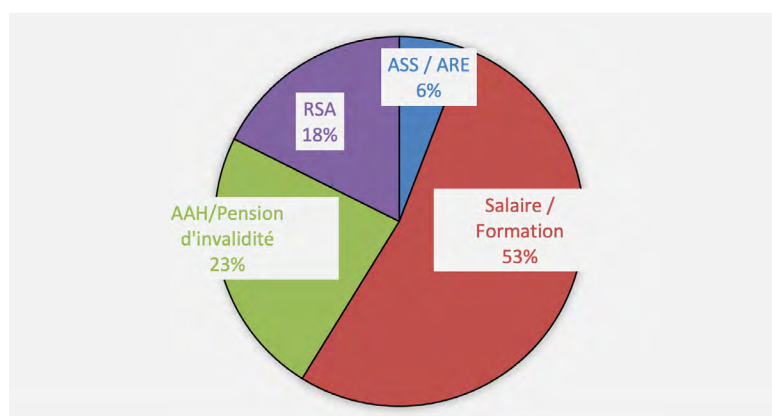
b) Évolution des baux glissants :

	MÉNAGES PRÉSENTS AU 01/01	MÉNAGES AYANT OBTENU UNE SOUS-LOCATION DANS L'ANNÉE	MÉNAGES EN ATTENTE DE SOUS-LOCATION AU 31/12	BAUX AYANT GLISSÉ / FIN DE BAIL
2019	6	5	2	6
2020	5	3	2	2
2021	8	3	2	5
2022	4	2	2	2

En 2022, nous avons accueilli 4 nouveaux ménages sur le dispositif, dont deux pour lesquels nous sommes en recherche d'un logement auprès des bailleurs. Nous avons eu 2 sorties positives des baux glissants, l'une par glissement de bail, l'autre par relogement dans le parc public d'un autre département.

TYPE DE RESSOURCES DU PUBLIC ACCUEILLI (ALT+ BAUX GLISSANTS) :

Ce graphique concerne les ressources des ménages accueillis en ALT et en Baux glissants car plusieurs ménages ont intégré le dispositif des baux glissants à l'issue de leur parcours d'insertion dans les logements en ALT.



On constate une baisse de la proportion de bénéficiaires des minimas sociaux (41 %) et une nette augmentation du nombre de personnes avec des ressources liées à l'activité professionnelle (59 %) : salaires, primes d'activité, rémunérations liées à une formation et/ou allocations de chômage.

Cette tendance se confirme depuis 5 ans, illustrant le fait que, malgré des difficultés liées au logement, le public du Service Logement est majoritairement inséré professionnellement. Cela confirme également que l'accès à un logement durable et accompagné permet une stabilisation et une amélioration de la situation sociale, offrant ainsi les conditions favorables à l'insertion professionnelle.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE À VENIR

Développer une stratégie de communication sur les dispositifs du Service Logement, afin de diversifier les services demandeurs d'orientations (*CCAS, CMS, mandataires judiciaires à la protection des majeurs, SPIP, fondation Bon Sauveur...*) et permettre à ces services de mieux connaître nos dispositifs, notamment le bail-glissant. L'objectif est aussi de recevoir des demandes d'orientation qui correspondent bien aux missions du service logement.

Le Pôle Insertion de l'ADSEAM prévoit donc d'éditer un flyer de présentation du service et de ses dispositifs, qui servira de support de communication auprès de nos partenaires.

- **Augmenter de parc de logements en ALT.** Le Pôle Insertion a fait la demande à la DDETS, financeur de l'ALT, de disposer d'un logement supplémentaire en ALT, de type T4, afin de pouvoir répondre aux besoins de familles. En effet, le Service Logement a accueilli en ALT plusieurs familles en 2022, dont une femme avec 3 enfants, à qui il n'a pu être proposé qu'un T3.
- **Questionner l'avenir du Service Logement.** Le Service logement connaît des difficultés budgétaires depuis plusieurs années, qui s'expliquent de plusieurs façons : la dotation du dispositif ALT n'est pas réévaluée depuis de nombreuses années et devient obsolète par rapport à l'évolution du coût du logement, en termes de loyer et de charges ; la dotation à l'accompagnement n'est également pas réévaluée, même lorsque le nombre d'accompagnements augmente, et devient elle-aussi obsolète par rapport au coût salarial supporté par l'association ; le nombre de baux-glissants réalisés est bien inférieur aux 10 baux-glissants nécessaires pour atteindre un équilibre budgétaire ...
Pourtant, le Service Logement est un service d'accès au logement accompagné, qui répond aux objectifs du Plan pour le Logement D'abord et la Lutte contre le Sans-abrisme lancé par le Président de la République en 2017. Ce service correspond à l'esprit de la Loi et pourrait être une passerelle vers une offre correspondant à l'évolution profonde du secteur de l'hébergement que cette loi impulse (*le CHRS hors-les-murs*).
Ainsi, pour ce service qui existait bien avant le Plan pour le Logement D'abord, il apparaît aujourd'hui nécessaire de s'interroger sur son évolution possible via les dispositifs spécifiques du Logement D'abord (*ASLL, AVDL, Intermédiation Locative, dispositifs hors-les-murs*), sur sa place au sein des différents dispositifs d'hébergement et de logement accompagné, portés par le Pôle Insertion (*CHRS, ACT, Maison Relais*) et sur son articulation avec ces services. Le Service Logement ne peut plus être un « petit » service fonctionnant en électron-libre, il doit s'intégrer dans une logique globale d'évolution de l'offre du pôle Insertion.

APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE (ACT) NORD

DIRECTION :

60 Rue Robert Lecouvey – BP 11
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TÉL : 02 33 88 41 00

DIRECTRICE : Hélène MARSEILLE (jusqu'en octobre 2022)

CHEF DE SERVICE :

Yann GIROT
5 Rue Georges Sorel – 50100 CHERBOURG EN COTENTIN
TÉL : 07 72 29 42 88
E-MAIL : ygirot@adseam.asso.fr



AUTORISATION / HABILITATION

Autorisation en date du 1^{er} décembre 2017 par l'Agence Régionale de Santé. Il s'agit d'un établissement médico-social.

CAPACITÉ AUTORISÉE

Le service dispose de 3 appartements.

POPULATION ACCUEILLIE

Nous accueillons des hommes, seuls ou accompagnés, malades chroniques (*cumulant des troubles de santé médicaux et psychosociaux relevant d'une ALD - affection longue durée*) en situation de précarité et sans logement. Cependant, nous privilégions l'accueil dès qu'un logement se libère. Nous pouvons être amenés à accueillir un public féminin et l'Association Femmes, un public masculin.

FINANCEMENT

Les ACT sont financés par l'Assurance Maladie à partir de l'Office National des Dépenses d'Assurance Maladie (Ondam) médico-social spécifique, ventilé par la Direction Générale de la Santé (DGS) en direction de l'Agence Régionale de Santé (ARS) par instruction budgétaire pour une tarification annuelle de l'établissement, sur la base du nombre de places. Une participation financière des résidents abonde légèrement ce budget.

ÉQUIPE

- 1,25 ETP éducatrice,
- 0,25 ETP chef de service,
- 0,08 ETP médecin,
- 0,8 ETP infirmière,
- 0,15 ETP Tisf,
- 0,10 ETP Agent de maintenance,
- 0,30 ETP administratif,
- 0,10 ETP agent d'entretien,
- 0,20 ETP psychologue.

MISSIONS

Les ACT sont destinés à héberger, à titre temporaire, des personnes atteintes de maladie(s) chronique(s) en situation de fragilité psychologique et sociale.

Les ACT Hors Les Murs sont destinés à accompagner à domicile des personnes atteintes de maladies chroniques, en situation de fragilité psychologique et sociale.

Notre rôle est de proposer un accompagnement pluridisciplinaire centré sur la coordination thérapeutique et décloisonné entre le champ de la santé, celui de l'accompagnement social et celui de l'hébergement/logement. L'objectif étant d'accompagner les personnes dans leur parcours de santé, médico-social et résidentiel.

ACTIONS

Nos actions reposent sur une coordination médicale assurée par un médecin coordonnateur et une infirmière. Leurs actions tournent autour de la constitution et la gestion du dossier médical, les relations avec les médecins prescripteurs, les spécialistes, l'éducation et la prévention à la santé, des conseils en nutrition, la prise en compte des addictions, le soutien psychologique de la personne accompagnée mais aussi de l'entourage.

L'autre volet est celui de la coordination sociale et psychosociale, assurée par une psychologue et une éducatrice. Leurs actions sont axées sur l'écoute des besoins et le soutien psychologique, l'accès aux droits et la facilitation des démarches administratives, l'aide à l'insertion sociale, professionnelle, la gestion du logement (*hygiène, sécurité, rapports de voisinage ...*)

SECTEURS D'INTERVENTIONS

Les cinq appartements se situent sur le quartier du Maupas à Cherbourg.

Les ACT Hors Les Murs interviennent à domicile pour des personnes résidant sur un secteur géographique n'excédant pas 40 minutes de transport de nos bureaux, soit un secteur allant des Pieux à Valognes et Barfleur.

ACTIVITÉ 2022

La crise sanitaire étant passée, le service des ACT a pu reprendre normalement ses accompagnements, ses sorties vers des activités collectives, en interne et en externe. L'équipe a repris ses marques et une dynamique créative s'est réinstallée.

En 2022, le service a commencé à exercer les mesures d'accompagnement Hors les murs. Aux trois mesures précédentes sont venues s'ajouter 3 nouvelles mesures en fin d'été, ce qui porte à 6 les places depuis juillet 2022.

Nos services ont réalisé une plaquette de présentation du service des ACT Nord et Sud. Les partenaires commencent à bien repérer l'existence des ACT.

Le principe des ACT Hors Les Murs s'est bien développé cette année, les recrutements permettant sa mise en œuvre ont été effectifs et les équipes commencent à bien cerner les contours de ces interventions qui doivent se distinguer des Lits Halte Soins Santé Hors Les Murs.

Ces nouvelles mesures Hors Les Murs (HLM) permettent un accompagnement plus souple vers la sortie en autonomie des personnes préalablement dans les murs, mais elles permettent également d'intervenir en amont d'une entrée dans les murs, lorsque parfois les places ne sont pas libres. D'autres situations nous sont adressées, qui ne justifieraient pas un accompagnement dans les murs, dès lors que les besoins sont accompagnés à temps.

La réécriture du projet de service des ACT a débuté et s'est quasiment achevé en 2022 ; le point final y sera apporté début 2023. Il intègrera les ACT HLM.

L'accompagnement à la culture a été bien investi cette année, porté par une éducatrice du service qui a promu et accompagné la sélection des pièces de théâtre à 2€, puis accompagné les participants aux séances.

La médiation animale a fait son apparition aux ACT : une médiatrice intervient à domicile avec ses animaux et permet aux résidents d'établir un contact émotionnel avec les chiens, chats, cochons d'inde...selon les affinités des usagers. Bien des émotions retenues apparaissent lors de ces séances, durant lesquelles l'affection communiquée à un animal est plus aisée qu'à un autre humain. Des visages se détendent, des postures s'assouplissent, le bien être s'installe et les pensées s'apaisent.

Nous poursuivrons cette expérimentation l'année prochaine.

L'équipe a mis en place des **temps collectifs de jeux de société**. Dans un premier temps, empruntés à la maison de quartier voisine, certains jeux seront achetés l'an prochain au vu de l'engouement qu'ils suscitent. Les personnes accompagnées sont friands de ces séances ; ils apprécient de se connaître et de tisser des liens entre eux et avec les professionnels, sur d'autres modalités que de l'accompagnement sociale sur dossier.

I) L'ACTIVITÉ ACT DANS LES MURS

Taux d'occupation :

Nous disposons de 5 places sur 365 jours, soit un nombre théorique de 1825 nuitées.

	NUITÉES THÉORIQUES - (100%)
2021	1 644
2022	1 825

	NUITÉES RÉALISÉES	TAUX D'OCCUPATION RÉALISÉ 100%	TAUX DE RÉALISATION BUDGÉTAIRE (90%)
2021	1 380	83,94%	93,26%
2022	1 839	100,76%	112%

Le taux d'occupation supérieur aux 100% est explicable par le fait que, pour une famille accueillie, les deux parents ont été accompagnés simultanément durant une période d'un an. Le père de famille est sorti des effectifs en milieu d'année 2022, mais il est resté dans la cellule familiale en tant qu'accompagnant. D'autre part, le délai entre la sortie et l'admission des deux places qui se sont libérées en cours d'année a été très court, évitant la vacance dans les appartements.

II) LES DEMANDES D'ADMISSIONS EN 2022 ASSOCIATION FEMMES ET ADSEAM

Nous ne distinguons pas les demandes par association, les demandes étant toutes étudiées et les entrées se faisant selon les places disponibles, dans l'un ou l'autre des appartements gérés par chacune des associations. En 2022, nous avons reçu 41 demandes d'admissions.

A- Demandes par genre :

DEMANDES	
Hommes	25
Femmes	16
Dont familles	3
Total	41

B- Moyenne d'âge :

MOYENNE D'ÂGE	
Hommes	47 ans
Femmes	43 ans
Moyenne	45 ans

C- Demandes orientées par :

SERVICES ORIENTEURS	
Fondation Bon Sauveur / centre hospitalier/ cure	10
Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS)	5
Lits Halte Soins Santé	3
Centres médico-sociaux (CMS)	4
Service logement	3
Centres Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) / itinérance	2
Usagers en direct	1
Centre de Développement pour l'Habitat et l'Aménagement des Territoires (CDHAT) / appui santé	6
Mandataire judiciaire	3
CCAS/ACAS/CMP/Infirmière libérale	4
Total	41

Le nombre de demandes a de nouveau augmenté cette année, signe que le service commence à être bien repéré par les différents acteurs du terrain. Les demandes intègrent celles dans les murs et hors les murs. En effet, même si une demande nous est adressée avec une pré-orientation, après étude et rencontre nous affinons notre avis et proposons l'accompagnement qui nous paraît le plus pertinent.

Sur les 41 sollicitations que nous avons eues, nous avons reçu 21 personnes en entretien d'admission. Les autres demandes étaient la plupart du temps des recherches d'informations préalables de partenaires confrontés à des situations compliquées et qui cherchaient à mieux connaître les différents services d'accueil.

PATHOLOGIES	
Respiratoire	1
Neurologique	3
Diabète	1
Cancer	1
Cardiaque et post AVC	2
Psychique	6
Addiction+ troubles associés	7
Total	21

Motifs de refus d'accueil :

MOTIF REFUS	
Personne n'ayant pas donné suite	2
Besoin d'étayage par un autre service avant l'arrivée (psychiatrie)	1
Orientation autres services (LHSS, CHRS)	4
Éléments médicaux insuffisants	2
Dispositif non adapté par rapport à la pathologie trop lourde, inadapté	5
Total	14

D- Nombre de rendez-vous effectués en présentiel ou visio :

21 personnes ont été rencontrées par l'équipe médicale, et sociale, dans la quasi-totalité des cas, en présentiel.

III) LES ADMISSIONS ADSEAM

a) Les admissions :

Nombre de personnes admises dans l'année de référence : 2. Ces deux entrées sur le service ADSEAM de cette année concernent une famille avec deux enfants, ainsi qu'un homme seul.

b) Motifs de la demande :

PATHOLOGIES	
Maladie auto-immune	1
Addiction+ cardiologie	1

Notre expérience nous permet de constater que les personnes accueillies présentent des problématiques addictives et/ou psychologiques. De ce fait, nous développons un travail d'accompagnement autour de l'addiction et/ou des troubles psychiques. La rencontre avec la psychologue du service est alors plus que nécessaire, (*voir paragraphe suivi psychologique*).

IV) LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES EN 2022

Figurent dans ces tableaux les personnes arrivées en 2022, ainsi que les personnes présentes au 31/12/2021. Au total, 6 ménages ont séjourné aux ACT au cours de l'année 2022, 7 personnes accompagnées par le service. En effet, pour un couple avec enfants accueilli depuis 2019, nous accompagnons les deux parents souffrant de maladies différentes.

a) Situation professionnelle des bénéficiaires présents au cours de l'année :

SITUATION À L'ENTRÉE	PERSONNES HÉBERGÉES PENDANT L'ANNÉE
Demandeur d'emploi	0
Salarié	0
Retraite ou pré-retraite	0
RSA	2
En invalidité	1
Inaptitude au travail reconnue par la MDA	2

Au cours de l'année, la situation administrative d'une famille étrangère a évolué favorablement puisque le couple a obtenu une autorisation de travailler. Aussitôt, l'homme a trouvé un emploi en restauration, mais n'a pas réussi à s'y maintenir.

b) Composition des ménages :

En Couple	1
Divorcé	0
Célibataire	3
Marié + enfants	2
Total	6

c) Moyenne d'âge :

MOYENNE D'ÂGE	
Hommes	41.8 ans
Femmes	41,6 ans
Moyenne	41,7 ans

d) Orienteurs :

	NOMBRE
Appui santé	1
CMS	2
Association itinérance	1
Addictologie	1
CCAS	1

e) Les ressources à l'arrivée :

TYPE DE RESSOURCES	
RSA	2
Allocation Adulte Handicapé	2
Emploi	1
Sans ressource	1

f) Les accompagnants :

PERSONNES ACCOMPAGNANTES	NOMBRE
Femme	1
Homme	1
Enfant mineur	4
Enfant majeur	0
Total	6

D- Les personnes sorties en 2022 :

a) Nombre/sexe/âges :

PERSONNES SORTIES	NOMBRE
Femmes	1
Hommes	0
MOYENNE D'ÂGE	
Hommes	-
Femmes	39 ans
Moyenne	39 ans

La seule sortie de l'année 2022 concerne une femme accompagnée de son compagnon. Toxicomanes tous les deux, nous ne sommes pas parvenus à travailler le budget et des dettes de participation sont apparues. Aucun relogement n'a pu être travaillé et une fin d'accueil a été notifiée au terme de la durée du contrat de séjour signé.

b) Durée de séjour des personnes sorties en 2021 :

Une seule famille a quitté le service cette année. La durée des séjours fait que certaines années, peu de personnes quittent le service. A l'inverse, certaines années le contraire se produit.

	moins de 6 mois	de 6 à 12 mois	de 12 à 18 mois	de 18 à 24 mois	plus de 24 mois
Nombre de personnes sorties dans l'année qui résidaient dans l'ACT depuis :	0	0	0	0	1

	NOMBRE DE JOURS
Femme	788
Moyenne en jours	788

c) Les ressources à la sortie :

TYPE DE RESSOURCES	
RSA	-
AAH	1
Retraite	-

d) Orientation à la sortie :

ORIENTATION À LA SORTIE	NOMBRE
Chez une amie	1

e) Situation familiale à la sortie :

La sortie du service sans solution a créé une rupture dans le couple. Le confort offert par les ACT masquait de profonds problèmes de couple, que les évènements ont mis en évidence. Absence de mobilisation de l'un ayant des impacts sur l'autre. Chacun est donc parti de son côté vers des solutions temporaires personnelles.

f) Le suivi avec la psychologue du service :

Seul le 1^{er} rendez-vous est obligatoire pour chaque personne, afin de faire connaissance et pour permettre à la psychologue de se présenter. Les rencontres suivantes se font à la demande de la personne ou sur suggestion de l'équipe auprès de la personne accueillie. Cette manière d'introduire la professionnelle permet une accroche et les personnes accueillies n'hésitent plus à prendre un rendez-vous lorsqu'elles se sentent prêtes. Pour certaines, ces rencontres seront l'occasion de prendre conscience de leur envie d'aller mieux et parfois de débiter ou de reprendre un suivi psychologique au sein d'une structure correspondant au mieux à leurs besoins (*CMP, Centre Presqu'île, associations, CIDFF...*).

NOMBRE DE RDV	<5	>5	>10
NOMBRE DE PERSONNES	1	3	1

Le nombre de personne accompagnées par la psychologue du service a augmenté cette année. Certains ont été très réguliers et fréquents.

L'Activité des ACT Hors Les Murs :

Nous disposions de 3 places en ACT HLM, auxquelles sont venues s'ajouter 3 nouvelles places en juillet 2022. Deux personnes ont été accompagnées cette année. Le nombre de sollicitations augmente, notamment depuis la fin de l'année.

Les deux entrées ont été espacées dans l'année. Au total, nous avons effectué 394 journées d'accompagnement.

Les ACT HLM, pour lesquels nous avons imaginé un accompagnement allégé par rapport aux ACT dans les murs, ont beaucoup sollicité les équipes. Les situations sont lourdes, l'étayage nécessaire important. Certaines situations vont mobiliser davantage les travailleurs sociaux, d'autres l'équipe infirmière. Une des deux situations, qui n'envisageait pas d'accueil dans les murs, a finalement évolué dans son positionnement, la santé de la personne s'étant dégradée. Il a donc été admis lorsqu'une place s'est libérée. Son séjour Hors les murs n'aura duré que 53 jours, mais aura mobilisé beaucoup de temps dans les transports, la localisation sur le secteur rural ayant nécessité de nombreux déplacements.

E- Suivis par genre :

DEMANDES	
Hommes	2
Femmes	0
Dont familles	0
Total	2

F- Moyenne d'âge :

MOYENNE D'ÂGE	
Hommes	57 ans
Femmes	-
Moyenne	57 ans

G- Demandes orientées par :

SERVICES ORIENTEURS

CDHAT	1
Mandataire judiciaire	1
Total	2

H- Motifs de la demande :

PATHOLOGIES

Oncologie	1
Addiction + neuro + incurie	1

I- Ressources :

RESSOURCES

AAH	1
Sans ressource	1

Le partenariat en 2022 :

Liste des partenaires :

- Aide Sociale à l'Enfance
- Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)
- Mandataire judiciaire

- PASS
- Généralistes
- Spécialistes
- Cabinets infirmiers
- Centre médico-psychologique
- Hôpitaux
- Centres addictologie
- Appui Santé
- Services psychiatriques
- Antenne psychiatrique d'urgence du CHPC
- Centre anti douleurs pour adultes et enfants
- Clinique et polyclinique

- CMS
- CDHAT
- Service Logement
- Services Associations Femmes et ADSEAM

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE À VENIR

Les temps de séjour s'allongent sur les ACT dans les murs. Nous accueillons des familles étrangères qui ne se voient proposer que des titres de séjour n'excédant jamais 6 mois, ce qui ne leur permet pas d'accéder au logement aidé par des allocations logement. Bien que l'un des membres de la famille travaille (*le non malade*), les ressources ne sont pas suffisantes pour qu'ils puissent se voir proposer un logement par un office HLM. Faute d'autres pistes de sorties, ces familles restent dans le logement et bloquent les places ACT.

L'accès au logement de manière générale se complique sur la ville de Cherbourg. Nous en ressentons les répercussions sur les sorties, avec des temps de séjour qui augmentent pour peu que les personnes aient connu par le passé des incidents de parcours auprès des bailleurs.

Même en utilisant le dispositif du bail glissant, nous n'avons pas plus de facilité, tant les petits logements sont en tension.

Le partenariat sera à investir et à soutenir dans l'avenir.

APPARTEMENTS DE COORDINATION THÉRAPEUTIQUE (ACT) SUD

ÉQUIPE

- 1,25 ETP éducatrice,
- 0.25 ETP chef de service,
- 0,08 ETP médecin,
- 0,8 ETP infirmière,
- 0.15 ETP Tisf,
- 0,10 ETP Agent de maintenance,
- 0.30 ETP administratif,
- 0.10 ETP agent d'entretien,
- 0,20 ETP psychologue.



I) ACTIVITÉ

ACT avec hébergement – Taux d'occupation :

Le service ACT-Avranches dispose de 6 places ACT « dans les murs » sur 365 jours, soit 2190 nuitées sur l'année et de 4 places ACT dit Hors les murs, soit 1460 nuitées.

Au regard de la saturation du parc locatif sur le territoire d'Avranches, l'équipe a disposé du 6^{ème} appartement seulement au cours de cette année 2022 et accueilli le 6^{ème} résident au mois de juin.

Ces nouvelles mesures Hors les murs n'ont pas été mises en place au cours de l'année 2022, comme prévu lors de la rédaction de notre rapport d'activité de 2021. En effet, l'équipe avait à cœur de pouvoir réfléchir ce nouveau dispositif en passant par l'écriture du projet de service des ACT classique. En ce sens, plusieurs groupes de travail ont été organisés pour penser l'activité en s'appuyant sur l'expérience depuis la création du service qui reste récente.

L'activité sur 2022 se traduit par **1936 nuitées**, qui correspond aux nuitées des 7 personnes accompagnées sur l'année.

Pour rappel, le calcul de l'activité des ACT comprend uniquement l'accompagnement des personnes présentant une pathologie chronique. Les accompagnants ne sont pas pris en compte dans le taux d'occupation.

	NUITÉES ACT « dans les murs »	TAUX D'OCCUPATION RÉALISÉ 100 %	TAUX DE RÉALISATION BUDGÉTAIRE (90%)
2021	785	35,84%	39,82%
2022	1 936	88.40%	88.40%

ACT hors les murs :

Non effectif sur l'année 2022.

Les demandes d'admission en 2022 :

Nous avons reçu 15 demandes d'admission au cours de l'année 2022.

DEMANDE D'ADMISSION PAR GENRE	DEMANDES	%
Femmes	7	46,67%
Hommes	8	53,33%
Total	15	100,00%

Les demandes concernent autant de femmes que d'hommes en 2022.

L'origine des demandes d'admissions :

ORIGINE	EFFECTIFS	%
Manche	14	93,33%
Autres Normandie	-	-
Autres Régions	1	6,67%
Total	15	100,00%

93% des dossiers proviennent du département de la Manche 4 pour le centre du département et 10 sur le sud.

Moyenne d'âge des demandes d'admission :

L'âge moyen des demandeurs est de 46 ans en 2022.

TRANCHE D'ÂGE	EFFECTIFS	%
Moins de 20 ans	1	6,7%
De 20 à 24 ans	1	6,7%
De 25 à 29 ans	-	-
De 30 à 34 ans	1	6,7%
De 35 à 39 ans	1	6,7%
De 40 à 44 ans	3	20,0%
De 45 à 49 ans	2	13,3%
De 50 à 54 ans	2	13,3%
De 55 à 59 ans	-	-
de 60 à 64 ans	2	13,3%
65 ans et plus	2	13,3%
Total	15	100,00%

20% des demandes concernent des personnes âgées d'une quarantaine d'années.

Demandes orientées par :

SERVICE SOCIAL INSTRUCTEUR	EFFECTIFS	%
Permanence d'Accès aux Soins de Santé	1	6,67%
APPUI SANTE	1	6,67%
Institut socio-éducatif médicalisé	1	6,67%
CADA	2	13,33%
CCAS	2	13,33%
CHRS	1	6,67%
SERVICE ADDICTION	3	20,00%
SPIP	1	6,67%
MJPM	1	6,67%
ASSOCIATION PASSERELLES	2	13,33%
Total	15	100,00%

On observe une hétérogénéité des partenaires qui adressent des dossiers. 3 dossiers ont été instruits par des services d'addictologies et 2 autres organismes en lien avec la santé.

SERVICE MÉDICAL INSTRUCTEUR	EFFECTIFS	%
Médecin Traitant	5	33,33%
Médecin Spécialiste	3	20,00%
Médecin médico-sociaux	2	13,33%
Médecin Hospitalier	3	20,00%
Pas de certificat médical	2	13,33%
Total	15	100,00%

Les médecins qui ont rempli le dossier d'admission médical sont de différentes spécialités.

Motifs du refus d'accueil :

Sur les 15 demandes reçues en 2022, 10 ont été refusées, soit 23% car la pathologie chronique n'a pas été diagnostiquée.

AVIS MOTIVÉ SUR LE REFUS	EFFECTIFS	%
Minorité	1	7,69%
Pas de logement adapté PMR disponible	2	15,38%
Dossier d'admission incomplet	2	15,38%
Refus liste d'attente ACT	1	7,69%
Pas de pathologie chronique	3	23,08%
Pas de pathologie chronique évolutive	1	7,69%
En Attente	3	23,08%
Total	13	100,00%

Nous avons pu remarquer que les demandes sans pathologie chronique diagnostiquée concernaient en priorité un besoin de logement. 2 personnes ne pouvaient résider en autonomie dans les logements des ACT. 2 demandeurs n'ont pas eu de dossier médical d'admission complété.

Les admissions ADSEAM :

Nombre de personnes admises dans l'année de référence : 2

Il s'agit d'un homme seul et d'une femme accompagnée d'un enfant mineur.

Les conditions d'hébergement au moment de la demande :

CONDITIONS D'HÉBERGEMENT	EFFECTIFS	%
Sans domicile fixe	3	20,00%
Hébergement familiale	2	13,33%
Locataire d'un logement / Mesure d'expulsion	4	26,67%
Etablissement médico-social	2	13,33%
Hospitalisation	2	13,33%
Dispositif AHI	2	13,33%
Total	15	100,00%

27% ont déclaré être en location mais sous une mesure d'expulsion. On peut voir que 20% des personnes sont sans domicile fixe au moment de la demande. De plus, un tiers sont hébergés par des proches ou pris en charge par les dispositifs d'urgence sociale.

Motifs de la demande au niveau médical :

Concernent les personnes hébergées sur les ACT présentes au 31/12/22 et aussi celles sorties dans l'année de référence.

PATHOLOGIE DE LA PERSONNE	EFFECTIFS	%
Diabétologie/Endocrinologie	2	28,57%
Psychiatrie	2	28,57%
Maladie Neuropathique	1	14,29%
Maladie Pulmonaire / Psychiatrie	1	14,29%
Maladies Infectieuses	1	14,29%
Total	7	100,00%

Les pathologies les plus représentées dans les prises en charge au sein des ACT sont les pathologies psychiatriques (37,50%) et diabétiques (29%).

Certains résidents cumulent différentes pathologies chroniques somatiques et psychiatriques.

La prédominance des troubles addictifs (*tabagisme, produits psychoactifs*) isolés ou multiples est également à souligner car ces conduites concernent 72% des personnes accueillies aux ACT en 2022.

LES PERSONNES ACCOMPAGNÉES EN 2022

Composition des ménages :

COMPOSITION DES MÉNAGES	EFFECTIFS	%
Divorcé + Enfant majeur	2	29%
Célibataire	4	57%
Célibataire + petit-fils	1	14%
Total	7	100,00%

Moyenne d'âge :

En moyenne depuis 2021, les femmes ou les hommes représentent 50% des personnes accueillies.

TRANCHE D'ÂGE	EFFECTIFS	%
Moins de 20 ans	-	-
De 20 à 24 ans	2	28,57%
De 25 à 29 ans	-	-
De 30 à 34 ans	-	-
De 35 à 39 ans	-	-
De 40 à 44 ans	3	42,85%
De 45 à 49 ans	-	-
De 50 à 54 ans	1	14,29%
De 55 à 59 ans	1	14,29%
de 60 à 64 ans	-	-
65 ans et plus	-	-
Total	7	100,00%

En 2022, **71.43%** des résidents ont plus de 40 ans contre **28.57%** qui ont moins de 24 ans. L'âge moyen des personnes vivants aux ACT en 2022 est de 42 ans.

Services orienteurs :

SERVICES ORIENTEURS	EFFECTIFS	%
Permanence d'Accès aux Soins de Santé	2	28,57%
Conseil Départemental de la Manche	2	28,57%
CHRS	1	14,29%
DOSSIER REMPLI SEUL	2	28,57%
Total	7	100,00%

58% des résidents ont été orientés par des établissements de soins et des établissements publics du département.

La PASS et l'Assistante Service Sociale du Territoire de la Baie du Mont Saint Michel ont été les principaux orienteurs.

Situation professionnelle des bénéficiaires présents au cours de l'année :

SITUATION PROFESSIONNELLE	EFFECTIFS	%
RSA	3	43%
En invalidité + Sans Emploi	1	14%
Garantie jeune	1	14%
Sans Emploi + Carte de séjour	1	14%
Situation irrégulière	1	14%
Total	7	100,00%

La totalité des résidents est sans emploi lors de l'arrivée aux ACT.

Les ressources à l'arrivée :

A leur arrivée sur la structure, les ressources financières de 3 résidents sur 7 proviennent du RSA et 2 personnes sont sans ressources. Le revenu moyen des résidents est de 500€ en 2022.

TYPES DE RESSOURCES	EFFECTIFS	%
RSA	3	43%
GARANTIE JEUNE	1	14%
PENSION INVALIDITE	1	14%
SANS RESSOURCES	2	29%
Total	7	100,00%

Le suivi par l'équipe pluridisciplinaire des ACT :

En 2022,

- **82%** des entretiens avec l'infirmière ont été réalisés contre **19%** d'absentéisme.
- **78%** des entretiens avec l'éducatrice ont été réalisés contre **23%** d'absentéisme.
- Les rendez-vous avec le médecin coordinateur pour le Projet d'Accompagnement Personnalisé ont tous été honoré.
- **71%** des rendez-vous avec la psychologue ont été réalisés contre **29%** d'absentéisme.

Le suivi avec la psychologue du service :

Rendez-vous proposés : 119

- Honorés en présentiel : 80.
- Honorés par téléphone : 7.
- Non honorés : 32.

Il est important d'inclure le nombre d'échanges avec des partenaires qui s'élève à 13 pour 2022.

L'accompagnement proposé sur l'axe de la psychologie aux personnes bénéficiaires du dispositif ACT Avranches permet d'identifier le lien entre les difficultés sociales - médicales et le comportement. Par le comportement nous pouvons également prendre en compte les pensées et les émotions des individus.

L'accompagnement psychologique nous a permis de comprendre le parcours de vie des personnes et de formuler des hypothèses à propos de l'impact sur leur situation actuelle. Avec les personnes bénéficiaires, un travail psychoéducatif s'est mis en place dans l'objectif de leur permettre une meilleure connaissance d'eux-mêmes et de devenir protagonistes de leurs décisions. Dans ce contexte, l'objectif général de l'accompagnement psychologique pourrait se définir comme le lien identifié entre parcours de vie - apprentissage - pensées/émotions/comportements observables - impact sur la santé et le domaine administratif.

Des outils personnalisés ont été créés et travaillés avec les personnes, afin d'introduire des réflexions qui permettraient une prise de décision pour avoir un impact sur leur santé et leur dossier administratif (*réévaluation des priorités, hygiène de vie, évaluation des objectifs à court, moyen et long terme, lien émotion-maladie, mindfulness, etc*).

Le suivi par les partenaires extérieurs :

PARTENAIRES		NOMBRES DE RÉSIDENTS CONCERNÉS
Médical	Infirmiers à domicile	5
	Psychiatres	3
	Education thérapeutique	2
Aide à la personne	Aide-ménagère	2
	Portage de repas	1
Social	Conseiller emploi	1
	Conseiller formation	1
	Avocat	4
	Conseiller SPIP	1
Totaux	9 partenaires	7 résidents

9 partenaires sont régulièrement sollicités en compléments des assistantes sociales et médecins spécialistes. 5 résidents ont eu recours à des infirmières à domicile. 3 résidents ont eu rendez-vous avec des psychiatres. 4 résidents ont eu contact avec des avocats.

Les accompagnants :

	USAGERS FEMMES	USAGERS HOMMES	TOTAL	%
Avec accompagnants	3	0	3	42,86%
Sans accompagnant	1	3	4	57,14%
Total	4	3	7	100,00%

Les personnes sorties en 2022 :

PERSONNES SORTIES	EFFECTIFS	%
Avant 01/04/2022	0	0,00%
Avant 01/07/2022	0	0,00%
Avant 01/10/2022	1	14,29%
Avant 31/12/2022	1	14,29%
Total	2/7	28,57%

2 résidents sont sortis du dispositif lors de l'année 2022. Un résident est sorti après 18 mois d'accompagnement en hébergement chez un tiers. Une autre personne est sortie après 8 mois d'accompagnement et a été orientée vers un établissement de soins.

Durée de séjour des personnes sorties en 2022 :

	- de 3 mois	de 4 à 6 mois	de 7 à 9 mois	de 10 à 12 mois	de 13 à 15 mois	de 16 à 18 mois	19 mois et +
Nombre de résidents présents au 31/12/2022	1	-	1	-	1	1	1
Nombre de résidents sortis	-	-	1	-	-	1	-
Total	1	0	2	0	1	2	1

5 résidents sont encore présents aux ACT. 1 résident est hospitalisé et n'a pas pu quitter son logement. 2 résidents sont sur la fin de l'accompagnement. 2 résidents sont arrivés au milieu de l'année 2022.

Les ressources financières :

TYPES DE RESSOURCES	EFFECTIFS À L'ENTRÉE	EFFECTIFS PENDANT HÉBERGEMENT	% PENDANT HÉBERGEMENT
RSA	3	1	14%
AAH	0	2	29%
GARANTIE JEUNE	1	1	14%
PENSION INVALIDITÉ	1	1	14%
RÉMUNÉRATION FORMATION	0	1	14%
SANS RESSOURCE	2	1	14%
Total	7	7	100,00%

2 résidents ont obtenu l'Allocation Adulte Handicapé lors de leur accompagnement aux ACT. 1 résident sur 2 est encore sans ressources fixes et l'autre résident réalise une formation rémunérée.

Orientation à la sortie :

CONDITIONS D'HÉBERGEMENT À LA SORTIE	EFFECTIFS À L'ENTRÉE	EFFECTIFS À LA SORTIE
En mesure d'expulsion	1	-
Hébergement familiale	1	-
Hébergement chez un tiers	-	1
Établissement de soins	-	1
Total	2	2

Le partenariat en 2022 :

L'Aide Sociale à l'Enfance, les centres médico-sociaux, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, les mandataires judiciaires, la PASS, les médecins généralistes, médecins spécialistes, les cabinets infirmiers, les centres d'addictologie, les services psychiatriques, les centres hospitaliers, Cette liste est loin d'être exhaustive.

L'équipe veille à maintenir ce partenariat, ainsi en 2022 nous avons reçu ou sommes allés à la rencontre de plusieurs partenaires :

- La PASS du Centre Hospitalier Avranches-Granville,
- un médecin-infectiologues,
- deux cabinets de médecins généralistes,
- le service social de l'Estran,
- le service médico-social d'accompagnement pour handicapés (SAMSAH) d'Avranches,
- l'équipe des Lits accueils Médicalisés de Caen,
- notre interlocutrice privilégiée de la CPAM,
- le CCAS d'Avranches.

Nous ne manquerons pas de maintenir cette veille, d'entretenir et de développer ce partenariat, essentiel pour optimiser l'accueil des personnes accompagnées.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE À VENIR

L'équipe pluridisciplinaire a pour projet de veiller à entretenir notre partenariat, mais aussi de proposer des activités collectives. Le vendredi après-midi est d'ores et déjà un temps repéré. L'idée est d'offrir un temps de partage autour d'activités comme la cuisine, des jeux de société, des promenades dans le but de créer du lien social.

En 2023, un des axes prioritaires sera aussi de rechercher un médecin puisque le poste est vacant depuis le départ du Dr GERARD en janvier dernier.

Par ailleurs, nous disposons d'un logement à distance de l'espace bureau, mais ce lieu, qui a répondu à notre demande lors de la création du service, mais n'est pas adéquat dans la pratique. L'équipe souhaiterait le restituer et bénéficier d'un logement plus proche des commodités, afin de faciliter l'intervention de l'équipe éducative.

Enfin, l'écriture du projet de service devra être finalisée tant pour les ACT avec hébergement que pour les ACT « hors les murs ».

LITS HALTES SOINS SANTÉ (LHSS)

DIRECTION :

60 Rue Robert Lecouvey – BP 11
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TÉL : 02 33 88 41 00

DIRECTRICE : Hélène MARSEILLE (jusqu'en octobre 2022)

CHEF DE SERVICE : Yann GIROT

TÉL : 02 33 88 41 00

E-MAIL : ygjrot@adseam.asso.fr



AUTORISATION / HABILITATION

Autorisation en date du 28 février 2011 par l'Agence Régionale de Santé. Il s'agit d'un établissement médico-social.

CAPACITÉ AUTORISÉE

Le service dispose de 5 lits halte soins santé avec hébergement. Depuis le 1^{er} juillet 2021, l'établissement dispose d'une enveloppe budgétaire pour initier une démarche de Lits Halte Soins Santé Hors les Murs. En l'absence de cahier des charges prévus, la démarche s'effectue en fonction des besoins repérés.

POPULATION ACCUEILLIE

Hommes seuls sans domicile fixe ou un logement qui ne permet pas de recevoir des soins adaptés. Ces personnes présentent une pathologie ou un état général, somatique ou psychique qui ne nécessite pas la prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée, mais est incompatible avec la vie à la rue.

FINANCEMENT

Les LHSS sont financés par l'ARS par une instruction budgétaire pour une tarification annuelle de l'établissement sur la base d'un nombre de places.

ÉQUIPE

LHSS avec hébergement :

- 0,08 ETP Médecin,
- 0,25 ETP Chef de service,
- 0,55 ETP Infirmière,
- 0,70 ETP Maîtresse de Maison,
- 1,11 ETP Encadrant de nuit,
- 0,52 ETP Educateur spécialisé,
- 0,13 ETP Agent de maintenance,
- 0,39 ETP remplacement.

LHSS hors les murs :

- 0,07 ETP Médecin,
- 0,22 ETP Infirmière,
- 0,25 ETP Educateur spécialisé.

MISSIONS

Proposer et dispenser aux personnes accueillies des soins médicaux et paramédicaux adaptés, qui leur seraient dispensés à leur domicile si elles en disposaient, et de participer à l'éducation, à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accueillies.

Mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits de la personne accueillie.

Elaborer avec la personne un projet de sortie individuel.

La mission des LHSS Hors les murs est rattachée aux LHSS du pôle insertion de l'ADSEAM. Le principe du *Hors les murs* repose sur le « aller vers ». Il vise à accompagner dans leurs lieux de vie, des personnes qui cumulent une situation de précarité dans le logement et un besoin d'accompagnement dans des soins.

ACTIONS

La durée prévisionnelle est de deux mois, éventuellement renouvelable.

Les actions reposent sur un suivi médical assuré par un médecin et une infirmière, qui reçoivent les demandes d'admission, les étudient et échangent ensuite en équipe de service avec l'équipe éducative. La décision est prise conjointement avec la direction. Leurs actions s'articulent autour de la constitution du dossier médical, relations avec les médecins généralistes et spécialistes, partenaires. L'infirmière peut être amenée à faire des « formations », « ateliers » sur des sujets de prévention (*diététiques, addiction ...*)

En plus du volet médical, le service assure un volet de coordination sociale. Les éducateurs sont à l'écoute des besoins et peuvent intervenir sur les démarches administratives, l'accès aux droits, l'insertion sociale vers d'autres solutions d'hébergements ou vers un retour vers un logement autonome.

SECTEURS D'INTERVENTION

Les lits halte soins santé sont adossés au CHRS le CAP. Les 5 places se trouvent sur le collectif du CHRS situé sur le quartier du MAUPAS à Cherbourg.

L'équipe des Lits Halte Soins Santé Hors les murs peut se rendre sur toute la communauté d'Agglomération du Cotentin (*Cherbourg, la Hague, Bricquebec, Valognes ...*)

ACTIVITÉ 2022

L'année 2022 pour les LHSS a été marquée (*comme pour le CHRS avec lequel il partage les locaux*) par l'incendie survenu la nuit du 4 mai et qui a dévasté toute la partie hébergement du centre. L'activité a été grandement perturbée dès lors, car les locaux dans lesquels le service s'est réimplanté en urgence ne disposaient pas de capacité d'accueil pour personnes à mobilité réduite. Le mois de juillet a été grandement perturbé également, le service ayant dû libérer les locaux mis à disposition provisoirement pour se rabattre, faute d'autres solutions, sur un appartement du CHRS. Nous n'avons pu récupérer notre capacité d'accueil qu'à la fin Août, lorsque le service s'est installé dans les cabanons implantés sur un terrain de l'ADSEAM à Equeurdreville. Cependant, si les conditions d'accueil sont suffisantes en nombre (*5 places individuelles*), elles ne permettent pas l'accès à des personnes en fauteuil roulant.

Fatalement, notre activité globale s'en est ressentie comme les chiffres vont le montrer.

En revanche, la mise en place de l'activité *Hors Les Murs* (HLM) a débuté cette année avec l'arrivée d'une nouvelle infirmière et la diffusion auprès des partenaires de l'existence de cette modalité d'accompagnement. Rapidement, des demandes nous ont été adressées et des suivis très lourds en temps, pour des personnes dont l'état de santé était très dégradé. Ce que nous supposions être un accompagnement léger se révélera, la plupart du temps lourd, tant dans le temps consacré que dans les situations émotionnelles.

Cette nouvelle disposition d'accompagnement Hors les Murs nous aura permis également de travailler l'autonomie des personnes hébergées, préalablement en LHSS dans les murs, pour les accompagner vers du diffus en appartements du CHRS avec le soutien des LHSS Hors les Murs. Cette action marginale permet de consolider les parcours, en travaillant en parallèle la santé et l'autonomie, dans la mouvance de la politique du logement d'abord.

Les LHSS HLM de l'ADSEAM, ainsi que l'association femmes, ont assuré dès le mois de mai des permanences dans les locaux d'itinérance pour rencontrer le public migrant souffrant de nombreux maux. De la prévention de la galle à son traitement en renvoyant vers la PASS, aux soins des plaies, l'activité y a été intense. Cette action s'est déplacée dans les nouveaux locaux de l'accueil de jour à la fin de l'année, ce qui permet, lors des permanences, de recevoir toute personne et non plus exclusivement le public migrant.

Nous avons réussi à mener à bien une séance d'atelier culinaire orientée vers l'équilibre alimentaire avec des résidents des ACT et des LHSS sur le site du CHRS. Cela n'a pas pu être maintenu suite à l'incendie. Toutefois, des activités pêche et sortie sur la côte ont été mises en place pour travailler la notion de plaisirs simples et le lien au quotidien.

Parmi les autres actions menées en 2022, les problèmes d'addictions (*alcool, drogue*) viennent fréquemment se cumuler aux problèmes psychiques et un travail partenarial avec le Bon Sauveur a, comme chaque année, été réalisé. La coopération avec le secteur psychiatrique, que ce soit l'équipe mobile, l'équipe de liaison en addictologie, le centre de cure, le service Presqu'île pour la toxicomanie, reste un maillon important du travail effectué sur les Lits Halte Soins Santé. La tendance constatée est à l'augmentation du nombre de personnes accueillies (en CHRS et LHSS) présentant des troubles de toxicomanie. Elle tend à supplanter les addictions à l'alcool. Elle crée d'autres difficultés, car contrairement à l'alcool qui est légal, les drogues sont illicites, chères et extrêmement addictives. Ces personnes amènent du « trafic » sur le service, des comportements individualistes et en repli sur elles-mêmes. Notre mission devient plus complexe à mener.

I) TAUX D'OCCUPATION

	NOMBRE DE JOURNÉES RÉALISÉES	TAUX D'OCCUPATION RÉALISÉ
LHSS 2020	958	87.4%
LHSS 2021	1 089	74.4%
LHSS 2022	1 202	65,8%

L'activité théorique de 100% pour 2022 était de 1825 journées, nous avons réalisé 1202 journées. Le tableau de suivi mensuel suivant met en évidence l'impact qu'ont eu les déménagements successifs, suite à l'incendie.

II) DEMANDES D'ADMISSION

a) Demandes totales :

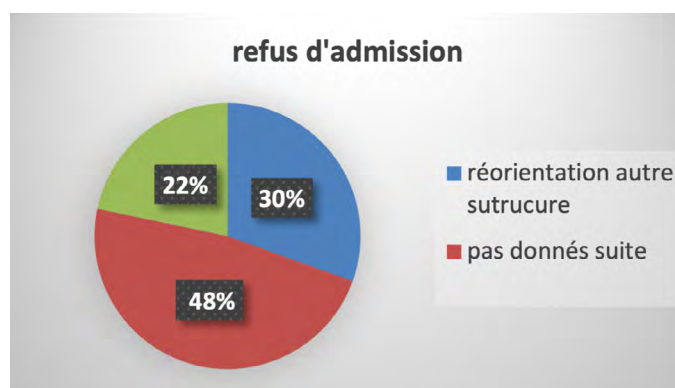
Nous avons reçu 32 demandes d'admission en 2022. 11 personnes ont été rencontrées en entretiens suite à des demandes d'admissions.

10 nouveaux accueils ont eu lieu en 2022, dont les caractéristiques sont développées dans les thématiques suivantes.

b) Demandes refusées :

Par demandes refusées nous entendons d'une part les demandes qui ont été refusées par l'établissement, ou réorientées vers d'autres services, mais aussi les demandes qui n'ont pas abouti faute de place ou parce que la personne n'a pas donné suite.

En 2022, nous avons enregistré 23 refus pour les motifs suivants :



Dans la catégorie « réorientation autre structure », nous avons été confrontés à des demandes d'accueil de personnes atteintes de maladies incompatibles avec la vie sur un collectif. Nous proposons pour certains cas des orientations vers les ACT, ou vers des services de la psychiatrie.

III) RÉPARTITION DE L'OCCUPATION SUR L'ANNÉE

RÉPARTITION SUR L'ANNÉE	NOMBRE DE LITS OCCUPÉS	NOMBRE DE JOURNÉES
JANVIER	5	145
FÉVRIER	4	93
MARS	5	119
AVRIL	7	163
MAI	6	141
JUIN	4	98
JUILLET	2	62
AOÛT	4	61
SEPTEMBRE	3	76
OCTOBRE	3	76
NOVEMBRE	3	81
DÉCEMBRE	4	87
TOTAL		1 202

L'année qui avait débuté avec une forte activité a été fortement impactée par l'incendie. Cependant, malgré toutes les difficultés, nous avons eu à cœur de poursuivre nos accueils pour ne pas laisser de personnes en grande précarité sans solution.

Durée moyenne du séjour des 12 personnes sortantes en 2022 :

En 2022, le séjour le plus long est de 305 jours contre 141 l'an dernier. Cela concerne une personne présentant une polytoxicomanie associée à des troubles bipolaires, non diagnostiqués à son arrivée. La phase d'accompagnement à l'acceptation de la maladie et au traitement aura été très difficile.

Peu de personnes accueillies ont quitté la structure sur un coup de tête malgré les conditions d'accueil précaires que nous avons dû leur offrir.

La durée moyenne de séjour est de **116 jours cette année, contre 77 jours en 2021.**

Les longs séjours ont été nettement plus nombreux cette année. Nous avons accueilli beaucoup de polytoxicomanes et de personnes présentant des troubles du comportement, longs à stabiliser.

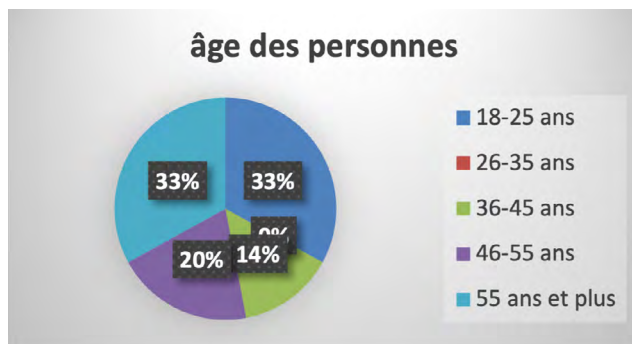
IV) TYPOLOGIE

a) Personnes présentes en 2022 :

15 personnes ont fréquenté les LHSS, dont un homme majeur ayant besoin de soins en addictologie, « aidant » de sa mère malade (AVC) déjà présents en 2021.

HOMMES SEULS	13
FAMILLE (MÈRE/FILS MAJEURS)	2

b) Tranche d'âge des personnes présentes en 2022 :



Ces données incluent les 5 personnes présentes au 01/01/2022 et les 10 personnes entrantes au cours de l'année.

La catégorie des 26-35 ans a représenté 0% des accueils cette année contre 18.75% l'an dernier. La moyenne d'âge a augmenté cette année avec de forts écarts à la moyenne puisque les deux extrêmes représentent la majorité des accueils.

La moyenne d'âge est de 42,6 ans contre 33 ans en 2021. La précarité sociale et médicale touche les personnes âgées. Cette année 5 personnes avaient entre 58 et 71 ans.

c) Origine géographique des 10 personnes entrantes :



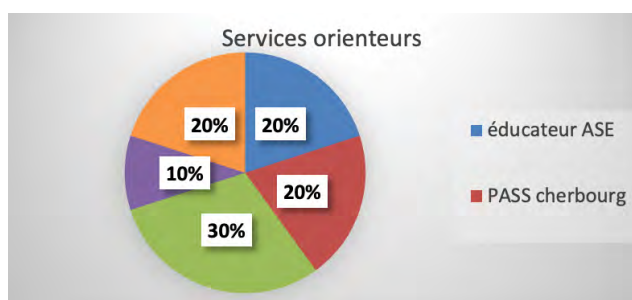
La proportion des personnes étrangères demandeuses de LHSS a augmenté cette année pour représenter quasiment 1/3 des personnes accueillies.

d) Services orienteurs :

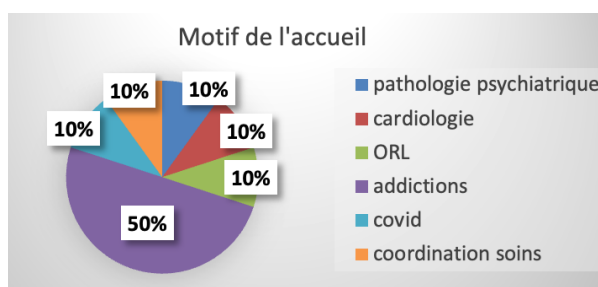
Les données prises en compte ne concernent que les personnes accueillies, pas l'ensemble des demandes d'admission.

Les orientations internes du CHRS représentent toujours un pourcentage important des orientations. Les polytoxicomanes sont parfois identifiés plus tardivement, après l'entrée en insertion au CHRS.

C'est lorsque nous nous rendons compte que les personnes ne se saisissent pas de leur avenir, qu'elles sont dispersées et qu'elles ne tiennent pas leurs engagements dans la durée que nous les orientons vers les LHSS. L'objectif étant de travailler prioritairement la question de la santé. L'emploi et l'insertion sont mis entre parenthèse, car inatteignables sur du court terme.

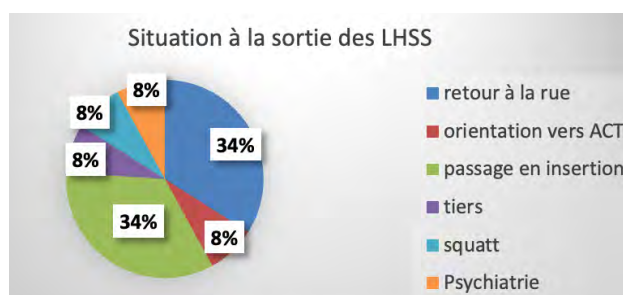


e) Motif de l'accueil :



Les problèmes d'addiction et les troubles physiologiques et neurologiques associés sont très importants cette année. Qu'il s'agisse d'alcool, de toxicomanie ou de polytoxicomanie le plus fréquemment, nous avons accueilli des personnes en très mauvais état de santé générale. L'un d'eux avait été accompagné en Hors les murs et le lien tissé a permis un accueil en hébergement, malgré le profil SDF bien ancré. Cette personne gravement alcoolique a dû subir une amputation du gros orteil tant sa circulation sanguine était altérée par l'alcool et ses jambes nécrosées.

f) Situation des personnes à la sortie :



Sur les 12 personnes sorties en 2022, il n'y a eu aucune exclusion cette année. En revanche 34 % des personnes ont choisi de retourner dans la précarité. Certaines n'avaient d'autre choix compte tenu de leur situation administrative irrégulière sur le territoire français, mais pour d'autres, c'est l'impossibilité à vivre de façon conventionnelle et les addictions qui les poussent à retourner à la rue.

34% des orientations concernent des passages vers insertion (CHRS). En effet, une fois l'aspect médical stabilisé, l'accompagnement social doit se poursuivre pour un projet d'insertion au logement.

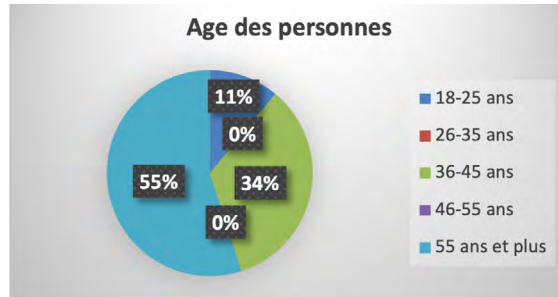
V) LES LITS HALTE SOINS SANTÉ HORS LES MURS

9 personnes ont été accompagnées en Hors Les Murs (HLM). Notre premier accompagnement a été destiné à ce binôme mère / fils majeur, précédemment accompagné en LHSS. Mais à leur passage en insertion, nous nous sommes rapidement aperçus qu'un étayage médical serait nécessaire face à leur manque d'implication. Cette intervention n'aura duré que 3 semaines, faute d'adhésion de leur part. Les suivis en HLM se sont adressés principalement à des hommes. Mais une femme seule à la rue a pu être également accompagnée.

Certains accompagnements ont été très brefs, d'autres nettement plus longs.

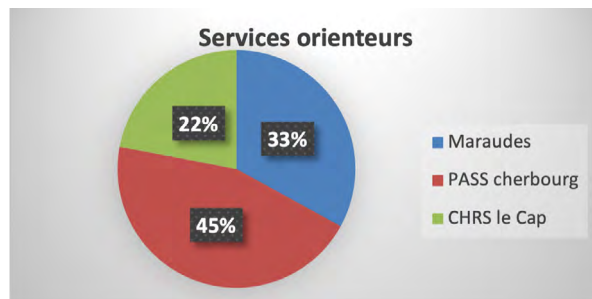
Ne sont pas comptabilisés dans ces accompagnements toutes les consultations qui ont été effectuées lors des permanences dans les locaux d'itinérance, puis à l'accueil de jour de l'ADSEAM.

Âges :

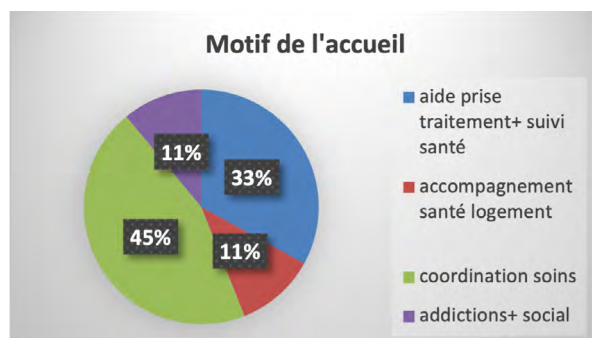


La population accompagnée est globalement âgée. La personne la plus âgée avait 71 ans et le plus âgé 68 ans.

Origine des demandes :

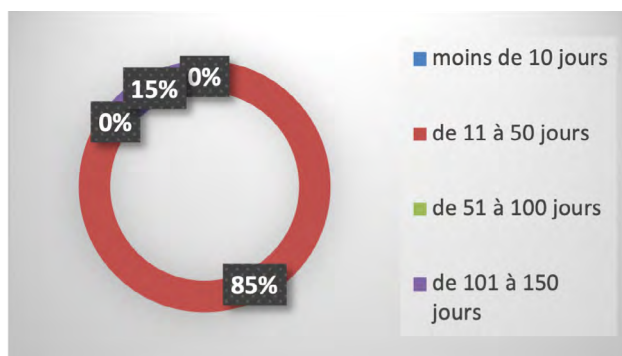


Motif des demandes :



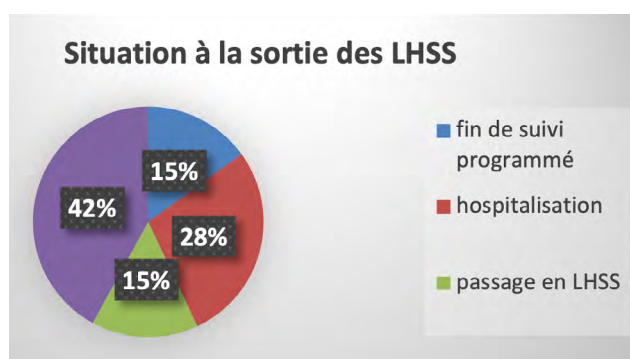
Parmi les personnes accompagnées dans la coordination de soins, une présentait un diabète sévère installé, avec nécrose des jambes. Après plusieurs semaines d'accompagnement ce dernier acceptera de s'installer en LHSS dans les murs ... pour finir plusieurs semaines après par quitter sans prévenir et retourner à la rue. Mais en meilleur santé !

Durée d'accompagnement :



Sur neuf personnes accompagnées en 2022, deux sont encore en suivi en avril 2023. Cependant, la plupart des interventions sont courtes.

Situation à la fin de l'accompagnement :



Le principe de l'accompagnement en HLM implique qu'il n'y ait pas de « sortie ». La mesure prend fin, mais ce ne sont pas les personnes qui quittent la structure. Pour chaque personne, une tentative est faite pour améliorer sa situation au regard de l'hébergement et de ses conditions de vie, mais nous travaillons sur la base du souhait de la personne.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE À VENIR

L'année 2023 sera consacrée au développement des actions dirigées vers les lieux extérieurs et les partenaires, comme l'accueil de jour ou le développement de la participation aux permanences gynécologiques. La refonte des outils de la loi 2002-2, avec la création d'une plaquette de présentation du service des LHSS avec hébergement et des LHSS hors les murs, envisagée en 2022, sera reportée sur 2023. L'incendie du CHRS et des LHSS nous a obligé à gérer les urgences, et ne nous a pas permis de consacrer le temps nécessaire à ce projet.

L'équipe travaillera sur les documents de demande d'admission pour les LHSS hors les murs, le projet personnalisé, le livret d'accueil, le projet d'établissement, les fiches de poste ...

L'équipe de direction poursuivra son travail sur le projet immobilier d'extension de la capacité d'accueil, par l'implantation de deux Tiny House sur le terrain du CHRS et des LHSS. Ce projet a été retenu par l'ADSEAM et la demande de permis de construire est en cours.

L'expérimentation du Hors les murs nous aura permis de constater que les situations sont lourdes, tant sur le plan social que médical dans certains cas. Pour d'autres, lorsqu'il s'agit principalement de problèmes de santé ponctuels, les interventions sont courtes et nécessitent peu d'accompagnement social. Toutefois, l'intervention HLM sur des terrains inconnus, en milieu parfois hostile, implique une co-intervention médico-sociale, ne serait-ce que pour assurer la protection des intervenants. Le service est désormais mieux connu et va poursuivre sa communication auprès des partenaires sur ces nouvelles possibilités d'accompagnement.

SERVICE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION (SAO)

DIRECTION :

60 Rue Robert Lecouvey – BP 11
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TÉL : 02 33 88 41 00

DIRECTRICE : Hélène MARSEILLE (jusqu'en octobre 2022)

CHEF DE SERVICE : Yann GIROT

TÉL : 02 33 95 27 16

E-MAIL : ygjrot@adseam.asso.fr



AUTORISATION / HABILITATION

Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) 2010.

CAPACITÉ AUTORISÉE

La capacité prévue est de 20 personnes simultanément.

POPULATION ACCUEILLIE

Le service s'adresse à toute personne majeure.

Il est fréquenté principalement par des personnes en très grande précarité.

Le public accueilli se répartit selon trois critères :

- Les personnes sans-abris : ce sont les personnes sans hébergement ou en hébergement précaire (*rue, hôtel, camping, squat ...*).
- Les personnes hébergées : ce sont les personnes accueillies dans une structure d'insertion ou de soins (*Maison Relais, Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), CHRÉS, Lits Halte Soins Santé (LHSS) ...*).
- Les personnes logées : ce sont les personnes en logement autonome.

Le public que nous recevons est de toutes tranches d'âge et présente les caractéristiques suivantes :

- personnes vivant principalement dans la rue,
- personnes en errance, de passage à Cherbourg et s'y installant quelques temps ou définitivement,
- personnes en situation de rupture sociale et familiale,
- personnes en rupture d'hébergement ou expulsées de leur logement,
- personnes étrangères,
- personnes ou familles vivant dans un logement très précaire,
- personnes sortant de prison,
- mineurs accompagnés par leurs familles ou par un adulte référent.

Les personnes accueillies rencontrent différentes problématiques :

- difficultés à s'adresser à une institution et besoin d'être orientées et/ou accompagnées,
- absence de demande spécifique ou difficulté pour formuler des demandes,
- solitude,
- besoin de se reposer, de se réfugier, de se protéger de la rue et des autres,
- forte désocialisation et dégradation physique et psychologique,
- manifestation de troubles du comportement, de pathologies psychiatriques, d'addiction,
- méconnaissance des structures existantes localement ou décrochage de ces structures, ne souhaitant plus s'y rendre,
- situation d'urgence et/ou de crise.

FINANCEMENT

Le SAO est financé par la DDCS et la ville de Cherbourg-en-Cotentin.

ÉQUIPE

- 2 ETP travailleurs sociaux,
- 0.15 ETP Psychologue,
- + 1 équipe de bénévoles (*au nombre de 10*).

MISSIONS

Le SAO définit sa mission dans le respect de deux principes :

- L'accueil inconditionnel.
- La nécessité d'une adhésion de l'ensemble des acteurs d'un même territoire à une responsabilité partagée et pleinement associée à cette mission d'accueil.

ACTIONS

Pour répondre aux sollicitations des personnes, le SAO met en œuvre trois prestations génériques :

- Un accueil physique (*ou téléphonique*) garantissant la confidentialité.
- Une écoute professionnelle.
- Une analyse des besoins immédiats de la personne et l'identification des réponses à lui apporter.

Les travailleurs sociaux sont donc en mesure et en capacité :

- D'identifier les besoins en matière d'accès aux droits.
- D'assurer un suivi de l'orientation et de la réorientation.
- D'assurer un accompagnement physique si nécessaire.
- De développer le réseau et le partenariat afin de mobiliser les compétences des services, institutions et structures existantes.

Le SAO a également vocation à faire fonction d'Accueil de Jour.

C'est un lieu de sociabilité, d'échange et d'abri dans la journée, où il est essentiel de recréer le lien social.

D'autres prestations et services sont donc proposés : aide alimentaire ponctuelle, blanchisserie, aide à la rédaction de courrier, bagagerie, douche ...

Ses objectifs sont aussi de :

- Assurer un accueil individualisé, non ségrégatif et respectant l'anonymat, à toute personne qui en manifeste le besoin.
- Aider la personne à retisser des liens sociaux à travers la participation à la vie de l'accueil de jour.
- Aider la personne à se retrouver dans la dignité, notamment par un travail sur l'image de soi, le bien-être, l'hygiène.
- Favoriser la relance du projet de vie et faire émerger le désir d'insertion.
- Permettre à chacun de retrouver l'accès à ses droits et ses devoirs.
- Favoriser, en lien avec des lieux de soins, les démarches relatives à la santé et notamment l'accès aux soins.

SECTEURS D'INTERVENTION

L'accueil de jour qui se trouvait en centre-ville de Cherbourg, rue de la Bucaille a déménagé fin, dans de nouveaux locaux, plus spacieux et mieux adaptés, Rue de Cambrésis.

Les éducateurs du SAO participent également à la maraude deux fois par semaine, organisée sur la Communauté Urbaine de Cherbourg en Cotentin.

ACTIVITÉ 2022

- Un axe sur la question du bien-être et la mise en place de séances de coiffure et d'esthétique.
- Un axe sur le renouvellement de l'équipement (machine à laver, sèche-linge ...).
- Un axe sur l'écoute psychologique.

2022 marquera un tournant dans l'histoire de l'accueil de jour.

Dans le cadre de France relance et de l'amélioration des conditions d'accueil des accueils de jour, nous avons pu bénéficier d'une subvention nous permettant de rechercher des locaux plus adaptés à notre activité. Plus grands, plus sains, avec des sanitaires en nombres suffisants, bien situés géographiquement. Face à l'impossibilité de trouver un local d'accueil répondant à ces besoins dans l'hyper centre de Cherbourg, nous avons été contraints d'excentrer notre activité sur le quartier prioritaire des provinces à Octeville. Le bailleur Presqu'île Habitat nous a proposé la location d'un local qui a été entièrement réaménagé, pour l'adapter, dans les limites du possible, à nos attentes.

Nous avons axé nos préoccupations sur l'aspect convivial, pratique, mais aussi sur la sécurité des personnes en installant un dispositif de vidéo surveillance sur l'ensemble des parties recevant du public. Ainsi les éducateurs ont une vision sur ce qui se passe en temps réel.

Ce projet a mobilisé beaucoup de temps et d'énergie, et ce n'est qu'en fin d'année 2022, le 15 décembre que le déménagement a eu lieu dans des locaux tout neufs.

Les difficultés de recrutement pour trouver des remplaçants ont été plus importantes que les années précédentes. Nous n'avons pas pu recruter de candidats en capacité de venir prêter main forte à l'équipe et envisager l'ouverture du service les week-ends durant la période hivernale, comme ce fut le cas l'an passé.

L'équipe a vécu des épisodes d'agression, de violences répétées par un public présentant des maladies psychiatriques. Aussi, la mobilité interne a été marquée cette année par le départ en fin d'année de l'assistante de service social.

Le partenariat :

Nos réunions mensuelles avec les autres associations accompagnant les usagers du SAO ont repris depuis la levée du confinement. Dans un premier temps dans la salle de réunion du CHRS, puis dans les locaux de l'accueil de jour. S'y rassemblent, outre l'accueil de jour, Conscience Humanitaire, l'équipe mobile de psychiatrie, la PASS interne et externe, COALIA, le SIAO, les LHSS hors les murs. L'objectif est d'assurer une veille sociale sur les situations des personnes en grande précarité de la ville. Certaines sont de nouvelles venues sur le secteur, d'autres sont bien connues et appellent à la vigilance. Des parcours coordonnés ont ainsi pu être mis en place. L'intervention des LHSS Hors les murs a permis d'accompagner des personnes jusqu'alors difficilement abordables, en prenant l'axe des soins comme vecteur de rencontre.

2022 a vu la fin du projet « bien-être » qui avait été mis en place suite à réponse favorable à appel à projet. Nous avons pu trouver un salon de coiffure partenaire ainsi qu'une esthéticienne qui se sont réunies dans le salon de coiffure pour offrir des séances spéciales aux personnes accompagnées par les différents services du pôle insertion. Ces séances ont connu un vif succès, mais elles ont pris fin à la fin de l'été, une fois l'enveloppe attribuée pour ce projet épuisée.

I) L'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE

Nous comptabilisons les personnes accueillies en termes de passage, c'est à dire qu'une personne peut être passée à différentes reprises sur le service dans le mois, elle sera donc comptée plusieurs fois.

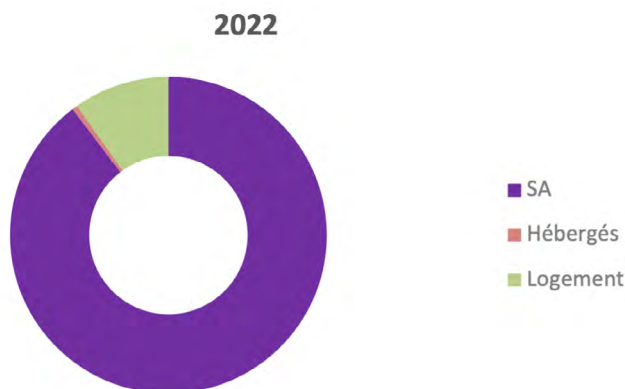
	PERSONNES ACCUEILLIES				
	2018	2019	2020	2021	2022
JANVIER	1 549	1 215	1 110	678	1 229
FÉVRIER	1 357	1 284	1 199	698	1 166
MARS	1 325	1 433	924	868	1 433
AVRIL	1 202	1 387	380	776	1 110
MAI	1 012	568	547	702	1 017
JUIN	1 205	1 127	824	810	1 036
JUILLET	1 234	1 239	1 011	854	1 058
AOÛT	1 267	1 133	1 140	898	951
SEPTEMBRE	1 343	1 304	1 187	919	1 097
OCTOBRE	1 543	1 639	1 067	891	1 317
NOVEMBRE	1 116	1 010	917	1 070	993
DÉCEMBRE	1 038	1 295	844	1 264	793
TOTAL	15 191	14 634	11 150	10 428	13 200

L'activité a repris un rythme d'accueil proche d'avant crise sanitaire.

Fréquentation journalière :

	2018	2019	2020	2021	2022
PERSONNES ACCUEILLIES	15 191	14 634	11 150	10 428	13 200
JOURS D'OUVERTURE	253	251	253	255	251
MOYENNE/JOUR	60	58	44	41	52

Typologie des personnes accueillies:



Les femmes accueillies :

> Récapitulatif et différentiel 2018 - 2019 - 2020 - 2021

	FEMMES ACCUEILLIES					MOYENNE DES FEMMES ACCUEILLIES / JOUR				
	2018	2019	2020	2021	2022	2018	2019	2020	2021	2022
TOTAL	2 234	2 390	1 232	682	327	9	10	5	3	1

La fréquentation des femmes a encore baissé et devient très marginale. Peu de femmes sont à la rue, ce qui est également constaté par les maraudes.

Le public français et étranger accueilli :

	ÉTRANGERS				Evolution de la fréquentation du public étranger entre 2021 et 2022	FRANÇAIS				Evolution de la fréquentation du public français entre 2021 et 2022
	2019	2020	2021	2022		2019	2020	2021	2022	
JANVIER	725	675	394	1 011	617	490	435	284	218	-66
FÉVRIER	834	767	384	966	582	450	432	314	200	-114
MARS	1 003	569	560	1 152	592	430	355	308	281	-27
AVRIL	903	188	477	838	361	484	192	299	272	-27
MAI	392	319	496	769	273	176	228	206	248	42
JUIN	585	507	578	767	189	542	317	232	269	37
JUILLET	603	717	565	841	276	636	294	289	217	-72
AOÛT	724	760	626	686	60	409	380	272	265	-7
SEPTEMBRE	797	743	654	759	105	507	444	265	338	73
OCTOBRE	975	677	603	1 094	491	664	390	288	223	-65
NOVEMBRE	799	609	713	772	59	211	308	357	221	-136
DÉCEMBRE	839	552	1 026	678	-348	456	292	238	115	-123
TOTAL	9 179	7 083	7 076	10 333	3 257	5 455	4 067	3 352	2 867	-485

> *Récapitulatif et différentiel 2019 – 2020–2021 – 2022*

Les personnes d'origine française sont moins présentes cette année, à l'inverse du public étranger. Le changement de local suite au déménagement ne semble pas avoir eu d'impact significatif sur la fréquentation. Nous suivrons cette tendance l'année prochaine.

Les nouveaux arrivants :

Le service considère comme nouvel arrivant toute personne n'ayant jamais fréquenté le service ou revenant sur le service après un an d'absence.

> *Récapitulatif 2018 - 2019– 2020 - 2021- 2022*

	2018	2019	2020	2021	2022
JANVIER	45	35	65	57	46
FÉVRIER	57	70	67	40	39
MARS	31	43	26	58	69
AVRIL	44	47	8	52	55
MAI	31	28	27	32	78
JUIN	37	35	31	43	69
JUILLET	31	48	48	54	49
AOÛT	56	51	68	51	64
SEPTEMBRE	41	28	38	46	95
OCTOBRE	47	71	59	50	75
NOVEMBRE	42	70	27	102	66
DÉCEMBRE	30	49	22	59	89
TOTAL	492	575	486	644	794
MOYENNE/ JOUR	1,95	2,29	1,92	2,53	3,16

Tranche d'âge :

882 personnes ont fréquenté l'accueil de jour contre 802 personnes en 2021 La part du public jeune a augmenté, ce qui peut s'expliquer par le jeune âge des migrants qui se présentent, principalement des afghans.

CATÉGORIES D'ÂGES	TOTAL	2022	2021	2020	2019
Moins de 10 ans	13	1%	2%	3%	6%
Moins de 18 ans	51	6%	13%	7%	8%
18 à 20 ans	124	14%	10%	8%	8%
21 à 24 ans	167	19%	15%	12%	13%
25 à 34 ans	289	33%	29%	36%	29%
35 à 44 ans	114	13%	14%	16%	16%
45 à 54 ans	61	7%	10%	11%	12%
55 à 64 ans	28	3%	4%	4%	5%
Plus de 65 ans	8	1%	1%	1%	1%
Age inconnu	27	3%	2%	2%	1%

Récapitulatif des douches prises :

L'augmentation sensible du nombre de douches montre que la réponse aux besoins d'hygiène est très importante. Cette prestation a été au cœur de nos préoccupations pour l'aménagement des nouveaux locaux.

	DOUCHES PRISES			MOYENNE DES DOUCHES PRISES		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
JANVIER	241	161	624	11	8	27
FÉVRIER	271	143	535	14	7	18
MARS	261	300	757	12	13	32
AVRIL	65	341	659	3	16	36
MAI	86	328	578	5	19	27
JUIN	189	379	572	9	17	25
JUILLET	310	376	708	14	18	36
AOÛT	424	330	525	20	16	26
SEPTEMBRE	460	421	616	21	19	29
OCTOBRE	377	401	806	17	19	40
NOVEMBRE	403	441	607	20	23	30
DÉCEMBRE	314	696	333	14	29	18
TOTAL	3 401	4 317	7 320	13	17	29

Les demandes d'hébergements :

	2018	2019	2020	2021	2022
JANVIER	184	140	121	22	46
FÉVRIER	172	280	92	25	17
MARS	147	425	73	10	30
AVRIL	145	339	20	12	16
MAI	116	543	18	20	21
JUIN	170	460	39	18	14
JUILLET	153	506	77	26	10
AOÛT	127	417	35	11	24
SEPTEMBRE	169	363	22	7	33
OCTOBRE	123	280	23	21	40
NOVEMBRE	183	296	38	38	23
DÉCEMBRE	133	151	21	35	20
TOTAL	1 822	4 200	579	245	294

Le nombre de demandes d'hébergements est resté stable, proche de 2021. Depuis que le 115 et le SIAO sont devenus actifs, les demandes d'hébergement sont traitées ailleurs qu'à l'accueil de jour.

LES MARAUDES EN 2020 - 2021 - 2022 :

Les maraudes ont lieu le mardi et jeudi matin entre 10h30 et 14h. Elles sont effectuées par un éducateur du SAO et un membre de l'Association Conscience Humanitaire. En 2022, des arrêts maladie sur le service ont empêché la participation à de nombreuses maraudes. Priorité était donnée au maintien de l'ouverture du service. Par ricochet, le nombre de contacts s'en est ressenti.

	2020		2021		2022	
	NOMBRE DE MARAUDES	NOMBRE DE CONTACTS	NOMBRE DE MARAUDES	NOMBRE DE CONTACTS	NOMBRE DE MARAUDES	NOMBRE DE CONTACTS
JANVIER	5	43	4	48	2	13
FÉVRIER	7	47	6	70	5	29
MARS	5	66	8	85	8	42
AVRIL	8	88	8	74	1	7
MAI	6	80	5	61	6	62
JUIN	7	97	7	120	8	73
JUILLET	6	69	6	78	4	23
AOÛT	5	81	5	64	6	12
SEPTEMBRE	7	90	8	100	6	23
OCTOBRE	6	56	6	74	4	40
NOVEMBRE	7	70	5	40	1	10
DÉCEMBRE	7	81	4	34	2	16
TOTAL	76	868	72	848	53	350

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE À VENIR

L'équipe de bénévoles ne cesse de s'amoinrir. Les bénévoles vieillissants qui quittent leur mission ne trouvent pas de remplaçants. Jusqu'alors, le service était totalement dépendant des bénévoles pour pouvoir ouvrir ses portes, notamment les lundis et les vendredis où les professionnels sont seuls en fonction.

Sur la fin de l'année, pour palier ces absences qui ont parfois occasionné des obligations de fermeture, nous avons recruté un renfort que nous espérons pouvoir pérenniser l'année prochaine.

Les permanences des LHSS hors les murs dans nos locaux vont pouvoir également renforcer l'action de prévention en gynécologie, qui doit débuter en 2023. Les nouveaux locaux nous permettent en effet de dédier une pièce à l'infirmerie.

Maintenant que le service est installé dans ses nouveaux locaux, avec une équipe renouvelée, nous envisageons de travailler sur la réécriture du projet de service, pour favoriser le sens de nos actions, et nous adapter au mieux aux besoins des bénéficiaires.

L'équipe étant plus complète, nous serons à même de pouvoir proposer des actions et activités hors les murs. Le lien social étant la base de notre travail, des temps partagés sur un mode plus ludique et détendu favorisent l'expression et la confiance.

MAISON RELAIS SIMONE ET ANTOINE VEIL

COORDINATEUR : Mathieu VAULEGEARD
 2 Rue Cotis Capel – 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN
 TÉL : 02 33 87 58 34
 E-MAIL : mvaulegeard@adseam.asso.fr



AUTORISATION / HABILITATION

DDCS – Convention pluriannuelle 2022-2025 relative au financement de la Maison Relais Simone et Antoine Veil pour 54 places à Cherbourg en Cotentin, signée par le Préfet de la Manche et la Présidente de l'association Femmes, pour une gestion assurée par l'association Femmes et l'ADSEAM.

CAPACITÉ AUTORISÉE

54 places situées sur la commune de Cherbourg en Cotentin, réparties entre un bâtiment comportant 7 studios de proximité ainsi qu'un espace collectif et des appartements diffus, aussi proches que possible de la Maison Relais.

POPULATION ACCUEILLIE

La Maison Relais accueille des personnes dont la situation personnelle ne permet généralement pas d'accéder au logement autonome et indépendant :

- Personnes à faible niveau de ressources,
- Personnes en situation d'isolement affectif, familial ou social,
- Personnes ayant un parcours antérieur fait de ruptures,
- Personnes rencontrant des difficultés de santé, physiques ou psychologiques qui les fragilisent.

La structure est aussi destinée à accueillir des familles, monoparentales ou non. Son projet social a vocation à évoluer et à être réévalué régulièrement pour s'adapter au paysage social dans lequel elle se déploie (*public accueilli, fonctionnement, ...*).

FINANCEMENT

Le financement est assuré par les services de l'Etat et la DRETS.

ÉQUIPE

- 1 coordinateur : 0.80 ETP,
- 3 hôtes : 2.20 ETP,
- 1 agent administratif : 0,50 ETP,
- 1 agent d'entretien : 0,20 ETP,
- Remplacement 0.20 ETP.

MISSIONS

La Maison Relais associe des logements privatifs et autonomes en sous-location et un espace de vie collectif favorisant les relations de la vie quotidienne entre les habitants et avec les hôtes. Son fonctionnement vise à se rapprocher le plus possible du mode de fonctionnement et de vie d'une maison ordinaire. Elle offre un cadre valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social. La Maison Relais s'inscrit dans une logique d'habitat durable, permettant une stabilisation de la situation des bénéficiaires sans limite de durée.

Les hôtes de la Maison Relais animent et régulent les espaces et les temps communs aux locataires, facilitent les relations interpersonnelles et sont à l'écoute pour pouvoir faire face aux difficultés d'ordre individuel ou collectif. Ils organisent les liens avec l'environnement local (*Maison de quartier, Conseil Citoyen, équipements publics, services d'animation, de loisirs, de culture...*), recherchant ainsi l'intégration des personnes et de la structure dans le tissu social local.

L'équipe d'hôtes a aussi en charge les tâches de gestion locative liées à l'activité de la Maison Relais : admission des nouveaux locataires, surveillance et maintien du bon entretien des logements et de l'espace collectif, perception des loyers et respect du règlement de fonctionnement.

Lors de la procédure d'admission, l'équipe d'hôtes évalue avec les personnes et les partenaires orienteurs les besoins en termes d'étayage, afin de sécuriser le parcours et l'entrée à la Maison Relais. Elle s'assure du maintien des contacts et instaure un partenariat fort avec les services extérieurs intervenant auprès des personnes accueillies (*services sociaux de secteur ou spécialisés, services de protection des majeurs, services d'accompagnement à domicile, services de soins...*). Lorsque c'est possible, la maison Relais associe au projet de relogement l'entourage soutenant de la personne ou de la famille (*parent, enfant, ami...*).

ACTIONS

Les actions menées par les hôtes de la Maison Relais s'articulent autour de trois axes : intervention collective, intervention individualisée, partenariat et travail de réseau.

- **Intervention collective** : Les hôtes ont une fonction d'accueil et d'animation de groupe : ils gèrent l'organisation quotidienne du service en assurant une présence sur le lieu de vie collective et en accueillant les visiteurs. Ils organisent et régulent des temps collectifs conviviaux qui permettent aux locataires de se retrouver et de créer du lien : repas, goûters, sorties, visites, ateliers, jeux de société, rencontres thématiques. Ils élaborent et mettent en place de nouveaux projets d'animation en y associant les locataires du service. Ils favorisent aussi la socialisation de chacun vers l'extérieur en s'appuyant sur les ressources locales : Maisons de Quartier, associations culturelles, sportives et de loisirs.
- **Intervention individuelle** : Les hôtes cherchent à développer le lien de confiance et l'adhésion de la personne. Ils sont à l'écoute, attentifs à chacun, adultes et enfants. Conformément à leurs missions, ils sont particulièrement mobilisés sur l'accompagnement de la personne ou la famille dans l'investissement de son logement. Dans ce but, l'hôte rend régulièrement visite aux locataires à domicile, s'assurant ainsi de la bonne installation et du bon usage du logement. Par ses échanges avec les locataires, ses conseils et son aide humaine et matérielle, il leur permet d'habiter mieux leur logement, d'en faire un lieu sécurisant et agréable. L'équipe de la Maison Relais a la conviction que ce travail d'appropriation du logement constitue une fondation sur laquelle les personnes vont pouvoir construire, dans la durée, leur propre projet d'insertion.
- **Partenariat et travail de réseau** : Chaque locataire de la Maison Relais a un ou plusieurs référents sociaux extérieurs : référent RSA, assistant social de secteur, curateur ou tuteur, conseiller d'insertion et de probation, accompagnant social à domicile, conseiller en économie sociale et familiale... les possibilités de mesures d'accompagnement social sont nombreuses. La Maison Relais, dans sa mission de stabilisation du parcours de la personne à long terme, assure une veille sociale permanente qui peut être vue comme un support permettant à ces mesures de s'exercer de façon plus efficiente. Ainsi, l'hôte prend systématiquement contact avec les professionnels extérieurs intervenant auprès de la personne afin de proposer une coordination entre les services. Son rôle peut être, selon les besoins, de médiatiser ou faciliter la relation d'accompagnement, d'interpeller le partenaire ou d'agir en collaboration dans un objectif commun. Pour les locataires, ce travail de réseau tisse un maillage cohérent, soutenant, contenant, et au final, rassurant.

SECTEURS D'INTERVENTION

Cherbourg en Cotentin, quartier Maupas-Haut-Marais-Brèche du Bois.

ACTIVITÉ 2022

L'année 2022, quatrième année de fonctionnement pour la Maison relais Simone et Antoine Veil, est marquée par la sortie progressive de la crise sanitaire de la Covid-19, permettant une reprise de la vie collective et des activités de groupe.

A la crise sanitaire succède en 2022 une crise économique et énergétique qui touche en premier lieu les ménages les plus pauvres et dont les conséquences se font ressentir dès l'été 2022 pour les locataires de la Maison Relais, de plus en plus nombreux à rencontrer des difficultés à faire face à leurs charges. Cette situation semble devoir perdurer et s'accroître en 2023, notamment en raison de l'augmentation parfois très importante des charges liées à l'alimentation, au logement, au coût de l'énergie pour certains logements échappant à la couverture du bouclier tarifaire (*logements chauffés par une chaudière collective et logements chauffés par des radiateurs électriques*) et du coût de l'eau.

En conséquence, la Maison Relais est confrontée à une augmentation des retards de loyer chez certains locataires qui ne rencontraient pas auparavant cette difficulté. Cet appauvrissement de la population de la Maison relais amène l'équipe d'hôtes à soutenir au mieux les locataires en difficultés financières, par des petits dépannages alimentaires, des orientations vers les associations caritatives comme Les Restos Du Cœur, des demandes d'aide au Fonds de Solidarité pour le Logement pour impayés de loyers ou de factures d'énergie.

La Maison Relais a atteint son effectif de 54 places cette année, réparties sur les 7 studios de proximité et 29 logements en diffus, allant du T2 au T5.

ADMISSIONS ET EFFECTIF DE LA MAISON RELAIS :

Sur l'année 2022, la Maison Relais comptabilise 19 183 journées de présence, correspondant à un taux d'occupation de 97.33 %.

L'effectif total de 54 places est atteint en juin 2022.

Un roulement commence à s'instaurer avec 3 départs volontaires réalisés en 2022 et plusieurs départs prévus en 2023.

Sur 2022, la Maison Relais a logé 39 ménages, soit 59 personnes réparties entre 16 femmes, 26 hommes et 17 enfants.

16 demandes ont été traitées.

3 entrées se sont concrétisées dans l'année : 2 femmes seules et 1 homme seul et 1 accueil sur le collectif et 2 accueils sur le diffus.

Un ménage constitué d'une femme avec un enfant s'est agrandi avec le retour de deux enfants dont le placement a été levé au profit d'un retour au domicile.

Un homme seul, locataire d'un studio de proximité, a pu accéder à un logement diffus de la Maison Relais à sa demande, entamant ainsi un parcours locatif progressif vers plus d'autonomie.

3 sorties ont eu lieu en 2022, correspondant à 4 personnes :

- 2 hommes seuls,
- 1 homme avec un enfant à charge.

Deux de ces sorties sont liées à un départ vers le logement autonome, en concertation et avec l'accompagnement de l'équipe dans les démarches d'accès au logement.

Le troisième départ résulte d'un retour en famille pour un locataire qui n'a pas été en capacité d'accéder à l'autonomie et à l'investissement de son logement. Cette personne, atteinte d'une déficience intellectuelle, a finalement fait le choix de revenir à sa situation initiale d'hébergement chez sa mère.

Services orienteurs et motifs d'orientations :

La Commission SIAO-50 a validé en 2022 l'orientation de 8 ménages vers la Maison Relais, donnant lieu à 1 entrée.

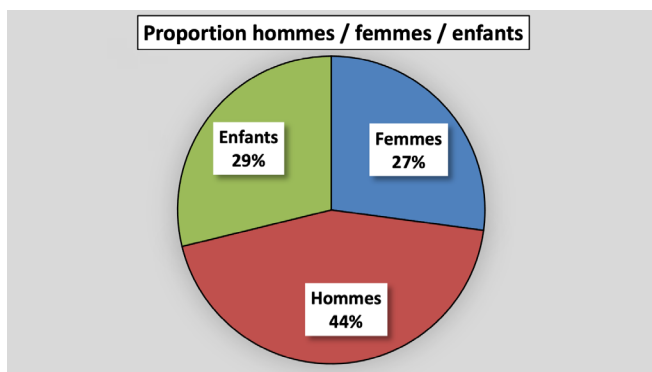
Cela représente en tout 89 orientations sur 4 années d'existence. Sur ces 89 orientations, 53 ont donné lieu à une entrée à la Maison Relais. Autrement dit, 60 % des orientations SIAO vers la Maison Relais se sont concrétisées par une admission.

SERVICE ORIENTEUR	2019	2020	2021	2022	TOTAL
CCAS Cherbourg	7	1	0	1	9
UDAF	4	3	4	2	13
ATMPM	0	0	4	0	4
CDHAT	2	3	2	0	7
Bon Sauveur	5	1	5	2	14
CMS	3	2	2	2	9
CHRS Louise Michel	2	2	1	0	5
Accueil de jour	2	1	0	0	3
MJPM	3	0	5	0	8
Maison parentale	1	1	1	0	3
SL Asso femmes	2	0	0	0	2
CCAS Hague	0	1	0	0	1
SAMSAH	1	0	0	0	1
ACT	1	0	0	0	1
CHRS le Cap LHSS	1	1	0	0	2
CHRS le Prépont	0	0	1	0	1
SPIP	1	0	1	0	2
Accueil emploi Coutances	0	1	0	0	1
CCAS Saint-Lô	0	0	1	0	1
CCAS Valognes	0	0	1	0	1
SIAO autre département	0	0	1	1	2
TOTAL	35	17	29	8	89

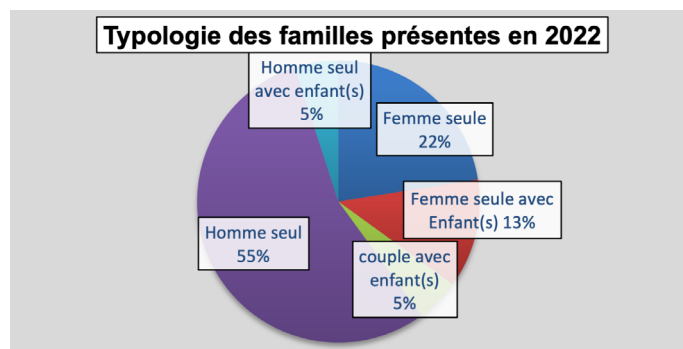
Le ralentissement des orientations vers la Maison Relais observé cette année s'explique par le fait que la structure a complété son effectif et que les nouvelles entrées sont conditionnées au départ d'un ménage. Nos quatre années de recul permettent d'estimer une moyenne de 2 à 3 départs par an. Cette situation, connue de nos partenaires sur le territoire, décourage inévitablement les préconisations d'orientations vers la Maison Relais, qui risquent de demander un très long délai avant qu'une admission puisse se concrétiser.

Ainsi, seules trois nouvelles personnes ont pu être admises à la Maison Relais en 2022 : une femme seule sortante du CHRS Louise Michel, un homme seul sortant du CHRS Le Cap, une femme seule en difficulté financière et psychologique quittant son logement autonome.

Effectifs et répartition des ménages de la Maison Relais :



Pour l'année 2022, la Maison Relais a compté 59 locataires, comprenant 16 femmes, 26 hommes et 17 enfants.

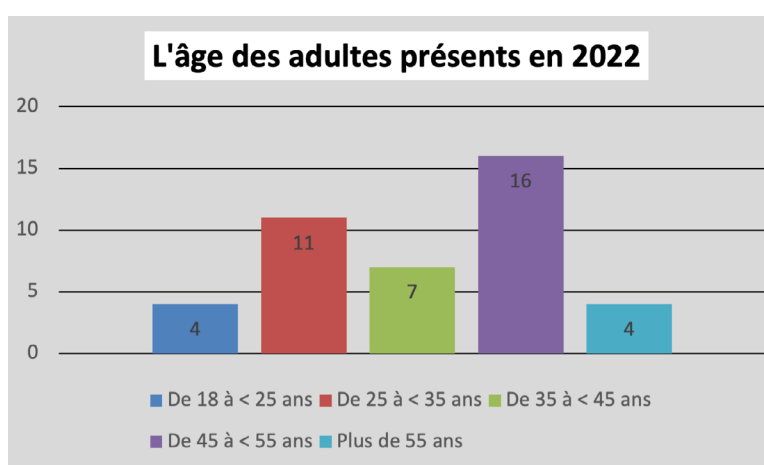


Les personnes seules représentent 77% des ménages locataires de la Maison Relais. Plus de la moitié sont des hommes seuls.

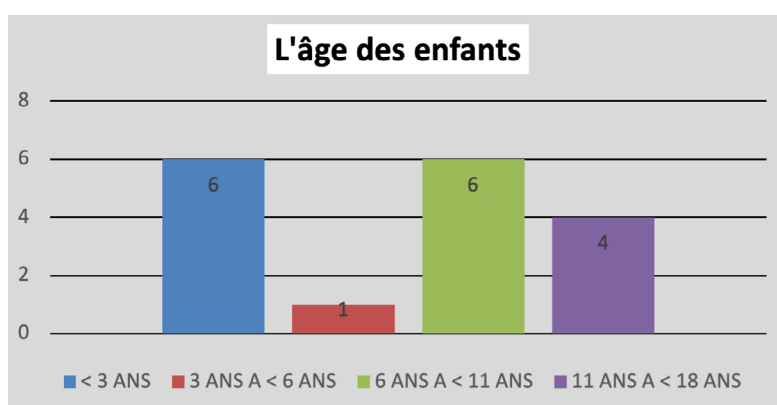
La Maison Relais accueille en tout 9 familles, dont 7 familles monoparentales.

CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION DE LA MAISON RELAIS :

Répartition par tranches d'âge des adultes :



Répartition par tranches d'âge des enfants :



52 % des adultes a moins de 45 ans et les mineurs représentent 29 % de l'effectif total. C'est au final 66 % de la population totale qui a moins de 45 ans.

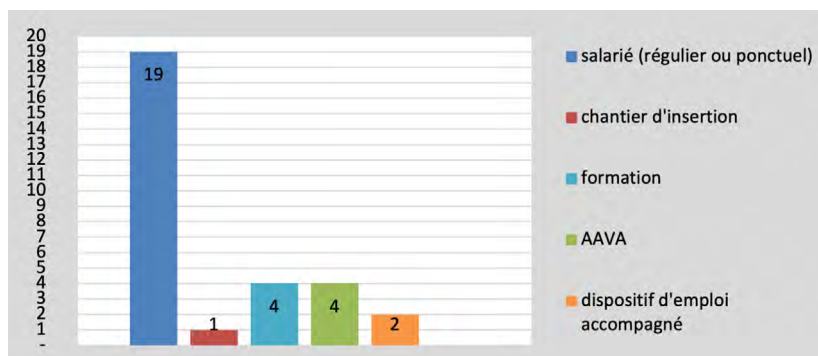
La tranche d'âge la plus représentée est 45-55 ans, pour plus de 38 % de la population adulte.

Origine géographique :

La quasi-totalité des orientations vers la Maison Relais émanent du territoire Nord-Cotentin. Seuls deux ménages présents en 2022 vivaient auparavant dans un autre Département.

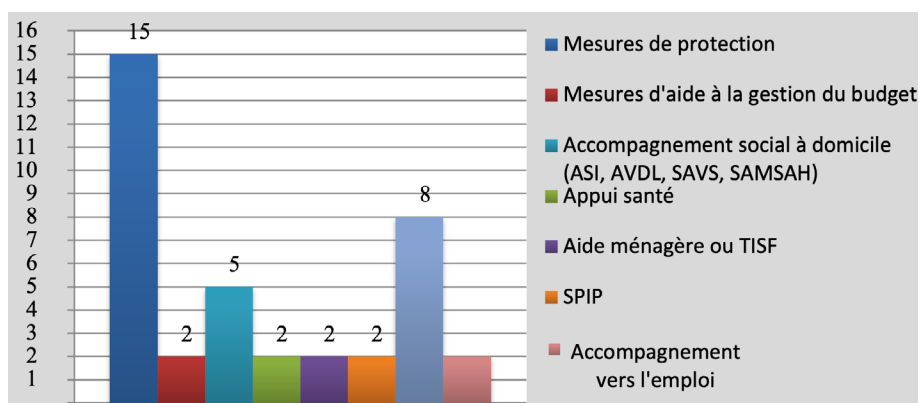
Les ressources des locataires :

Locataires bénéficiant d'une activité professionnelle ou d'insertion professionnelle :



23 personnes, soit 55% des adultes ont eu une activité professionnelle durant l'année 2022, salariés du milieu ordinaire ou protégé, bénéficiaires d'un dispositif d'insertion par l'activité économique ou en formation professionnelle. Certains ont cumulé deux activités : formation et activité complémentaire (salaire ponctuel ou AAVA). Deux locataires sont accompagnés par un dispositif d'aide à l'accès à l'emploi spécifique à leur situation de jeunes adultes porteurs de handicap.

Mesures d'accompagnement des locataires :

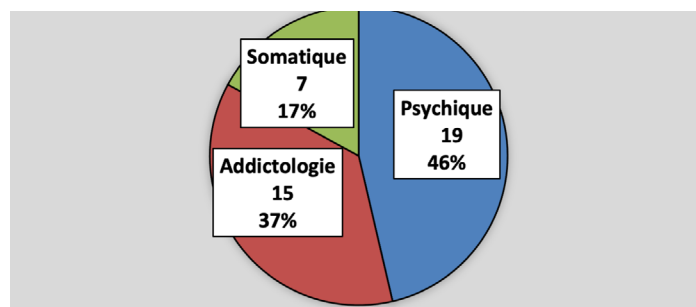


Un seul et même foyer peut parfois cumuler plusieurs accompagnements, par exemple une mesure de protection et l'intervention d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

Les locataires de la Maison Relais bénéficient pour la plupart d'un accompagnement extérieur permettant un suivi social et un étayage, en regard des difficultés repérées par les professionnels orienteurs ou lors de la procédure de demande d'admission. Ces accompagnements se rapportent en majorité à des difficultés de gestion financières (41% des mesures sont des mesures de protection ou d'aide à la gestion) et à un manque d'autonomie liée au logement (17% des mesures sont des mesures d'accompagnement à domicile et d'aide à l'investissement et l'entretien du logement).

8 des 9 familles présentes à la Maison Relais sont prises en charge par un dispositif de protection de l'enfance, qu'il soit judiciaire ou administratif : Placement, Mesure à Domicile d'Accompagnement Intensif (MDAI), Aide Educative en Milieu ouvert (AEMO), Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion de Budget Familial (MJAGBF).

Problématiques de santé :

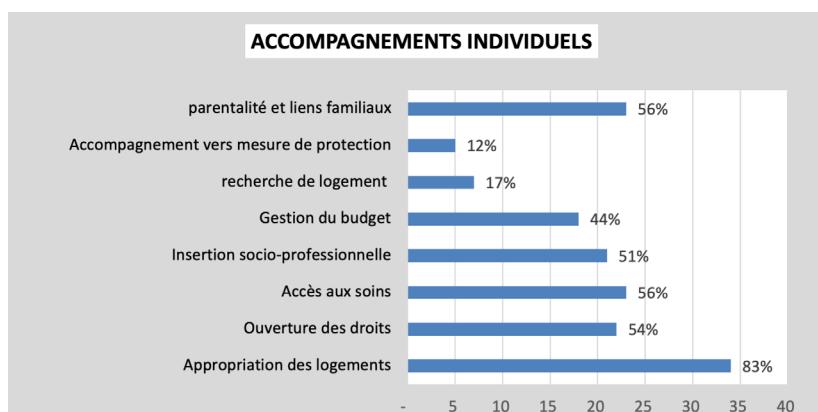


Une grande majorité (près de 78% de l'effectif adulte total) du public de la Maison Relais rencontre des difficultés de santé. Ces difficultés, généralement prises en charge par des structures de soins, sont liées aux addictions à 37 % et à des troubles psychiques à 46 %.

Ces chiffres ont baissé par rapport à 2021 qui avait connu une augmentation significative, vraisemblablement liée aux conséquences de deux années de crise sanitaire qui auront profondément éprouvé la stabilité psychologique des plus fragiles.

28 % des personnes rencontrant des difficultés de santé cumulent plusieurs troubles, qu'ils soient psychiques, liés aux addictions ou somatiques. Là aussi, ce chiffre a baissé significativement (66 % en 2021), montrant une amélioration globale de la situation de santé de notre population. Nous faisons l'hypothèse que cette amélioration est liée à la sortie de crise sanitaire, mais aussi à la stabilisation des situations sociales des personnes locataires et à l'amélioration progressive de leurs conditions de vie.

L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DES LOCATAIRES DE LA MAISON RELAIS :



La convention pluriannuelle de financement 2022-2025 précise en annexe que les personnes locataires doivent bénéficier d'un accompagnement de proximité et rappelle à juste titre que les questions d'appropriation et de gestion d'un logement sont les missions premières d'une Maison Relais.

Le graphique ci-dessus recense les actions d'accompagnement individuel les plus fréquemment mises en œuvre par l'équipe d'hôtes auprès des habitants. L'intervention socio-éducative de l'équipe se positionne en priorité en collaboration et en complémentarité avec les partenaires, lorsqu'ils sont présents. Elle vise autant que possible à accompagner les locataires vers le droit commun, à travers un parcours plus ou moins long en fonction des difficultés rencontrées, dont le point de départ est la stabilisation par l'accès au logement.

L'accompagnement à l'appropriation du logement est donc sans surprise la question la plus fréquemment travaillée avec les locataires, car c'est la difficulté la plus récurrente. C'est la raison de la présence dans l'équipe d'une technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF), particulièrement qualifiée pour intervenir à domicile de façon éducative sur les problématiques liées à l'investissement et à l'entretien du logement et à l'organisation du quotidien (*hygiène, alimentation, relations de voisinage, rythme de vie...*).

La Maison Relais Simone et Antoine Veil a pour particularité d'accueillir des familles, ce qui amène l'équipe d'hôtes à travailler également sur les questions de parentalité et de protection de l'enfance, souvent à la demande des locataires eux-mêmes. Pour certaines situations, un réel partenariat s'est instauré avec les services de protection de l'enfance, qui reconnaissent la pertinence de la place de la Maison Relais dans la stabilisation et la sécurisation des situations sociales, et dans son rôle de conseil et d'accompagnement fondé sur une forte relation de confiance avec les personnes.

LES ACTIVITES COLLECTIVES :

Conçue pour favoriser le lien social, rétablir ou étayer le rapport à l'autre, la Maison Relais dispose d'un espace de vie collectif qui permet à l'équipe d'hôtes d'organiser les temps collectifs visant à rompre la situation d'isolement des locataires. Les hôtes ont pour missions de réguler et médiatiser les relations interpersonnelles dans le groupe afin de garantir la place et le sentiment de sécurité de chacun et de s'appuyer sur les activités proposées pour permettre la restauration de l'estime de soi.

Le tableau ci-dessous recense les différentes sorties et activités proposées durant l'année 2022.

DATES	Nombre de participants	Hôtes	Soirées à thème, sorties culturelles ou ateliers
08/03/2022	5	1	Soirée femmes
08/03/2022	3	1	Atelier avec les jeunes de l'IME sur le thème du recyclage
18/03/2022	8	2	Présentation de la « Comédia del Arte avec le Théatreo »
19/05/2022	2	1	Atelier avec les jeunes de l'IME création d'un masque
08/06/2022	4	3	Atelier sensibilisation au handicap (<i>langue des signes</i>)
14/06/2022	6	2	Atelier décoration pour la fête de quartier
09/09/2022	6	2	Présentation de la saison théâtrale du Trident
24/09/2022	5	1	Échange de vêtements / bourse de troc entre locataires
21/10/2022	7	2	Soirée octobre rose
22/11/2022	6	1	Soirée foot
17/12/2022	4	1	Atelier préparation fête de Noël avec les jeunes de la MJC

DATES	Nombre de participants	Hôtes	Sorties à la journée
24/03/2022	5	1	Découverte journée faune « faucons pèlerins »
29/04/2022	2	1	Journée green jardin public
05/05/2022	4	1	Omonville découverte de la côte et de l'histoire
12/05/2022	9	2	Mont St Michel traversée de la baie
07/07/2022	7	2	Phare de Gatteville
21/07/2022	7	2	Sortie Mont Castre
25/08/2022	8	2	Musée de la Verrerie à la Glacerie

Ateliers et sorties répartis sur l'année

Ateliers cuisine

Soirée jeux

Création et complétude d'un album photo tout au long de l'année

Accueil et jeux avec les enfants le mercredi

Artothèque

Jeux société ponctuels sur collectif

Soirée théâtre

Soirée cinéma

Activités « nature » réparties sur l'année

Marche le jeudi matin

Jardin potager

Parallèlement aux différentes sorties, ateliers, soirées et participations aux événements culturels locaux et aux événements organisés en partenariat avec la maison de quartier, certaines activités sont entrées dans les habitudes et ponctuent le quotidien de la Maison Relais.

Ces activités pratiquées de façon régulière ne répondent pas à un calendrier préétabli, à l'exception des marches à pied du jeudi matin. Elles sont proposées en fonction du moment, des envies exprimées par les locataires et permettent à la Maison Relais de s'inscrire dans un fonctionnement qui se rapproche de la spontanéité d'une organisation familiale.

Ainsi, un groupe d'une quinzaine de locataires fréquente quotidiennement le lieu de vie collectif et y trouve des relations amicales saines et chaleureuses, qui se construisent autour d'activités simples. Ils s'approprient de plus en plus ce lieu et sont forces de propositions. Comme dans une famille, ils sont solidaires et se préoccupent les uns des autres.

Delphine Eloi-Lognoné et Paul Hairon, tous deux hôtes de la Maison relais, rendent compte des actions collectives menées durant cette année 2022 :

La Maison Relais Simone et Antoine Veil a proposé pour cette année 2022 des activités à ses locataires. Celles-ci ont permis aux locataires de participer à des sorties à proximité de leur lieu d'habitation, à des moments de découverte du patrimoine de la région, à des manifestations culturelles et à des échanges participatifs avec la maison de quartier Françoise Giroud et d'autres partenaires :

Les marches du jeudi :

La présence des locataires (5 à 6 personnes en moyenne) lors des sorties sur l'ensemble de l'année montre le besoin de se retrouver dans une activité ouverte sur l'extérieur et permettant à chacun, à son propre rythme, d'éprouver le sentiment de bien-être en marchant et en échangeant.

Les temps forts ont été impulsés par les choix des locataires qui ont souhaité passer une journée au Mont-Saint-Michel avec une traversée de la baie encadrée par un guide.

La découverte du phare de Gatteville fût également l'occasion en groupe d'apprécier le Val de Saire en passant par la côte et en marchant dans les terres au plus près de la faune (étang de Gattemare). L'été nous a également permis, à l'initiative d'une locataire salariée du musée, d'aller au musée « Connaissance du Cotentin » retraçant l'histoire de la manufacture de la verrerie de La Glacerie et des coutumes de l'époque.

Les sorties sont aussi ouvertes aux familles avec des balades plus propices à la détente comme au Mont Castre dans le Parc Naturel du Cotentin avec des pique-nique et des jeux.

La ville est aussi un terrain propice aux découvertes, nous avons suivi les créations artistiques de Blesea, artiste cherbourgeois, qui expose ses talents de graffeur dans des lieux atypiques. Des ballades au plus près de l'art urbain.

La marche est devenue un rendez-vous et non une obligation où chacun est libre de proposer, d'initier et partager ses anecdotes, ses savoirs et ses ressentis.

L'accès à la culture :

Nous avons à cœur de permettre aux locataires d'accéder à la culture avec des partenariats comme les prêts à l'Artothèque de Cherbourg qui permettent à chacun, grâce aux choix d'œuvres, d'entrer dans un lieu d'exception où l'art est accessible, visible et partagé. Notre lieu de vie commun prend alors des couleurs, des émotions différentes suivant les choix des locataires des œuvres empruntées.

Tous les trois mois avec deux ou trois locataires, l'Artothèque nous ouvre ses portes et nous en revenons avec des œuvres uniques. Les œuvres permettent de s'enrichir, d'échanger et d'approfondir des connaissances.

Le partenariat avec le théâtre du Trident, scène nationale, est un accès primordial et privilégié à la culture avec un large choix de programmations qui sont proposées à moindre coût aux locataires.

Les locataires sont conviés à l'avant programmation afin qu'ils puissent exprimer leurs choix concernant les spectacles auxquels ils aimeraient assister. Ceci est rendu possible grâce au dispositif des places à 2 euros. Les locataires se sont vus proposer quatre spectacles (« Trio Sora », « ZypherZ », « Blanc », et « Sauvages »). Trois locataires différents à chaque spectacle et un hôte se sont rendus à ces représentations. Ces soirées sont l'occasion d'échanges sur ces moments, et ont été, pour beaucoup, une première expérience du spectacle vivant. Ce dispositif sera reconduit l'année prochaine.

Environ une fois par mois se déroule sur la Maison Relais une Soirée Jeux qui réunit de trois à huit locataires. Y sont proposés des jeux de société dits modernes, ayant l'intérêt de proposer des niveaux de difficultés variés, et favorisant la collaboration, la discussion, ou la négociation, ou d'autres compétences sociales ou mentales, en fonction des capacités de chacun.

Le jeu est aussi présent de manière moins formelle dans le quotidien de la Maison Relais (avec les jeux proposés lors de ces soirées, ou, plus fréquemment avec des jeux plus classiques tels que le Scrabble, la Belote, ...).

Plusieurs sorties au cinéma ont aussi été faites (les films choisis sont très variés, allant de la superproduction à des films français plus intimistes, comiques ou autres).

Les locataires sont également informés de la tenue d'événements sportifs sur le secteur, se déroulant principalement le week-end. Un des locataires étant bénévole à la JSC Handball, il nous propose ponctuellement des invitations aux rencontres de Proligue se déroulant à Chantereyne.

La participation à la Foire de Lessay est aussi un moment important pour les locataires. Cette sortie annuelle, initiée dès la création de la Maison Relais est très demandée, et est un moment phare de la vie de la Maison Relais.

Les partenariats :

De septembre 2021 à fin juin 2022, nous avons pu mettre en place un partenariat avec des jeunes de l'Ime du Centre Jean Itard et un éducateur technique.

Le but de ces échanges était un transfert de compétences et de savoir-faire avec certains locataires (menuisier et peintre) et les jeunes au sein de leur atelier recyclage afin de créer un masque « Totem » destiné au jardin de la Maison Relais.

La valorisation dans la transmission ainsi que les échanges dans les techniques, les matériaux et les procédés ont permis aussi bien aux jeunes qu'aux locataires d'être investis, valorisés et soutenus dans une démarche commune.

De deux locataires investis au départ, nous avons pu mobiliser d'autres personnes dans la conception du masque avec des échanges concernant les couleurs à adopter, les matières retenues...

La finalisation du projet fut dans la mise en place du masque dans le jardin avec une préparation de la journée : achats de boissons, préparation de gâteaux, création d'un album photos retraçant les mois de partenariat.

Le partenariat le plus important et constant est celui avec la maison de quartier Françoise Giroud qui se trouve à proximité.

Depuis plus d'un an, les initiatives de part et d'autre permettent aux locataires de voir la maison Françoise Giroud comme lieu ressource et comme endroit propice aux propositions, aux échanges et aux activités.

Le jardin partagé fut un point de départ de ce partenariat avec un vrai investissement de certains locataires qui ont participé à sa création (potager, aménagement du lieu, récolte...).

Les personnes fréquentant la maison de quartier ont pu identifier le lieu Maison Relais comme un partenaire lors de moments spécifiques, tels que la « Journée Portes-Ouvertes », les fêtes de quartier ou encore lors de sorties spécifiques.

La forte mobilisation (10 personnes) aux fêtes de fin d'année avec la fabrication de biscuits et à la fête de printemps avec l'animation d'un stand pour les enfants du quartier montrent que les locataires y ont une identité qui leur permet d'être reconnus comme citoyens actifs et habitants.

La Maison Relais participe aux réunions de coordination du territoire à la Maison Françoise Giroud. Des manifestations plus importantes comme les « journées Green » avec différents acteurs du secteur social et associatif montrent la place de la Maison Relais et des locataires dans la participation à des événements marquants de la ville.

La réunion des locataires :

En concertation avec les habitants de la Maison Relais, nous avons institué une réunion où l'ensemble des locataires est convié, une fois par an. Cette réunion fixée en fin d'année est un temps d'expression partagée dont l'ordre du jour est construit en collaboration entre les hôtes et les locataires volontaires. Elle permet de faire un bilan de l'année passée et de se projeter sur l'année suivante, de transmettre des informations et de régler certains aspects de la vie collective, qu'ils soient organisationnels ou relationnels.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION AVEC LES LOCATAIRES DU 25 NOVEMBRE 2022

Locataires présents :

Marine, Laurent, Mariany, David, Océane, Thierry, Ludovic, Vivien, Patricia, Elodie, Anne, Delphine, Michèle, Jean-Christophe, Céline

Equipe Maison Relais :

Mathieu, Delphine, Paul, Mylène, Véronique

Introduction par Mathieu :

L'effectif de la Maison relais est au complet depuis le mois de juin 2022.

Au niveau des mouvements des locataires, Salah quitte son studio pour un appartement.

Un nouveau locataire va arriver sur le collectif mi-décembre.

David prend la parole, il a vraiment apprécié la sortie au Mont St Michel. Cette journée a permis une bonne cohésion de groupe.

La sortie au musée de la Glacerie a également été appréciée. Marine travaillant là-bas sur une période, elle a proposé que la Maison relais organise une visite du musée. Thierry, Anne et David s'y sont rendus avec Delphine E.

Thierry de son côté a apprécié la sortie au Phare de Gatteville suivi d'un géocatching. Delphine E précise que ces sorties sont dans la continuité de la marche du jeudi matin qui fonctionne bien.

Petit retour sur le « Noël Party » organisé avec la maison Françoise Giroud. Cette année, fabrication de biscuits de Noël qui seront vendus lors de cette fête de quartier ainsi qu'un goûter organisé avec la MJC.

Mathieu ajoute que l'intérêt de ces événements est de mettre de la vie dans le quartier et permettre du lien entre les habitants. Il est intéressant pour la Maison relais d'y participer.

Parallèlement la maison Françoise Giroud propose de nombreuses activités et des sorties. Le programme est à disposition à la Maison relais. Il peut même être envisagé que les hôtes accompagnent certaines sorties.

Lionel demande si des places pour le théâtre sont encore disponibles.

Paul répond qu'il y a encore quelques spectacles disponibles sur la période 2022/2023. Le nombre de places étant limité.

Mathieu se questionne sur un mode de communication qui permettrait aux locataires d'être bien au fait des sorties et activités qui sont proposées à la maison relais.

Marine propose de prévoir un peu en avance les sorties, en parler régulièrement au moment du café et prévoir un délai un peu plus long pour qu'un maximum de locataires puisse avoir accès à l'information. Patricia soumet l'idée d'un calendrier avec les dates des sorties.

- Point sur l'organisation quotidienne du lieu de vie

Mathieu tient à remercier ceux qui participent au maintien de la propreté du lieu de vie. Cela avait été abordé l'année dernière lors de la réunion des locataires.

- Règle du bien vivre ensemble

Sur le lieu de vie collectif il est important de respecter l'hygiène et la présentation.

Il est interdit de se présenter en état d'ivresse sur le lieu de vie. Il peut être demandé à une personne qui ne respecte pas cette condition de quitter l'espace de vie. Cela peut transmettre une image vécue comme irrespectueuse. Paul ajoute que cela obligerait les hôtes à jouer un rôle qu'ils n'apprécient pas.

Mathieu indique que des petites initiatives seraient bienvenues pour améliorer le quotidien sans attendre que les hôtes demandent.

David précise qu'il s'occupe de la tonte de pelouse et que ce serait bien que d'autres locataires prennent le relais.

- Relations entre locataires

Les locataires ne doivent pas s'approprier le rôle des hôtes. Par exemple en cas de tension entre des locataires c'est à l'hôte d'intervenir celui-ci est le garant du lieu.

De plus, Mathieu ajoute que comme il n'y a pas de référence, les locataires peuvent s'adresser à l'hôte avec qui ils sont le plus à l'aise.

Les hôtes sont là pour encourager les relations interpersonnelles, il y a néanmoins des limites à ce que l'on peut se raconter. De la même façon, pour celui qui reçoit la parole de l'autre il faut savoir dire « stop ». On peut se sentir envahi par les histoires des autres. C'est juste un point de vigilance pour chacun d'entre nous.

- Bienveillance n'est pas surveillance

Il s'opère une réelle bienveillance entre les locataires de la maison relais mais il faut également être vigilant car il y a une limite. Il faut préserver l'intimité de chacun.

- Mise à disposition de vélos en partenariat avec la MJC : 1 adulte, 1 enfant

Il n'y a pas de procédure pour le moment concernant l'utilisation des vélos, ils sont en libre-service. Les protections doivent être utilisées (gilet jaune, casque). Les vélos sont à l'entrée. Reste à voir pour la clé de l'antivol afin qu'elle soit accessible également le week-end. A voir à l'usage comment cela va s'organiser.

Pour information, il y a des ateliers à la MJC pour apprendre à faire du vélo.

- Utilisation du jardin

Le jardin a bien été investi. Petit potager dans le bac, aromates, fleurs en pots. Il manque peut-être des fleurs qui pourraient être coupées afin de confectionner des bouquets. Ce projet doit être anticipé (au printemps) afin de faire des achats. Un groupe de locataires pourrait finaliser le projet (à prévoir en janvier/février).

- Point sur les activités proposées régulièrement

- *Les soirées jeux, supervisées par Paul : environ 1 fois par mois le jeudi soir. Un groupe de fidèles s'est constitué et quelques locataires se rajoutent ponctuellement.*
- *La marche du jeudi matin : à maintenir mais elle est liée à la participation des locataires. D'une semaine à l'autre il est proposé divers lieux. Delphine E. ajoute que ces sorties permettent de se voir dans un autre contexte.*
- *Soirée femmes : organisée avec les femmes de la Maison Relais, à raison d'une fois tous les 3 mois environ. Moment de partage et d'intimité.*
- *Événements sportif : en ce moment avec la coupe du monde de football, des soirées sont organisées (pizza, foot). Mardi dernier 6 locataires étaient présents.*
- *Artothèque : le prêt d'œuvres se maintient, environ tous les 3 mois. 3 locataires peuvent accompagner Paul ou Delphine lors de l'échange d'œuvres et peuvent choisir chacun 2 œuvres. Paul incite les locataires à venir. Patricia souligne qu'il est intéressant de découvrir de jeunes artistes. De plus tout à chacun peut emprunter une œuvre pour son domicile.*

- Projets pour l'année à venir

Les projets peuvent être nombreux mais il faut un mouvement pour se renseigner sur les sorties, collecter des informations et faire des propositions.

Ex : journée à Granville avec la visite du jardin Christian DIOR. Journée à la Cité de la Mer. Les plages du débarquement.

Paul ajoute qu'il faut anticiper une sortie surtout s'il y a une nuitée. (Où manger, où dormir, le prix, ce que chacun peut financer).

Tout en sachant que certaines sorties peuvent être organisées entre les locataires sans la participation de la maison relais.

- Fêtes de fin d'année

500 biscuits vont être confectionnés pour le goûter des enfants qui aura lieu à la Brèche. Le repas du 14 décembre midi au restaurant « le telles quelles » est offert. Un coupon est à retourner pour l'organisation de ce repas.

Un repas pour la nouvelle année peut être organisé sous forme de buffet, chacun apporte quelque chose.

Patricia intervient et souhaite des détails concernant les charges sur les quittances de loyer.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE À VENIR

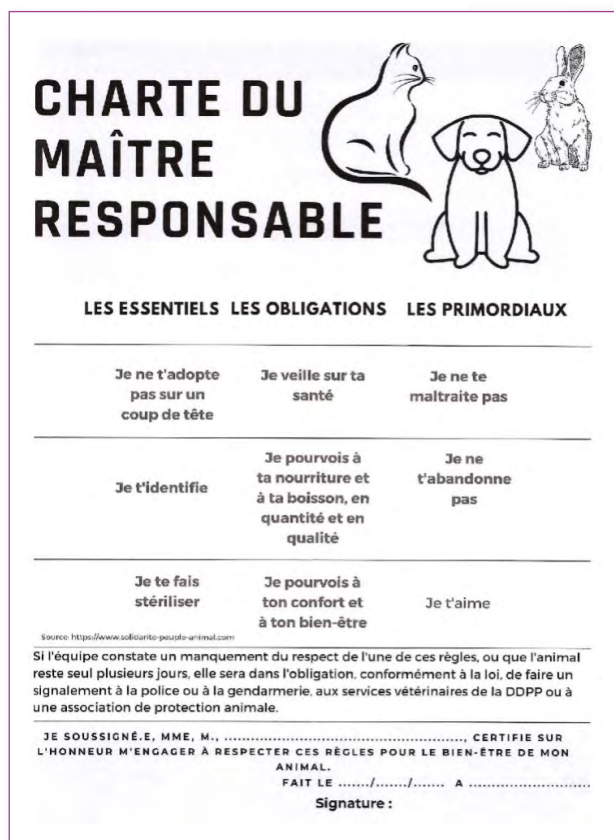
Mise en place d'une Charte du Maître Responsable :

A l'initiative d'une stagiaire monitrice-éducatrice à la Maison Relais en 2022-2023, ayant observé la difficulté de certains locataires à gérer correctement leur animal de compagnie, la mise en place d'une Charte du Maître Responsable est envisagée.

Ce document engageant les locataires propriétaires d'animaux de compagnie pourra servir de support pour engager un échange autour de la question du bien-être animal et de la responsabilité qui en découle.

Il permettra également à l'équipe de se positionner comme garante du respect de la loi relative à la lutte contre la maltraitance des animaux.

Le document ci-contre, élaboré par notre stagiaire, sera prochainement soumis à la validation de l'équipe et de la Direction de la Maison Relais.



La Maison Relais, terrain de recherche en sociologie :

Christelle Achard, étudiante doctorante en sociologie à l'Université de Caen, déjà venue à la Maison Relais en 2020 dans le cadre de son mémoire portant sur la relation dans le travail social, reviendra en 2023 rencontrer les professionnels et les locataires de la Maison Relais pour son projet de thèse intitulé « Le travail social à l'épreuve de la marginalité. Etude comparative des modes de prise en charge des jeunes dits incasables et des sans-abris, dits grands exclus ».

L'accompagnement du parcours résidentiel des locataires de la Maison Relais :

La Maison Relais accompagne dans la durée les locataires dans leurs projets de vie. A ce titre, ils peuvent être confrontés à l'évolution de leur configuration familiale, amenant le besoin de changer de logement, devenu inadapté à leur situation, sans pour autant remettre en cause la pertinence de leur présence en maison relais et leur souhait de continuer à être accompagnés.

C'est pourquoi, avec le recul de la présence de locataires depuis plusieurs années, nous pouvons aujourd'hui parler de parcours résidentiel au sein de la Maison Relais, c'est-à-dire la possibilité de proposer des solutions de logement adapté à toutes les étapes de la vie : agrandissement de la famille, problématiques de vieillissement ou de handicap, difficultés financières...

Ainsi, l'équipe d'hôtes a accompagné en 2022 la demande d'une locataire de changer de logement pour pouvoir accueillir ses deux enfants, placés en famille d'accueil au moment de son admission et dont elle a pu obtenir le retour à son domicile, le Juge des Enfants ayant constaté l'évolution très favorable de sa capacité à prendre en charge ses enfants. Par la proposition d'un échange de logement, la Maison Relais pourra, dans le cadre de ce retour à domicile, continuer à jouer son rôle de soutien à la fonction parentale auprès de cette femme, rassurée de conserver cet appui qui la valorise et la conseille dans son rôle de mère.

Deux autres demandes sont à traiter en début d'année 2023.

La première concerne une femme accueillie depuis 2019 avec son enfant, placé quelques mois après son arrivée. Lors de la dernière audience auprès du Juge des Enfants, la mise en place de droits d'hébergement est prévue à la condition que la mère déménage, l'enfant se sentant insécurisé dans ce logement en raison de ce qu'il y a vécu par le passé. Ayant dans un premier temps projeté d'accéder à un logement autonome, cette locataire a finalement pris conscience du soutien que lui apporte la Maison relais, notamment en termes de lien social et de sentiment de sécurité. Elle sollicite donc l'attribution d'un nouveau logement. Avec son accord, l'équipe de la Maison Relais va organiser une rencontre avec sa curatrice et le référent du placement de l'enfant, afin de donner suite à cette demande en concertation avec les professionnels qui interviennent auprès d'elle et de son fils.

Enfin, un homme locataire depuis 2019, qui accueille sa fille en garde alternée, a sollicité l'équipe pour évoquer son projet de vivre en couple avec son amie, la jeune femme attendant un enfant de lui. Celui-ci a été rassuré par la possibilité que ce projet puisse se mettre en œuvre au sein de la Maison relais, dans le cadre d'un échange d'appartement, lui permettant ainsi de continuer à bénéficier du travail d'accompagnement individuel autour de l'investissement du logement, de l'insertion professionnelle et de la parentalité, entamé depuis son arrivée. Cette possibilité lui permet de poursuivre son nouveau projet de vie sans rupture de parcours. Sa compagne sera prochainement rencontrée dans le cadre de la procédure d'admission afin d'évaluer si sa situation peut relever d'un accueil en maison relais.

Cette possibilité d'accompagner les locataires dans le cadre d'un parcours résidentiel nous paraît être un atout de l'organisation spécifique à cette maison relais qui propose du logement en sous-location en diffus, ce qui permet de disposer d'un parc de logement évolutif.

ATELIER D'ADAPTATION À LA VIE ACTIVE (AAVA)

DIRECTION :

60 Rue Robert Lecouvey – BP 11
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TÉL : 02 33 88 41 00

DIRECTRICE : Hélène MARSEILLE (jusqu'en octobre 2022)

CHEFFE DE SERVICE :

Florence GALLES
14 rue de la Verjusièrre – 50200 COUTANCES
TÉL : 02 33 19 06 90
E-MAIL : fgalles@adseam.asso.fr



CAPACITÉ AUTORISÉE

6 places.

POPULATION ACCUEILLIE

Résidents du CHRS Le Prépont.

FINANCEMENT

Financé par la DDETS.

ÉQUIPE

- 1 ETP Moniteur d'atelier.

MISSIONS

Remettre progressivement les résidents du CHRS dans les conditions de travail de l'entreprise.

Donner ou redonner l'envie de travailler, tout en en rassurant les personnes sur leurs capacités et les valoriser par les travaux accomplis, via des créations ou des rénovations de meubles, structures bois et travaux divers .

SECTEURS D'INTERVENTION

Agglomération de Coutances.

ACTIVITÉ 2022

Au total 20 personnes ont fréquenté l'atelier d'insertion en 2022.

1) Travaux effectués par l'atelier en 2022

Pour des particuliers :

Services > aide pour manutentions, débarras, nettoyage, débroussaillage ...

Travaux > Pose d'une clôture, Peinture.

Pour la paroisse et diocèse de Coutances :

Services > aide pour manutentions.

Fabrications > casiers à cierges, socles de statues, meuble.

Restaurations > armoires, bancs d'église.

Pour la ville de Coutances (Musée) :

Services > collage d'affiches.

Fabrications > Socles de statues.

Pour des associations :

* Golf de Agon-Coutainville : Fabrication de badges en bois.

* APPAT : Fabrication d'un ensemble de mobilier pour une exposition.

Pour le CHRS et ADSEAM :

Services ► Nettoyage des logements après départ des résidents, Déménagement des résidents, entretien des espaces verts.

Travaux ► Peinture logements extérieurs.

2) Les tranches d'âges

	18 - 24 ANS	25 - 34 ANS	35 - 44 ANS	45 - 54 ANS	55 ANS ET +
NOMBRE DE PERSONNES	1	7	7	3	2

La moyenne d'âge est de 39 ans.

3) Situation à la sortie

Sur les 20 participants à l'atelier, 8 résidents sont sortis au cours de l'année.

a) Situation au regard de l'emploi :

	NOMBRE DE PERSONNES	%
CDI	1	12%
Demandeur d'emploi	6	75%
Non renseigné	1	12%

b) Situation au regard du logement :

	NOMBRE DE PERSONNES	%
Logement autonomes	3	38%
Errance ou Inconnu	4	50%
Autre	1	12%

4) Ventilation des heures effectuées au cours de l'année

Au cours de l'année 2022, l'atelier d'insertion a réalisé **2 896,25** heures de travail.

INTERVENTIONS DE L'ATELIER AVA	NOMBRE D'HEURES EFFECTUÉES	NOMBRE D'HEURES FACTURÉES
Clients privés et collectivités	946,50	861,20
Associations	488,25	402,25
Entretien et petits travaux au CHRS	460,75	0,00
Entretien de l'atelier	182,00	0,00
Déménagements des résidents	62,00	48,00
Entretien logements ALT	164,00	121,50
Entretien logements S.A.	107,75	61,25
Entretien autres structures ADSEAM	147,00	125,00
Réunions et Pédagogie	338,00	0,00
Total	2 896,25	1 619,20

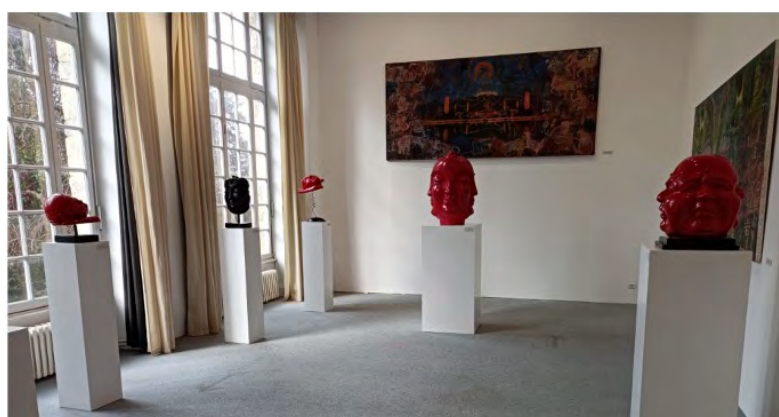
Si l'on compare avec l'année 2021 (3353 heures), on peut noter une légère baisse de la fréquentation de l'atelier (- 14 %), ceci est peut-être dû à ce que davantage de résidents ont obtenu des missions à l'extérieur du CHRS par rapport à l'année précédente, l'activité générale étant en progression après les années de Covid.

5) Quelques réalisations 2022

a) Fabrication du mobilier pour l'exposition « je mange donc je suis »:



b) Fabrication des socles pour l'exposition Bouddha de Ma Tse Lin au Musée



RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE À VENIR

Les résidents apprécient particulièrement les chantiers avec déplacement chez les clients. Bien que l'atelier soit principalement équipé pour le travail du bois, il nous paraît important de diversifier la nature des travaux afin que chacun puisse trouver une ressource dans le travail. Cela permet aussi à certaines personnes de se découvrir des intérêts ou compétences jusqu'alors insoupçonnés. Nous observons que beaucoup de personnes, réticentes dans un premier temps à s'inscrire à l'atelier, finissent par le fréquenter avec assiduité.

Au vu de la diversité des travaux accomplis au cours de l'année 2022 et de la satisfaction des clients, il nous paraît important de continuer à diversifier les tâches en 2023.

LOGEMENTS D'ACCUEIL TEMPORAIRE (ALT)

DIRECTION :

60 Rue Robert Lecouvey – BP 11
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TÉL : 02 33 88 41 00

DIRECTRICE : Hélène MARSEILLE (jusqu'en octobre 2022)

CHEFFE DE SERVICE : Florence GALLES

14 rue de la Verjusièrre – 50200 COUTANCES
TÉL : 02 33 19 06 90
E-MAIL : fgalles@adseam.asso.fr



AUTORISATION/HABILITATION

Convention signée en 2018 avec l'Etat, permettant à des personnes seules et des familles en difficulté au regard du logement, d'être hébergées dans des logements d'accueil temporaire mis à leur disposition par l'ADSEAM. Ces logements sont loués à l'Association par la ville de Coutances.

CAPACITÉ AUTORISÉE

Le service dispose de 6 logements ALT situés en ville à Coutances. Ils font l'objet d'une convention de location entre la ville de Coutances et l'ADSEAM.

- T1, 4, rue des sapins :	capacité autorisée : 2 personnes
- T4, 4, rue des sapins :	capacité autorisée : 5 personnes
- T2, 35 bd Alsace Lorraine :	capacité autorisée : 3 personnes
- T3, 35 bd Alsace Lorraine :	capacité autorisée : 4 personnes
- T2, 6 av division Leclerc :	capacité autorisée : 3 personnes
- T3, 6 av division Leclerc :	capacité autorisée : 4 personnes

Les logements pouvant accueillir 2 personnes sont de fait occupés par des personnes seules. En effet nous n'avons pas d'orientation SIAO pour des couples sans enfants, mais pour des personnes seules ou des couples avec enfants.

POPULATION ACCUEILLIE

Cet accueil est destiné aux personnes sans logement, en difficulté financière et/ou sociales, qui ne peuvent pas être hébergées au CHRS ou dont la situation ne le justifie pas : couples ou personnes seules avec ou sans enfants.

Bien que nous n'en ayons pas accueilli en 2022, les personnes de nationalité étrangère peuvent bénéficier d'une prise en charge en ALT, à condition qu'elles soient en possession d'un titre de séjour en cours de validité d'une durée supérieure de trois mois ou d'un récépissé de renouvellement de ce titre.

En 2022 le dispositif ALT a accueilli 10 adultes et 4 enfants. Un homme seul avec ses deux enfants, un couple avec deux enfants et 7 hommes seuls.

FINANCEMENT

Le dispositif est financé par une subvention annuelle de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité. Le paiement des loyers par les bénéficiaires constitue une autre part du financement de ce service.

MISSIONS

Il s'agit d'héberger, pour des durées de séjours limitées, des personnes sans logement : hébergées par un tiers, en rupture familiale, en procédure d'expulsion. Le logement temporaire doit être une étape de transition pour aboutir à un logement durable. Cela nécessite la mise en place d'un accompagnement social afin d'évaluer la situation et de mettre en place les dispositions qui s'imposent.

ACTIONS

L'accompagnement des personnes se fait dans le cadre de visites à domicile et de rencontres au bureau du CHRS. Il s'agit de définir les obstacles au relogement et de trouver des solutions adaptées.

Pour cela, il est nécessaire que le ménage adhère à l'accompagnement proposé. Pour la première fois, en 2022 nous avons été confrontés à la situation d'une personne qui n'a pas adhéré à l'accompagnement. Les rendez vous n'étaient pas honorés et il n'y a pas eu de possibilité de travail. Cette personne a rompu son contrat et rendu le logement.

Concernant les actions mises en place en 2022 :

- Construction, maintien de la relation et recherche d'adhésion à l'accompagnement, soutien et suivi des démarches entreprises par ou avec la personne dans le cadre de visites à domicile programmées et de rencontres au bureau.
- Constitution et dépôt d'un dossier Droit au Logement Opposable (DALO) ayant abouti à une orientation vers l'Intermédiation location (IML) sous la forme d'un bail glissant. La mesure sera mise en place par le CCAS de Coutances qui a rencontré le bénéficiaire en décembre.
- Orientation d'une personne vers un service de médiation familiale sur Coutances afin de renouer les liens avec son fils. Travail ayant permis à Monsieur de reprendre contact avec son fils et de pouvoir l'accueillir ponctuellement à son logement.
- Orientation d'un couple vers une conseillère du point conseil budget de Coutances travaillant pour un organisme tuteur, afin de travailler sur la gestion du budget.
- Accompagnement vers le soin d'un Monsieur ayant besoin d'un suivi psychologique.
- Constitution avec les personnes de demandes de logement social. Suivi de ces dossiers auprès des services logements des villes concernées, mise en place de rendez vous avec les élus chargés du logement. Demandes ayant abouti au relogement de 3 personnes en 2022.
- Constitution des dossiers de demande Fonds de Solidarité Logement (FSL).
- Organisation des déménagements en partenariat avec l'atelier du CHRS ou d'Initiative pour l'Emploi Environnement (IPEE).
- Orientation pour deux personnes vers le travail en Entreprise d'Insertion par l'Activité Economique : ABEC Carentan, IPEE Agneaux.
- Constitution d'un dossier de demande de mise sous curatelle ayant débouché sur une mise sous protection en avril 2022.
- Travail en vue de la constitution d'un dossier de surendettement.

SECTEURS D'INTERVENTION

Appartements situés sur la Communauté Urbaine de Coutances.

ACTIVITÉ 2022

9 ménages ont été accueillis en 2022 dans les 6 logements du dispositif, répartis comme suit :

- 10 adultes et 4 enfants, soit 14 personnes.
- 3 nouveaux ménages ont pu bénéficier d'un hébergement.
- 3 ménages ont été relogés par des bailleurs sociaux.

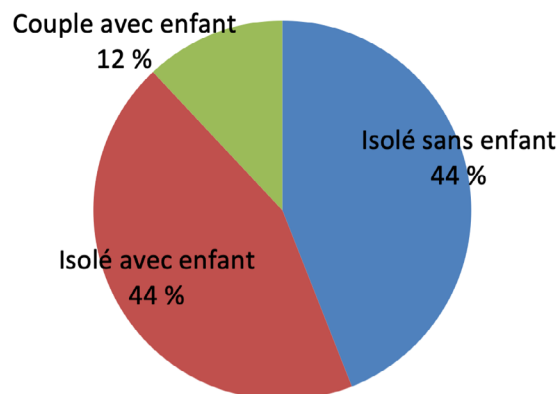
1) Taux d'occupation

	T2 6, av, division, leclerc	T3 6, av, division, leclerc	T2 35, bd alsace lorraine	T3 35, bd alsace lorraine	T1 4, rue des Sapins	T4 4, rue des Sapins	TOTAL
Capacité d'accueil déclarée	3	4	3	4	2	5	21
Personnes réellement logées	1	1	1	3	1	4	11
Total journées d'hébergement	115	365	348	1 095	360	1 460	3 743
Taux d'occupation en termes de places	50%	33%	50%	100%	100%	100%	72%
Taux d'occupation en termes de logement	32%	100%	95%	100%	99%	100%	88%

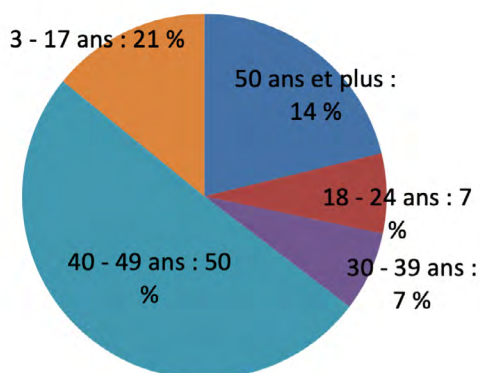
2) Typologie des ménages accueillis

Le dispositif a accueilli 14 personnes en 2022 (10 adultes et 4 enfants).

Composition des ménages accueillis au cours de l'année 2022 :

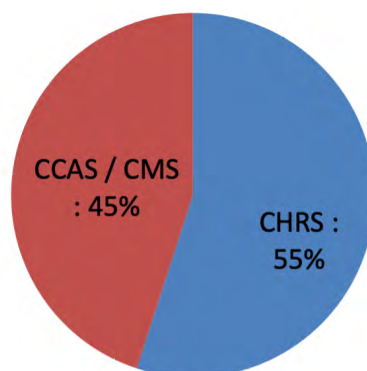


Tranche d'âge de la population accueillis au cours de l'année 2022 :

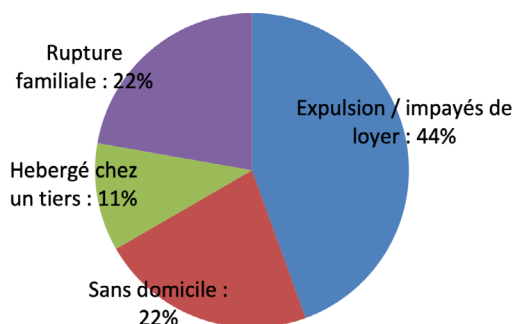


La moyenne d'âge des adultes composant les ménages est de 46 ans.

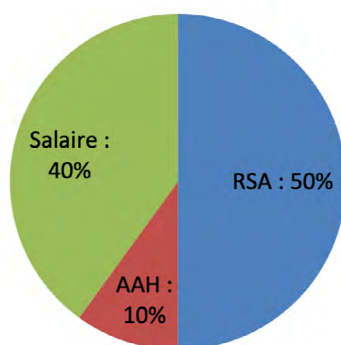
Services à l'origine de l'orientation en logement ALT :



Motifs d'accueil des ménages :



Ressources du public accueillis :



Difficultés rencontrées sur l'ensemble des ménages accueillis :

Chaque situation est singulière. Parmi les difficultés rencontrées par les personnes accueillies en 2022 nous pouvons citer :

- Addictions et regroupements entraînant des problèmes de voisinage.
- Maintien du logement dans un état décent.
- Gestion administrative et budgétaire. Dettes.
- Retour à l'emploi.
- Mauvaise image de soi, isolement.

3) Les sorties de l'année 2022

3 ménages ont quitté le service ALT en 2022 pour accéder au logement autonome.

Ces 3 ménages ont été relogés par des bailleurs sociaux. Un sur la commune de Saint-Lô en avril 2022 et deux sur celle de Coutances en mars 2022 et mai 2022.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE À VENIR

Pour l'année 2023 il est important de préciser que certains logements nécessitent d'être rénovés du fait de leur ancienneté.

Les sols, murs et plafonds du T2 situé au 35 Bd Alsace Lorraine ont été entièrement rénovés cette année par l'atelier AAVA du CHRS.

Le T3 situé au 35 bd Alsace Lorraine devra lui aussi faire l'objet d'une rénovation suite au départ de son occupant courant 2023. Il est prévu que les services techniques de la Ville de Coutances interviennent pour refaire l'électricité et que l'atelier du CHRS refasse les sols, murs et plafonds. Ce logement ne pourra être réattribué qu'après ces travaux.

Les autres logements au départ des locataires auront eux aussi besoin d'être rafraîchis.

SERVICES : FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT FSL ET ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT AVDL

DIRECTION :

60 Rue Robert Lecouvey – BP 11
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN
TÉL : 02 33 88 41 00

DIRECTRICE : Hélène MARSEILLE (jusqu'en octobre 2022)

CHEFFE DE SERVICE :

Florence GALLES
14 rue de la Verjusièrre – 50200 COUTANCES
TÉL : 02 33 19 06 90
E-MAIL : fgalles@adseam.asso.fr



CAPACITÉ AUTORISÉE

MESURE AVDL (*Accompagnement Vers et Dans Le Logement*):

Le service a une capacité d'accompagnement de 10 mesures en file active sur l'année.

L'origine des demandes est répartie de la manière suivante :

- 3,4 places préconisé par la commission Droit au Logement Opposable (DALO).
- 3,4 places SIAO (CCAS, CMS, Structures d'accueil, etc.).
- 3 places de personnes hébergées au CHRS Le Prépont.

La priorité des demandes est à la commission DALO.

La mesure dure 6 mois, un bilan est fait ou la décision est prise avec l'aval du département et de la personne accompagnée de reconduire ou non la mesure. La mesure peut être renouvelable deux fois (*18 mois maximum*).

MESURES FSL (*Fonds Solidarité Logement*) dans le cadre de mesures ASI (*Accompagnement Social Individualisée*):

Mesures hors SIAO, notre accompagnement prend la forme d'une sous-traitance avec Accueil Emploi pour le financement.

Le service a une capacité d'accompagnement de 6 places en file active sur l'année.

Une mesure ASI peut aller jusqu'à 12 mois. Un bilan trimestriel doit être fait à accueil emploi et au FSL. Trois heures de travail par semaine sont financées pour l'accompagnement des personnes bénéficiant d'une mesure ASI. 25 heures sont financées pour l'accompagnement des personnes bénéficiant d'une mesure AVDL.

POPULATION CONCERNÉE

MESURE AVDL (*Accompagnement Vers et Dans Le Logement*) :

La population accompagnée par ce service sont des personnes seules, en couple avec ou sans enfants. Le profil et situations des personnes accompagnées sont diverses et variées. Ils peuvent être dans un parcours d'errance depuis plusieurs mois, années (*dormant dans des squats, accueillis chez un tiers, etc.*). Certaines ont des problématiques d'addictions (*alcool, drogues*).

D'autres personnes accompagnées par notre service sont dans un logement qui ne correspond plus à leurs situations (*handicap et/ou financières, localisation*). Ils peuvent être en procédures d'expulsions.

Enfin, certaines personnes sont dirigées vers notre service car ils ont des difficultés à se maintenir dans leur logement. Cela peut être dû à différentes problématiques.

En effet, certaines personnes sont en difficultés pour gérer leurs budgets, l'entretien de leur logement et peuvent avoir besoin d'un soutien dans leur insertion professionnelle et sociale ainsi que leur santé (*maladie chronique, situation de handicap, etc.*).

MESURES FSL (Fonds Solidarité Logement) dans le cadre de mesures ASI (Accompagnement Social Individualisée) :

Les personnes accompagnées par le FSL sont des personnes déjà installées dans leur logement suite à un hébergement au CHRS Le Prépont. L'objectif est que la personne se maintienne dans son logement après avoir effectué les démarches d'accès au logement avec un professionnel du CHRS. (*Signature du bail, ouverture des compteurs d'énergie, demande d'Allocation Pour le Logement déposée.*)

Contrairement à une mesure AVDL, l'accompagnement prend fin si la situation a évolué vers la mise en place d'une curatelle ou d'une tutelle. C'est alors le mandataire judiciaire qui prend le relais auprès du bénéficiaire.

FINANCEMENT

ASI :

Le conseil départemental subventionne Accueil Emploi et Accueil Emploi a mis en place une sous-traitance avec nous.

AVDL :

Financé par la DDETS.

MISSIONS

MESURE AVDL (ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT) :

Les missions diffèrent selon la situation des personnes à savoir si elles sont dans la recherche d'un logement ou dans le maintien.

- **AVL (Accompagnement vers le logement)** - Aide à la recherche d'un logement : accompagner le ménage à l'accès à un logement adapté à leur situation actuelle. Il faut faire prendre conscience aux ménages de leurs besoins et de leurs capacités de location. L'objectif est d'accompagner le ménage à être objectif et réaliste en tenant compte des contraintes du marché actuel. Le but étant un logement qui correspond à un secteur et qui permette leur insertion sociale ainsi que leur vie sociale et familiale.

L'accompagnement à la recherche d'un logement doit amener le ménage à être le plus autonome possible dans sa recherche de logement. L'intervenant social doit venir étayer la recherche et s'assurer que le logement correspond aux critères de la personne et de sa situation.

Si la demande d'accompagnement dans le cadre d'une mesure AVDL est statuée par la commission DALO, alors le bailleur social est dans l'obligation de proposer un logement dans un délai de deux mois.

Pour les autres situations émanant du SIAO, la recherche s'effectue dans le parc privé et public.

- **Aide à l'installation dans le logement** : la mesure AVDL doit accompagner les personnes sur le plan administratif lié à l'accès à un logement. Il s'agit de la signature du bail de location, tout en expliquant les droits et obligations à la personne locataire. S'en suit, l'ouverture des compteurs (*eau, électricité, gaz*), la souscription de l'assurance habitation, la demande d'APL et des aides financières sous forme de prêts pour le dépôt de garantie et/ou à l'achat de meubles auprès du FSL. Faire prendre conscience au ménage des règles de vie collective inhérent au logement collectif.

- **ADL (Accompagnement dans le logement)** - Aide au maintien dans le logement : Dans un deuxième temps, il s'agira d'accompagner la personne à s'approprier la vie dans la cité et le quartier où il va vivre.

Maintien dans le logement : cet axe d'accompagnement doit permettre au ménage de se pérenniser dans son logement. L'intervenant social doit être en capacité de détecter et réduire les risques. Pour cela, il faut soutenir les personnes dans la gestion administrative, technique et financière liée à l'habitat.

Insertion professionnelle et sociale : cet axe doit permettre à la personne de d'insérer socialement et/ou professionnellement dans la société en tenant compte de sa situation et de ses capacités. L'intervenant social accompagne la personne à aller à la rencontre des structures qui peuvent lui apporter un soutien et répondre à un besoin (*pôle social, maison de santé, entreprise adaptée, association d'insertion, banque alimentaire, etc.*).

- **Évaluation et fin de l'accompagnement du ménage** : l'objectif de la mesure est que le ménage soit autonome et en capacité de se maintenir seul dans son logement. Si des difficultés persistent, la personne accompagnée doit être dirigée vers des mesures adaptées à sa situation. (*Assistante sociale de secteur, service tutélaire, signalement au procureur, etc.*).

MESURES FSL (Fonds Solidarité Logement) dans le cadre de mesures ASI (Accompagnement Social Individualisée) :

L'accompagnement des personnes accompagnées dans le cadre d'une mesure ASI doit avoir pour objectif que la personne se maintienne dans son logement de façon autonome et pérenne.

La mesure ASI se décline en deux axes ASI « accès » et ASI « maintien ».

- **ASI accès** : s'assurer que la personne est au fait de ses obligations liées à l'accès à un logement. Il est possible d'accompagner les personnes pour l'acquisition de biens ménagers.
- **ASI maintien** : plusieurs axes de travail sont effectués en collaboration avec les personnes accompagnées. Il peut s'agir de mettre à jour leur situation administrative, constituer différents dossiers selon les besoins de la personne (*permis de conduire, demande d'allocations, d'aides financières, etc.*), travailler l'organisation budgétaire, expliquer les règles d'hygiène et d'entretien du logement, amener la personne vers l'insertion professionnelle en allant à la rencontre des structures d'accès à l'emploi.

Évaluation et fin de l'accompagnement du ménage : de la même façon que les mesures AVDL, l'objectif de la mesure est que le ménage soit autonome et en capacité de se maintenir seul dans son logement. Si des difficultés persistent, la personne accompagnée doit être dirigée vers des mesures adaptées à sa situation. (*Assistante sociale de secteur, service tutélaire, signalement au procureur, etc.*).

ACTIONS

Les axes d'actions pour les mesures ASI et AVDL sont un premier rendez-vous tripartite avec les émetteurs de la demande (*personnes accompagnées et professionnels de l'intervention sociale*).

Ce premier rendez-vous permet de définir les objectifs de l'accompagnement et d'évaluer l'adhésion de la personne.

Durant la mesure, les rencontres se font sous forme d'entretien au sein du CHRS mais plus régulièrement au domicile de la personne. Cela permet d'évaluer l'entretien du logement et les éventuelles améliorations à prévoir pour que la personne s'approprie ce dernier.

Le partenariat est un élément important dans le déroulement des mesures. Cela permet de coordonner l'action avec les différents dispositifs existants (travailleurs sociaux, FSL, CAF, entreprise d'insertion, CCAS, personnes relais...) sur le territoire.

Selon l'étendue des difficultés à résoudre, il est possible de distinguer plusieurs niveaux d'investissement en temps pour l'accompagnement d'un ménage. Cet investissement doit être modulé en termes d'intensité et de fréquence.

Le dispositif doit être suffisamment souple pour s'adapter aux variations dans le temps et des besoins du ménage. Lorsque que le ménage est en proie à des difficultés multiples, l'accompagnement dans le logement ne suffit pas. Il est donc nécessaire d'intégrer cet accompagnement dans une démarche globale de traitements des difficultés, en prenant en compte la dimension sociale, l'emploi, ou les besoins en termes de soin.

Enfin, la mesure doit être composée de bilans réguliers avec les personnes. Dans le cas de l'AVDL comme de l'ASI un bilan trimestriel est prévu tout au long de l'accompagnement.

Au terme de six mois de mesures l'accompagnement peut se poursuivre comme prendre fin. Cela est évalué en fonction de l'évolution du ménage, de la capacité à se mobiliser, son autonomie et enfin son adhésion.

SECTEURS D'INTERVENTION

Communauté Urbaine de Coutances.

ACTIVITÉ 2022 FSL

Personnes accompagnées :

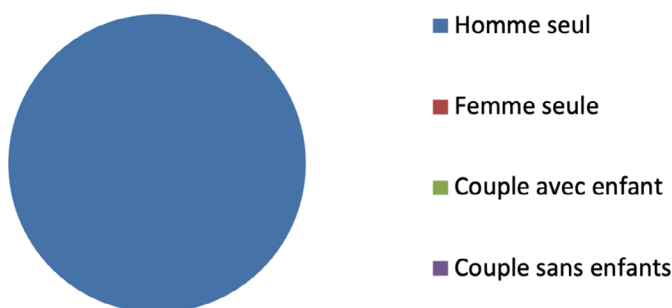
Il y a **9** personnes qui ont bénéficié d'un **accompagnement FSL mesure ASI** en 2022. **2** personnes bénéficiaient de la mesure ASI depuis 2018, **1** personne depuis 2019, **2** personnes depuis 2020, **2** personnes depuis 2021 et 2 personnes pendant l'année 2022.

Parmi ces neuf personnes, une seule est encore accompagnée dans le cadre d'une mesure ASI en début d'année 2023.

1) Typologie des ménages accueillis

En 2022, les personnes accompagnées par le dispositif sont exclusivement des hommes seuls sortant du CHRS Le Prépont.

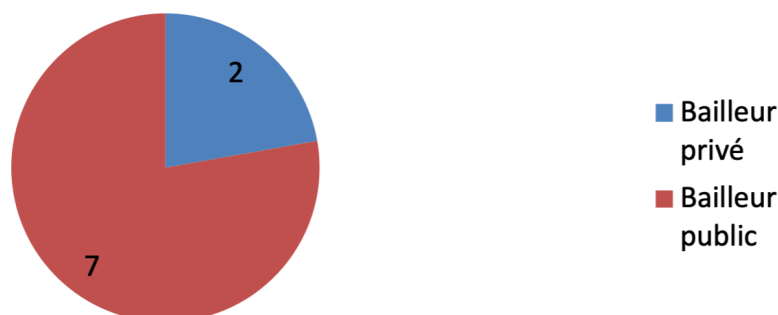
Typologie des ménages accueillis



2) Type de bailleur

En 2022, les personnes ont pu en majorité se reloger dans le parc public : 7 personnes ont un appartement via un office HLM et 2 ont un bail via un bailleur privé.

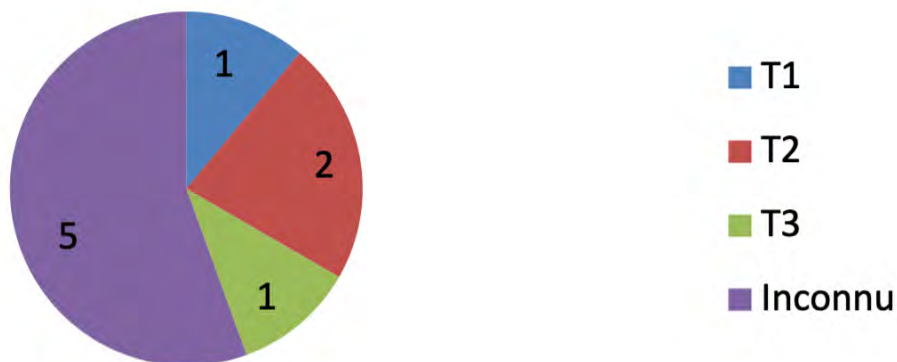
Type de bailleur



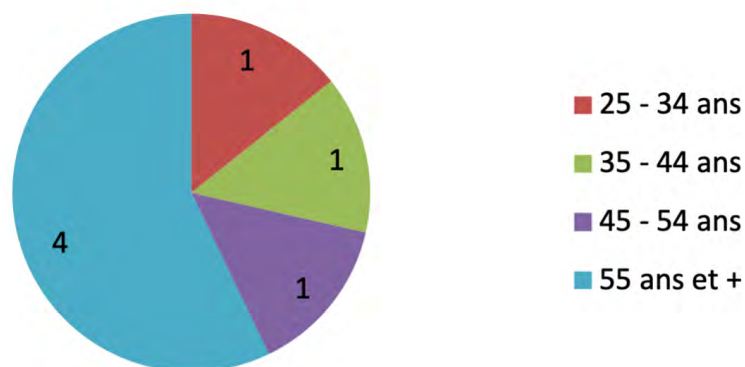
3) Type de logement

En 2022, les personnes ont été relogées dans des logements de type T1 en majorité ou T2. La taille de ces logements correspondant à leur composition familiale. 1 personne en T1, 2 personnes en T2 et 1 personne en T3 (*colocation avec un membre de sa famille*).

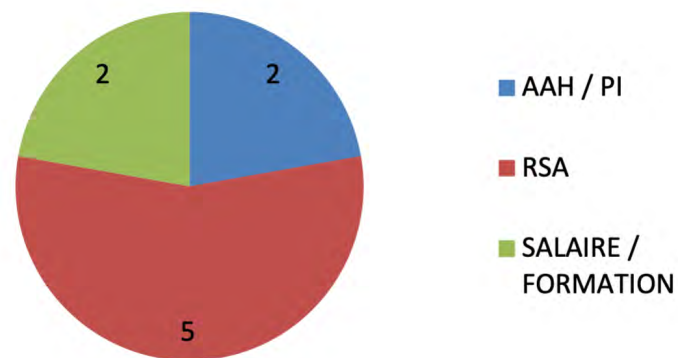
Taille du logement :



Tranche d'âge personnes accueillies :



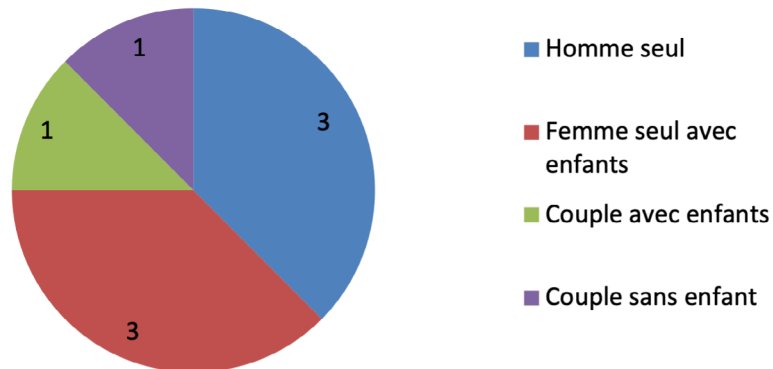
Ressources public accueillies :



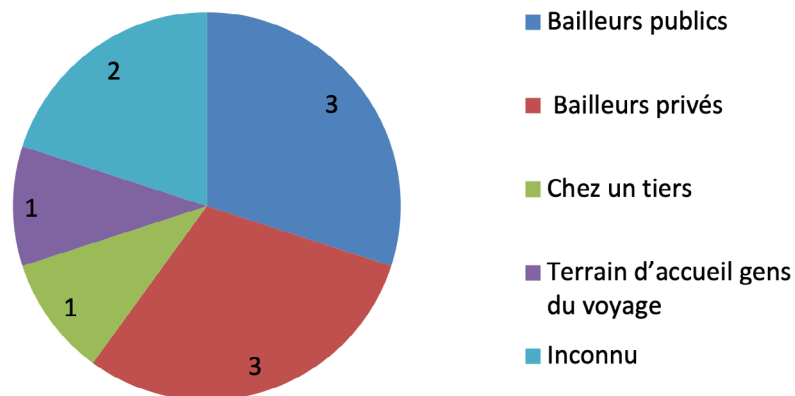
ACTIVITÉ 2022 AVDL

Il y a eu 10 personnes accompagnées dans le cadre d'une mesure AVDL dans l'année 2022.

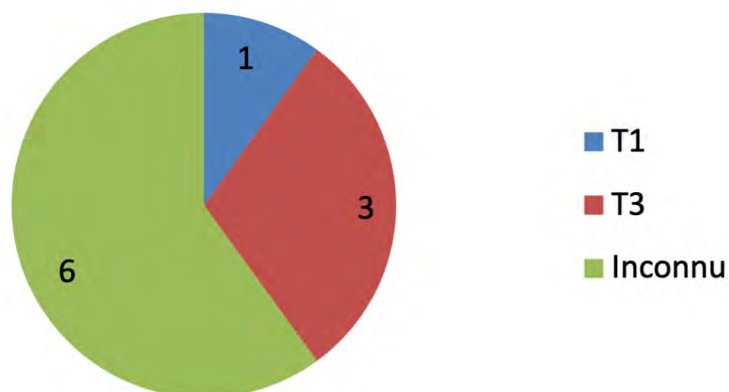
Typologie des ménages accueillis :



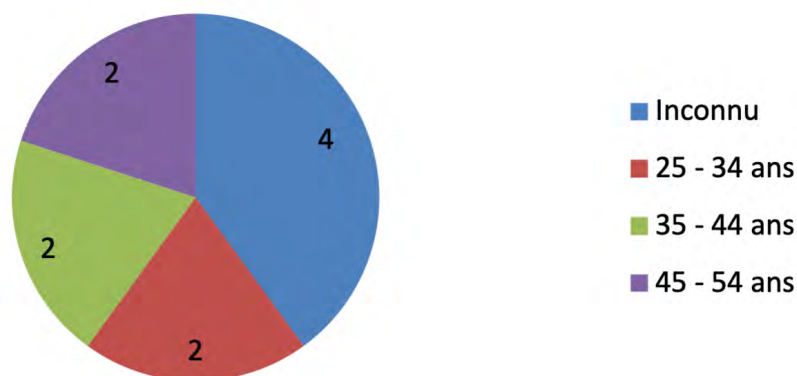
Type de bailleurs :



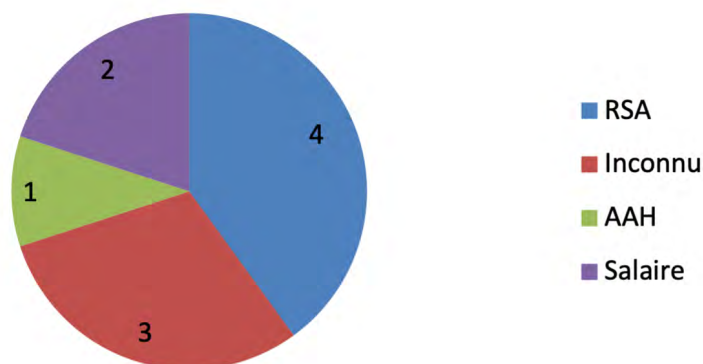
Taille des logements :



Tranche d'âge des personnes accueillies :



Ressources des personnes accueillies :



RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE À VENIR

L'accompagnement des mesures ASI FSL par le service logement du CHRS Le Prépont est sous-traité par « Accueil Emploi ».

Par le passé, les personnes bénéficiant d'une mesure ASI via le CHRS Le Prépont étaient les personnes sortantes du CHRS.

Fin 2022, lors de la prise de poste de l'éducatrice spécialisée, après une longue période de vacance sur ce poste, nous avons constaté que les mesures ASI étaient toujours effectives depuis 2018.

Début 2023, seulement 2 personnes bénéficient d'une mesure ASI.

Aujourd'hui, les 6 places de mesures ASI ne correspondent pas toujours au profil et besoins des personnes résidant au CHRS.

Si ces 6 places restent destinées uniquement aux sortants de CHRS, elles risquent de rester inoccupées.

Compte tenu de ces chiffres, il serait souhaitable que le CHRS Le Prépont accompagne des personnes sortis du CHRS mais également des personnes orientées par « Accueil emploi ». Cette évolution permettrait de pérenniser l'accompagnement des mesures ASI via le CHRS Le Prépont.

Enfin en 2023 il est important d'aller à l'encontre des partenaires du secteur pour présenter les services et ses évolutions.

MAISON RELAIS

DIRECTION :

60 Rue Robert Lecouvey – BP 11
50651 CHERBOURG-EN-COTENTIN CEDEX
TÉL : 02 33 88 41 00

DIRECTRICE : Hélène MARSEILLE (jusqu'en octobre 2022)

CHEFFE DE SERVICE : Florence GALLES

14 rue de la Verjusière – 50200 COUTANCES
TÉL : 02 33 19 06 90
E-MAIL : fgalles@adseam.asso.fr



CAPACITÉ AUTORISÉE

4 Places situées sur la commune de Coutances réparties en 4 appartements.

POPULATION ACCUEILLIE

La Maison Relais accueille des personnes dont la situation personnelle ne permet généralement pas d'accéder au logement autonome et indépendant.

- Personnes à faible niveau de ressources,
- Personnes en situation d'isolement affectif, familial ou social,
- Personnes ayant un parcours antérieur fait de ruptures,
- Personnes rencontrant des difficultés de santé, physiques ou psychologiques qui les fragilisent.

La structure est aussi destinée à accueillir des familles, monoparentales ou non. Son projet social a vocation à évoluer et à être réévalué régulièrement pour s'adapter au paysage social dans lequel elle se déploie (*public accueilli, fonctionnement, ...*).

FINANCEMENT

DDETS.

MISSIONS

La maison relais dispose de quatre logements individuels et autonomes en sous location sur le secteur de Coutances.

Ses principales missions sont :

- Proposer un logement durable.
- Recréer du lien social.
- Favoriser l'intégration et la socialisation.
- Définir un projet de vie.

ACTIONS

Les actions menées par l'Hôte de la Maison Relais sont d'ordre individuel : la professionnelle cherche à développer le lien de confiance et l'adhésion de la personne. Conformément à sa mission, l'hôte est particulièrement mobilisé sur l'accompagnement de la personne dans l'investissement de son logement. Des visites régulières ont lieu au domicile du locataire, s'assurant ainsi de la bonne installation et du bon usage du logement.

L'Hôte travaille également en partenariat étroit avec les différents référents sociaux de la personne (*curateur, référent RSA, conseiller d'insertion ...*). Son rôle peut être selon les besoins, de médiatiser ou faciliter la relation d'accompagnement, d'interpeller le partenaire afin de travailler en collaboration dans un objectif commun.

SECTEURS D'INTERVENTION

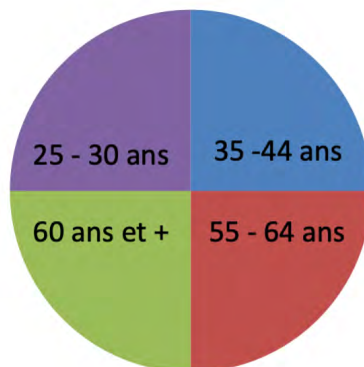
Communauté Urbaine de Coutances.

ACTIVITÉ 2022

Composition des ménages accueillis au cours de l'année 2022 :

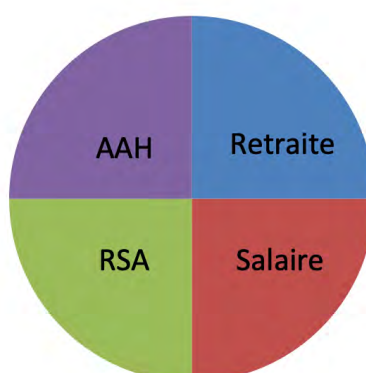
Sur 2022, la Maison Relais a logé 4 ménages, uniquement des hommes seuls sans enfant, soit 4 personnes. Sur 2022, il n'y a eu aucune sortie et aucune entrée.

Tranche d'âge de la population accueillis au cours de l'année 2022 :



La moyenne d'âge des personnes composant les ménages est de 51 ans.

Ressources du public accueilli :



Sur les 4 personnes accueillies en 2022, une personne exerce une activité salariée, une personne est à la retraite, une personne perçoit le RSA et une personne perçoit l'AAH.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE À VENIR

Création d'une maison relais dans le centre-ville de Coutances de 23 places : ouverture Avril 2023.



PÔLE MÉDICO SOCIAL

PÔLE MÉDICO-SOCIAL

DIRECTION :

6 Rue de la Petite Chapelle – BP 3
50150 MORTAIN
TÉL : 02 33 91 06 60
FAX : 02 33 91 06 69

DIRECTEUR : Éric ESCRIGNAC

E-MAIL : eescrignac@adseam.asso.fr



LES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

Le Pôle Médico-Social est composé des établissements que sont l'Institut d'Education Motrice, l'Institut Médico-Educatif, l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique, le Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile et la Maison d'Accueil Spécialisée. Depuis le mois de septembre 2022, une Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation est adossée au SESSAD et intervient dans les établissements scolaires de l'Inspection de circonscription du Mortainais.

CAPACITÉ AUTORISÉE

L'ensemble des agréments permet l'accompagnement de 178 personnes en situation de handicap, dont 164 le sont au titre de l'enfance.

POPULATION ACCUEILLIE/CONDITIONS D'ADMISSION

La présentation des populations est réalisée dans les fiches actions de chaque établissement et service.

FINANCEMENT

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) est signé avec l'Agence Régional de Santé pour la période 2017 – 2021. Un avenant de contrat a été réalisé pour l'année 2022. Il prend en compte l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) et un Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) des années précédentes.

MISSIONS

Les missions des établissements et services du Pôle Médico-Social sont de mettre en place des prestations éducatives, pédagogiques et thérapeutiques à destination d'un public accompagné suite à une notification réalisée par une Maison Départementale des Personnes Handicapées, en vue de leur permettre l'accès à la citoyenneté et leur participation sociale.

ACTIONS

Cette année 2022 a vu la continuité de la négociation CPOM au niveau associatif dont relèvent les établissements et services du Pôle Médico-Social. Les objectifs ont été finalisés en fin d'année et la présentation aux équipes et aux familles a lieu en 2023.

Un des objectifs du CPOM est de proposer une offre territorialisée de nos interventions. Un travail partenarial s'est engagé en 2022 avec les associations gestionnaires de dispositifs que sont l'AGAPEI pour le Dispositif Inclusif Henri Wallon (DIHW) et l'APAEIA pour le Dispositif de Soutien et de Formation de l'Avranchin (DiSFA). Ce travail a abouti à une clarification de nos accompagnements des publics sur les territoires. Ainsi, les professionnels du DIHW interviennent auprès de tous publics sur le territoire de Granville/Villedieu tandis que les professionnels du DiSFA accompagnent les personnes sur le territoire d'Avranches. Le Pôle Médico-Social concentre son action sur le territoire de Saint-Hilaire/Mortain.

Chaque association a déterminé les compétences existantes au sein de ses structures afin de soutenir l'action des partenaires. Ainsi, le Pôle Médico-Social est-il fonction ressource dans le cadre de la Déficience Motrice et des Troubles de la Conduite et du Comportement. Il sera ainsi possible de soutenir tout partenaire dans le sud-Manche sur ces problématiques particulières, en lien avec les organismes sanitaires, sociaux et médico-sociaux associés.

Du fait de ses compétences, le Pôle médico-social continue d'accompagner des personnes atteintes de Troubles de la Conduite et du Comportement ou de Déficience Motrice résidant dans le sud-Manche, mais dans une logique de dispositif avec les partenaires, c'est-à-dire en proposant des prestations diverses et variées selon différentes modalités d'accueil : actions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques en

hébergement, accueil de jour ou accueil séquentiel. En 2022, ce sont 4 jeunes qui ont pu bénéficier de ce double accompagnement dont 1 dans le cadre de la Déficience Motrice en lien avec le DiSFA et 3 dans le cadre des Troubles de la Conduite et du Comportement avec le DIHW.

La participation à des instances partenariales augmente. En 2022, l'équipe de direction a pu participer aux instances suivantes :

- PolyGT 50 : contribue à la réflexion de la démarche inclusive pour les personnes en situation de polyhandicap.
- GOS : Les Groupes Opérationnels de Synthèse réunissent les partenaires autour des situations complexes dans le cadre de la « Réponse Apportée Pour Tous ». En 2022, 5 réunions ont été organisées par la MDA et ont donné lieu à l'accueil ponctuel et/ou durable d'un jeune.
- Une Cellule d'Accompagnement aux Parcours des Enfants et Adolescents est expérimentée sur le territoire de solidarité Saint-Hilaire/Mortain, permet les échanges partenariaux autour des situations dites complexes.
- La création de la Communauté 360, dont l'ADSEAM est un des 30 contributeurs, doit permettre une meilleure connaissance des territoires, de renforcer les réponses apportées pour tous et de contribuer à l'innovation médico-sociale.
- L'AIRE : l'association des DITEP, favorise un échange de pratiques des directions et une veille documentaire des politiques publiques.

En septembre 2022, le Pôle Médico-Social s'est agrandi d'un service : l'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation. Composée d'une éducatrice spécialisée à temps plein, d'une psychologue et d'une ergothérapeute à temps partiel, cette équipe est managée par la cheffe de service du SESSAD et se situe au sein de l'école primaire Lecroisey à Saint-Hilaire du Harcouët. Dispositif de soutien à la communauté éducative de l'Education Nationale, l'équipe intervient en 2^{ème} rideau après les outils de l'Education Nationale et propose des sensibilisations pour une meilleure connaissance du public, des conseils en matière d'accueil et d'aménagement, des observations de l'enfant au sein de l'école. L'EMAS est saisi par le Pôle Ressources piloté par l'inspectrice de circonscription du territoire Saint-Hilaire/Mortain, les chefs d'établissement des collèges. Elle intervient de l'école maternelle au lycée, dans le public et le secondaire.

Toujours en septembre 2022, une Unité d'Enseignement Externalisée est construite à l'école primaire de Juvigny les Vallées avec une équipe dédiée d'un enseignant, d'une Educatrice de Jeunes Enfants et d'une Accompagnatrice Educative et Sociale.

Les Conseils de la Vie Sociale se sont réunis 3 à 4 fois dans l'année pour la MAS, l'IEM, l'IME et l'ITEP. Ils font l'objet d'un ordre du jour et la création, la mise en œuvre et l'évaluation de plans d'actions décidés par les CVS. Au final, des propositions d'achat de matériel, d'aménagement de locaux, d'un courrier aux élus sont réalisés mais également des réflexions pour avoir des animaux qui n'aboutissent souvent pas, car cela nécessite de répondre à certaines normes que nous ne pouvons pas toujours garantir, etc ...

RESSOURCES

En 2022, 116,12 équivalents temps plein sont inscrits à l'organigramme budgétaire au Pôle Médico-Social de l'ADSEAM, représentant 123 postes différents. Pour autant, cette année post-covid montre des difficultés de recrutement importants puisque 9 postes, soit 7%, restent vacants au 31 décembre dont 5 sont des temps partiels, 5 relèvent de l'éducatif, 2 du soin et 2 des services généraux.

Au total, 12 professionnels ont quitté leur poste en cette année 2022. 3 postes restent vacants au 31 décembre.

En 2022, plusieurs formations ont eu lieu dont certaines devaient être engagées en 2021 mais reportées du fait de Covid. Les formations collectives se sont déroulées de la façon suivante :

- 14 personnes ont bénéficié d'une formation « Transformation de l'offre de service et organisation en plateforme de service MS » avec Jean-René Loubat sur 4 journées.
- 14 personnes ont bénéficié d'une formation « Qualité de Vie au Travail » par Cadres en missions sur 1 journée.
- 24 professionnels exerçants à la MAS ont bénéficié d'une formation sur la bientraitance organisée par l'Association de Lutte contre la Maltraitance des personnes Agées et handicapées.

- Des formations obligatoires prévues au plan de formation 2022 seront finalisées en 2023 comme l'habilitation électrique, la Santé et la Sécurité au Travail, ou la manipulation des extincteurs.

Le comité Qualité de Vie au Travail s'est réuni 4 fois dans l'année. Le groupe a bénéficié d'une action de formation, a lancé un diagnostic à partir de 6 thèmes distincts que sont le management participatif, le contenu du travail, les compétences et les parcours, l'égalité professionnelle, les relations au travail et la santé au travail. Ces 6 thèmes ont été abordés en groupes de travail dans tous les établissements et services.

De cet exercice, il résulte un plan d'action dont les choix prioritaires ont porté sur :

- La réalisation des fiches de poste.
- Revoir les modalités d'accueil des nouveaux salariés.
- Déterminer les besoins de communiquer sur les métiers du secteur médico-social à l'extérieur.

L'Analyse des Pratiques Professionnelles a été remise en place pour l'ensemble des professionnels, à raison de 4 regroupements pour les équipes éducatives, 3 sessions pour les chefs de service et le service administratif et 2 séances pour les services généraux. Il reste les paramédicaux pour lesquels nous sommes à la recherche d'autres modalités d'accompagnement.

Le pôle Médico-social a déployé le Dossier de l'Usager Informatisé. Ce sont d'abord les professionnels de l'IME, l'ITEP et la MAS qui ont été formés à l'utilisation du logiciel Ogyris. Pour favoriser son évolution, ce sont quelques 38 ordinateurs supplémentaires qui ont été investis.

Un groupe de travail ITEP s'est constitué pour affiner la procédure associative liée aux événements indésirables et la rendre compatible aux situations de violence des usagers envers les professionnels. Ce travail est en cours de finition en 2023.

Enfin, en cette fin d'année 2022, la rédaction des fiches de postes est entamée par l'équipe de direction en vue de les présenter au CSE et aux équipes lors du 1^{er} semestre 2023.

CONCLUSIONS

2022 a été une année riche à bien des égards. Ponctuant le 2^{ème} CPOM, la négociation avec l'ARS a permis de mesurer les changements souhaités pour l'avenir, afin de favoriser une démarche inclusive de plus en plus importante. Le travail de territorialisation rebat les interventions notamment sur le secteur d'Avranches où sont implantés un hébergement et le SESSAD. Le déploiement des fonctions ressources auprès des partenaires avec la création de l'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation devrait permettre une meilleure connaissance des publics le plus tôt possible.

L'accompagnement des professionnels dans ces perspectives doit permettre de concilier l'adaptation aux changements et la prévention des Risques Psycho-Sociaux initiée par l'ADSEAM.

L'année 2023 va lancer la mise en œuvre du 3^{ème} CPOM en favorisant une démarche inclusive forte, le renforcement des fonctions ressources, la mise en place de la pair-aidance et la recherche d'une gestion RH et budgétaire efficiente.

INSTITUT MÉDICO-ÉDUCATIF (IME)

DIRECTION :

6 Rue de la Petite Chapelle – BP 3
50150 MORTAIN
TÉL : 02 33 91 06 60
FAX : 02 33 91 06 69

DIRECTEUR : Éric ESCRIGNAC

E-MAIL : secretariat.pms@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE : Julien LEBLANC / Sylvain NOURY

6 Rue de la Petite Chapelle – 50150 MORTAIN
TÉL : 02 33 19 06 74
E-MAIL : ime.pms@adseam.asso.fr



AUTORISATION/HABILITATION

La capacité d'accueil de l'IME est fixée par l'ARS de Normandie qui a renouvelé l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

Il est accueilli depuis janvier 2022 des enfants âgées de 6 à 11 ans sans modification de l'autorisation avec l'accord explicite de l'Agence Régionale de Santé.

CAPACITÉ AUTORISÉE

La capacité autorisée est de 22 places en hébergement de semaine et 6 places en semi internat.

POPULATION ACCUEILLIE

Selon l'annexe XXIV, le décret n° 56-284 du 9 mars 1956 modifié par le décret n° 89-798 du 27 octobre 1989¹:

La prise en charge concerne les enfants ou adolescents atteints d'une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés.

La population accueillie comprend des filles et garçons, enfants, adolescents et jeunes adultes âgés entre 6 à 20 ans.

FINANCEMENT

ARS - CPOM.

MISSIONS

Les missions de l'IME s'inscrivent de façon générale dans celles de l'action sociale et médico-sociale définies par le code de l'action sociale et des familles : « *missions d'évaluation et de prévention, de protection, d'actions médico-éducatives, d'accompagnement, de formation, d'adaptation, d'intégration ... adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge* »².

L'IME relève de la définition des ESSMS définie par l'article L. 312-1 du CASF et plus spécifiquement au titre des établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale : « *Les établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale qui assurent, à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation* »³.

ACTIONS

Problématique de la population accueillie : les enfants et adolescents sont accueillis au sein de l'IME au titre de la déficience intellectuelle ou présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA).

1- Extrait du décret n°8978 du décret du 27-10-89 remplaçant les annexes XXIV bis du décret du 9 mars 1956

2- 2° de l'Art L.312-1 du code de l'action sociale et des familles

3-Art. L. 311-1 du CASF

« La déficience intellectuelle (DI) est, au sens de l'Organisation Mondiale de la Santé, « la capacité sensiblement réduite de comprendre une information nouvelle ou complexe et d'apprendre et d'appliquer de nouvelles compétences (*trouble de l'intelligence*). Il s'ensuit une aptitude diminuée à faire face à toute situation de manière indépendante (*trouble du fonctionnement social*), un phénomène qui commence avant l'âge adulte et exerce un effet durable sur le développement ».

Le trouble du spectre de l'autisme (TSA) est un trouble neurologique, observable dès la petite enfance. Il affecte le développement des jeunes enfants et perdure toute la vie même s'il peut évoluer et se présenter sous diverses formes. Il a un impact sur l'ensemble des habiletés et capacités de l'individu. Les TSA sont considérés comme des désordres neurodéveloppementaux d'origine biologique qui impliquent un grand nombre de facteurs génétiques dont on ignore encore le mode précis de transmission.

La limitation significative du fonctionnement adaptatif est visible dans divers secteurs d'aptitudes tels que la communication, les apprentissages scolaires, l'autonomie, la responsabilité individuelle, la vie sociale, le travail, les loisirs, la santé, ou encore la sécurité ».

Les trois critères principaux de cette définition sont détaillés ci-dessous :

- Le constat de déficits dans les fonctions intellectuelles comme le raisonnement, la résolution de problèmes, la planification, la pensée abstraite, le jugement, l'apprentissage académique, l'apprentissage par l'expérience et la compréhension pratique. Ces déficits sont confirmés à la fois par des évaluations cliniques et par des tests d'intelligence personnalisés et normalisés;
- Des limitations significatives du comportement adaptatif en général, c'est-à-dire dans les habiletés conceptuelles, sociales et pratiques apprises qui permettent de fonctionner dans la vie quotidienne;
- L'apparition de ces déficits intellectuels et de ces limitations adaptatives au cours de la période développementale.

Depuis septembre 2022, il est organisé au sein de l'établissement IME, un groupe d'âge intermédiaire de 14 à 16 ans entre le service des moins de 15 ans et celui du SAFISP (**S**ervice d'**A**ccompagnement à la **F**ormation et à l'**I**nclusion à la vie **S**ocio-**P**rofessionnelle). La création de cette tranche d'âge intermédiaire permet d'adapter l'accompagnement en fonction du projet, de l'évolution et de la maturité du jeune.

- Les actions :

Actions éducatives :

Accompagnement et soutien à la vie sociale, résidentielle, scolaire, professionnelle : Dans le cadre du **Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)**, les jeunes peuvent bénéficier de différents temps d'accompagnements éducatifs, en individuel ou en groupe, dans chaque domaine cité ci-dessous dans une démarche inclusive dès que possible.

- Accompagnement et soutien à la vie sociale : groupe de soutien aux relations sociales, loisirs, centre de loisirs, ...etc.
- Accompagnement à la vie résidentielle : hébergement collectif ou individuel selon l'âge, accompagnement au domicile des représentants légaux ou familles d'accueils
- Accompagnement et soutien scolaire : voir "actions pédagogiques" ci-dessous.
- Accompagnement et soutien à la vie professionnelle : ateliers pré-professionnels, stages en milieu ordinaire, protégé ou adapté.

Actions thérapeutiques :

Accompagnement et soutien à la santé : Dans le cadre du **Projet d'Accompagnement Personnalisé**, les jeunes peuvent bénéficier d'un suivi psychologique, d'un suivi en psychomotricité, d'un suivi infirmier et de consultations médicales assurées par le psychiatre référent du PMS.

Pour certains soins spécifiques comme l'orthophonie, l'ergothérapie, ... ,etc., il est possible de conventionner avec des professionnels libéraux.

Actions pédagogiques :

L'ensemble des élèves accompagnés bénéficie d'un temps de scolarisation au sein de l'Unité d'Enseignement du Pôle Médico-Social, en MFR ou en CFA, dans une classe correspondant à leur âge et à leur projet de formation.

A partir de 18 ans, selon le projet pédagogique, certains jeunes adultes ne profitent plus de temps de scolarisation assurés par l'enseignant de l'éducation nationale, mais bénéficient de temps éducatifs de maintien des acquis de base.

Des modalités de coopération régulière entre les professionnels du PMS (*professeurs, éducateurs et coordinateurs*) et les professionnels de l'établissement scolaire sont étudiées pour chaque situation afin de soutenir au mieux le projet de scolarisation et/ou de formation professionnelle.

Nouveauté 2022 : la création d'une Unité d'Enseignement Externalisée à l'école Primaire de Juvigny Les Vallées s'est concrétisée par un accueil de 6 enfants présentant une DI ou TSA.

Pour rappel : En 2020, la création d'une Unité d'Enseignement Externalisé a permis l'accueil de 8 jeunes âgés de 12 à 16 ans au collège Robert de Mortain. En raison des mesures sanitaires en lien avec la crise COVID, cette UEE n'a pu être opérationnelle qu'à partir de septembre 2021. Les jeunes accompagnés bénéficient de la prise de repas au collège et l'organisation telle que prévue s'est mise en place en interne.

Les Projets d'Accompagnement Personnalisés :

En 2022, l'utilisation du terme Plan de Service disparaît pour laisser place à la nomination du terme : Projet d'Accompagnement Personnalisé.

Chaque enfant et ou adolescent bénéficie d'un parcours personnalisé coordonné. Le coordinateur de projets est en lien constant avec les différents intervenants auprès du jeune : équipe pluridisciplinaire de l'établissement, la famille et les partenaires extérieurs. Chaque année, le projet personnalisé est réactualisé en présence de l'enfant ou adolescent et de sa famille ou représentants légaux. Les jeunes majeurs sont signataires de leur projet et de leur contrat de séjours ou de leur DIPC (*Document Individuel de Prise en Charge*).

En 2022, l'ensemble des jeunes de l'IME a bénéficié de cette instance de participation à la construction de leur projet.

L'établissement dans son environnement :

- La démarche inclusive :

La démarche inclusive est sous-tendue dans toutes les actions menées à l'IME. L'objectif à atteindre est de permettre à chaque enfant ou adolescent d'être inscrit dans un dispositif de droit commun afin qu'il prenne une place comme tout citoyen dans la société. En fonction de ses capacités, les professionnels de l'IME accompagnent l'enfant ou l'adolescent dans cette démarche auprès des écoles, des structures de loisirs, des structures associatives ...

- 0 ULIS primaire ou collège ou lycée,
- 3 Jeunes en MFR (*y compris stage d'immersion pour finaliser l'orientation*),
- 2 Jeunes en CFA,
- 2 jeunes en lycée professionnel.

- L'accompagnement et le soutien à la parentalité :

En 2022, La notion de référent éducatif s'est intensifiée pour permettre un accompagnement plus soutenu avec la famille.

Par exemple, lors des premières semaines des vacances scolaires, il est organisé des accompagnements dit "hors les murs" au sein des territoires de vie des jeunes, permettant de ce fait un travail d'accompagnement et de soutien à la parentalité.

Chaque éducateur référent assure des entretiens téléphoniques avec la famille selon un rythme défini avec elle.

De même des entretiens familiaux sont proposés et ont concerné 3 familles.

- Le partenariat :

Beaucoup de partenariats sont renouvelés d'une année sur l'autre. Ainsi, la participation des jeunes du SAFISP à l'activité d'aide alimentaire de l'ASACA d'Avranches s'est poursuivie selon les besoins repérés. De même, le partenariat avec la MFR de Mortain s'est renouvelé autour de l'animation d'un "stage soudure" d'une semaine mélangeant les deux publics pour une formation ponctuelle. Cela s'est traduit par un cours théorique dans les locaux de la MFR et les cours pratiques dans l'atelier de l'IME.

Il s'est tenu un stage accompagné en entreprise sur les bases d'une journée par semaine au sein de la biscuiterie de Lonlay l'Abbaye. Il s'est également tenu un stage en milieu protégé à raison d'une demi-journée par semaine au sein de l'ESAT ANAIS de Barenton. Ces stages ont concerné 7 jeunes.

Il a été formalisé avec une exploitation agricole une convention permettant un stage accompagné pour un groupe de 4 jeunes qui se déroule tous les mardis matin.

En 2022, dans le cadre d'une convention, la mission locale devient un partenaire privilégié en tant que structure accueillante.

Les jeunes de l'UEE de Juvigny Les Vallées participent à une activité Équi-médiation grâce à une convention signée en septembre 2022.

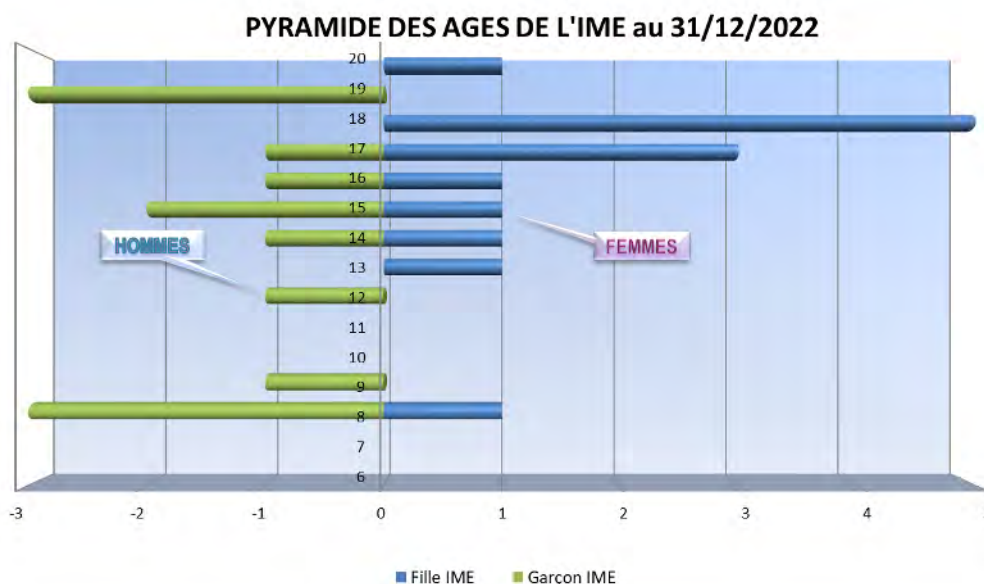
SECTEURS D'INTERVENTION

L'intervention de l'IME se réalise sur l'ensemble du sud Manche avec deux sites dédiés pour l'hébergement : Mortain et Avranches. Les activités de jour se déroulent en majorité sur le site de Mortain et Juvigny Les Vallées, mais de nombreuses inclusions en milieu ordinaire ou milieu protégés se répartissent sur le territoire du sud Manche et départements limitrophes (*entreprises, lycées, associations...*).

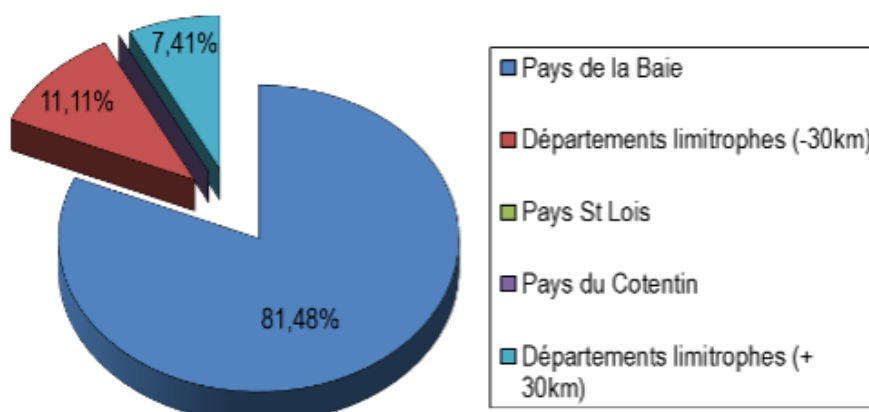
ACTIVITÉ 2022

Etude de la population accueillie à l'IME au 31.12.2022 :

27 personnes accueillies dont 13 garçons et 14 filles âgées de 8 à 20 ans avec une moyenne d'âge de 15 ans.



Répartition géographique des usagers de l'IME au 31/12/2022

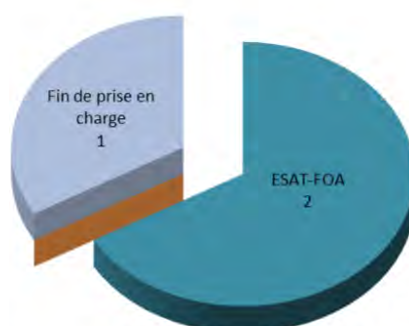


Mouvement des effectifs au cours de l'année 2022 :

Admissions 2022 : 8 admissions dont 4 filles et 4 garçons.

Sorties 2022 : 3 sorties.

Etat de sortie des usagers de l'IME en 2022



3 usagers filles
 Moyenne d'âge des sortants : 19 ans, 8 mois
 Durée moyenne de séjour : 6 ans, 2 mois

Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 30 usagers.

Durée moyenne d'accompagnement : 6 ans et 2 mois.

L'activité :

- Les effectifs :

En 2022, l'IME a réalisé 1987 journées d'internat contre 4119 prévues et 3249 journées de semi-internat contre 1123 prévues soit 5236 journées réalisées contre 5242 en prévision avec un écart de - 6 journées. Ces chiffres s'expliquent par un accueil d'enfants de 6 à 11 ans non prévus initialement et résidant tous dans un périmètre de moins de 30 kilomètres. Les parents ne sont pas demandeurs d'un accueil en internat. Pour les plus âgés, les demandes se raréfient davantage en baissant les effectifs en hébergement de 22 places occupés par seulement 8 jeunes.

Stage et formations professionnelles :

IME	NOMBRE DE JEUNES CONCERNÉS	NOMBRE DE SEMAINES DE STAGES	NOMBRES DE PARTENAIRES
Milieu ordinaire 2021	4	36	13
Milieu ordinaire 2022	8	61	23
Milieu protégé 2021	24	69	6
Milieu protégé 2022	7	42	4
Apprentissage 2021	1	30	1
Apprentissage 2022	1	33	1

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE À VENIR

La démarche départementale, pour un territoire 100% inclusif dans la Manche, et gouvernementale favorisant les situations d'inclusion nous amènent à réfléchir à des nouveaux modes de prise en charge notamment en termes d'accompagnement des équipes éducatives vers le milieu scolaire ou professionnel correspondant le mieux aux besoins et au projet de chaque jeune. Une réflexion est en cours sur l'articulation des découvertes professionnelles entre l'établissement et le milieu scolaire ordinaire, pour favoriser l'inclusion des jeunes de l'IME.

En 2022, une réflexion est portée sur la notion de parcours au sein de l'organisation médico-sociale IME en lien avec les autres services et structures du secteur médico-social. L'objectif de ces travaux est d'éviter les ruptures d'accompagnement et de répondre aux politiques sociales dans la cadre de la démarche "Zéro sans solutions".

Par prolongement, la notion de fonctionnement en dispositif de l'organisation IME est mis en réflexion.

NOUVELLES POUR L'ANNÉE À VENIR

- Transformation de l'offre de prestations vers une démarche inclusive et fonctionnement en dispositif IME.
- Développer des modalités d'accompagnement externalisées par les ateliers préprofessionnels de l'IME.
- Développement et accompagnement des équipes dans l'utilisation du DUI (*Dossier de l'Usager Informatisé*).
- Projet de développement d'habitat inclusif (*studio milieu ordinaire, FJT, ...*).
- Développement du partenariat avec les centres de loisirs sur le territoire du Sud Manche pour les moins de 15 ans.
- Développement de concepts d'accompagnement (*Pair-aidance, participation des usagers et des représentants légaux et autodétermination*).

INSTITUT D'ÉDUCATION MOTRICE (IEM)

DIRECTION :

6 Rue de la Petite Chapelle – BP 3
50150 MORTAIN
TÉL : 02 33 91 06 60

DIRECTEUR : Éric ESCRIGNAC

E-MAIL : secretariat.pms@adseam.asso.fr

CHEFFE DE SERVICE : Isabelle KERBART

104 rue de Lapenty – 50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUET
TÉL : 02 33 49 49 29
E-MAIL : ime.pms@adseam.asso.fr



AUTORISATION/HABILITATION

La capacité d'accueil de l'IEM est fixée par l'ARS de Normandie qui a renouvelé l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

CAPACITÉ AUTORISÉE

La capacité autorisée est de 10 places en accueil de jour et 4 places en hébergement et ce pour des enfants, adolescents et adultes de 0 à 20 ans.

POPULATION ACCUEILLIE/CONDITIONS D'ADMISSIONS

Selon l'annexe XXIV bis, le décret n° 56-284 du 9 mars 1956 modifié par le décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 :

La prise en charge concerne les enfants ou adolescents déficients moteurs aux stades de l'éducation précoce, de la formation préélémentaire, élémentaire, secondaire (enseignement général, professionnel et technologique).⁴

La déficience motrice désigne un ensemble de troubles qui entraînent une perte totale ou partielle de la motricité. Ces troubles peuvent être secondaires à une malformation congénitale, à une anomalie génétique, à un traumatisme.

FINANCEMENT

ARS-CPOM.

Notification d'orientation prononcée par la MDA.

MISSIONS

Les missions de l'IEM s'inscrivent de façon générale dans celles de l'action sociale et médico-sociale définies par le code de l'action sociale et des familles : « *missions d'évaluation et de prévention, de protection, d'actions médico-éducatives, d'accompagnement, de formation, d'adaptation, d'intégration adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge* »⁵.

L'IEM relève de la définition des ESSMS définie par l'article L. 312-1 du CASF et plus spécifiquement au titre des établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale : « *Les établissements ou services d'enseignement et d'éducation spéciale qui assurent, à titre principal, une éducation adaptée et un accompagnement social ou médico-social aux mineurs ou jeunes adultes handicapés ou présentant des difficultés d'adaptation* »⁶.

ACTIONS 2022

Tout au long de l'année 2022, en lien avec le projet d'établissement, le plan d'action de l'évaluation interne et les indicateurs du CPOM, les prestations et les projets de l'IEM ont concerné 4 domaines : pour les personnes accompagnées et leur famille, pour les professionnels et pour l'organisation de la structure et l'environnement.

1- Extrait du décret n°8978 du décret du 27-10-89 remplaçant les annexes XXIV bis du décret du 9 mars 1956

2- 2° de l'Art L.312-1 du code de l'action sociale et des familles

6- Art. L. 311-1 du CAS

1) Actions en direction des personnes accompagnées et leurs familles

Sous formes d'ateliers collectifs et/ou individuels, les professionnels utilisent différentes médiations éducatives pour développer les compétences psychosociales. Aussi souvent que possible, l'utilisation des ressources existantes est recherchée.

1.1. Prévention et promotion de la santé :

La pratique d'activités physiques et sportives est encouragée et valorisée via des médiations inscrites dans les emplois du temps individualisés et la participation à différents évènements sportifs :

- Séances hebdomadaires à l'Ecoferme dans le cadre d'une convention,
- Pratique de sports adaptés, notamment le bowling et la sarbacane,
- Participation aux jeux régionaux de l'avenir en février 2022,
- Participation au challenge régional de tir à la sarbacane le 29 juin 2022 à Lisieux,
- Rencontre et échanges avec Monsieur Baptiste Hulin, skipper, dans le cadre de la Route du Rhum en octobre à St Malo. Visite des pontons et des différents voiliers avec des accréditations fournies par l'association Parenthèse de Vie. Une sortie en mer sur le bateau de Monsieur Hulin est prévue en 2023,
- Pré-sélections nationales avec handisport et participation au championnat de France de Tir à la Sarbacane à Ancenis en novembre 2022 pour 3 adolescents.

L'infirmière et l'aide-soignante ont réalisé des actions de sensibilisation concernant l'hygiène bucco-dentaire. Lors des périodes de vacances scolaires, par groupe d'âges, les deux professionnelles ont animé des ateliers ludiques pour encourager et soutenir le brossage des dents. Elles ont souligné l'importance d'une bonne santé dentaire, puis, à l'aide d'affichages adaptés à la compréhension de tous, elles ont repris les gestes efficaces lors du brossage des dents. Des brosses à dents et du dentifrice sont à disposition pour soutenir le brossage après le déjeuner.

Un jeune homme bénéficie d'une formation sur l'équilibre nutritionnel, encadré par l'infirmière, dont le but est de préparer des petits déjeuners équilibrés. La finalité de ce travail est l'acquisition des bases d'une alimentation équilibrée. A l'issue de cette intervention, il présentera aux résidents de la Mas, différentes idées et stratégies pour tirer profit de ce premier repas de la journée.

1.2. Informations VIAS (*vie intime, affective et sexuelle*)

Tout au long de l'année, et ce de façon hebdomadaire, des informations concernant la vie affective et intime, animées par une éducatrice et une conseillère en éducation sociale et familiale sont organisées auprès des adolescents. Les collégiens ont participé aux sensibilisations mises en place au collège de Saint Hilaire. Des ateliers débats se sont déroulés en décembre avec pour thèmes le consentement, la distanciation sociale, les comportements autorisés ou non pour étayer les relations au collège.

1.3. Parcours de soins et continuité des soins

Suite au départ de la kinésithérapeute de l'IEM, et malgré la diffusion d'annonces, nous n'avons pas reçu de candidature pour ce poste. Afin de permettre la continuité, des soins nous avons conventionné avec deux kinésithérapeutes en libéral. Elles interviennent dans les locaux de l'IEM, l'une le mardi et le jeudi matin, l'autre le jeudi après-midi.

Conventionnement également avec des kinésithérapeutes libéraux à proximité des lieux de vie ou à domicile des personnes accompagnées, pour permettre la continuité des séances notamment lors des périodes de fermeture de la structure.

Conventionnement avec deux psychomotriciennes en libérales, pour de jeunes enfants, en complémentarité des séances de kinésithérapie, suite à la prescription du médecin coordinateur.

Conventionnement avec une psychologue libérale pour répondre aux besoins d'une adolescente en souffrance et recherche d'un psychothérapeute libéral pour un autre adolescent.

Création de supports et d'outils adaptés, comme les pictogrammes et/ou des photos, pour s'assurer de la compréhension de situations particulières : rendez-vous avec le médecin rééducateur, prescriptions de soins, programmation d'interventions, échelle des émotions, douleurs, etc.

1.4. Co-construction du Projet d'Accompagnement Personnalisé : autodétermination et participation active des personnes dans la prise de décisions sur des sujets qui les concernent.

La mise en place d'une rencontre individuelle avec la coordinatrice des projets d'accompagnements personnalisés est systématique pour les adolescents en amont de la réunion projet. Ce temps d'échange a pour but de recueillir les attentes et les demandes, les satisfactions et les insatisfactions de chacun, en dehors de la présence de leurs proches et des autres professionnels. Cette modalité s'avère plus propice à l'expression des jeunes pour ce qui concerne l'évaluation des accompagnements en cours. Les adolescents et jeunes adultes saisissent parfois cet espace pour que la coordinatrice fasse tiers dans leurs demandes auprès de leurs parents.

La participation aux réunions de projets peut se faire en visio pour les jeunes qui rencontrent des difficultés à s'exprimer dans un groupe.

Deux fois dans l'année, en février et en juin, le questionnaire de satisfaction élaboré est présenté aux jeunes et leurs familles. La restitution des résultats est effectuée en septembre, lors de la réunion de rentrée auprès des professionnels avec la prise en compte des demandes.

1.5. Évaluation de la qualité des prestations alimentaires

Un jeune adulte accompagné par la structure, a réalisé une enquête auprès de tous les enfants et adolescents pour recueillir leurs avis concernant la restauration actuelle. Il a transmis oralement les résultats aux administrateurs lors d'une visite ainsi qu'aux représentants dans le cadre du CVS. Globalement, les personnes accompagnées estiment que la qualité des repas livrés par liaison chaude n'est pas satisfaisante. Elles indiquent préférer les repas des restaurations scolaires ou ceux livrés par un traiteur local. Un nouvel essai avec un prestataire différent est prévu début 2023.

1.6. Accompagnements Individualisés permettant la scolarisation en milieu ordinaire

6 enfants âgés de 9 à 12 ans sont scolarisés en Unité d'Enseignement Externalisée primaire. Deux éducatrices interviennent en complémentarité de l'enseignante et accompagnent les inclusions dans les classes de références.

4 collégiens sont scolarisés en UEE collège. Deux éducatrices interviennent en complémentarité de l'enseignante et accompagnent les inclusions dans les classes de références. Nous avons également mis en place des inclusions non accompagnées dans différents cours de 6^{ème} pour deux collégiens et l'accompagnement d'un troisième collégien dans le cadre des ateliers de la SEGPA.

La signature des conventions est en cours avec le collège Jules Verne et l'école Beauséjour de Saint Hilaire. Un bilan des inclusions en collèges a été réalisé en juin 2022.

En septembre, nous avons recherché un lieu de scolarisation pour les élèves de plus de 16 ans. L'unique enseignante de l'IEM, mobilisée le matin à l'école primaire et l'après-midi au collège, ne peut assurer les temps d'enseignement pour ce groupe. Dans cette perspective, la Conseillère ESF propose des temps de formation en Economie Sociale et Familiale dans les locaux de l'IEM ce qui n'est pas satisfaisant. En décembre, nous avons reçu une réponse favorable au lycée professionnel Lehec de Saint Hilaire du Harcouët avec lequel il sera possible d'implanter une UEE lycée. Les démarches sont en cours.

1.7. Accompagnements périscolaires, inclusions par les loisirs

Depuis septembre 2022, les inclusions progressives sur les temps périscolaires à l'école Beauséjour, dont une sans accompagnement, se mettent en place. Les inclusions au collège concernent les temps de déjeuners tous les midis et les participations aux ateliers décloisonnés avec les enseignants. Les déjeuners sont prévus dans la convention avec le Lycée Lehec.

En septembre, un partenariat se réalise avec la maison des jeunes de St Hilaire du Harcouët, le mercredi et les temps de vacances scolaire, pour soutenir la participation des adolescents aux activités sociales et de loisirs le mercredi et lors des vacances scolaires (*avec et sans accompagnement*).

Les accompagnements au CLSH de St Hilaire se poursuivent sur les temps de vacances scolaires pour les enfants d'âge primaire.

1.8. Découvertes préprofessionnelles

En septembre 2022, une convention avec l'association Emmaüs a été signée pour accompagner des stages de découvertes préprofessionnelles pour 3 jeunes du groupe SAFISP. (**S**ervice d'**A**ccompagnement à la **F**ormation et l'**I**nclusion **S**ociale et **P**rofessionnelle).

En octobre, la formalisation d'une convention a été réalisée avec la Ferme de la Dierge à Saint-James pour accompagner des stages de découverte préprofessionnelle.

1.9. Sensibilisation et connaissance du handicap

En mai 2022, l'organisation d'une demi-journée de sensibilisation au handicap au collège de saint Hilaire a été réalisée pour les élèves de 6^{ème}. Les groupes sont co-animés par les professionnels de l'IEM, les enseignants des classes de 6^{ème} et des professionnels d'Handisport.

1.10. Hébergement temporaire, répit et soutien aux familles

3 adolescents bénéficient d'un accompagnement partiel à l'hébergement, à leurs demandes, à raison d'une nuit par semaine ou une nuit tous les 15 jours, dans le but d'expérimenter des temps en dehors du domicile parental et de passer du temps hors scolaire avec des pairs. Il s'agit d'acquérir des compétences sociales et résidentielles en vue d'une éventuelle vie d'adulte en appartement.

Un enfant bénéficie d'un accueil répit à l'hébergement suite au besoin de relais exprimé par sa mère lors d'une rencontre avec la coordinatrice de projets. L'infirmière a accompagné la famille pour visiter différents lieux de répit de son territoire : EEAP de la Bouëxière et celui de Fougères. La plateforme répit de Fougères, à proximité du domicile maternel pourrait apporter du répit à la famille lors des périodes de fermeture de l'IEM tout en limitant les déplacements de l'enfant qui sont, à ce jour, sources de douleurs. Des contacts sont en cours. Aujourd'hui l'IEM ne prévoit pas de développer de répit sur site car une seule demande est effective à ce jour.

1.11. Développement des solutions technologiques et du numérique

Dans le cadre de la scolarité au collège, les élèves et leurs familles ont accès à Pro-Note, outil de liaison numérique utilisé par le collège.

Les espaces collectifs, l'hébergement, la classe et les locaux de jour ont été équipés d'ordinateurs récents, portables et fixes, pour faciliter l'accès et l'utilisation à ces outils numériques.

Les enfants et les adolescents sont accompagnés et soutenus pour une utilisation en autonomie dans le cadre d'ateliers hebdomadaires et en classe. Certains appareils sont en accès libre.

En 2022, les adolescents ont bénéficié d'une information concernant l'usage des écrans dans le cadre du collège.

2) Actions en direction des professionnels

2.1 Développement de compétences

Poursuite des séances d'analyse des pratiques professionnelles (ADPP), afin de soutenir l'accompagnement des professionnels, à raison de 4 séances de deux heures en février, mai, octobre et décembre 2022 pour tout le personnel éducatif.

Les temps d'ADPP pour les personnels administratifs ont débuté en février. Des recherches pour les professionnels du soin sont en cours.

Deux demi-journées de bilan en juin ont permis de reprendre, entre professionnels, l'ensemble des besoins individuels des personnes accueillies, d'évaluer et d'ajuster les modalités d'accompagnements, notamment en dédiant spécifiquement 3 professionnels à l'accompagnement de la scolarité. Une professionnelle est chargée de l'accompagnement des deux adultes en situation d'amendement Creton (*plus de 20 ans*) pour proposer des accompagnements spécifiques à leur situation.

A la rentrée de septembre, 3 journées sans encadrement ont permis aux professionnels d'organiser les accompagnements à la scolarité, en participant aux réunions de rentrée du collège et de l'école primaire de St Hilaire. Ces temps ont été mis à profit pour repenser les lieux en aménageant des espaces de repos et de répit pour ceux qui en ont besoin.

Deux professionnelles ont participé à la journée de sensibilisation « JDO-Sexualité, contraception » à Evreux en février 2022, organisée par Promotion Santé Normandie.

La secrétaire et la coordinatrice de projets personnalisés ont participé à la formation pour l'utilisation du DUI. L'infirmière a participé à la cession DUI et dossiers de soins partagés. La formation de l'ensemble des professionnels de la structure est prévue au cours du 1^{er} trimestre 2023 et le déploiement du DUI au cours du second trimestres.

L'attribution de 5 ordinateurs portables individuels aux professionnelles qui accompagnent la scolarité des enfants et des adolescents dans le cadre des UEE et aux professionnelles qui encadrent des inclusion sociales et professionnelles facilite la communication.

2.2. Soutien aux équipes

Deux salariées participent au groupe de travail PMS sur la qualité de vie au travail.

L'ensemble des salariés a participé aux journées prévention organisées par l'ADSEAM.

Lorsque nous avons rencontré des difficultés importantes de recrutement en mai 2022, une attention particulière a été portée au risque de surcharge de travail. Les professionnels et les familles ont été sollicités pour proposer des modalités de compensation des absences qui ont touché presque 40 % de l'effectif des encadrants éducatifs. Après une enquête auprès de l'ensemble des familles pour connaître leurs besoins et leurs contraintes, des décisions partagées ont permis de privilégier le maintien des accompagnements en mai et juin (*rendu possible aussi par la comptabilisation d'heures supplémentaires pour les volontaires*) et d'anticiper le départ en vacances des enfants en juillet. Quelques parents ont proposé de soutenir les encadrants certaines journées. Une famille a été aidée pour solliciter un relais d'accompagnement fin juillet en établissement d'accueil temporaire.

La création du partenariat avec le réseau la Brise (*Bretagne Réseau en soins palliatifs pédiatrique*) et avec l'Equipe Ressource Régionale de Soins Palliatifs Pédiatriques Basse-Normandie (*la source*) a permis le soutien aux professionnels dans l'accompagnement d'un adolescent atteint d'une pathologie limitant et menaçant sa vie. Des rencontres trimestrielles se déroulent à l'IEM en équipe pluridisciplinaire. Le médecin rééducateur et l'infirmière sont en lien régulier, notamment pour des questions de cohérence du projet de soins. Enfin, le réseau permet aux professionnels qui le souhaitent, de contacter individuellement la psychologue et de bénéficier d'une écoute et d'un soutien.

3) Actions en direction de l'organisation de la structure et de l'environnement

3.1 Parcours coordonnés et inclusifs

L'articulation avec l'ASE dans l'accompagnement d'une adolescente : suite au placement de cette jeune fille, des temps d'échanges et d'immersion ont été proposés à l'assistance familiale pour qu'elle se familiarise à ses habitudes de vie, à la compréhension de ses expressions non verbales, aux manutentions, aux appareillages etc.. Elle a accompagné les professionnelles lors d'un repas, d'un temps de lever et participé à des médiations éducatives. L'ergothérapeute s'est rendu au domicile pour aménager les espaces, que ce soient les chambres ou la salle de bain, afin de simplifier les déplacements avec le fauteuil et simplifier les manutentions.

Depuis avril 2022, le parcours coordonné avec le SESSAD de l'ADSEAM permet à 2 jeunes de bénéficier des ressources de l'IEM : l'hébergement pour une jeune fille favorise l'évaluation de ses compétences résidentielles et permet de répondre à une demande de répit de sa famille. Des prestations de jour à raison de 2 ½ journées par semaine pour un jeune garçon scolarisé en CE2 et pour qui le rythme des enseignements devait être allégé. Cet enfant est inscrit sur la liste d'attente de l'IEM, les parents souhaitent qu'il poursuive sa scolarité jusqu'à la fin du primaire avant d'acter une admission. Ces temps de ressource à l'IEM l'aident à souffler pour se remobiliser quand il est en classe, tout en le familiarisant progressivement aux accompagnements collectifs proposés à l'IEM.

De septembre 2021 à décembre 2022, le parcours coordonné est construit avec le Dispositif de Soutien et de Formation de l'Avranchin (DISFA) pour une jeune fille qui bénéficie d'une notification IEM. Elle est scolarisée en CE2 à ST James et tire profit de cette scolarisation en milieu ordinaire à proximité de son domicile. Le DISFA et la famille ont bénéficié des ressources de l'IEM en termes de coordination de soins et la jeune fille d'un soutien scolaire et de répit. Avec la famille, nous avons convenu de 2 ½ journées à l'IEM dont une avec un temps de repas. Une séance en kinésithérapie a été proposée suite à l'arrêt de la kinésithérapeute libérale et la famille a rencontré le médecin coordinateur de la structure. Conventionner avec le DISFA a permis à l'élève de poursuivre sa scolarité à ST James au lieu d'une scolarité à ST Hilaire quand une admission en établissement est prononcée, tout en bénéficiant d'un aménagement d'emploi du temps scolaire. Enfin, des accueils lors des périodes de vacances scolaires ont été mis en place pour proposer des accompagnements en lien avec ses besoins.

3.2 Aménagement des locaux et des espaces

- Construction d'un abri de jardin pour le rangement des vélos et des tricycles, à proximité des locaux pour faciliter l'utilisation et la pratique au quotidien.
- Installation de volets électriques sur toutes les baies orientées au sud pour réguler la lumière, limiter les hausses de températures l'été et préserver la chaleur en hiver.
- Aménagement des salles de médiations par tranches d'âges : enfants, adolescents et adultes et équipements liés à leurs centres d'intérêts.
- Investissement dans une autolaveuse pour un entretien des espaces plus opérant.

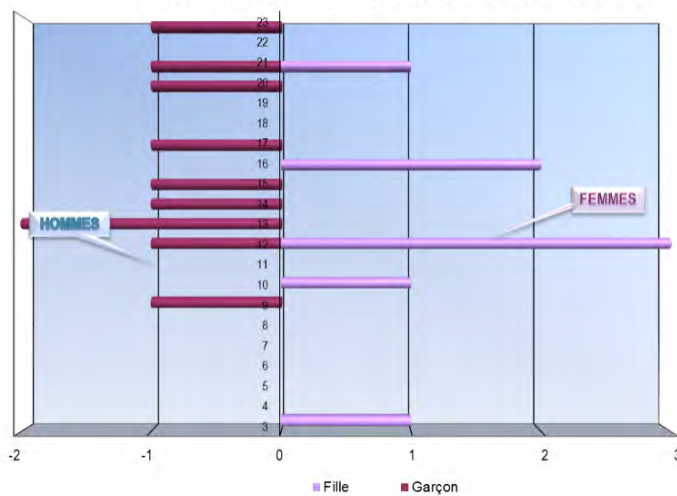
SECTEURS D'INTERVENTION

L'IEM est situé à Saint-Hilaire du Harcouët.

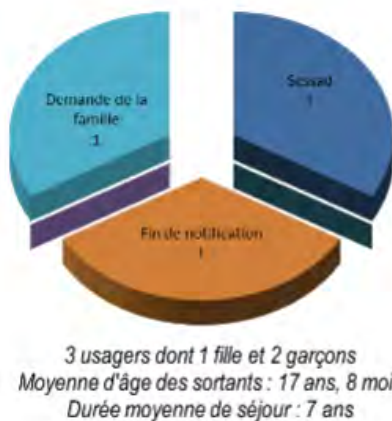
Étude de la population accueillie à l'IEM au 31.12.2022 :

17 usagers dont 8 garçons et 7 filles âgés de 3 à 23 ans avec une moyenne d'âge de 14 ans.

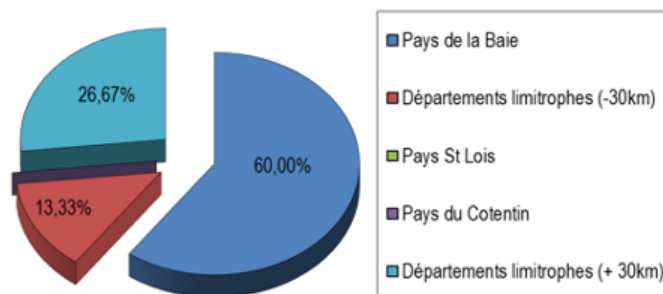
PYRAMIDE DES AGES DE L'IEM au 31/12/2022



Etat de sortie des usagers de l'IEM en 2022



Répartition géographique des usagers de l'IEM au 31/12/2022



Une attention particulière est portée à la situation du jeune homme de 23 ans habitant le département de l'Orne notamment pour la poursuite de son parcours. Son souhait, et celui de sa famille, est une admission à temps partiel, sans hébergement, dans une structure pour adultes de type Maison d'accueil Spécialisé ou Foyer d'Accueil Médicalisé, en alternance avec un accueil au domicile parental. Après plusieurs visites et rencontres, peu d'établissements acceptent ces modalités d'admissions ce qui risque de prolonger l'accueil à l'IEM au titre de l'amendement Creton.

Mouvement des effectifs au cours de l'année 2022 :

- Admissions 2022 : 1 enfant née en 2019.
- Sortie 2022 : 2.
En juin 2022 ; un adulte né en 2002 – en attente d'une place en ESAT et souhait d'un accueil au domicile parental – et un adulte né en 2001– projet de vie au domicile parental.
En Aout 2022 : Une adolescente née en 2010, relais au SESSAD scolarisation avec appui dispositif ULIS –
Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 17 + 3 en parcours coordonné.
- Durée moyenne d'accompagnement : 7 ans.
- En 2022, l'IEM a enregistré 2716 journées pour un prévisionnel de 2621 soit un excédent de 95 jours. Néanmoins, nous dénombrons 611 journées d'internat contre un prévisionnel de 749 soit un déficit de 138 journées mais dans le même temps, nous comptabilisons 2105 journées de semi-internat contre un prévisionnel de 1872 journées soit un excédent de 233 journées. L'accueil de proximité favorise cette logique et les familles comme les jeunes sont moins en demande d'internat. Pour autant, nous proposons des immersions graduées à la nuitée ou plus selon les projets pour permettre aux jeunes de se projeter dans un appartement en toute autonomie.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE À VENIR

Les perspectives de développement pour l'année 2023 sont :

- Signature des conventions avec l'école Beauséjour, le collège J Verne et le lycée Lehec et la mise en place d'une évaluation régulière. Inscription de ces projets d'enseignement dans la démarche "une école accessible pour tous".
- Un renforcement des moyens thérapeutiques pour mieux répondre aux besoins des enfants et adolescents notamment en termes de soutien et d'écoute psychologique et la mise en place de d'accompagnements en psychomotricité.
- Formalisation d'un projet en Promotion de la Santé et inscription dans les PAP- Identifier le référent VIAS et les référents opérationnels.
- Le développement d'accompagnements dans les territoires de vie des personnes accompagnées.
- Mise à jour des supports de communication et adaptation des documents en Facile à Lire et à Comprendre (Falc).

INSTITUT THÉRAPEUTIQUE ÉDUCATIF ET PÉDAGOGIQUE (ITEP)

DIRECTION :

6 Rue de la Petite Chapelle – BP 3
50150 MORTAIN
TÉL : 02 33 91 06 60
FAX : 02 33 91 06 69

DIRECTEUR : Éric ESCRIGNAC

E-MAIL : secretariat.pms@adseam.asso.fr

CHEFS DE SERVICE : Julien LEBLANC / Sylvain NOURY

6 Rue de la Petite Chapelle – 50150 MORTAIN
TÉL : 02 33 19 06 74
E-MAIL : itep.pms@adseam.asso.fr



AUTORISATION/HABILITATION

L'autorisation actuelle date du 4 janvier 2017 pour 15 ans.

CAPACITÉ AUTORISÉE

La capacité autorisée est de 20 places en internat de semaine, de 11 places en semi internat et de 3 places en Service d'accueil familial.

POPULATION ACCUEILLIE/CONDITIONS D'ADMISSIONS

La population accueillie est composée de filles et garçons de 6 à 20 ans présentant des troubles du caractère et du comportement.

FINANCEMENT

ARS-CPOM.

MISSIONS

Les missions de l'ITEP s'inscrivent dans le cadre de prestations et d'accompagnements thérapeutiques, éducatives et pédagogiques. Elles s'intègrent de façon générale dans celles de l'action sociale et médico-sociale définies par le code de l'action sociale et des familles : « *missions d'évaluation et de prévention, de protection, d'actions médico-éducatives, d'accompagnement, de formation, d'adaptation, d'intégration ... adaptées aux besoins de la personne, à son niveau de développement, à ses potentialités, à l'évolution de son état ainsi qu'à son âge* ».7

Les missions du dispositif ITEP sont en cohérence avec les valeurs du projet associatif dont l'objet est de « favoriser le développement des compétences et des potentialités de la personne pour optimiser son accession à l'autonomie et l'accompagner dans la construction de son projet de vie », de favoriser le bien-être et le développement de la personne accueillie, à mobiliser le maximum de ses capacités pour réussir une intégration socioprofessionnelle en :

- Menant des actions d'éducation, de soin, d'adaptation, d'accompagnement, de développement,
- Adaptant la structure aux évolutions et en mobilisant les ressources de l'environnement pour satisfaire les besoins de la personne,
- Conseillant et accompagnant la famille dans l'évolution de son enfant : l'aider à accéder à ses droits.

7- 2° de l'Art L.312-1 du code de l'action sociale et des familles

ACTIONS

Problématique de la population accueillie :

Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé.⁸

En septembre 2022, il est organisé au sein de l'établissement IME, un groupe d'âge intermédiaire de 14 à 16 ans entre le service des -15 ans et celui du SAFISP, Service d'Accompagnement à la Formation et à l'Inclusion à la vie Socio-Professionnelle. La création de cette tranche d'âge intermédiaire permet d'adapter l'accompagnement en fonction du projet, de l'évolution et de la maturité du jeune.

Les actions :

- Actions éducatives :

Accompagnement et soutien à la vie sociale, résidentielle, scolaire, professionnelle avec le support de médiations éducatives spécifiques :

- Dans le cadre du Projet d'accompagnement personnalisé (PAP), les jeunes peuvent bénéficier de différents temps d'accompagnements éducatifs en individuel ou en groupe dans chaque domaine cité ci-dessus dans une démarche inclusive dès que possible.
- Accompagnement et soutien à la vie sociale : Groupe de soutien aux relations sociales, loisirs, centre de loisirs...etc.
- Accompagnement à la vie résidentielle : Hébergement collectif ou individuel (*selon l'âge*), accompagnement au domicile des représentants légaux ou familles d'accueils.
- Accompagnement et soutien scolaire : Voir "actions pédagogiques" ci-dessous.
- Accompagnement et soutien à la vie professionnelle : Ateliers pré-professionnels, stages en milieu ordinaire, protégé ou adapté.

- Actions thérapeutiques :

Accompagnement et soutien à la santé : Dans le cadre du Projet d'Accompagnement Personnalisé, les jeunes peuvent bénéficier d'un suivi psychologique, d'un suivi en psychomotricité, d'un suivi infirmier et de consultations médicales assurées par le psychiatre référent du PMS.

Pour certains soins spécifiques en orthophoniste, ergothérapie, etc, il est possible de conventionner avec des professionnels libéraux.

- Actions pédagogiques :

La plupart des élèves accompagnés bénéficie d'un temps de scolarisation au sein de l'Unité d'Enseignement et/ou en inclusion individuelle au collège, en MFR, en CFA, au lycée, dans une classe correspondant à leur âge et à leur projet de formation.

Pour les élèves non scolarisés (*rupture scolaire*), une inscription dans des dispositifs traitant ces situations est mise en œuvre (*exemple : dispositif décrochage scolaire de la mission locale*). Ces situations sont repérées dans le cadre des équipes de suivis de scolarisation (ESS).

A partir de 18 ans, selon le projet pédagogique, certains jeunes adultes ne profitent plus de temps de scolarisation assurés par l'enseignant de l'éducation nationale, mais bénéficient de temps éducatifs de maintien des acquis de base.

8- Article I. 312-7-1 du code de l'action sociale et des familles

Depuis 2022 :

- 2 jeunes de l'ITEP bénéficient d'inclusion individuelle en école élémentaire. Ces jeunes sont inclus à temps partiel et sont systématiquement accompagnés par un éducateur.
- 8 Jeunes de l'ITEP ont pu bénéficier d'inclusion au collège de Mortain au sein d'une classe de référence avec ou sans accompagnement éducatif.
- 2 jeunes suivent depuis septembre 2022 une scolarisation en SEGPA au Collège de St Hilaire du Harcouët.
- 2 jeunes ont bénéficié d'une scolarisation en MFR, un autre jeune à l'IFORM de Coutances, et un en CFA à Louvigné du Désert.
- Un jeune a pu suivre un cursus scolaire via le CNED avec un accompagnement pédagogique de l'ITEP.

Des modalités de coopération régulière entre les professionnels du PMS (professeurs, éducateurs et coordinateurs) et les professionnels des établissements scolaires sont étudiées pour chaque situation afin de soutenir au mieux le projet de scolarisation et/ou de formation professionnelle.

Les Projets d'Accompagnement Personnalisés :

En 2022, l'utilisation du terme Plan de Service disparaît pour laisser place à la nomination du terme : Projet d'Accompagnement Personnalisé.

Chaque enfant et ou adolescent bénéficie d'un parcours personnalisé coordonné. Le coordinateur de projet est en lien constant avec les différents intervenants auprès du jeune : équipe pluridisciplinaire de l'établissement, la famille et les partenaires extérieurs. Chaque année, le projet personnalisé est réactualisé en présence de l'enfant ou adolescent, de sa famille ou de son représentant légal. Les jeunes majeurs sont signataires de leur projet et de leur contrat de séjours ou de leur DIPC, **D**ocument **I**ndividuel de **P**rise en **C**harge.

En 2022, l'ensemble des jeunes de l'IME a bénéficié de cette instance de participation à la construction de leur projet.

L'établissement dans son environnement :

- La démarche inclusive :

La démarche inclusive est sous-tendue dans toutes les actions menées à l'ITEP, et d'une façon plus globale au sein du pôle médico-social. L'objectif à atteindre est de permettre à chaque enfant ou adolescent d'être inscrit dans un dispositif de droit commun afin qu'il prenne une place comme tout citoyen dans la société. Les professionnels de l'ITEP accompagnent l'enfant ou l'adolescent, en fonction de ses capacités, dans cette démarche auprès des écoles, des structures de loisirs, des structures associatives ...

7 jeunes ont démarré ou poursuivi l'inclusion en scolarité ordinaire au collège de la 6^{ème} à la 3^{ème} en temps partiels ou à temps plein.

- 1 jeune SEGPA à temps plein,
- 2 jeunes en MFR (*y compris stage d'immersion pour finaliser l'orientation*),
- 2 Jeunes en CFA.

- L'accompagnement et le soutien à la parentalité :

En 2022, La notion de référent éducatif s'est intensifiée pour permettre un accompagnement plus soutenu avec la famille.

Par exemple, lors des premières semaines des vacances scolaires, il est organisé des accompagnements dits "hors les murs" au sein des territoires de vie des jeunes, permettant de ce fait un travail d'accompagnement et de soutien à la parentalité.

Chaque éducateur référent assure des entretiens téléphoniques avec la famille selon un rythme défini avec elle.

De même des entretiens familiaux sont proposés et ont concerné 3 familles.

Le partenariat :

Beaucoup de partenariats sont renouvelés d’une année sur l’autre. Ainsi, la participation des jeunes du SAFISP à l’activité d’aide alimentaire de l’ASACA d’Avranches s’est poursuivie selon les besoins repérés. De même, le partenariat avec la MFR de Mortain s’est renouvelé autour de l’animation d’un “stage soudure” d’une semaine, mélangeant les deux publics pour une formation ponctuelle. Cela s’est traduit par un cours théorique dans les locaux de la MFR et les cours pratiques dans l’atelier de l’ITEP.

Un stage en milieu protégé à raison de deux journées par semaine a été suivi au sein de l’ESAT ANAIS de Barenton.

Ces stages ont concerné 7 jeunes.

Les adolescents du service moins de 15 ans, participent chaque jeudi aux activités d’un refuge. Une convention de partenariat a été signée.

En 2022, dans le cadre d’une convention, la mission locale devient un partenaire privilégié en tant que structure accueillante.

Les jeunes de l’UE primaire participent à une activité Équi-médiation grâce à une convention signée en septembre 2022.

SECTEURS D'INTERVENTION

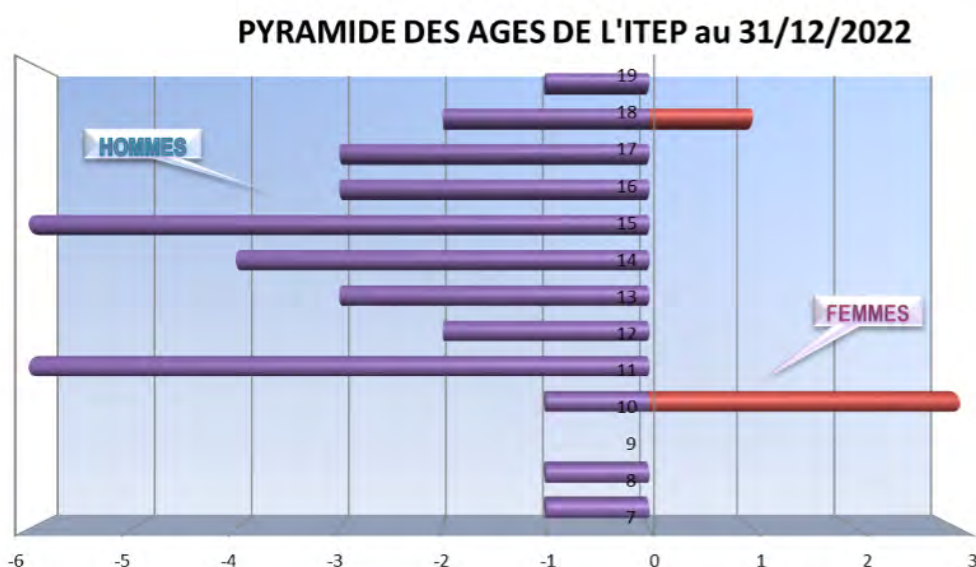
L’intervention de l’ITEP se réalise sur l’ensemble du sud Manche avec trois sites dédiés pour l’hébergement : Mortain, St Hilaire et Avranches. Les activités de jour se déroulent en majorité sur le site de Mortain, mais de nombreuses inclusions en milieu ordinaire ou milieu protégé se répartissent sur le territoire du sud Manche et les départements limitrophes (*entreprises, lycées, associations...*).

De par les besoins préprofessionnels et sociaux, les jeunes accompagnés par le SAFISP peuvent bénéficier d’un réseau partenarial conséquent sur le territoire de l’Avranchin.

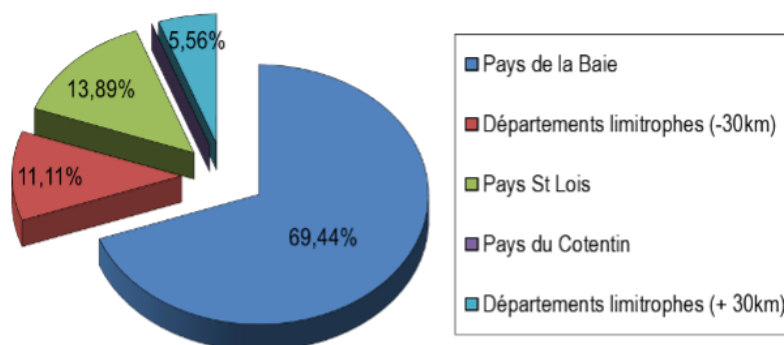
ACTIVITÉ 2022

Étude de la population accueillie à l’ITEP au 31.12.2022 :

36 usagers dont 32 garçons et 4 filles de 7 à 19 ans avec une moyenne d’âge de 14 ans.



Répartition géographique des usagers de l'ITEP au 31/12/2022

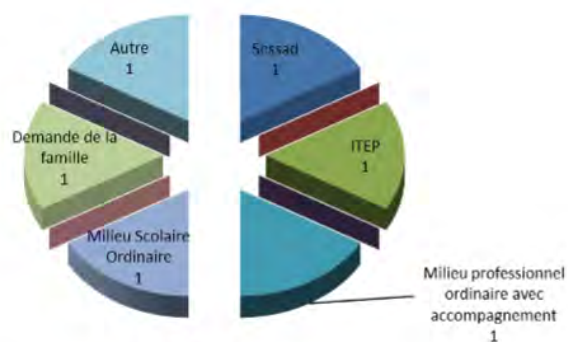


Mouvement des effectifs au cours de l'année 2022 :

Admissions 2022 : 7 admissions garçons.

Sorties 2022 : 6 sorties garçons.

Etat de sortie des usagers de l'ITEP en 2022



6 usagers garçons
 Moyenne d'âge des sortants : 15 ans et 5 mois
 Durée moyenne de séjour : 4 ans, 3 mois

Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 42 usagers.

Durée moyenne d'accompagnement : 4 ans et 3 mois.

L'activité :

- Les effectifs :

En 2022, l'ITEP a enregistré 3 536 journées d'internat contre 4 302 journées prévues et 3 382 journées en semi-internat contre 2 059 journées prévisionnelles pour un total de 6 918 journées pour un prévisionnel de 6 361 journées, soit un excédent de 557 journées. Les interventions territorialisées réalisées conjointement avec les partenaires du DiSFA et du DIHW laissent apparaître des demandes moins nombreuses en hébergement que les années précédentes, liées notamment à la proximité des interventions.

Stage et formations professionnelles :

IME	NOMBRE DE JEUNES CONCERNÉS	NOMBRE DE SEMAINES DE STAGES	NOMBRES DE PARTENAIRES
Milieu ordinaire 2021	11	125	21
Milieu ordinaire 2022	12	146	39
Milieu protégé 2021	0	0	0
Milieu protégé 2022	2	21	4
Apprentissage 2021	1	17	1
Apprentissage 2022	1	37	1

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE À VENIR

La démarche départementale, *territoire 100% inclusif dans la Manche*, et gouvernementale favorisant les situations d'inclusion nous amènent à réfléchir à des nouveaux modes de prise en charge notamment en termes d'accompagnement des équipes éducatives vers le milieu scolaire ou professionnel correspondant le mieux aux besoins et au projet de chaque jeune. Une réflexion est en cours sur l'articulation des découvertes professionnelles entre l'établissement et le milieu scolaire ordinaire, pour favoriser l'inclusion des jeunes de l'ITEP.

En 2022, une réflexion est portée sur la notion de parcours au sein de l'organisation médico-sociale ITEP en lien avec les autres services et structures du secteur médico-social. L'objectif de ces travaux est d'éviter les ruptures d'accompagnement et de répondre aux politiques sociales dans le cadre de la démarche "Zéro sans solutions".

Par prolongement, la notion de fonctionnement en dispositif de l'organisation ITEP doit se poursuivre et se mettre en œuvre.

- Transformation de l'offre médico-sociale en renforçant la démarche inclusive par une approche en dispositif ITEP et la création d'Unités d'Enseignement Externalisées en école élémentaire, collège avec, notamment, la finalisation de l'Unité d'Enseignement Externalisée à l'école primaire de Romagny et de groupes scolaires au sein du Lycée Robert de Mortain.
- Développement du partenariat et du travail avec le secteur sanitaire et avec des structures médico-sociales accompagnant des jeunes présentant des troubles du comportement.
- Développement des modalités d'accompagnement externalisées par les ateliers préprofessionnels de l'ITEP.
- Développement et accompagnement des équipes dans l'utilisation du DUI (*Dossier de l'Usager Informatisé*).
- Projet de développement d'habitat inclusif (*studio milieu ordinaire, FJT...*).
- Développement du partenariat avec les centres de loisirs sur le territoire du Sud Manche pour les -15 ans.
- Développement de concepts d'accompagnement (*Pair-aidance, participation des usagers et des représentants légaux et autodétermination*).

SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS À DOMICILE (SESSAD)

DIRECTION :

6 Rue de la Petite Chapelle – BP 3
50150 MORTAIN
TÉL : 02 33 91 06 60
FAX : 02 33 91 06 69

DIRECTEUR : Éric ESCRIGNAC

E-MAIL : secretariat.pms@adseam.asso.fr

CHEFFE DE SERVICE : Béatrice MESTRES

TÉL : 02 33 91 06 72
E-MAIL : sessad.pms@adseam.asso.fr



AUTORISATION/HABILITATION

Autorisation actuelle date du 4 janvier 2017 pour une durée de 15 ans.

CAPACITÉ AUTORISÉE

La capacité autorisée dispose d'un agrément de 88 places avec un objectif de file active CPOM à 95 pour l'année 2022.

POPULATION ACCUEILLIE/MODALITÉS D'ADMISSION

La population que nous accueillons regroupe des enfants de 0 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle, des troubles de la conduite et des comportements, une déficience motrice ou toute autre déficience.

De par une intervention centrée sur le territoire, nous avons également proposé un accompagnement SESSAD pour 3 enfants orientés au titre des TSA et un enfant qui bénéficie d'une notification SSEFFS (Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à la Scolarité), sur la base d'un partenariat avec le Centre de Ressources de l'Ouïe et de la Parole (CROP) pour un parcours coordonné.

FINANCEMENT

ARS-CPOM.

MISSIONS

L'action du SESSAD est orientée selon les âges vers :

- *La prise en charge précoce pour les enfants de la naissance à six ans, comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement du diagnostic, l'aide au développement psychomoteur initial de l'enfant et la préparation des orientations collectives ultérieures.*
- *Le soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psycho-sociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés. Les interventions s'accomplissent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'enfant ou adolescent (domicile, crèche, école, ... et dans les locaux du service) ».*

ACTIONS

Dans le cadre de la fonction Ressource, nous avons poursuivi en 2022 la participation aux Pôles ressources 1^{er} degré, avec des actions de coordination et d'information de janvier à juin 2022.

Concernant le second degré, suite à une participation à une réunion de bassin d'éducation regroupant tous les chefs d'établissements de collèges et lycées du territoire Sud Manche, un groupe de travail a été initié, afin de construire les modalités de saisine de la fonction ressource et de définir les interlocuteurs.

A compter de la rentrée de septembre 2022, l'Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation, l'EMAS, est créée et est installée à l'école élémentaire Lecroisey à Saint-Hilaire du Harcouët.

La finalité de l'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation est de renforcer la scolarisation des élèves à besoins particuliers avec ou sans reconnaissance de handicap. L'équipe va ainsi venir en soutien des professionnels de l'équipe enseignante et/ou de la communauté éducative. Le rôle de l'EMAS est également d'intervenir en complémentarité des dispositifs existants au sein de l'Éducation Nationale, ainsi qu'en partenariat avec les acteurs médico-sociaux et sanitaires du territoire. Le secteur d'intervention de l'EMAS est la circonscription de MORTAIN. Elle s'adresse à l'ensemble des établissements scolaires du premier et second degré du public et du privé. Cela concerne, pour le premier degré, 20 établissements publics et 7 établissements privés. Pour le second degré, cela concerne 5 collèges publics et 4 collèges privés ainsi que 3 lycées.

Les 3 éducatrices SESSAD vont dédier 10 % de leur temps de travail à la mise en œuvre de la Gestion de la liste d'attente. Sur sollicitation des partenaires ou des familles, l'enjeu de cette gestion préadmission est de mieux répondre à la prévention des ruptures de parcours, de réduire la durée des listes d'attente.

Le travail de partenariat engagé en 2019 dans le cadre de la file active et dans le cadre de l'appui à l'environnement de l'enfant se poursuit, avec des actions de coopération importantes avec les services de l'Estran à travers des synthèses d'accompagnement aux parcours ou des parcours dits coordonnés, c'est-à-dire faisant appel à plusieurs interlocuteurs autour d'une même situation. Cette coopération s'est concrétisée avec la signature de convention de partenariat pour chaque situation d'enfant.

Concernant les structures médico-sociales et sanitaires du territoire (*CMPP, Estran, ASE...*), les communautés éducatives ainsi que les structures socio-culturelles et sportives, nous avons poursuivi le travail de coopération et de sensibilisation aux situations de handicap. Nous échangeons actuellement avec la communauté d'agglomération du Mont Saint Michel Normandie afin de diversifier les sensibilisations auprès des directions de CLSH et construire des actions coordonnées dans l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

La mise en œuvre de l'équipe "ressources" ainsi que la sortie du cahier des charges SESSAD en avril 2021, nous ont permis d'affiner les critères de gestion de la file active, avec la distinction des situations déclarées à la CPAM et celles transmises à l'ARS au titre de la file active concernant la coordination et les équipes ressources. Cette définition nous permet aujourd'hui de suivre entre 98 et 103 enfants de façon concomitante.

En prévision de la mise en œuvre de SERAFIN PH pour les ESMS, nous nous sommes portés candidats pour l'expérimentation SERAFIN PH au niveau national et avons été retenus pour le "tronc commun". La mise en œuvre de cette expérimentation s'est effectuée en avril et mai 2022. La restitution de cette expérimentation devrait se faire courant du 1^{er} trimestre 2023.

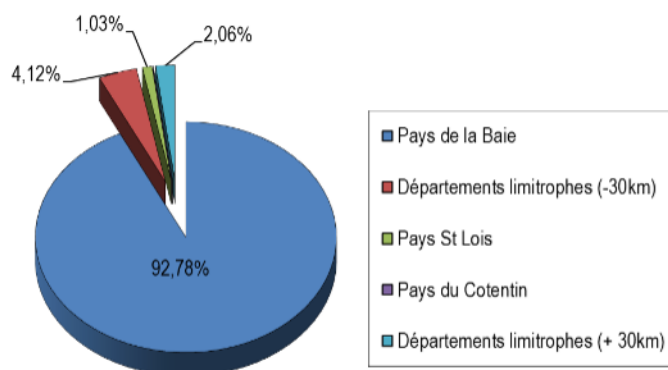
Enfin, l'équipe SESSAD a engagé une réflexion sur la place de l'enfant dans le projet personnalisé : participation aux évaluations de sa situation, place dans la réunion projet, outil adapté pour la compréhension du projet personnalisé et de ses objectifs. Cette réflexion est ancrée dans la réflexion du SESSAD sur la capacité d'auto-détermination de la personne et constitue un axe majeur de l'évolution du service.

SECTEURS D'INTERVENTION

Notre secteur d'intervention couvre toujours l'ensemble du territoire du Sud Manche, ainsi qu'une partie des départements de la Mayenne et du Calvados concernant l'agrément ITEP et Déficience Motrice, au regard de la carence d'accompagnement sur ces bassins.

L'intervention sur le territoire de Vire a été construit en partenariat avec le Pôle Enfance Adolescence Famille de Vire.

Répartition géographique des usagers Sessad au 31/12/2022

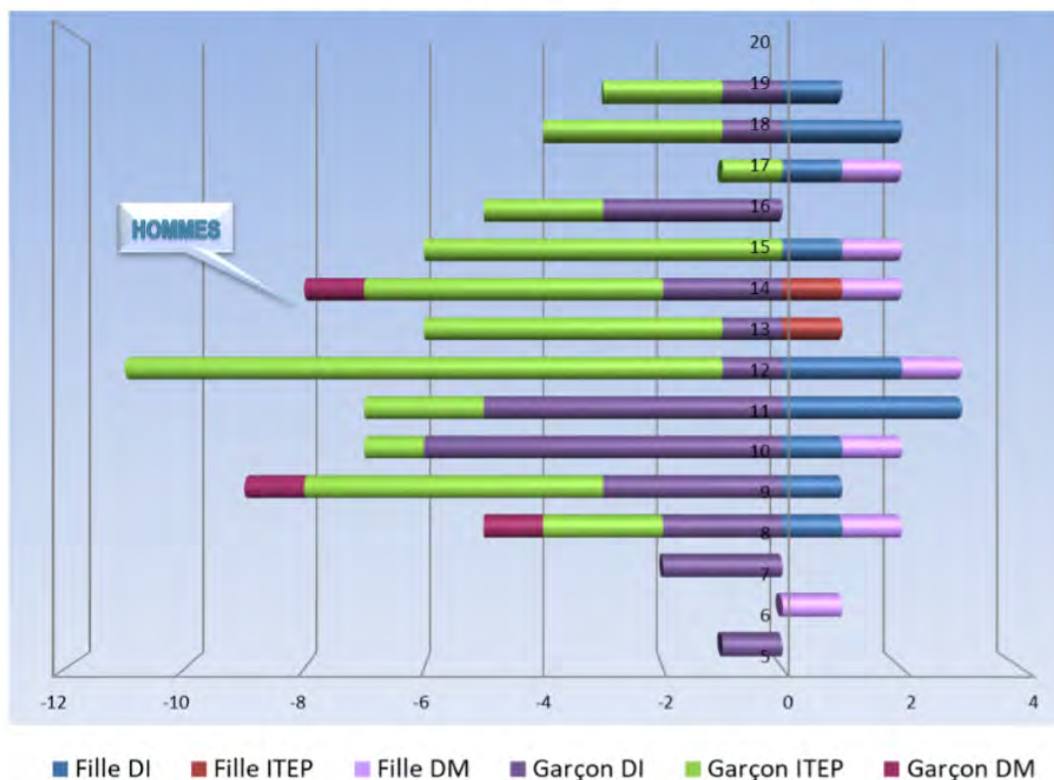


ACTIVITÉ 2022

Étude de la population accueillie au SESSAD au 31.12.2022 :

97 usagers dont 75 garçons et 22 filles de 5 à 19 ans avec une moyenne d'âge de 12 ans.

PYRAMIDE DES AGES du SESSAD au 31/12/2022

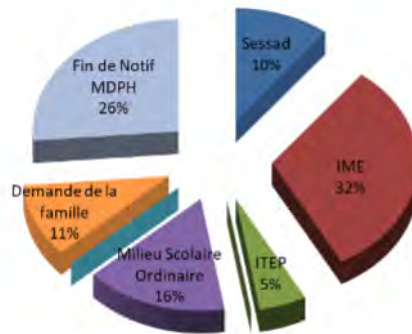


Mouvement des effectifs au cours de l'année 2022 :

Admissions 2022 : 18 admissions dont 15 garçons et 3 filles.

Sorties 2022 : 19 sortis dont 14 garçons et 5 filles.

Etat de sortie des usagers du Sessad en 2022



19 usagers dont 5 filles et 14 garçons
 Moyenne d'âge des sortants : 13 ans, 1 mois
 Durée moyenne de séjour : 3 ans, 9 mois

Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 116.

Durée moyenne d'accompagnement : 3 ans et 9 mois.

Étude de la population accueillie au SESSAD en FILE ACTIVE sur l'année 2022 :

8 usagers garçons de 6 à 13 ans avec une moyenne d'âge de 8 ans.

PYRAMIDE DES AGES du SESSAD FILE ACTIVE au 31/12/2022



■ Fille DI ■ Fille ITEP ■ Fille DM ■ Fille Pôle Ressources ■ Garçon DI ■ Garçon ITEP ■ Garçon DM ■ Garçon Pôle Ressources

Mouvement des effectifs File active au cours de l'année 2022 :

Entrées 2022 : 8 garçons.

Sorties 2022 : 8 sortis.

Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 8 garçons de 6 à 13 ans

Durée moyenne d'accompagnement : 5 mois avec une moyenne d'âge des sortants de 8 ans et 8 mois.

Sur les 8 situations suivies dans le cadre de la file active, c'est-à-dire dans le cadre de soutiens ponctuels auprès d'enfants n'ayant pas de notification, 3 accompagnements se sont convertis en une admission au SESSAD. 1 enfant est entré au SESSAD en septembre 2022, 2 autres ont été programmé pour une entrée au 1^{er} trimestre 2023.

Dans le cadre de la file active, le nombre d'enfants total accompagnés sur 2022 est de 126.

Nombre d'actes sur l'année 2022 : 12100, pour un objectif CPOM de 12182.

L'écart s'explique à deux titres :

- Le service a fonctionné en mode dégradé de juillet à décembre 2022 du fait de plusieurs absences de professionnels non remplacés ; l'absence de la cheffe de service pendant 3 mois, absences d'éducateurs cumulées d'environ 2 mois ½, l'absence d'une psychologue pendant 1 mois. Toute l'activité n'a pas pu être reportée sur les professionnels présents.
- La deuxième explication est en lien avec l'activité d'une fonction ressource du SESSAD créée durant l'année scolaire 2021.2022 et transposée sur l'EMAS, soit 5 situations en cours de suivi qui n'ont plus compté dans les actes pour le dernier trimestre.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE À VENIR

- Déployer les appuis sur la gestion des listes d'attentes. En effet, les demandes SESSAD ont fortement augmenté et nous sommes toujours sur un délai d'attente de 1 ans à 18 mois en moyenne. L'intervention sur la liste d'attente permettra d'éviter une trop forte dégradation des situations d'enfants, faute d'accompagnement.
- Développer la fonction ressource du Sessad auprès des partenaires. Cette démarche nécessite une réflexion globale au niveau du PMS et requière de travailler à la construction d'outils et de construire les modalités d'intervention.
- La mise en œuvre de l'expérimentation SERAFIN PH en avril et mai 2022 devra se poursuivre par un repérage et une formalisation de nos pratiques professionnelles, en lien avec l'évaluation des besoins et des prestations directes ou indirectes.
- Enfin, la réflexion sur l'autodétermination et la place de la personne accompagnée se poursuivra, avec un groupe de travail qui réfléchira à la création d'un outil d'évaluation adapté aux enfants et à leurs capacités de compréhension, d'expression. Il s'agira également de mettre en œuvre les évolutions proposées sur le déroulement de la méthodologie de projet au sein du service.

MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE (MAS)

DIRECTION :

6 Rue de la Petite Chapelle – BP 3
50150 MORTAIN
TÉL : 02 33 91 06 60
FAX : 02 33 91 06 69

DIRECTEUR : Éric ESCRIGNAC

E-MAIL : secretariat.pms@adseam.asso.fr

CHEFFE DE SERVICE : Céline GOMMELET

Résidence Savigny – 50600 SAINT HILAIRE DU HARCOUËT
TÉL : 02 33 49 49 29
E-MAIL : mas.pms@adseam.asso.fr



AUTORISATION/HABILITATION

La capacité d'accueil de la MAS est fixée par l'ARS de Normandie qui a renouvelé l'autorisation pour 15 ans à compter du 4 janvier 2017.

Début 2021, l'autorisation de la MAS de St Hilaire du Harcouët est modifiée pour permettre, dans le cadre d'une autorisation en mode parcours, de proposer tout type d'accueil et d'accompagnement.

CAPACITÉ AUTORISÉE

La capacité autorisée est de 14 adultes dont 12 en internat et 2 en semi-internat. L'accueil et l'accompagnement se réalisent toute l'année, 365 jours sur 365.

POPULATION ACCUEILLIE/MODALITÉS D'ADMISSION

Les personnes accueillies à la MAS de Saint-Hilaire présentent une infirmité motrice cérébrale associée ou non à une déficience intellectuelle, ce qui fait que l'organisation et l'accompagnement mis en œuvre sont très spécifiques.

Les troubles moteurs sont dominants et justifient la présence constante d'un tiers pour les gestes ordinaires de la vie : appui humain partiel ou total, mise en place d'adaptations techniques. Autrement dit, bien que l'autonomie des personnes soit considérablement réduite, les multiples compensations sont mises en œuvre pour permettre à chacun d'utiliser et de transférer les compétences acquises, de développer ses possibilités, de participer et de s'impliquer de manière active au déroulement de sa vie.

FINANCEMENT

ARS-CPOM.

MISSIONS

Selon le décret n°78-1211 du 26 décembre 1978 portant application **des dispositions de l'article 46 de la loi n. 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées**, abrogé par le décret n°2004-1136 du 21 octobre 2004 – art. 4, « *Les Maisons d'Accueil Spécialisées doivent assurer de manière permanente aux personnes qu'elles accueillent :*

- L'hébergement,
- Les soins médicaux et paramédicaux ou correspondants à la vocation des établissements,
- Les aides à la vie courante et les soins d'entretien nécessités par l'état de dépendance des personnes accueillies,
- Des activités de vie sociale, en particulier d'occupation et d'animation, destinées notamment à préserver et améliorer les acquis et prévenir les régressions de ces personnes.

Elles peuvent en outre être autorisées à recevoir soit en accueil de jour permanent, soit en accueil temporaire des personnes handicapées qui satisfont aux conditions définies à l'article 1^{er} ci-dessus.

ACTIONS

Problématique de la population accueillie :

le public accueilli présente un handicap moteur important avec troubles associés (*déficience intellectuelle, troubles de la communication, troubles de la déglutition...*) nécessitant un accompagnement dans tous les actes de la vie quotidienne, les relations sociales, les activités de loisir, l'entretien et suivi de la santé.

- Les actions :

L'équipe pluridisciplinaire a pour objectif le développement et le maintien des compétences et des capacités des personnes. En s'appuyant sur le projet personnalisé comme référence à l'évaluation des besoins et les souhaits de chaque personne, elle doit proposer :

Actions éducatives :

Accompagnement et soutien à la vie sociale, résidentielle :

- Mise en place de différents ateliers, soit individuellement, soit collectivement. Permettre à chacun de s'exprimer, de faire des choix, d'être acteur de sa vie au quotidien : loisir, bien-être, développement personnel.
- Les activités éducatives et de loisirs peuvent être proposées en internes : activités bois, conduite fauteuil, snoezelen (*espace sensoriel*), groupe de d'échange, lecture de presse ... Elles peuvent également être réalisées en externes : médiation équine, piscine, motricité/sport adapté dans le cadre d'handisport, vélo fauteuil, cinéma ...
- Les résidents peuvent bénéficier des animations socio-culturelles organisées sur le territoire et répondre à des invitations d'animation organisées par d'autres établissements, qu'elles soient liées à l'accueil de personnes en situation de handicap ou pas.
- En ce qui concerne le soutien à la vie résidentielle, il s'agit de maintenir ou de développer des acquis par des stimulations à la participation des actes quotidiens, adaptées aux potentialités de chacun (*toilette, habillage, mise de table, débarrassage, rangement du linge...*).

Suite à la nouvelle mission du Moniteur Educateur et de l'Educatrice Spécialisée, l'objectif était aussi d'élargir les choix d'activités pour les résidents et d'augmenter le nombre d'activités.

Les résidents vont donc plus régulièrement à la médiathèque, une collaboration avec la ludothèque de Mortain est mise en place.

Actions thérapeutiques :

Accompagnement et soutien à la santé :

- Suivi médical :

Le suivi médical à travers l'accompagnement aux divers rendez-vous, la mise à jour des dossiers médicaux entre autres, est assuré par une Infirmière (IDE), avec la participation de l'équipe, notamment des aide-soignant(e)s, en collaboration avec les familles/tuteurs. Certains ont fait le choix de maintenir leur médecin traitant proche du lieu de résidence de leur famille, parfois très éloigné de la résidence, en l'absence d'un médecin coordinateur, l'IDE doit donc aussi assurer un travail de coordination des soins, plus ou moins possible selon une collaboration variable des familles.

- Suivi paramédical :

Un ergothérapeute, employé à 0,50 ETP, est présent 2 journées par semaine et les séances de rééducation en kinésithérapie sont assurées par deux kinésithérapeutes libérales qui ne peuvent malheureusement pas combler tous les besoins. Un poste en CDI à 0,20% est encore vacant malgré les offres d'emploi parues. Ces professionnels ont pour mission de maintenir et/ou développer les aptitudes physiques, psychomotrices des personnes, adapter le matériel ergonomique, l'appareillage individuel des résidents par le biais d'évaluation et de programmes personnalisés. Elles interviennent sur prescription médicale d'un médecin rééducateur.

- Les projets personnalisés d'accompagnement :

Le Projet Personnalisé d'Accompagnement, dont la méthodologie est basée sur la Valorisation des Rôles Sociaux (VRS), composé d'une évaluation des aptitudes et d'un plan de service, est revu environ tous les 18 mois pour chaque résident. Les référents et co-référents font un point avec la personne sur son projet de vie à partir de ses souhaits et l'évaluation de ses besoins. La famille et/ou tuteurs peuvent être associés à cette réflexion, avec l'accord de la personne concernée lors d'une réunion projet.

Cette démarche projet est pilotée par la coordinatrice projets, qui organise les différentes étapes, participe à l'évaluation du projet précédent, centralise les informations, organise les rencontres et rédige les comptes rendus.

- L'établissement dans son environnement :

Les professionnels de la MAS s'attachent à accompagner les résidents vers l'extérieur, dans le cadre du développement de leur rôle social. Par exemple, dans le développement de la collaboration avec la Mairie de St Hilaire du Harcouet avec la présence de l'adjointe déléguée aux affaires sociales au Conseil à la Vie Sociale, les résidents ont pu participer à l'évaluation de l'accessibilité du Pôle Médical proche de la résidence.

- L'accompagnement et le soutien à la parentalité :

L'équipe reste à l'écoute des familles si besoin par le biais des visites des proches au sein de la résidence, des réunions de projet, d'échanges téléphoniques ...

Le Conseil à la Vie Sociale a été élargi à l'ensemble des familles au mois de décembre, afin de favoriser les échanges et permettre une transmission d'information plus complète sur les projets de la résidence réalisés, et en cours, suivi d'un repas partagé avec les résidents et les professionnels afin de créer un moment de convivialité. Cet événement est de nouveau prévu pour juin 2023.

Dans le cadre du plan d'action du projet d'établissement, les familles ont également été sollicitées pour participer à un groupe de travail. L'objectif était de construire une enquête de satisfaction à destination des résidents et une autre à destination des familles, ainsi qu'un formulaire de recueil des satisfactions et réclamations des familles et des résidents.

Ces outils seront formalisés par la cheffe de service et la secrétaire, pour une mise en application lors du 1^{er} trimestre 2023, à raison d'une fois par mois pour les résidents, rempli avec l'aide des professionnels et à raison d'une fois par trimestre pour les familles sur format papier ou mail selon les possibilités de réponses. Le formulaire sera mis à disposition à l'entrée de la résidence.

- Le partenariat :

A ce jour, il existe quelques collaborations conventionnées avec certains partenaires (médiation équine, piscine, sport adapté, balnéothérapie). Ce point reste un objectif à développer pour 2023.

SECTEURS D'INTERVENTION

La MAS est située à St Hilaire du Harcouët.

ACTIVITÉ 2022

Des changements importants ont été opérés en 2022, notamment dans l'organisation du temps de travail de l'équipe, des outils de recueil et de traçabilité.

Une nouvelle organisation du temps de travail :

L'objectif a été de réadapter la présence des professionnels dans la journée suite à des mouvements de personnel ainsi que la mise en relief les différentes identités professionnelles, notamment celle du Moniteur Educateur et de l'Educatrice Spécialisée.

Pour ce faire, un groupe de travail a été mis en place composé de 3 professionnels de l'équipe et de la Cheffe de Service.

Après évaluation des impératifs, notamment l'évaluation des besoins des résidents et la référence au cadre légal, des propositions ont été émises auprès du Directeur. Suite à une présentation au CSE pour avis, une nouvelle projection horaire a été mise en application à compter du 07 mars 2022.

Une mise en relief des identités professionnelles :

- Moniteur Educateur et l'Educatrice Spécialisée :

Le changement majeur réside dans le fait que le Moniteur Educateur et l'Educatrice Spécialisée n'interviennent dans les actes de soin qu'à titre exceptionnel et pratiquent désormais des horaires de journée. Leur mission est aujourd'hui axée sur la coordination, la mise en place et l'accompagnement d'activités socio-culturelles, le développement de partenariats, la recherche de moyens matériels et financiers et favoriser la place des résidents en tant que citoyen. Tout ceci en collaboration avec l'ensemble de l'équipe pluriprofessionnelle.

- Aide-soignant(e)s :

La valorisation des compétences des aide-soignant(e)s réside dans le fait qu'ils sont désormais davantage en soutien à l'infirmière dans le cadre du suivi médical, l'accompagnement de rendez-vous médicaux. Ils ont la priorité sur les AMP dans ce domaine, même si les actions ne sont pas cloisonnées. Ils peuvent également proposer et accompagner des activités socio culturelles.

- AMP/AES :

Les AMP/ AES sont davantage attendus sur l'organisation et l'accompagnement d'animations, d'activités socio-culturelles. Néanmoins, dans le cadre de la continuité de l'accompagnement ils doivent également s'assurer du suivi des soins et s'inscrire dans les accompagnements médicaux.

Les fiches de postes doivent être rédigées pour le 1^{er} trimestre 2023.

Dossier Usagers Informatisé :

Le dossier informatisé a été déployé en fin d'année 2022 pour une utilisation des transmissions et du calendrier dans un premier temps.

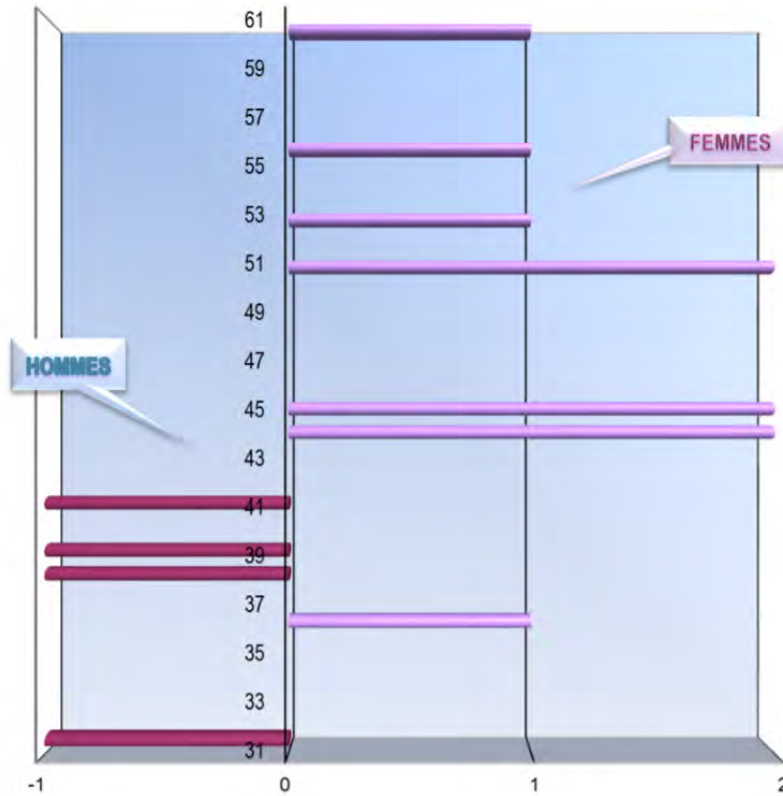
Un second temps de formation a été prévu début 2023 pour l'utilisation du plan de soin.

Un investissement important a abouti à l'achat de plusieurs ordinateurs portables. Le système téléphonique et d'accès internet a été revu suite à l'installation de la fibre et la mise en place de lignes téléphoniques, plus adaptées aux besoins du service.

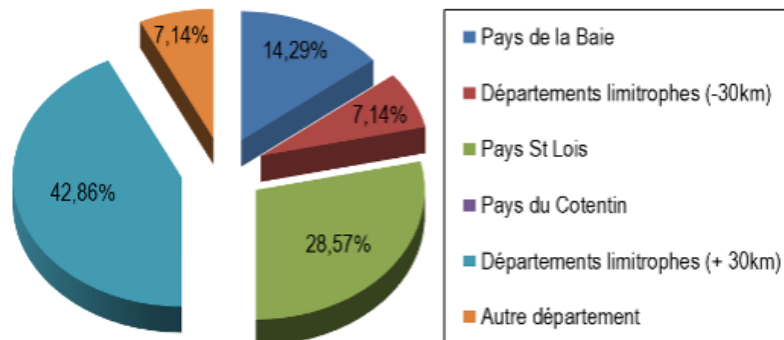
ÉTUDE DE LA POPULATION ACCUEILLIE À LA MAS AU 31.12.2022 :

14 usagers dont 10 femmes et 4 hommes de 31 à 61 ans avec une moyenne d'âge de 45 ans.

**PYRAMIDE DES AGES DE LA MAS
au 31/12/2022**



**Répartition géographique des usagers de la Mas
au 31/12/2022**



Mouvement des effectifs au cours de l'année 2022 :

aucun

Nombre de personnes accompagnées dans l'année : 14.

- Les effectifs :

En 2022, la MAS a réalisé 3857 journées d'accueil contre 3855 en 2021 soit une activité à l'identique. Le prévisionnel est fixé à 4855 journées soit un déficit de 998 journées. Cela s'explique par l'impossibilité de remplir la MAS à 95 % du fait que 2 résidents ne sont pas hébergés à temps complet.

Par ailleurs, suite au Covid et au risque de confinement qui s'est concrétisé par 2 fois, les familles ont davantage accueilli leurs enfants à leurs domiciles, en respectant les délais suffisants pour les compter absents de la structure et, dans le même temps, leur permettre de bénéficier des prestations de compensation humaine au sein du foyer familial.

RÉFLEXIONS EN COURS, DÉVELOPPEMENT ET ORIENTATIONS NOUVELLES POUR L'ANNÉE À VENIR

Validation du Projet d'établissement :

Le nouveau projet d'établissement de la MAS a été validé par le Conseil d'Administration fin novembre. La mise en œuvre va pouvoir se mettre en place courant 2021 avec une priorité sur la réflexion autour de la réorganisation du quotidien et du temps de travail de l'équipe éducative afin qu'elle soit mieux adaptée aux besoins des résidents.

Le développement des partenariats pour permettre aux résidents de bénéficier de plus d'activités en dehors de la résidence, les régulariser, rechercher des financements pour améliorer le quotidien des personnes accompagnées (*équipement individuel ou collectif, réalisation de projets divers...*).

L'ARS a autorisé un élargissement de l'agrément de la MAS en permettant des accueils sous diverses modalités. Cela permettra de répondre aux besoins de personnes en attente de place, proposer de l'aide au répit par exemple. Une réflexion va donc être engagée pour permettre l'accompagnement de personnes extérieures à la MAS, sur des temps ponctuels, selon leurs besoins.

*PUBLICATION ÉDITÉE PAR L'ADSEAM
(Association Départementale pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de la Manche)*

*64, rue de la Marne - 50000 Saint-Lô - Tél 02 33 72 60 20
Email : dg@adseam.asso.fr - www.adseam.asso.fr*

*Directeur de la publication : Stéphane Malherbe
Mise en page : IPSO, www.studioipso.fr*



ADSEAM

Association Départementale pour la Sauvegarde
de l'Enfant à l'Adulte de la Manche



64, rue de la Marne
50000 SAINT-LÔ

Tél 02 33 72 60 20
Email : dg@adseam.asso.fr

www.adseam.asso.fr

